


Friedr. August H. z. B. O.



HISTOIRE
DE
L'EMPIRE,

TOME CINQUIÉME.

QUI CONTIENT

L'Etat particulier des Electeurs, Princes, Villes & autres Membres de l'Empire.

Par Monſieur HEISS.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée de Notes Hiſtoriques & Politiques, & continuée juſques à preſent.

Par Monſieur V. G. J. D. G. S.

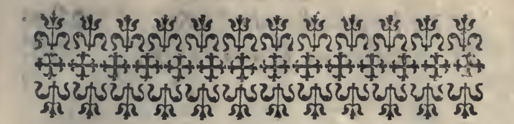


A PARIS,
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.





TABLE

Des Livres & des Chapitres contenus en ce cinquiéme Volume.

LIVRE SIXIE'ME.

Fin de la Table du Tome V.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'EMPIRE.

LIVRE SIXIE'ME.

Des Princes, Etats, Villes & autres Membres de l'Empire, en particulier.

CHAPITRE PREMIER.

Archevêque de Mayence.



APRE'S avoir parlé de la Dignité Imperiale, des Colleges des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire en general; il faut en-

core conſiderer ces Princes & ces Etats, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Seculiers, les uns aprés les autres, chacun en leur particulier; & voir quelles ſont leurs forces & leurs interêts, & même donner les Genealogies des plus illuſtres Maiſons d'Allemagne; afin qu'il ne puiſſe rien manquer à la connoiſſance qu'on en doit avoir.

Nous commencerons, ſuivant l'uſage ordinaire, par les Princes Eccleſiaſtiques, dont l'Archevêque de Mayence eſt le premier. Et d'autant que l'on a déja vû ce qui le regarde comme Electeur, & ce qui eſt de ſes fonctions en cette qualité, avec ſes Collegues; il ne s'agit ici que de ſçavoir ce qu'il eſt comme Prince Eccleſiaſtique & Archichancelier de l'Empire.

Pour y proceder avec quelqu'ordre, nous parlerons d'abord de l'ancienneté & de la dignité de ſon Egliſe. Elle fut fondée dès le deuxiéme ſiécle. S. Creſcent, un des Diſciples de S. Paul, à ce qu'on croit, & un des premiers Apôtres de la Germanie, en fut le premier Evêque. Aprés

lui quinze autres Evêques l'aïant gouvernée jusqu'en l'année 745. elle fut détachée de la Métropole de Treves, à laquelle elle avoit été soûmise, & elle fut érigée par le Pape Zacharie en Archevêché, dont fut pourvû Boniface, nommé l'Apôtre de la Frise, pour avoir prêché l'Evangile en ces quartiers-là, & dans tout le Païs du Nord. Cette nouvelle Métropole eut alors pour Suffragans les Evêchez de Tongres ou Liege, Cologne, Worms, Spire, & Utrecht; on y soûmit aussi toutes les Eglises au-delà du Rhin, qui depuis sont devenuës Evêchez, & ont été attachées dans la suite des tems aux Métropolitaines de Cologne, de Breme, de Magdebourg, de Saltzbourg, & de Riga. Le même Pape Zacharie attribua aussi à cette Eglise la Primatie de la Germanie, la favorisant en ce qu'il pouvoit. Son Prédecesseur Gregoire III. l'avoit aussi honorée, lorsqu'elle n'étoit encore qu'Evêché, du titre de saint Siege, à l'imitation de celle de Rome.

Plusieurs saints & sçavans Personnages, imitateurs des vertus & du

zéle de l'Archevêque Boniface, qui avoit terminé ſa vie par le martyre, & qui depuis a été mis au nombre des Saints, furent élevez après lui, par élection, à cet Archevêché. Toutefois l'Hiſtoire fait mention d'un nommé Hatton II. qui aïant ſuivi des traces bien contraires à celles de ces ſaints Prédeceſſeurs, fut par punition divine devoré par des rats & des ſouris, dans une Tour au milieu du Rhin, nommée encore aujourd'hui *Mauſthurn*. Il s'étoit attiré, dit-on, cette punition, pour avoir durant une famine, fait enfermer dans une grange un grand nombre de pauvres, & les avoir fait brûler, leur reprochant qu'ils étoient des rats qui mangeoient, & faiſoient encherir le pain des riches.

Ce fut quelque tems après que Willigiſe, quoique fils d'un Charron du Village de Schoningen au Païs de Brunſwic, parvint par ſon mérite, à être non ſeulement Chancelier des Empereurs Othon III. & Henry II. mais auſſi Archevêque de Mayence; & on tient même que c'eſt le premier des Archevêques de

Mayence qui ait été Electeur. Ce Prélat conserva dans cette haute fortune une telle modestie & humilité, que pour ne point oublier la bassesse de sa naissance, il fit peindre des roües de charruë dans les vîtres de son Palais, & en quantité d'autres endroits, pour s'en rafraîchir sans cesse la mémoire. Et c'est là l'origine des Armoiries de l'Archevêché de Mayence, qui porte de gueules à une roüe d'argent. Les Archevêques les ont conservées jusques à present.

Cette élevation à une si grande Dignité, d'une personne d'un si bas lieu, aussi bien que celle de Henry Knoders, dit Gurtelknopf fils d'un Boulanger d'Ysne en Suabe, qui aïant été tiré par Rodolphe I. du Convent des Cordeliers de Lucerne, fut promû à l'Evêché de Basle, & ensuite à l'Archevêché de Mayence; font voir, qu'en ce tems-là, on donnoit encore au merite, ce que l'on a depuis reservé & affecté à la naissance. Ce qui fait juger aussi, que ce n'étoit pas une condition absolument necessaire que tous les

Chanoines qui composoient anciennement le Chapitre de cette Eglise, fussent d'une extraction noble; & que la coûtume de n'y admettre que des Gentilshommes de quatre races, n'est pas si ancienne que l'institution de cet Archevêché. (*a*) On compte parmi les Archevêques de Mayence, cinq ou six Princes des plus grandes Maisons d'Allemagne, entr'autres de la Palatine, & de celles de Brandebourg, de Loraine, de Nassau, & autres; & même depuis l'Archevêque Albert III. de Brandebourg, qui mourut en 1545. il semble qu'il n'y ait plus eu d'entrée dans ce Chapitre que pour les Gentilshommes;

(*a*) Cette coûtume n'a pourtant pas peu contribué à conserver la Religion Catholique en Allemagne au seiziéme siecle. Plusieurs familles Nobles en Allemagne y ont été retenuës pour ne pas voir leurs enfans privez des Benefices. Ils se sont même attachez à les conserver par ce motif; & quand la Cour de Rome a voulu entreprendre contre cet usage sur la fin du siécle passé, en faveur de François Jacques Boüille Prêtre Irlandois Roturier, toute l'Allemagne s'est élevée, & a fait valoir cette raison.

& qu'ils se soient fait une espece de droit de n'y admettre que leurs semblables. Il ne se trouve non plus après lui aucun autre Prince qui ait même été postulé pour remplir cet Archevêché. Et la Noblesse se l'est ainsi conservé, en n'y élevant néanmoins que des personnes de son ordre, capables de soutenir cette premiere Dignité Ecclesiastique de l'Empire. L'on a vû entr'autres dans ces derniers temps, Jean Philippe de Schonborn, qui aïant en l'année 1647. succedé à Anselme Casimir Wambolt d'Umstat en ce Siege, l'a occupé très-dignement pendant vingt-six ans, à la satisfaction de tout l'Empire. Il le laissa par sa mort à son Coadjuteur Lothaire Frideric de Metternich; mais celui-ci ne le possedа que deux ans, non plus que son successeur Damien Hartard de la Leyen, qui eut pour successeur Charles Henry de Metternich, qu'une prompte mort enleva le 26. Septembre 1679. neuf mois après son élection. Ensorte que le Chapitre se trouvant ainsi obligé de proceder à une seconde élection dans la

même année, choisit le septiéme de Novembre suivant, Anselme François Frideric d'Ingelheim, qui étoit Archiprêtre de Mayence & Gouverneur d'Erfordt. (*a*) Ce Prélat mourut le 31. de Mars 1695. & Lothaire François de Schonborn Evêque de Bamberg qui avoit été élû son Coadjuteur dès le 3. de Septembre 1694. lui succeda, & remplit à present cet Archevêché. Le 5. de Novembre 1710. François-Loüis Palatin de Neubourg, Evêque de Bresslau, Postulé de Worms, & Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fut élû son Coadjuteur.

Depuis que les Chanoines des Eglises Cathedrales d'Allemagne se sont acquis le droit d'élire leurs Evêques, ceux de Mayence l'ont toûjours conservé; & quoique cette Eglise ait quarante-deux Chanoines,

(*a*) Le Prince Palatin Loüis-Antoine de Neubourg avoit été postulé Coadjuteur; mais comme il mourut à Liege le 4. de Mai 1693. étant seulement Coadjuteur, & qu'il n'a jamais occupé le Siege, l'on ne le compte pas parmi les Electeurs de Mayence.

y compris le Grand Prevôt, le Grand Doïen, le Grand Tresorier, l'Ecolâtre & le Chantre; il n'y en a que vingt-quatre qui composent ce que l'on nomme le Chapitre. Ce sont ces vingt-quatre qui ont le droit d'élire (*a*) l'Archevêque, & de donner un Prince Electeur à l'Empire, à l'exclusion des dix huit autres, qui ne sont admis au Chapitre que par la mort ou la resignation d'un des Capitulaires, & par leur choix. (*b*)

Si l'élection de l'Archevêque ne se fait pas d'un commun avis de tous les Capitulans, il faut afin qu'elle soit valable, qu'au moins les deux

(*a*) Quand cet Electeur meurt, l'Empereur envoie un Député, pour assister de sa part à l'Election, & recommander au Chapitre le sujet qu'il demande; mais les Capitulaires ont droit d'élire celui qui leur plaît.

(*b*) On appelle Chanoines Domicellaires les Chanoines qui ne sont pas Capitulaires. Quand il vaque une place parmi les Capitulaires, elle appartient au plus ancien des Domicellaires, pourvû qu'il n'y ait point d'obstacle à sa reception, comme de n'avoir pas 24. ans, & de n'être pas dans les Ordres sacrez.

tiers des ſuffrages y concourent ; enſorte que l'Elû n'ait pas moins de ſeize voix pour lui des vingt-quatre, quand bien il y auroit eu divers propoſez. Que ſi le Chapitre ſe partage, les uns pour proceder à une élection, les autres à une poſtulation ; il eſt neceſſaire pour faire réüſſir la poſtulation, que le nombre des poſtulans ſoit deux fois plus grand que celui des éliſans.

On appelle poſtulation le choix que l'on fait d'une perſonne qui ne peut pas être élûë par les voïes ordinaires, & ſelon les Canons, ou parce qu'elle n'eſt pas du Chapitre de la même Egliſe, ou parce qu'elle eſt déja pourvûë d'une autre Prélature incompatible avec celle qu'on lui veut procurer, ou bien parce qu'elle a en ſoi quelque défaut, ſoit d'âge, ſoit de naiſſance, ſoit autrement, qui empêche qu'on ne la puiſſe élire de plein droit ſans diſpenſe. Enſuite dequoi les Capitulans ſont obligez de députer vers celui qui a le droit de confirmer l'élection, pour poſtuler & demander ſon agrément avec les diſpenſes neceſſaires, ſans

lesquelles elle seroit vicieuse & non canonique. Ce qui s'observe & pratique dans tous les Chapitres Catholiques & Protestans d'Allemagne; mais les Catholiques s'adressent en ces cas au Pape, & les Protestans à l'Empereur, pour en obtenir la confirmation.

Nous avons dit que lorsque l'Eglise de Mayence fut érigée en Archevêché, il ne lui fut donné que cinq Suffragans. Mais depuis que l'Evêché de Cologne en eut été détaché pour en faire aussi un Archevêché, & qu'il eut été fait quelques autres démembremens de cette Metropole; (*a*) l'on y a assujetti par forme de dédommagement d'autres Evêchez. En sorte qu'elle a sous elle, outre les Evêchez de Worms & de Spire, qui sont les seuls qui lui restent de l'ancienne institution, ceux de Wirtzbourg, d'Augsbourg, d'Eichstat, de Strasbourg, de Constance, de Hildesheim, de Pader-

(*a*) Avant que l'Evêché de Prague fut érigée en Métropole, il dépendoit de l'Archevêché de Mayence.

born, de Coire; & autrefois ceux d'Halberſtat & de Werden, qui ont été ſeculariſez par les Traitez de Weſtphalie.

Son Dioceſe s'étend depuis Creutzenach qui eſt au-deça du Rhin, juſqu'en Thuringe. Son Domaine conſiſte en pluſieurs Bailliages, ſçavoir Algesheim, Bensheim, Vicedom, Eichsfelt, Bingen avec le Rhingau, Biſchofsheim, Gelboldhauſen, Gleichenſtein, Greiffenſtein, Harbourg, Hatſtein, Heppenheim, Hœchſt, Hoffheim, Koningſtein, Lindau, Lorsch, Diepurg, Morlebach, Obuen, Roſtenberg, Schaffenſtein, Schaubourg, Schwanberg, Starkenbourg, Stemheim, & autres, dont les revenus ne ſont pas mediocres. Ceux du vin ſeul, rapportent par an plus de quatre-vingt-dix mille écus. Le païs eſt d'ailleurs peuplé & très-fertile, arroſé par les rivieres du Rhin, du Mein, du Nekel & du Tauber, qui fourniſſent abondamment toutes choſes aux Habitans. Il y a de bonnes Villes qui rendent l'État conſiderable. Celle de Mayence Metropolitaine, & qui

donne le nom à la Province, eſt recommandable par ſa ſituation ſur le Rhin: on tient que Claudius Druſus Nero fut le premier qui fit fortifier ce lieu, & qui s'étant caſſé la jambe en tombant ſous ſon cheval dans une bataille contre les Allemans, s'y fit porter, & peu de jours après mourut de cette bleſſure. Il y fut enterré dans un endroit qu'on nomme encore à preſent le Tombeau de Druſus; mais quelque tems après ſon corps fut tranſporté à Rome.

Il y en a qui ſoutiennent que dans cette même Ville l'Art de l'Imprimerie a été inventé par Jean Guttemberg homme de Guerre, & Allemand de Nation; & que le Moine Berthold Schwars Cordelier, auſſi Allemand, y a inventé la poudre à Canon, & les Armes à feu. Charlemagne y avoit fait conſtruire un Pont de bois ſur pilotis, lequel peu devant la mort de ce grand Empereur, aïant en trois heures été conſommé par le feu du Ciel, on n'en a point depuis rebâti de ſemblable. Mais de notre temps, l'Archevêque Jean-Philippe de Schonborn y a

fait dresser un pont de bâteaux très-utile. Ce même Archevêque a aussi fait fortifier cette Ville, (*a*) & rétabli le droit d'Etape sur tous les Bâteaux & Marchandises qui montent & descendent le Rhin. Par ce droit les Bateliers & Marchands sont obligez d'y exposer durant quelques jours leurs Marchandises, & d'en païer le peage ordinaire.

La Ville d'Erfordt, après celle de Mayence, est la plus considerable par sa grandeur, ses fortifications, ses richesses, son commerce, & par sa situation en Thuringe au milieu de l'Allemagne. On ose même dire que par son circuit elle surpasse toutes celles d'Allemagne. Elle a beaucoup de lieux qui sont de sa dépendance, qui consistent en trois Seigneuries, & en soixante-douze Villages. Elle tire son nom du Château

(*a*) Les François en ont augmenté les Fortifications l'an 1689. lorsqu'ils s'en étoient rendus maîtres : ils y avoient fait élever un Fort au-delà du Rhin pour être maîtres du passage de cette riviere : il a été depuis démoli, & il n'en reste rien.

d'Erfordt ſitué à ſept lieuës de là, dont le Seigneur avoit dans la Ville le droit de peage. Beaucoup d'Hiſtoriens, croïent que le Monaſtere de S. Pierre ſur le Mont, y a été bâti par Dagobert Roi de France; d'autres, par le Roi Pepin Seigneur de Thuringe; on voit encore ſur la porte de ce Monaſtere ſix Fleurs de Lys. Cette Ville ne fut encloſe de murailles qu'en l'année 1163. long-tems après que l'Empereur Othon I. l'eut donnée avec la Thuringe à ſon frere Guillaume Archevêque de Mayence. Les Bourgeois prêtent tous les ans le ſerment de fidelité à leur Archevêque, à qui en appartient la Superiorité & la Juriſdiction Souveraine. Les Ducs de Saxe y prétendent un droit hereditaire de protection, avec le droit de conduite ſur les perſonnes & ſur les Marchandiſes qui entrent dans la Ville, & en ſortent. Elle a de tout tems été ſujette aux Incendies & aux Maladies contagieuſes. Vingt-ſept mille perſonnes y moururent de la peſte l'année 1463. Le jour de S. Gervais de l'année 1472. ſix mille maiſons y furent ré-

duites en cendre; & l'année 1590. trois cens maiſons y furent encore brûlées. Le Dôme, ou la grande Egliſe, a une double voute. Le Bâtiment du Chœur a coûté vingt mille marcs d'argent. A ce propos d'Erfordt, il eſt bien raiſonnable que nous nous ſouvenions de la generoſité que le Roi Très-Chrétien eut l'année 1664. d'envoïer à ſes dépens à l'Electeur de Mayence Jean-Philippe de Schonborn (*a*) ſon allié, un puiſſant ſecours de Troupes commandées par le Comte de Pradel qui en étoit General, pour l'aider à réduire la Ville à ſon obéïſſance, en execution du Ban que l'Empereur avoit fait publier contr'elle.

L'Archevêque de Mayence, outre

(*a*) Le Roy Loüis XIV. lui donnoit une Penſion de vingt mille Ecus, & le Marquis de Louvois, qui ne s'eſt jamais attaché à ménager perſonne, la lui fit ôter, & par là fit perdre à la France un Allié, dont l'amitié lui étoit trés-utile. Le Feu Duc de Grammont la croïoit ſi néceſſaire au Roi qu'il lui diſoit ſouvent, que tant que cet Electeur ſeroit attaché à ſes interêts, Sa Majeſté n'avoit rien à craindre de toute l'Allemagne.

l'autorité qu'il a ſur le Spirituel, eſt Prince feudataire de l'Empire du Temporel (*a*) de ſon Archevêché, & il en prend l'Inveſtiture de l'Empereur. Ce qui contribuë à la grande autorité qu'il a dans l'Empire, c'eſt que la Dignité d'Archichancelier de l'Empire en Allemagne, eſt annexée à ſon Archevêché; laquelle Charge eſt de grand poids, quand ce Prince ſçait la faire valoir: car on peut dire qu'il eſt en quelque maniere la ſeconde perſonne de l'Empire, étant Doïen perpetuel des Electeurs, Gardien des Archives & de la Matricule de l'Empire, aïant de plus inſpection ſur le Conſeil Aulique, ſur la Chambre de Spire, & ſur les Poſtes de l'Empire; étant auſſi comme l'Arbitre naturel des affaires publiques, il a beſoin de tous ſes talens, pour les bien conduire. C'eſt à lui que les Princes & Etats étrangers addreſſent les propoſitions qu'ils ont à

(*a*) Il eſt abſolu dans ſes Etats, & quoique ſes Villes lui preſentent la Liſte des Magiſtrats qu'on doit élire, il nomme ceux qu'il veut.

faire à l'Empire, tout de même que les Princes & Etats de l'Empire, se pourvoïent ordinairement pardevant lui, & lui presentent leurs plaintes pour y être fait droit. Ainsi ce Prince se doit faire un devoir indispensable de maintenir en union les Princes & les Etats de l'Empire entr'eux & avec leur Chef: il n'est pas moins obligé de moïenner & de conserver la bonne intelligence qui doit être entre l'Empire, & les autres Puissances de la Chrétienté, vû que l'Empire a autant de bien à esperer, que de mal à craindre de leur voisinage. Et à l'égard de la France, il est de l'interêt particulier de cet Archevêque, & de son grand Chapitre, d'être toûjours bien avec le Roi très-Chrétien, qui est un puissant Voisin; la conduite passée lui pouvant servir de regle à l'avenir pour se bien gouverner à cet égard.

En effet après la paix de Westphalie, les Princes & Etats du Rhin, à la tête desquels étoit cet Archevêque, (*a*) aïant fait une alliance avec

(*a*) C'est de lui que l'on dit en Allemagne

le Roi de France, pour empêcher l'Empereur d'envoïer des Troupes dans les Païs-Bas au ſecours du Roi d'Eſpagne contre la France, garantirent leurs Etats du paſſage des Troupes, & engagerent par même moïen ces deux Rois à faire leur paix. De cette façon, ſi dans les dernieres Guerres que la France a euës avec les Eſpagnols dans les Païs-Bas, les Princes d'Allemagne avoient ſuivi cette même maxime, ils n'auroient pas expoſé, comme ils viennent de faire, pluſieurs Provinces de l'Empire à une entiere déſolation.

L'Archevêque de Mayence porte de gueules à une roüë d'argent, ainſi qu'il a déja été dit (a).

---

qu'il eſt bien puiſſant de la plume, mais non pas de l'épée. La Guerre civile que ſe firent deux prétendans à ce Benefice au quinziéme ſiécle, en diminua conſidérablement les revenus; il n'entretient ordinairement que peu de Troupes, & ſon Païs dans les Guerres ſe trouve preſque expoſé aux premieres armes des François, avec leſquels il n'a nul interêt de ſe broüiller.

(a) L'Archevêque de Mayence défunt faiſoit ſa demeure ordinaire à Aſchafembourg,

CHAPITRE II.

Archevêque de Treves.

SI l'Archevêque de Mayence, dont nous venons de parler, possede l'Archevêché le plus honorable de toute l'Allemagne, suivant le dire commun des Allemans, l'Archevêque de Treves a l'avantage d'occuper le plus ancien. Car premierement, à l'égard de son Eglise, l'on croit que les premiers fondemens spirituels en furent jettez du tems de S. Pierre, & que ce Prince des Apôtres ne songeant qu'à répandre la semence de l'Evangile par tout le monde, ordonna à Euchaire, à Valere, & à Materne, trois des plus considerables d'entre les soixante-douze Disciples de JESUS-

& demeuroit très-peu à Mayence, à cause de la Guerre. Mais comme celui d'aujourd'hui est aussi Evêque de Bamberg, il demeure le plus souvent à Bamberg, où il se plaît beaucoup.

CHRIST, de paſſer dans les Gaules.

Quand Euchaire vint à Treves, il trouva cette Ville plongée dans les tenebres du Paganiſme; mais il l'en retira avec le ſecours du Ciel, tant par ſes Prédications continuelles, que par ſes miracles, qui furent tels, qu'une infinité de Païens ſe convertirent à la Foi, & reçurent le Baptême. Une Dame très-riche, nommée Alana, dont il avoit reſſuſcité le fils, donna ſa Maiſon pour en faire une Egliſe, qu'on appella l'Oratoire de S. Jean l'Evangeliſte, depuis la Cellule de ſaint Euchaire, & enfin le Temple de ſaint Mathie, parce que ſon corps y fut dépoſé. Saint Euchaire aïant ainſi donné la naiſſance à l'Egliſe de Treves; il en fut le premier Evêque, auquel ſuccederent ſaint Valere & ſaint Materne, & vingt-trois autres, preſque tous grands & ſaints Perſonnages. Mais après le Gouvernement de ces vingt-ſix Evêques, ſous les derniers deſquels le Chriſtianiſme s'étoit fort affoibli en ces quartiers-là, par la furieuſe perſécution des Païens & des

Héretiques; le Pape S. Sylveſtre, à la priere de l'Imperatrice ſainte Helene, y envoïa S. Agrice, Patriarche d'Antioche, l'an 330. & le fit le premier Archevêque de Treves. Ce fut lui qui y porta la Tunique de Notre-Seigneur, & pluſieurs autres précieuſes Reliques, que l'on y voit encore aujourd'hui. Ce fut lui auſſi qui de la Maiſon de ſainte Helene en fit faire une Egliſe, & du Palais de Conſtantin dans le Champ de Mars, un Monaſtere en l'honneur de ſaint Jean l'Evangeliſte, qui a depuis été & eſt encore aujourd'hui nommé l'Abbaïe de ſaint Maximin; cette illuſtre Imperatrice, & ce grand Empereur, les aïant volontiers cedez & abandonnez pour un œuvre ſi ſaint.

Depuis ce premier Archevêque, on en compte juſqu'à quatre-vingt-quatre qui lui ont ſuccedé en cette Dignité, y compris Jean Hugo d'Orsbeck (*a*), qui de Coadjuteur

---

(*a*) Cet Electeur avoit un Frere aîné, qui non ſeulement ne voulut jamais lui donner le titre dû à ſa Dignité; mais qui ne l'appel-

qu'il étoit de Charles-Gaspar Von-der-Leïen, fut installé Archevêque l'an 1676. Ce digne Prélat, l'exemple de toute l'Allemagne, étant mort le 6. de Janvier 1711. Charles-Joseph de Lorraine, fils de Charles Leopold, & d'Eleonore-Marie d'Autriche, né le 24. de Novembre 1680. déja Evêque d'Olmuls en Moravie, & d'Osnabrug, qui étoit Coadjuteur de cet Evêché dès le 24. de Septembre 1710. a été placé

loit jamais que *mon Prêtre*, quand il parloit de lui. C'étoit un homme si avare, qu'il n'avoit qu'un valet, quoiqu'il fut riche. Il couchoit pour l'ordinaire sur deux grands Coffres tous pleins de Monnoïes d'Or, & quand M. l'Electeur lui envoïoit quelque présent de Vin ou de Gibier, il ouvroit ses Coffres, & disoit au porteur : *Vois-tu bien cela, mon ami : tu diras donc à mon Prêtre, que j'en ai plus que lui, & que je ne me soucie guéres de lui, & de ses presens.* Il avoit épousé une niéce de l'Electeur Charles-Gaspard de Leyen, Dame très-belle & très-sage; mais au bout de deux mois, il la renvoïa à ses Parens, & passa le reste de sa vie à boire & à fumer avec deux Officiers de Guerre, qui prêtoient leurs oreilles au récit qu'il faisoit à tout propos de ses faits Militaires.

dans ce Siége, & l'occupe présentement. Il est en cette qualité Prince & Seigneur spirituel & temporel de ses Etats, & Feudataire de l'Empire. Sa Jurisdiction spirituelle étoit autrefois très-considerable, s'étendant non seulement sur toute la premiere & seconde Belgique, mais aussi sur la premiere & seconde Germanie. Ce qui dura jusques vers le huitiéme siécle, que le Pape Zacharie, comme il a été dit, commença à détacher de cette Metropole, qui étoit surnommée la seconde Rome, & dont les Archevêques étoient surnommez les heritiers de S. Pierre, les Evêchez de Mayence, de Cologne, de Liege & d'Utrecht en la seconde Germanie, & ceux de Strasbourg, de Worms, & de Spire en la premiere. De sorte que cette (*a*) Eglise est devenuë la moindre de toutes les Metropolitaines d'Allemagne, ne lui restant plus présentement que trois Suffragans, qui sont

(*a*) On y peut être reçû Chanoine à l'âge de sept ans accomplis, de même qu'à Mayence.

les Evêques de Metz, de Toul, & de Verdun, tous trois Sujets du Roi três-Chrétien.

Le Temporel de cet Archevêché n'a pas reçu un ſi notable déchet. Il eſt encore composé de pluſieurs beaux Bailliages, ſçavoir de Treves, Sarbourg, Pfaltzell, Welschbillig, Grimbourg, S. Wendel, Kilbourg, Wittlich, Baldenau, Schonecken, Daun, Ulmen, Berncaſtel, Honſtein, Zell, Cocheim, Munſter-en-Eyfeld, Hillesheim, Munſter-en-Meynfeld, Meyen, Coblents, Boppard, Weſel, Monthabour, Limpourg, Werheim, Engers-Grenſau, Herspach, qui ſont de grand revenu, ſans compter les Tailles qu'il impoſe ſur les Sujets de l'Abbaïe de Prum, dont il eſt Adminiſtrateur perpetuel, auſſibien que ſur ceux de ſon Archevêché. Il tire auſſi les Tailles des Sujets de l'Abbaïe de S. Maximin, depuis la Tranſaction que l'Archevêque Charles-Gaſpar de Leïen a faite pour terminer le procès qu'il avoit avec l'Abbé de cette Abbaïe, qui eſt Doïen né des ſept principales Egliſes de Treves, & Archichapelain de

l'Imperatrice. L'Archevêque a de plus dans sa Ville Metropolitaine, la Garde-noble de tous les mineurs, qui est un droit particulier, que ni l'Empereur, ni les Electeurs n'ont pas chez eux. Toutefois on peut appeller de sa Justice aux Chambres Imperiales, quand il s'agit de sommes au-dessus de mille florins; l'Electeur ne s'étant pas fait confirmer par l'Empereur l'année 1654. comme firent tous les autres Electeurs, le droit de ne pas appeller de sa Justice. Il a encore en la même Ville le Droit d'Etape sur les Marchandises qui descendent ou montent la Moselle, le long de laquelle on recüeille d'excellent vin (*a*), particulierement à Bergcastel & à Trarbach; les autres terres ne laissent pas d'être fort fertiles, sur tout du côté du Rhin.

Cette Ville de Treves, que l'on nomme en Latin *Colonia Augusta*, & *Augusta Trevirorum*, ou *Treviri*, &

(*a*) Les Allemans en sont si persuadez, qu'ils le tiennent pour le plus sain qui se puisse boire. Témoin leur Proverbe Latin, *Vinum Mosellanum est omni tempore sanum.*

en Allemand *Trier*, où est l'Eglise Metropolitaine de l'Archevêché; est considerable par sa grandeur & son ancienneté, aïant été bâtie dès l'an du monde 1966. Elle passoit du tems de Constantin le Grand, pour la plus grande en deçà des Alpes; & plusieurs Empereurs y ont fait leur séjour; mais elle fut depuis ruinée en partie par les Gots. On assûre que saint Athanase, pour se sauver des mains de ses persecuteurs, s'y retira près de saint Maximin Abbé, l'an de grace 336. & que c'est-là où il composa le Symbole de Foi, que l'Eglise recite journellement à la sainte Messe.

Saint Ambroise & saint Jerôme ont aussi demeuré quelque tems en cette Ville. On y garde très-soigneusement la Robe de Notre Seigneur; & pour le faire avec plus de précaution, on ne déclare point l'endroit où on la met; plusieurs croïant même qu'on la transporte dans d'autres Places du Païs pour la mieux cacher. L'Archevêque Charles-Gaspar de la Leïen, dont nous avons parlé, la montra au Peuple avec

grande devotion, peu de tems après la pacification de Westphalie, pour rendre graces à Dieu de ce bienfait. Il y a à Treves & aux environs, de très-beaux & très-anciens monumens de la pieté des premiers Chrétiens. Le Monastere de sainte Mathie, où est inhumé saint Euchaire, avec vingt-quatre autres Evêques de Treves ses successeurs, étoit si près de la Ville, que dans les dernieres Guerres la Garnison Françoise qui étoit alors dans Treves, le démolit, pour ôter à ses ennemis le moïen de l'attaquer par cet endroit.

Quant aux autres Villes & Places de l'Archevêché, il n'y a gueres que celle de Coblents & le Château d'Ehrenbreitstein, que le vulgaire nomme Hermanstein, (*a*) de considerables, dont le même Archevêque fit réparer & augmenter les fortifications. Il fit travailler particulierement au Château d'Ehrenbreitstein,

(*a*) Le Château d'Hermanstein sur les bords du Rhin, est un Palais très-beau & très-bien bâti par l'Electeur Charles-Gaspard de la Leïn, qui y faisoit sa résidence ordinaire.

qui est situé sur une roche au bord du Rhin, vis-à-vis de Coblents, vers l'endroit où la Moselle entre dans le Rhin, ce qui rend la Place presque imprenable de ce côté-là, & très-importante. Il a fait avec cela entourer de six Bastions revêtus, la Ville de Coblents, qui conserve sa communication avec cette Forteresse, par un pont de bateaux sur le Rhin, outre lequel elle a un très-beau pont de pierre sur la Moselle.

Le Chapitre de Treves qui élit l'Archevêque, n'admet point de Princes, ni même facilement de Comtes, dans ses Prébendes, non plus que celui de Mayence dans les siennes. Les Gentilshommes qui les possedent, les reservent pour leurs semblables, comme l'unique moïen qu'ils ont de parvenir à la Dignité d'Electeur, & de Prince de l'Empire.

Ces Chanoines avant que de pouvoir être reçus, sont tenus de faire preuve de seize quartiers de Noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Le Prevôt, le Doïen, le Trésorier, l'Ecolâtre, & le Chantre, sont distinguez par leurs Digni-

tez électives, des autres Chanoines, de même que les cinq Archidiacres, qui sont nommez par l'Archevêque; comme aussi le Suffragant & l'Official, qui ne sont point du Chapitre, ni ordinairement Nobles.

Nous avons déja dit que l'Archevêque de Treves étoit grand Chancelier de l'Empire dans les Gaules, & au Roïaume d'Arles (a); mais il est bon d'ajoûter ici, qu'en cette qualité il n'a aucune fonction, attendu que sa Charge ne pourroit être exercée dans des Païs, où l'on ne reconnoît plus l'Empire d'Allema-

(a) Cette Dignité n'est qu'un titre imaginaire, inventé par les Allemans pour marquer la prétenduë dépendance du Roïaume d'Arles à l'égard de l'Empire. Les plus célébres Auteurs qui ont examiné à fonds cette matiere, demeurent d'accord d'un fait incontestable; sçavoir, que ce Païs faisant originairement partie des Gaules, le droit des Rois de France est anterieur à celui des Empereurs, qui d'ailleurs ont renoncé à tous les droits qu'ils y pouvoient avoir; joint à cela que l'Electeur de Tréves ne peut rapporter aucun titre qui le justifie en la possession de cette charge.

gne. Ce qu'il a de réel, est qu'il précede celui de Cologne, à cause de l'ancienneté de son Eglise, & possede plusieurs autres avantages, outre ceux qui lui sont communs avec les autres Electeurs ses Collegues. Il opine le premier aux élections; & dans toutes les Assemblées Générales & Electorales, il a sa séance particuliere hors du rang de ses Collegues, c'est-à-dire, au milieu de la Salle, vis-à-vis de l'Empereur, sans qu'il pût prétendre d'autre place, même dans son Archevêché, s'il arrivoit qu'on y tint des Assemblées. Il peut même réünir au Domaine de son Eglise tous les Fiefs situez dans son Diocese, & relevans de l'Empire, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les Constitutions Imperiales. Les Fiefs qui relevent de son Archevêché, y retournent faute d'hoirs mâles; de la même maniere que les Fiefs Imperiaux retournent à l'Empereur & à l'Empire, à moins que les heritiers ne produisent un privilege au contraire. Il a le pouvoir de son autorité particuliere, de mettre au Ban de l'Empire ceux qu'il

a excommuniez, s'ils ne se reconci-
lient point dans l'année de leur ex-
communication ; & ce Ban a la mê-
me force que s'il avoit été décerné
par les Etats de l'Empire , ou par la
Chambre de Spire.

Si cet Electeur fait réflexion sur
la situation de son Païs & de ses Vil-
les, qui sont entrecoupées par les
Places & les Châteaux que le Roi
très-Chrétien possede dans son Ar-
chevêché , & le long de la Moselle;
il jugera aisément qu'il n'y a aucun
Prince de l'Empire , à qui il convien-
ne mieux qu'à lui d'être bien avec la
France. La raison en est, qu'en tout
tems, & à peu de frais , ce Roïaume
peut lui prêter un secours assûré ,
comme l'éprouva l'Archevêque Phi-
lippe-Chistophe de Sœteren , pour
la liberté & la protection duquel le
défunt Roi Loüis XIII. déclara en
1635. la Guerre aux Espagnols,
qui avoient arrêté prisonnier cet E-
lecteur, en se saisissant de sa Ville de
Treves. Le Roi très-Chrétien de son
côté a aussi une raison essentielle de
le maintenir, parce qu'il est le Me-
tropolitain des Evêchez de Metz,
de

de Toul & de Verdun, dont la Souveraineté a été cedée à la France par l'Empire, à la reſerve des Droits Metropolitains qui appartiennent à l'Archevêque de Treves (*a*).

(*a*) Dans la Guerre précedente les François occupoient preſque tout le Païs dont ils s'étoient rendus maîtres, auſſi-bien que de la Ville Capitale; mais ils l'ont entierement évacué depuis la Paix de Riſwick. Ils ont même ruiné la forte Place du Mont-Roïal, qu'ils y avoient bâtie ſur les Terres du Baron de Selle, qui en avoit fait foi & hommage au Roi de France, comme Vaſſal de l'Evêché de Metz. C'eſt ainſi que cet Electeur eſt rentré en poſſeſſion de ſon Païs, dont les François s'étoient emparez.



CHAPITRE III.

Archevêque de Cologne

C'Est à bon droit que cet Archevêque eſt le troiſiéme Electeur Eccleſiaſtique, puiſqu'après ceux de Mayence & de Treves, il a le plus conſiderable Archevêché d'Allemagne. Son Egliſe, comme nous en avons déja touché quelque choſe, fut établie preſque en même tems que celle de Treves, par ſaint Materne, qui fut emploïé particulierement à jetter les ſemences de la Foi dans les Païs des Ubiens, ou de Cologne, & il en fut fait le premier Evêque. L'Evêché fut dans la ſuite du tems attaché à la Metropole de Treves, & il y demeura uni juſqu'aux Regnes de Pepin & de Charlemagne, ſous leſquels la Religion Chrétienne aïant fait de grands progrez en Allemagne, il y fallut fonder de nouveaux Evêchez, & augmenter le nombre des Metropolitains. Il n'y avoit dans ces quartiers-

là que les Eglises de Treves & de Mayence qui eussent le titre de Metropole, lorsqu'on l'accorda à celle de Cologne, & qu'on en fit un Archevêché. Ce qui contribua le plus à l'honorer de ce titre, c'est que la Ville d'Utrecht, où il y avoit un Archevêché, aïant été pillée & saccagée par les Normands & les Danois, il le fallut transferer ailleurs, & il fut jugé à propos de l'établir à Cologne. Ce qui fut fait environ l'an 755. un peu avant ou après la mort de S. Boniface, en faveur de qui dix ans auparavant Mayence avoit été érigé en Archevêché. Le premier qui fut revêtu de celui de Cologne, se nommoit Adolphe, qui eut entr'autres pour Successeurs, S. Heribert Comte de Rottembourg, ou selon quelqu'autres, Comte de Leiningen, & S. Anno; lesquels furent particulierement estimez, à cause de leur sainteté de vie. Ce dernier fit environ l'année 1055. arracher les yeux à des Juges qui avoient prononcé une Sentence injuste contre une pauvre femme. Il permit seulement qu'on laissât à un d'eux qui étoit son com-

pere, un œil, pour pouvoir conduire les autres chez eux; & afin que le châtiment servît d'exemple, il fit attacher à leurs maisons des têtes de brique, qui étoient sans yeux. On peut dire que dès ce tems-là cet Archevêché commença à devenir riche & puissant; car on tient que l'Empereur Othon III. y unit & incorpora, à l'instance de Brunon son frere, le Duché d'Angrie: & que dans la suite du tems, l'Empereur Frideric I. y joignit encore le Duché de Westphalie, confisqué sur Henry le Lion Duc de Baviere & de Saxe, qu'il avoit mis au Ban de l'Empire. C'est pour cette raison que l'Archevêque a depuis porté le titre de Duc de Westphalie; & qu'encore à present il y possede plusieurs Terres considerables, comme sont entr'autres les Comté, Bailliage & Ville d'Aremsberg sur la Riviere de Roër, le Bailliage de Balré, le Bailliage & la Ville de Brison, la Ville & le Château de Werte, & autres. La Ville de Dorsten sur la Lippe, & ses dépendances, sont aussi du Domaine de l'Archevêché; comme auf-

ſi le long du Rhin, la Ville de Bonn, réſidence ordinaire de l'Archevêque, dont le Château eſt dans la Ville, l'un & l'autre ſont fort bien fortifiez. Les autres principaux lieux ſont, Andernack Ville & Bailliage, avec droit de péage ſur le Rhin, les Villes & Châteaux de Lons, de Keyſerſwert, d'Ordingen; & de Rhimberg, tous quatre auſſi avec droit de péage ſur le Rin; les Bailliages, Villes & Châteaux de Kerpen, de Lechnick, de Nuys, & de Zulich, & autres; ce qui lui vaut plus de ſix vingt mille écus de revenu par an. Il avoit autrefois pour Suffragans les Evêchez de Munſter, de Liege, d'Oſnabruch, de Minden & d'Utrecht. Mais ces deux derniers aïant été ſeculariſez, il ne lui reſte plus que les trois premiers.

Cet Electeur eſt Archichancelier de l'Empire par toute l'Italie, ſans pourtant faire aucune fonction de cette Charge, non plus que l'Archevêque de Treves fait de la ſienne, quoique les raiſons n'en ſoient pas égales. Car il y a des Principautez en Italie qui relevent toûjours de

l'Empire, & qui le reconnoiſſent encore. Mais comme les Princes qui en ſont poſſeſſeurs y poſſedent auſſi la qualité de Vicaires perpetuels de l'Empire, il arrive, ou qu'ils ſont en cette qualité dans l'étenduë de leurs Juriſdictions, ce que l'Empereur y pourroit faire pour les affaires communes, ou qu'ils ſe pourvoient à la Cour Imperiale pour les expeditions principales dont ils ont beſoin, leſquelles leur ſont délivrées par le Vicechancelier qui y fait la Charge de l'Archevêque de Mayence. Et c'eſt même pour cette raiſon que ce n'eſt pas l'Archevêque de Cologne, mais bien celui de Mayence, qui a par devers lui, & garde les Archives, Titres & Papiers qui concernent l'Italie. Il eſt dit par la Bulle d'or, que l'Archevêque de Cologne a le droit de ſacrer le Roi des Romains; toutefois il ſemble qu'il ne lui ſoit acquis que lorſque le couronnement ſe fait dans ſon Dioceſe. En effet, l'Archevêque de Mayence le lui a toûjours conteſté, quand cette cérémonie s'eſt faite ailleurs; mais le different a été reglé, ainſi qu'il a été dit

ci-devant, livre V. à la fin du Chapitre I I. Cela n'empêche pas que l'Archevêque de Cologne ne précede l'Archevêque de Mayence en toute l'étenduë de sa Metropolitaine & de sa Chancellerie en Italie, où il prend place à la main droite de l'Empereur, laissant la gauche à l'Archevêque de Mayence, qui hors de là & par tout ailleurs, le précede. La Bulle d'or lui attribuë le second Suffrage dans le College Electoral, & le droit d'opiner immediatement après l'Archevêque de Treves. Il a aussi l'avantage, que ses Sujets ne peuvent être assignez en premiere instance à la Chambre de Rotweil; & ils ne peuvent appeller de ses Sentences, si la somme en question ne surpasse celle de cinq cens florins en principal, & s'ils ne relevent les appellations dans six mois du jour de la Sentence, en donnant bonne & suffisante caution de la chose jugée. Cet Electeur a de plus, comme il a été dit, la Justice criminelle dans la Ville de Cologne, qu'il fait exercer par ses Officiers, nonobstant que la Ville soit libre, & immediatement

sujette à l'Empire, & par consequent indépendante de l'Archevêque; en sorte même qu'elle ne souffre pas, quand y il vient, qu'il y demeure long-tems, & avec un trop grand train. Ce qui a été depuis plusieurs siecles la cause de grands differends entre la Ville & l'Archevêque.

Son grand Chapitre est composé de soixante Chanoines, qui sont tous Princes ou Comtes, en possession de n'y point admettre de simples Gentilshommes, ni même de Barons. Les vingt-quatre plus anciens de reception, sont les Capitulaires, qui ont seuls voix active & passive dans le Chapitre, pouvant élever leurs Collegues, ou être élevez à l'autorité Archiepiscopale, & autres Dignitez.

L'Archevêque Maximilien Henry de Baviere (*a*) Archevêque de Co-

---

(*a*) A la mort du Prince Maximilien Henry de Baviere, la plus grande partie des Chanoines postulerent pour lui succeder, le Cardinal de Fustemberg Evêque de Strasbourg; quelques autres se déclarerent pour le Prince

logne, étant mort le 3. Juin 1688. a eu pour Successeur le Prince Joseph-Clement fils & frere des deux derniers Electeurs de Baviere, Evêque de Ratisbonne & de Liege, Coadjuteur d'Hildesheim, Prevôt de Berchtolesdsgaden. Sa qualité d'oncle de Philippe V. Roi d'Espagne (*a*), & de Monsieur le Dauphin, jointe à la proximité de ses Etats avec les Païs-Bas Catholiques &

Joseph-Clement de Baviere; de sorte que la contestation aïant été portée à Rome, le Pape Innocent XI. jugea en faveur du Prince de Baviere, & voulut bien lui accorder ses Bulles de dispense, en considération des grands mérites de ses ancêtres, qui ont conservé cet Archevêché à l'Eglise dans le tems qu'un Archevêque de Cologne entreprenoit de se marier, & qu'il alloit être secouru par les Princes Lutheriens, pour séculariser son Eglise. Le Pape fut aussi porté à favoriser ce Prince par rapport à son frere le Duc Maximilien Emanuel de Baviere, qui a dépensé beaucoup de son bien dans la Guerre contre les Turcs; & qui y a exposé sa personne avec beaucoup de valeur. C'est lui qui l'an 1688. étant à la tête de ses Troupes, prit Belgrade par assaut, où il reçut une blessure considerable.

(*a*) Ce Prince s'étant attaché à la France

Proteſtans, l'obligent de même que les deux autres Electeurs Eccleſiaſtiques, de s'attacher à la France, qui aïant auſſi un interêt de Religion & d'Etat commun, eſt tenuë de le maintenir dans ſes Droits ſpirituels & temporels. En effet, le Roi très-Chrétien a bien voulu depuis la paix de Munſter, en donner à cet Archevêque une preuve autentique : Ce fut lorſque Sa Majeſté fit ſon Traïté avec les Etats Generaux des Provinces unies, l'an 1662. par lequel Elle les obligea d'excepter de la ga-

ſuivant ſes véritables interêts, & s'étant déclaré pour Philippe V. Roi d'Eſpagne ſon neveu, contre les prétentions de la Maiſon d'Autriche, il a été proſcrit & mis par l'Empereur au Ban de l'Empire; mais ſans la participation des Electeurs ni des Princes, & ſans obſerver aucune des formalitez preſcrites par les Loix & les Conſtitutions de l'Empire; de ſorte que toutes les nouveautez que l'Empereur a prétendu faire, tant contre ce Prince que contre ſon frere Maximilien Electeur de Baviere, qu'il a pareillement proſcrit, ſont abſolument nulles & abuſives, & doivent être jugées dans une Diete libre & aſſemblée ſuivant l'ordre & les conſtitutions Imperiales.

rantie generale qu'ils ſtipulerent pour leurs Provinces & Places, la Ville de Rhimberg qu'ils occupoient, & qui appartient à l'Archevêque de Cologne. Ce que le Roi de France fit, afin de laiſſer à ce Prince ſon allié, la voïe libre de rentrer en cette Place, ou par accommodement, ou par la force ouverte, ainſi qu'il a fait depuis par l'aſſiſtance de Sa Majeſté.

L'Archevêché de Cologne porte d'argent à croix de ſable; le Duché de Weſtphalie, de gueules à un cheval gai d'argent; celui d'Angrie, de gueules à trois cœurs d'or; & le Comté d'Arensberg, d'azur à un aigle d'argent.



CHAPITRE IV.

Des Archevêques qui restent aujourd'hui en Allemagne.

IL se voit dans les anciennes Matricules de l'Empire, qu'outre les trois Archevêques Electeurs, dont nous venons de parler, plusieurs autres Archevêques y étoient emploïez & nommez comme Princes de l'Empire; mais la plûpart en ont été retranchez dans la suite des tems, à mesure que l'étenduë de l'Empire a diminué. Ceux de Riga, de Besançon, & de Cambrai, prennent encore aujourd'hui la qualité de Princes de l'Empire; mais il y a longtems qu'ils ne se trouvent plus à ses Dietes, & ne se mêlent point de ses affaires. Quant à ceux de Saltsbourg, de Magdebourg & de Bremen, il n'y a que le premier qui se soit conservé dans toutes les prérogatives de sa Dignité Ecclesiastique. Car pour les deux autres, étant tombez entre les mains des Princes Pro-

testans, ils ont été secularisez. Ce qui n'a pas été une petite perte pour la Religion Catholique, d'autant qu'ils étoient autrefois très-considerables. L'Eglise de Magdebourg avoit eu son commencement en Angarie du tems de Charlemagne, qui y avoit fait établir un Evêque avec son Chapitre. Mais l'Empereur Henry I. fit depuis faire la translation de cet Evêché à Valersleven au Païs de Lunebourg, d'où Othon I. le fit transferer à Magdebourg, qui fut alors érigé en Archevêché & Métropole de toute la Vandalie, aïant pour suffragans les Evêchez de Mersbourg, de Naumbourg ou Zitzen, de Brandebourg & de Haverberg. Ses Prélats ont été Primats de Germanie; mais depuis que les Princes Protestans se sont saisis de cet Archevêché, il n'a été consideré que comme une Principauté seculiere. Il a été long-tems possedé par les Princes de la Maison de Saxe & de Brandebourg, & enfin comme partagé entr'eux par les Traitez de Paix de Westphalie, où je renvoïe le Lecteur pour voir ce que chacun en possede.

L'Eglise de Bremen (*a*) fut aussi érigée en Evêché du tems de Charlemagne, vers l'année 788. & la conduite en fut donnée à Wilhard Anglois ou Saxon. Mais en l'an 833. l'Empereur Loüis le Debonnaire aïant fait ériger l'Eglise de Hambourg en Métropole, il y fit transferer Ansgaire quatriéme Evêque de Breme, qui en fut fait Archevêque. Toutefois aïant quelque tems après été chassé de Hambourg par les Normands, il fut contraint de retourner à Breme, où il vêcut encore dix-huit ans, avec la qualité d'Archevêque de Hambourg. Ce qui fit que dans la suite du tems, l'Eglise

(*a*) Loüis de Germanie considerant que l'Archevêché établi à Hambourg, ne pouvoit y subsister, parce que ce lieu étoit exposé aux insultes des Normands, fit assembler tous les Evêques d'Allemagne pour le faire transferer à Bremen dont l'Eglise vaquoit alors, & dans cette Assemblée, il fut résolu d'ériger Bremen en Métropole, ce qui s'executa ensuite dans le Concile de Worms, avec le consentement de l'Archevêque de Cologne dont Bremen dépendoit. Après quoi le Pape Nicolas I. confirma l'Erection.

de Breme devint Archevêché, auquel ſous Othon II. on donna pour Suffragans les Evêchez de Sleſwich & de Ratzebourg.

Cet Archevêché a été changé en Duché, & cedé à la Couronne de Suede par la Pacification de Weſtphalie.

ARCHEVESQUE DE SALTSBOURG.

Des Archevêques, dont nous venons de parler, il ne reſte que celui-ci qui ait conſervé ſon entrée, ſa ſéance & ſa voix, en qualité d'Archevêque, dans les Etats & autres Aſſemblées generales de l'Empire. La Ville de Saltsbourg, qui eſt le Siege principal de ſon Egliſe, a tiré ſon nom, ou de ſa Riviere nommée Salzach, ou de ce que du tems de Diethe III. Duc de Baviere, on y avoit découvert les ſalines qui y ſont. (*a*) On la nommoit aupara-

(*a*) Ce Diethe ou Theode Roi ou Duc de Baviere, ſelon la Chronologie de Saltsbourg, fit preſent de la Province de cet Archevêché à ſaint Robert ou Rudbert, qui y trouva

vant Hadriana ou Juavia, ou Junania; & les Allemands l'appelloient alors Helffenbourg, les Romains y avoient bâti un Château où ils mettoient de leurs gens en garnison pour garder & secourir le Païs. On y établit un Evêché du tems de l'Empereur Grec Leon le Grand, vers l'année 474. Saint Maxime en fut le premier Evêque, lequel nonobstant l'avis qui lui fut donné par S. Severin Evêque de Passau, que les Gots Païens avoient formé le dessein de venir surprendre Saltsbourg, & qu'il eût à se retirer ailleurs, ne le voulut point faire, se confiant avec les Habitans, en la Fortification de la Ville; mais leur confiance fut vaine, car quelque tems après la Ville aïant été attaquée, elle fut prise & saccagée, & Saint Maxime fut

des mines de sel, dont le profit fut emploïé à la construction de l'Eglise & du Convent de saint Pierre. Les Bavarois estimoient peu alors cette Province, à cause qu'elle est pleine de montagnes; mais ils soûtiennent aujourd'hui qu'elle surpasse en richesses beaucoup de Provinces voisines.

pendu.

pendu. Sa mort fut ſuivie de celle de cinquante-cinq Chrêtiens qui s'étoient ſauvez au haut d'une roche, d'où ils furent précipitez par ces Païens. Cette Ville demeura deſerte pendant deux ſiecles, juſqu'au tems que ſaint Robert, de la Famille Roïale de France, qui avoit converti & baptiſé à Ratisbonne Diethe III. Duc de Baviere, dont nous venons de parler, avec ſes freres, le Duc d'Ottingen, & le Duc Dietbold de Bozan, y fut envoïé pour en être Evêque. Ce bon Prélat, qui eſt ainſi compté pour le deuxiéme Evêque, fit bâtir dans ce lieu abandonnée, une Egliſe à l'honneur de ſaint Pierre, avec pluſieurs autres édifices, dont il fit une Abbaïe, & où il établit la réſidence des Evêques. Les Ducs de Baviere firent rebâtir la Ville, où le même ſaint Robert mourut l'année 623. le jour de Pâques, au milieu d'un Sermon qu'il faiſoit à ſon peuple. Entre les Evêques ſes Succeſſeurs, on compte S. Vital, S. Anſologue & S. Virgile. Ce dernier & neuviéme Evêque, étoit un Gentilhomme d'Ir-

lande ; qui avoit résidé deux ans dans l'Abbaïe de S. Pierre, à l'imitation de ses Prédecesseurs ; mais dans la vingtiéme année de son Gouvernement, il sépara l'Evêché de l'Abbaïe de saint Pierre, & fit construire une nouvelle Eglise à l'honneur de saint Robert, où il fit déposer le Corps de ce Saint, & y institua le Siége Episcopal (*a*), après avoir laissé la direction de l'Abbaïe à un Religieux, qui fut le premier Abbé de S. Pierre.

L'an 798. Charlemagne y fit transferer l'Archevêché (*b*) de Passau,

(*a*) Sous le Pontificat d'Innocent III. l'Archevêque de Saltzbourg demanda permission au Pape d'ériger un Evêché dans son Diocese, parce qu'il étoit d'une trop grande étenduë, & qu'il ne pouvoit le visiter qu'en beaucoup de tems.

(*b*) Cet Archevêché étoit anciennement à Lorch, ville de la Haute Autriche, appellée presentement Ens. Cette Place avoit bien quatre lieuës d'étenduë en longueur, & les Présidens Provinciaux de l'Empire Romain y faisoient leur résidence ordinaire. Mais comme les Huns l'envahirent plusieurs fois & la ruinerent entierement sous leur Roi Attila, l'Archevêché fut transferé à Passau, & de là

qui étoit celui de toute la Baviere. Arnold en fut le premier Archevêque, auquel on attribua aussi la Jurisdiction Ecclesiastique sur la moitié de la Carinthie, & sur la Stirie. Le reste de ces deux païs qui est au-delà de la Drave vers le Midi, aïant été laissé au Patriarche d'Aquilée.

à Saltsbourg. C'est pourquoi les Evêques de Passau prétendent leurs exemptions, comme d'un Evêché, qui fut érigé en Archevêché devant celui de Saltsbourg, & qui n'a cedé à celui-ci que la Dignité Archiepiscopale, sans se rendre Suffragant. Mais Saltsbourg se fondant sur le Droit Canon, qui porte que chaque Evêque doit reconnoître un Archevêque, à moins qu'il ne prouve son exemption, prétend que Passau est son Suffragant, puisqu'il le fut d'ancienneté à celui de Lork, dont tout le droit de l'Archevêché en general fut transporté à Saltsbourg. Cet Archevêque pour demeurer en possession, & pour empêcher toute prescription, donne dans ses écrits le premier rang entre ses Suffragans à celui de Passau, mais celui-ci ne se contentant pas de cette honneur-la, se dit dans tous ses Decrets Evêque de Passau, ville Cathedrale, libre & exempte. On se pourvoit aussi de tems en tems à la Cour de Rome, pour arrêter ainsi la prescription, ainsi le Procez ne se continuë, ni ne se finit jamais.

Sous l'Empereur Henry VI. la Ville fut presque réduite en cendre; mais elle fut bientôt rétablie. A present elle passe pour une des plus belles & des mieux fortifiées de toute l'Allemagne; & sa grande Eglise qui fut consacrée solemnellement l'année 1628. est aussi une des plus magnifiques de toute la Chrétienté.

Cette Metropolitaine, à laquelle on a incorporé l'Evêché de Chiemsée, a pour Suffragans les Evêchez de Trente, de Passau, de Vienne, de Gurck, de Brixen, de Fresingen, de Seccau, & de Lavant. L'Archevêque est Legat né & perpetuel du Saint Siege en Allemagne. Il alterne, comme il a déja été dit ci-devant livre V. chapitre 3. avec l'Archiduc d'Autriche aux Dietes de l'Empire, & ne cede qu'aux Electeurs. Le grand Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines Capitulaires, (*a*) capables d'élire & d'être

(*a*) Les Canonicats de Saltsbourg valent au moins cinq ou six mille Ecus de rente, & les Dignitez, neuf, dix, douze mille.

élûs pour posseder la Dignité Archiepiscopale; outre les autres Chanoines de la même Eglise, qui peuvent être reçûs Capitulaires, lorsqu'il vient à en déceder quelqu'un, & qu'ils ont atteint l'âge de vingt-quatre ans. Comme cet Archevêché est limitrophe à la Baviere, à l'Autriche, à la Carinthie, au Frioul, & au Tirol, il est de l'interêt de ce Prélat, & de son Chapitre, de demeurer dans les bonnes graces de l'Empereur & de l'Electeur de Baviere, ses voisins, dont les Etats lui ont servi de boulevart dans les dernieres guerres. Ce n'est pas que ce païs ne soit d'ailleurs défendu par ses montagnes, détroits, défilez, & par ses bonnes Places; comme est la Ville de Saltsbourg, les fortifications de laquelle le Comte de Lodron Archevêque, mit durant ces dernieres guerres en leur perfection, y faisant achever en même tems l'Eglise Metropolitaine, & y rétablissant aussi l'Université, dont les Benedictins qui joüissent d'ailleurs d'une Abbaïe très-riche, sont les Maîtres & les Regens. Je ne parlerai pas ici des au-

tres Places fortes, comme de celle de Werfen ſur la Riviere de Saltz, ni des mines d'or, ni des eaux minerales qui font des effets admirables pour la gueriſon de pluſieurs maladies ; mais je me contenterai de dire que les Salines, avec les revenus ordinaires & extraordinaires, rapportent au Prince & au Grand Chapitre plus d'un million d'or par an ; ce qui leur donne moïen de ſoûtenir leurs Dignitez avec plus d'éclat & de magnificence (*a*) qu'aucun autre Prince ou Chapitre Eccleſiaſtique d'Allemagne.

Cet Archevêché eſt à preſent rempli par François-Antoine d'Harrac, qui étoit Coadjuteur, & qui a rempli la place de Jean Erneſt de

---

(*a*) L'Archevêque de Saltsbourg, à juſqu'à onze & douze cens florins de revenu. Il a entre pluſieurs autres Officiers Auliques, trente-ſix Chambellans, qui portent la clef d'Or à leur Ceinture. Il faut remarquer que le droit d'avoir des Chambellans eſt affecté au trois Electeurs Eccleſiaſtiques & à ce Prélat. Les autres Evêques d'Allemagne n'ont que des Gentilshommes.

Thun, qui avoit ſuccedé à Maximilien Gandolphe Comte de Kirkemberg. Ce Prélat poſſede cette Dignité depuis le 3. Juin 1687. jour de la mort de ſon Prédeceſſeur.

L'Archevêché de Saltsbourg porte d'argent au lion d'azur.

CHAPITRE V.

Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

NOus devons placer en cet endroit ce que nous avons à dire du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, parce que ce Prince a ſon rang & ſa ſéance dans les Dietes après l'Archevêque de Saltsbourg, & devant tous les Evêques d'Allemagne. (*a*) Comme cet Ordre a été pendant un fort long-tems, très-conſiderable, on a jugé à propos de s'étendre un peu au long ſur ſon éta-

(*a*) Et cela en conſideration de l'Archevêché de Riga, que les Grands Maîtres ont autrefois poſſedé.

bliſſement, ſon progrez, ſa décadence, & ſur l'état où il ſe trouve preſentement. On a déja ci-devant fait voir dans le livre II. chapitre 14. dans la vie de l'Empereur Henry VI. que cet Ordre fut inſtitué l'an 1190. par Henry Roi de Jeruſalem, & par le Patriarche du même lieu, contre les ennemis de la Foi Chrétienne, avec l'applaudiſſement general des Princes d'Allemagne, qui avoient accompagné en Syrie l'Empereur Frideric I. & qui y étoient reſtez depuis ſa mort. On a auſſi vû que cet Ordre fut approuvé & confirmé par le Pape Celeſtin III. & par l'Empereur Henry VI. ſous la Regle de Saint Auguſtin, à l'imitation de celui des Templiers & de celui de S. Jean de Jeruſalem, avec cette difference néanmoins que les Teutons portoient une Croix noire ſur un Manteau ou Habit blanc, & que Henry de Walpot en fut le premier Grand Maître. Nous ajoûtons en cet endroit que ce fut ſous lui, auſſi-bien que ſous Othon de Kerpen, & Herman Barth, qui lui ſuccederent l'un aprés l'autre dans la

Grande

Grande Maîtrise, que l'Ordre, qui avoit d'abord été établi en Jerusalem, & ensuite à Ptolemaïde ou Acre, reçut son accroissement. Mais il commença particulierement à se rendre considerable sous le quatriéme Grand Maître Herman de Saltza, qui avoit été élû en 1210. Ce fut lui qui avec ses Chevaliers sauva des mains des Infideles, Jean fils de Henry Roi de Jerusalem, dans une bataille que les Chrétiens perdirent contre Conradin Roi de Syrie. En reconnoissance de ce service Jean ajoûta à la Croix noire que le Pape Celestin III. avoit ordonné aux Chevaliers de porter sur leur Habit blanc, une Croix potencée d'or, qui étoit les propres Armes du Roïaume de Jerusalem. Ce Grand Maître avoit fortifié sa Chevalerie de plus de deux cens braves, tous gens tirans leur extraction de Princes ou d'ancêtres de la premiere Noblesse. Et enfin sa réputation s'étant répanduë par toute la Chrétienté, aussi-bien qu'en ce païs-là, elle lui acquit l'amitié & l'estime de tous les Rois & Etats du Monde.

Le Duc de Masovie, de Coyate, & d'autres Terres de Pologne, dont il étoit le plus proche heritier, lui envoïa une Ambassade célébre pour lui demander son amitié & son assistance dans le besoin qu'il en avoit pour résister aux Infideles. Et afin d'attirer cet ordre en ce païs-là, il lui fit don & cession des Provinces de Culme, & de Lubonie, comme aussi de tout ce qu'il pourroit conquerir en Prusse sur les Païens, pour le posseder à perpetuité avec toute indépendance & souveraineté. Ce que le Pape & l'Empereur aïant confirmé, le Grand Maître y envoïa d'abord quelques Chevaliers commandez par un de ses Lieutenans, qui en aïant pris possession, y firent un établissement qui devint en peu de tems très-considerable. Car aïant été renforcez de Troupes qui leur étoient venuës d'Allemagne, ils se jetterent dans la Prusse, où aïant remporté une entiere victoire sur les Infideles, ils s'emparerent de la plus grande partie de la Prusse, chassant ou tuant tous ceux qui demeuroient avec opiniâtreté dans le Paganisme,

Ils ſe rendirent peu à peu les maîtres de la Livonie & de la Courlande; & ces grands ſuccez firent conſiderer le Grand Maître & les Maîtres particuliers de cet Ordre, à l'égal des Princes.

Ces Chevaliers fonderent dans la Pruſſe quatre Evêchez, ſçavoir celui de Colnitz, celui de Roſenbourg, celui de Semland, & celui de Heilſberg. Ils en fonderent auſſi cinq en Livonie, & en Courlande, & firent bâtir des Villes & des Châteaux en tout ce Païs-là, leſquels ils remplirent de Colonies qu'ils faiſoient venir d'Allemagne. Ils pénétrerent juſqu'en Ruſſie, où ils établirent de même la Religion Chrétienne; & tous ces exploits ſe firent ſous les ordres & les auſpices de leur Grand Maître Herman de Saltza, dont le regne dura trente ans. Ce grand homme mourut enfin chargé de gloire & de lauriers l'an 1240. en la Poüille dans la Ville de Baleto, où il fut enterré en une Egliſe de ſon Ordre. Celui qui lui ſucceda en la Grande Maîtriſe de l'Ordre, étoit Conrad de Heſſe frere de Loüis

Landgrave de Hesse & de Thuringe, mari de cette Elizabeth qui fut canonisée par Gregoire IX. Conrad donna de grands biens de son propre patrimoine à l'Ordre, & mena jusqu'à son decez une vie exemplaire.

C'est dans le tems de ce Grand Maître, que Saint Loüis Roi de France IX. du nom s'enrolla dans la Croisade, que le Pape Innocent IV. avoit fait publier; & qu'il fit le Voïage de la Terre-Sainte avec ses deux freres, Charles Comte d'Angers, & Robert Comte d'Artois, & plusieurs autres Princes & grands Seigneurs, commandant une puissante Armée. Il seroit inutile de repeter ici ce que ce Saint Roi fit en cette expedition: il suffit pour notre sujet de dire, qu'après avoir essuïé la bonne & la mauvaise fortune en ses differens exploits, il vint à Ackre visiter les Chevaliers Teutoniques. Il leur donna tous les témoignages imaginables de son estime, les gratifia de la permission d'ajoûter quatre Fleurs de Lys à leurs Armes, & accompagna ces marques d'honneur d'un present de

deux mille florins d'or, & d'autres bien-faits considerables.

Ces Chevaliers aïant pour maxime de se signaler également en tous lieux, n'étoient pas si-tôt revenus d'Asie, qu'ils armoient contre les Païens de l'Europe. Après avoir reçu un renfort considerable de Troupes d'Allemagne, ils firent l'année 1255. pendant l'hiver, une irruption avec soixante mille hommes dans la Samogicie, & s'en rendirent les maîtres, faisant main-basse sur tous ceux qui ne se vouloient pas faire baptiser.

Le Grand Maître fit bâtir en la même année, dans la Prusse, une grande & belle Ville, qu'il fit nommer à l'honneur du Roi de France, Konigsberg, c'est-à-dire, montagne du Roi. Son successeur Bappo d'Osterne, fit aussi édifier la Ville de Montreal. Ce même Grand Maître soûtint une longue & fâcheuse guerre contre Schwandepol Duc de Pomeranie; mais ce fut toûjours aux dépens de ce Prince; car les Chevaliers le battirent en plusieurs rencontres, & le chargerent enfin avec

tant de vigueur, qu'il fut contraint de faire la paix avec eux ; & même se voïant à la fin de ses jours, il fit venir devant lui ses quatre fils, & les exhorta, comme par une déclaration de derniere volonté, qu'il insera dans son Testament, de vivre en bonne intelligence avec l'Ordre Teutonique. Mais incontinent après son décès Mestowin son fils aîné, oubliant le commandement de son pere, declara de nouveau la guerre à l'Ordre. Les Chevaliers repoussant l'injure par la force, ravagerent toute la Pomeranie, & obligerent à la fin ce Duc de demander la paix, qu'il obtint. Il arriva de plus, que de trois freres qu'avoit Mestowin, le premier nommé Sambor, se fit Chevalier, & porta à l'Ordre tout son patrimoine, ce que firent aussi à son exemple les deux autres freres.

L'an 1275. Hartman Comte de Helderingen, fut élû le huitiéme Grand Maître, il se conduisit dans cette Dignité avec autant de courage que de prudence. Il essuïa, & toûjours avec beaucoup d'avantage,

de grandes attaques de la part des Russiens, Lithuaniens, Samogiciens, & Semigales.

Pendant que l'Ordre se soûtenoit contre ces peuples, & même faisoit des progrez considerables sur eux ; il reçut un fâcheux échec en Syrie, sous le dixiéme Grand Maître Conrad de Feuschawang. Car ce fut de son tems que la Ville d'Acre, où avoit été la principale Maison de l'Ordre, fut prise par le Souldan d'Egypte ; ensorte que ce qui restoit de Chevaliers Teutons, & ceux qui échaperent des mains du Souldan, furent obligez de revenir en Allemagne.

Quelque tems après leur retour, & environ vers l'année 1312. dans la regence du Grand Maître Geoffroi de Hohenloë, les mêmes Russiens, & autres peuples, vinrent faire une furieuse course dans la Livonie. Mais le Chevalier Conrad Gunderman Gouverneur de cette Province, ramassa bon nombre de Troupes, les chargea & les repoussa avec tant de vigueur, qu'il les mena battant jusqu'à la Ville de Riga, dont les Ha-

bitans s'étoient revoltez; & même il reprit en 1330. cette Ville, & par ordre du Grand Maître il en fit démolir les fortifications & abattre les murailles, privant de plus les Habitans de leurs privileges. Mais peu de tems après aïant été bridez par une Citadelle, on les rétablit dans leurs anciennes immunitez.

A Geoffroi de Hohenloë succeda Siffroi de Feuchtuang, qui transfera à Marienbourg la principale Maison de l'Ordre, qui étoit établie à Marpourg, depuis que les Chevaliers avoient été obligez de quitter la Syrie. Trois de ses successeurs Grands Maîtres firent bâtir les Villes de Christmemmel, d'Ylgembourg, & de Bartenstein, pour arrêter les courses de leurs ennemis. Toutefois en l'année 1349. Henry de Desmer, ou de Tuchmer, étant Grand Maître, Kinstot Roi de Lithuanie vint se jetter en Prusse, avec Ailgard son frere, & Marmande Roi de Russie; mais ce ne fut qu'à la gloire du Grand Maître. Il alla audevant d'eux, les combattit, & les défit. Le Roi de Russie fut tué en

cette rencontre avec deux mille Païens, & le Roi de Lithuanie se sauva par la fuite. La bataille se donna près de la Riviere de Strebend. Les Chevaliers n'y perdirent que huit de leur Ordre, & quarante-deux autres personnes de marque. Cette guerre recommença sous le Grand Maître suivant Winrich de Kinppenrodt, vers l'an 1363. & le Roi Kinstot fut fait prisonnier, & mené à Marienbourg par un parti de Chevaliers; mais quelques mois après il se sauva de la prison aïant corrompu un valet. Il arriva ensuite une chose assez surprenante ; c'est que l'an 1368. le fils de Kinstot, accompagné de quinze Cavaliers, se rendit à Konisberg près du Grand Maître, pour lui déclarer qu'il desiroit embrasser la Religion Chrétienne. Il fut bien reçû, & baptisé par un Evêque, & même il fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Charles IV. Roi de Boheme.

L'année 1370. Henry de Rodorn Grand Maître, secondé de ses Chevaliers & de ses Troupes, défit six mille Païens dans les Déserts. Il avoit

fait bâtir, l'année précedente 1369. dans la Lithuanie, un fort beau Château qu'il nomma Gottſwerden. Il fut viſité en cette même année à Konisberg, par pluſieurs Princes, Seigneurs, & Cavaliers d'Allemagne, leſquels ne pouvoient aſſez admirer la ſage conduite avec laquelle les Chevaliers de cet Ordre continuoient la guerre contre les Païens.

Cependant Jagellon Roi de Pologne, ramaſſa avec l'aide de Witold ſon couſin, une nombreuſe armée de Polonois, Bohemiens, Ruſſiens, Tartares, Lithuaniens, & marcha le long des frontieres de Moſcovie vers la Pruſſe. Le Grand Maître de ſon côté avoit aſſemblé juſqu'à quatre-vingt-trois mille hommes, qu'il partagea en trois Corps. Le premier fut deſtiné pour combattre ſous le Drapeau de la Sainte Vierge; le ſecond ſous les Enſeignes du Grand Maître; le troiſiéme ſous celles du Marêchal. Il ordonna que les Corps s'attendroient les uns les autres; mais cela fut mal executé. Le Roi de Pologne & Witold étoient à la tête de plus de cent cinquante mille

hommes. Ils tomberent sur le premier Corps qui se presenta, & qui étoit commandé en personne par le Grand Maître. Ce Prince ne se donnant pas la patience d'attendre le reste de son armée, les combattit, & fut battu. L'autre Corps venant au secours hazarda aussi le combat, & fut accablé comme le premier, par le trop grand nombre d'Infideles. Tout le monde conseilloit au Grand Maître de faire retraite, & de sauver le reste des Troupes Chrétiennes dans ses Villes & Places voisines; mais il ne put point moderer le ressentiment de sa perte. Il retourna à la charge avec le troisiéme Corps; & les Chrétiens firent paroître tant de bravoure & de vigueur, que les Infideles commencerent à plier. On ne doutoit presque plus de la victoire, lorsque les Tartares arriverent avec des Troupes fraîches. Ils prirent les Chrétiens en flanc, & les renverserent; ensorte que le Grand Maître, le Maître de la Livonie, & grand nombre de Noblesse, aïant été tuez, les Chrétiens furent entierement défaits. Ce mal-

heur leur arriva au Camp de Tannenberg l'an 1410. Le Roi de Pologne poursuivant sa victoire, entra avec les Barbares dans la Prusse, & s'y rendit maître de plusieurs Villes & Places fortes.

Henry Comte de Plaven, nouvellement élû Grand Maître, ne demeura pas les bras croisez. Il ne pensa qu'à venger l'Ordre. Il se mit en campagne avec les Troupes qu'il avoit reçuës d'Allemagne, chassa de la Prusse les Polonois, & fit à son tour de grands ravages dans la Pologne, la Lithuanie, & la Samogitie. Ce Grand Maître s'étoit obligé de païer aux Troupes depuis le mois de Juin jusqu'à la Toussaints, quatorze mille florins d'Hongrie par jour, outre leur solde, & les autres grands frais que demandoit l'attirail de la Guerre ; ce que je dis pour marquer quelle étoit la puissance de cet Ordre l'année 1415. Le Roi de Pologne, & son cousin le Duc de Witold, ne laisserent pas quelque tems après de faire encore une seconde invasion dans la Prusse, avec de grandes forces. Ils ravagerent

l'Evêché de Heilsberg, & les environs de Chriſtberg, d'Elbing & de Riſſenbourg; & s'étant emparez de Neudebourg, de Poſenhaim, & d'Allenſtein, ils mirent enfin le Siege devant la Ville & le Château de Strasbourg. Mais après avoir continué inutilement le Siege pendant un mois, les Chevaliers les obligerent de le lever, & les chaſſerent juſqu'en Pologne.

Enfin cette Guerre aïant continué avec une furieuſe opiniâtreté juſques en l'année 1441. Wladiſlas Roi de Pologne, s'en rebuta; & changeant la colere en amitié, fit d'une maniere ſi honnête inviter à un Feſtin ſolemnel Conrad d'Erliſchshauſſen, alors Grand Maître, qu'il ne put le refuſer. Celui-ci eſcorté des Prelats & de la principale Nobleſſe de ſes Etats, ſe rendit pour ce ſujet à Briskc, où la Cour Polonoiſe l'attendoit. Le Roi accompagné des Prélats & de la Nobleſſe de ſon Roïaume, regala ſuperbement le Grand Maître & les ſiens avec toutes ſortes de marques d'amitié. Et comme la Pruſſe eſt d'un côté fron-

tiere de la Pologne, & presqu'environnée de la Massovie, de la Lithuanie & de la Samogitie, & est d'autre côté limitrophe au Duché de Pomeranie & à celui de Stolpe; le Roi avoit aussi fait venir là les Princes, Prélats & Seigneurs de ces differens Païs, de même que les Deputez des Villes. Et tous aïant déliberé ensemble, ils conclurent & signerent d'un commun accord, une paix & alliance perpetuelle entre leurs Païs & Provinces, promettant les uns & les autres avec serment d'en observer & entretenir inviolablement les Articles.

Cette Paix ainsi concluë, le Grand Maître se sépara du Roi avec des témoignages singuliers d'une bienveillance réciproque, il retourna à Thorn, lieu de sa résidence, où peu de tems après, pour avoir sa revanche des honnêtetez du Roi de Pologne, il le convia à un régal. Ce Prince s'y rendit avec une cordialité vraïement Roïale, y menant les Princes de sa Cour, les Prélats, & la principale Noblesse de Pologne. Le Grand Maître traita cette Cour

ſort magnifiquement, lui témoignant beaucoup de reſpect & d'honnêteté ; & le Roi lui remit entre les mains le Traité ratifié & ſcellé du grand Sceau du Roïaume ; pour plus grande ſûreté duquel le Roi & le Grand Maître, aïant tous deux juré ſur les Evangiles, & promis de l'obſerver à perpetuité, ils reçurent le S. Sacrement de l'Autel par les mains de l'Evêque, comme un ſacré témoin de leurs bonnes intentions. Après quoi ils ſe ſéparerent en parfaite amitié. Le tout ſe fit l'année 1441.

Cinq ans après, c'eſt-à-dire, l'an 1446. Conrad d'Erlichshauſen Grand Maître, regala auſſi fort ſplendidement à Thorn Caſimir qui avoit ſuccedé à Wladiſlas Roi de Pologne. Ce Prince confirma avec la même cérémonie que ſon frere avoit fait, la paix avec le Grand Maître.

L'année 1452. les principales Villes de la Pruſſe, ſçavoir Thorn, Elbingen, Konigsberg, & Dantzich, avec quelqu'autres ſe mutinerent contre le Grand Maître, & contre l'Ordre, ſe voulant mettre dans l'indépendance, au préjudice de la lé-

gitime ſuperiorité que l'Ordre avoit ſur elles. Le Grand Maître emploïa tous les moïens pour les ramener à leur devoir, mais inutilement. Le Legat que le Pape Nicolas V. y avoit envoïé pour aſſoupir cette revolte, perdit ſes peines, auſſi-bien que le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, qui tâchoient de les accommoder à l'amiable. L'affaire aïant été finalement portée à la Cour Imperiale, l'Empereur déclara par ſon Jugement, que l'Ordre Teutonique aïant avec effuſion de ſang, & avec l'aſſiſtance de Dieu, conquis toute la Pruſſe ſur les Païens, qu'il avoit fait Chrétiens, bâti & peuplé ſes Villes & Places, par le ſecours des hommes tirez d'Allemagne; il enjoignoit aux Chefs & aux Habitans des Villes, de demeurer dans l'obéïſſance qu'ils devoient à l'Ordre, & de prêter ſerment de fidelité au Grand Maître, comme ils avoient accoûtumé de faire. Les Villes y acquieſcerent à la verité de parole, mais elles firent le contraire par les effets, envoïant ſecrettement au Roi Caſimir lui offrir de ſe mettre ſous

ſa

ſa protection, & de le reconnoître pour leur veritable Seigneur, à certaines conditions. Le Grand Maître aïant eu avis de cette démarche, dépêcha une Ambaſſade vers le Roi de Pologne, pour ſçavoir ſes intentions. Le Roi lui renvoïa dire qu'il vouloit tenir & obſerver conſtamment la Paix perpetuelle qu'il lui avoit promiſe & jurée. Le Grand Maître ſe fiant à cette parole, députa vers la Nobleſſe & vers les moindres Villes, pour pénétrer leur ſentiment. Elles répondirent qu'elles étoient réſoluës de vivre & de mourir avec l'Ordre & avec le Grand Maître leur legitime Seigneur. Le Grand Maître ainſi aſſûré de la fidelité du Païs, ne penſa plus qu'à reduire les Villes rebelles, & pour cet effet travailla puiſſamment pour avoir des Troupes. Mais ces Villes aïant appris ſon deſſein, feignirent pour conjurer l'orage, de vouloir demeurer dans la ſoumiſſion, & envoïerent des Députez vers lui à Marienbourg, avec inſtantes prieres de les remettre dans l'honneur de ſes bonnes graces, & de ne pas vouloir charger le Païs de Trou-

pes étrangeres. Cette humble déclaration désarma le Grand Maître & les Chevaliers. Cependant ces quatre Villes avec leurs adherans firent si bien sous main, qu'elles engagerent dans leur parti non seulement la meilleure partie des petites Villes, mais presque toute la Noblesse du Païs, sous promesse que les Gentilshommes y auroient les meilleures Charges. Et comme les enfans des Gentilshommes & des riches Bourgeois servoient les Commandeurs & les principaux Officiers de l'Ordre, dans leurs Châteaux, en qualité de domestiques, on les attira facilement dans ce complot, en les flattant que de valets qu'ils étoient, ils deviendroient Maîtres. On concerta secrettement que quand on donneroit un certain signal, ces domestiques s'assûreroient de la personne de leurs Maîtres, & les chasseroient des Châteaux, pour y faire entrer les gens envoïez des Villes. Ces choses ainsi disposées, les quatre Villes firent prier le Grand Maître de vouloir convoquer près de lui à certain jour, les Officiers Commandeurs, Evêques

& Prélats de ſon Ordre, en un lieu où leurs Députez ſe trouveroient pareillement, pour tâcher d'accommoder dans la douceur leurs differends. Le Grand Maître croïant toûjours, que ces Villes agiſſoient ſincerement, donna ſes ordres, & les Officiers, Evêques & Prélats s'étant rendus au lieu & au jour preſcrit près du Grand Maître, les Villes lui envoïerent à Marienbourg une Lettre le 14. Février 1454. par laquelle elles ſe dédirent de toutes les avances qu'elles avoient faites, & au même tems elles & leurs Confederez firent executer par leurs enfans, couſins & parens qui étoient au ſervice & dans les Places de l'Ordre, leur déteſtable projet; en ſorte que ces domeſtiques s'étant ſaiſis des Châteaux, & aïant arrêté leurs propres Maîtres, dont ils jetterent même quelques-uns par les fenêtres, eurent la liberté d'y faire entrer les gens des Villes, & de piller les Châteaux, ſans ſe ſoucier du ſerment de fidelité qu'ils avoient prêté à leurs Seigneurs. En un ſeul jour ils ſe rendirent maîtres de treize Châteaux tous

presqu'imprenables, & peu à peu de tous les autres Châteaux & Villes, excepté de celles de Marienbourg & de Konitz. Le Marêchal & les Commandeurs de Dantzick, & de Grandens, furent pris & tuez avec beaucoup d'autres en chemin, se retirant à Marienbourg. Les Evêques, les Prélats, & les autres Officiers qui étoient tous alors près du Grand Maître, ne trouverent aucun remede present à un si grand mal. Il fut resolu d'écrire au Maître de la Livonie, & à tous les Princes & Seigneurs, pour avoir du secours; & à quelques Chevaliers & Gentilshommes de Prusse, qui ne vouloient point violer leur serment, de venir secrettement à Marienbourg, se ranger sous les ordres de leur Grand Maître.

Cependant le Roi de Pologne se servant de l'occasion, s'avança avec une forte Armée en Prusse, où il reçut des Villes & de leurs Troupes, l'hommage & le serment; ce Prince oubliant ainsi les promesses solemnelles qu'il avoit faites. Les Freres de l'Ordre qui administroient les Eglises, furent contraints par ces re-

belles de quitter l'Habit de l'Ordre, & de promettre avec ferment de ne le plus reprendre, ou qu'autrement on les tueroit, ou noïeroit tous. Ces rebelles allerent enfuite affieger avec deux Armées féparées la Ville de Marienbourg; mais les Chevaliers firent une fortie fur une, tuerent plus de huit cens hommes, & en firent autant de prifonniers; ce qui obligea l'autre de fe retirer. Toutefois ces Troupes ne laifferent pas de retourner devant la Place, quand elles furent que le Roi de Pologne s'étoit allé camper devant Konitz, qu'il efperoit d'emporter en peu de jours. Dans ces entrefaites le Grand Maître reçut nouvelles, que Rodolphe Duc de Saxe, Bourchard Comte d'Henneberg, & Henry Seigneur de Luttersheim, Capitaines Géneraux, venoient à fon fecours avec fept mille Allemans. Le Roi de Pologne en eut auffi avis, & marcha au-devant d'eux avec une nombreufe Armée. Mais les Allemans qui furent avertis de la marche du Roi de Pologne, changerent de route, & s'étant à la fourdine approchez des Polonois,

ſans que ceux-ci en euſſent le vent, les attaquerent par le flanc à l'improviſte avec tant de vigueur, qu'ils furent mis en déroute, laiſſant plus de trois mille hommes ſur la place, & cent trente-ſix grands Seigneurs priſonniers, parmi leſquels ſe trouva Schelensky, Lieutenant general de l'Armée. Les Allemans eurent auſſi les deux grands Eſtendarts, celui de Pologne & celui de Lithuanie, avec dix-ſept pieces de canon de fer, outre les hardes & les pierreries du Roi Caſimir, ſon cheval de bataille qu'il venoit de changer, ſa cuiraſſe, & ſa tente. Pour ſa perſonne, il ſe ſauva ſur un cheval frais dans la Ville de Torn. Les Allemans n'y perdirent que deux Chevaliers avec ſoixante hommes, mais pluſieurs furent bleſſez dans le combat. Cette bataille fut donnée l'an 1454. au commencement du mois d'Octobre, & ce ſuccès donna tems au Grand Maître de fortifier & de ravitailler pour deux ans la Ville de Konitz. Les Allemans étant arrivez devant Marienbourg, ils en chaſſerent les rebelles; & comme le Grand Maître reçut de

grands secours d'Allemagne & de Boheme, du Duc de Saxe, & du Marquis de Brandebourg, il se fit jour en Prusse, reprit toutes les petites Villes, plusieurs Forts & Châteaux, & sur tout la Ville de Konigsberg, une des quatre principales. Ainsi la Guerre s'alluma si fort de part & d'autre, qu'on ne negligeoit rien pour la pousser à bout. La ruse aussi-bien que la force y étoient emploïées; & la Garnison de Marienbourg se laissant corrompre, traita avec le Roi de Pologne, & lui livra pour une somme d'argent le beau Château de Marienbourg, capable de loger un Empereur. Ce qui obligea le Grand Maître de se retirer à Konigsberg; & donna d'autant plus de lieu au Roi de Pologne & aux Villes de Prusse de continuer leurs violences. Ensorte que nonobstant l'excommunication que le Pape avoit fulminée, & le Ban que l'Empereur avoit publié contr'eux, cette Guerre dura treize ans, à la ruine totale du païs. Elle fut terminée par un Traité de Paix que le Grand Maître fut forcé

de faire, tel que le Roi de Pologne voulut. Les Articles portoient entr'autres, que le Roi retiendroit la Pomerelle avec tous les Forts, les Châteaux & les Villes qui en dépendoient, ensemble Marienbourg, Elbing, & tout le Païs & les Villes de Culm & d'Obern; & que le Grand Maître & l'Ordre garderoient la Samogitie, Konigsberg, & tous les Châteaux & Villes en dépendans. Cette convention fut concluë le jour de S. Luc l'Evangeliste l'an 1446.

L'Ordre aïant souffert cette notable perte sous les deux derniers Grands Maîtres Conrad & Loüis d'Erlichshausen, s'occupa à chercher les moïens de la reparer. Les quatre Grands Maîtres suivans n'en purent trouver l'occasion. Enfin l'année 1498. Frideric Duc de Saxe, Marquis de Misnie, & Landgrave de Thuringe, aïant été élû Grand Maître de l'Ordre, il voulut relever l'Ordre de ces conditions de Paix onereuses, qu'on avoit été contraint d'accorder à Casimir Roi de Pologne. Il envoïa pour cet effet demander

der au Pape, à l'Empereur, à tous les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, s'il étoit obligé de les tenir, & s'il n'y avoit pas moïen de les rectifier. Il poussa l'affaire si avant, qu'en Pologne on convint du jour que l'on s'assembleroit pour celà à Posnau, & que les Ambassadeurs de l'Empereur, & des Electeurs & Princes de l'Empire, s'y rendroient, aussi-bien que ceux du Roi de Pologne & du Grand Maître, pour traiter de l'affaire ensemble. Enfin les Arbitres jugerent que la Couronne de Pologne n'avoit pas eu droit de chasser & de priver l'Ordre Teutonique des Terres & des biens qu'il avoit conquis & possedez à juste titre; & que le Roi de Pologne devoit remettre cet Ordre en son ancienne possession. Mais cette décision n'étant point au goût & selon l'interêt de la Couronne de Pologne; elle n'y défera point; & ainsi cette célébre Assemblée se sépara sans aucun fruit.

Peu de tems après le Grand Maître Frideric de Saxe mourut, & eut l'an 1510. pour successeur en la

Grande Maîtrise, Albert Marquis de Brandebourg, Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Cologne, fils de la Sœur de Sigismond Roi de Pologne. Ce Prince fut postulé par le Chapitre des Chevaliers, dans l'esperance qu'ils avoient que le Roi de Pologne, à cause de la proximité du sang, se laisseroit flechir, & restituëroit à l'Ordre les Terres qui lui avoient été injustement enlevées. Mais ce nouveau Grand Maître (*a*) couvant un tout autre dessein, temporisa, & differa son voïage en Prusse jusqu'en l'année 1512. Pendant ce tems-là il se fit instruire en

(*a*) Albert embrassa le Lutheranisme & convertit en Domaine héréditaire la Grande Maîtrise & les Commanderies de cet Ordre; de sorte que cette Dignité est aujourd'hui unie & incorporée à l'Electorat de Brandebourg: mais les Chevaliers Catholiques n'aïant pas laissé d'élire un autre Grand Maître qui fit sa résidence à Mariendal en Franconnie, & posseda les autres biens situez en Prusse & en Allemagne, qui restoient sous la puissance de l'Eglise Romaine; & de là est venu le partage de la Prusse, en Roïale & en Ducale.

la doctrine heretique par Osiandre. Après quoi bien qu'il eût promis en pleine Diete à Nuremberg, de demeurer fidele à l'Empereur & à l'Empire, il faussa sa foi sans se mettre en peine de ce serment; & voïant la conjoncture des affaires favorable, il traita avec le Roi de Pologne pour se rendre maître absolu de la Prusse, à la charge de la tenir relevante de la Couronne de Pologne.

En execution de ce Traité, il se rendit le cinquiéme Avril de l'année 1525. à Cracovie, où il prêta solemnellement, entre les mains de Sigismond, la foi & l'hommage pour la Prusse, que l'on a depuis appellée Prusse Ducale; promettant de demeurer fidele au Roi & à la Couronne de Pologne, comme un Prince feudataire est obligé de l'être à son Seigneur. Le Roi de Pologne de sa part, au milieu de la cérémonie, donna au nouveau Duc de Prusse pour Armes, une Banniere de damas blanc portant en cœur une Aigle noire chargée à l'estomac de la lettre S. Le Duc aïant accepté la Banniere, le Roi de Pologne le fit Chevalier

en lui mettant un collier sur les épaules. Après cet engagement le Duc se démit du titre de Grand Maître ; & non content de cela, il chassa de la Prusse tous les Commandeurs, Chevaliers, & Officiers de l'Ordre, & épousa l'année suivante la fille du Roi de Dannemarck, de laquelle il eut trois fils qui moururent en bas âge, & une fille qui fut mariée avec Jean Albert Duc de Mecklembourg.

La défection d'Albert donna lieu aux Chevaliers de cet Ordre de transferer leur Chapitre à Mergentheim, ou selon d'autres, Mariendal en Franconie, & élurent pour Administrateur de la Province de Prusse, Walther de Cronberg, alors Maître du même Ordre en Allemagne & en Italie ; lequel fut aussi confirmé par l'Empereur dans la même Dignité. Ce nouvel administrateur pour commencer le Procès que l'Ordre jugea à propos d'intenter à Albert, porta ses plaintes au Conseil Aulique de l'Empereur, lequel faisant droit sur cette plainte, cassa & annulla en l'année 1532. le Traité fait entre le Roi

de Pologne & Albert, mettant celui-ci au Ban de l'Empire ſelon l'ancienne coûtume. Le même Walther de Cronberg, comme Adminiſtrateur de la Grande Maîtriſe de Pruſſe, & Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, aſſiſta & prit ſa Séance en perſonne, comme Grand Maître, de pair avec les Archevêques, & devant les Evêques, dans les Dietes tenuës les années 1529, à Spire; 1530, à Augsbourg; 1532. & 1541, à Ratisbonne; 1542, à Spire, & la même année à Nuremberg; & après avoir heureuſement occupé cette Dignité pendant dix-huit ans, il mourut à Mergentheim le quatre Avril 1543.

A celui-ci ſucceda Wolfgang Schutzbar, dit Milchling, par élection faite au Chapitre à Spire l'an 1543. le 16. d'Avril. Il avoit été Commandeur Provincial au Païs de Heſſe; & il fut un des premiers qui dans les guerres de Religion alla au ſecours de Charles-Quint avec quinze cens Chevaux. Il recouvra auſſi la Maiſon de l'Ordre qui étoit dans Marpourg, dont le Landgrave de

Heſſe s'étoit emparé l'an 1543. & aïant fait encore de belles actions, il deceda l'onziéme Février 1566.

On élût après ſa mort, pour Administrateur & Maître de l'Ordre, George Hundt de Menckheim, Gouverneur du Bailliage de Franconie, qui en la même année aſſiſta à la Diete de Ratisbonne, & en 1570. à celle de Spire, où il eut Séance & Suffrage comme Grand Maître. Il mourut après ſix années de regence, à Mergentheim, au mois de Juin 1572.

Le ſixiéme Août de la même année, Henry de Bobenhauſen Conſeiller du Bailliage de Franconie, & Commandeur de Blomendal, fut nommé Adminiſtrateur de la Grande Maîtriſe de Pruſſe, & Maîtriſe de l'Ordre, par le Chapitre general aſſemblé à Ulm ſur le Danube. Et comme en ce tems-là George Frideric Marquis de Brandebourg, ſe mit en poſſeſſion du titre & du Duché de Pruſſe, le nouvel Adminiſtrateur ſe crût obligé de faire faire par un Notaire des proteſtations ſolemnelles au contraire, au nom de l'Ordre.

Il resigna huit ans après l'administration & la Maîtrise de l'Ordre, à Maximilien Archiduc d'Autriche, qui sollicita si puissamment par Lettres & par Ambassades les Capitulaires, pour y être reçu, avec offre de porter l'Habit de Chevalier, qu'ils l'élurent l'année 1587. Depuis aïant été appellé à la Couronne de Pologne, il releva par ce moïen l'esperance que l'Ordre avoit de recouvrer la Prusse; mais cette esperance fut bientôt détruite par la perte que Maximilien fit de cette Couronne avec la bataille que Sigismond son competiteur remporta sur lui. Il demeura toûjours Grand Maître; & comme il étoit brave, il fut nommé General de l'Armée Chrétienne en la guerre de Hongrie contre le Turc. Il avoit alors sa Compagnie des Gardes composée de Chevaliers de l'Ordre. Il tint l'administration trente-quatre ans, & finit ses jours à Insprunck, où il fut aussi enterré l'an 1619.

Charles Archiduc d'Autriche, Evêque de Brixen & de Passau, succeda par élection à Maximilien; mais

après cinq années de regence il mourut l'an 1624. à Madrid où il avoit été appellé par le Roi d'Eſpagne, pour être Viceroi en Portugal.

Jean-Euſtache de Weſternach fut élû en la place de Charles, par le Chapitre de Mergentheim, le 19. Mars 1625. & mourut âgé de quatre-vingt deux ans l'an 1627.

Le Chapitre encore aſſemblé à Mergentheim, choiſit pour Adminiſtrateur Gaſpard de Stadion Commandeur Provincial d'Alſace & de Bourgogne, & Commandeur particulier d'Altſchauſen, lequel après avoir gouverné ſon Ordre avec grande reputation pendant quatorze ans, voulut bien permettre que le Chapitre élût pour ſon Coadjuteur Leopold Guillaume Archiduc d'Autriche, qui étoit déja Evêque de Strasbourg, d'Halberſtat, de Paſſau, & d'Olmutz. Il fut reçu Chevalier à Vienne, dans l'Egliſe des Auguſtins, le 19. de Septembre 1639. étant vêtu comme les autres Chevaliers; & le lendemain l'Adminiſtrateur Stadion lui donna la Croix de Pruſſe, pour marquer qu'il le dé-

claroit ſon Coadjuteur, avec droit de lui ſucceder en la Grande Maîtriſe d'Allemagne & d'Italie. Il entra dans la Regence après la mort du Prince Stadion, & il s'y conduiſit avec grand honneur juſqu'à l'année 1662. qu'il déceda à Vienne le 20. Novembre.

La même année le Chapitre general de l'Ordre s'étant aſſemblé, poſtula Charles Joſeph Archiduc d'Autriche, pour ſucceder à Leopold Guillaume; mais ſa mort qui arriva l'année ſuivante 1663. prévint ſon élection.

Enfin le Chapitre general aïant été convoqué à Mergentheim, au mois de Mars 1664. il élût pour Adminiſtrateur ſuivant les Statuts de l'Ordre, un Chevalier d'entr'eux nommé Jean Gaſpar d'Ambringens Commandeur Provincial du Bailliage d'Autriche, afin d'arrêter les brigues que pluſieurs Princes & grands Seigneurs faiſoient pour cette Dignité.

Cet Adminiſtrateur aïant convoqué au mois de Decembre 1679. le Chapitre general à Mariendal, ou

Mergentheim, on y reçut Chevalier le Duc Loüis-Antoine de Neubourg Abbé de Fecamp, troisiéme fils du Duc Philippe-Guillaume de Neubourg. (*a*) La cérémonie se fit dans la grande Eglise, où il fut conduit par le Grand Maître, par les Commandeurs Provinciaux, par les autres Commandeurs, & par les Chevaliers. Le Comte d'Ottingen Hatzenstein, & le Comte Fugger, qui avoient été nommez Commissaires pour la verification de ses Titres de Noblesse, jurerent, selon l'usage, qu'ils avoient examiné & trouvé veritables les seize quartiers du Prince. Après cela il fit les voeux de chasteté,

---

(*a*) Le Prince Palatin, François-Loüis son frere, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, aïant travaillé inutilement à Vienne durant cinq ans pour empêcher l'Empereur d'accorder à l'Electeur de Brandebourg, le titre de Roi de Prusse au préjudice de cet Ordre, sur lequel il prétend que les Ancêtres de son Altesse Electorale ont usurpé, fut enfin obligé d'écrire aux Electeurs, & aux autres Princes Catholiques, pour leur demander leur assistance en faveur de l'Ordre Teutonique : ce que les Electeurs de Cologne & de Baviere & quelques autres Princes lui promirent.

de pauvreté, & d'aller à la guerre contre les Infideles quand il seroit necessaire. On lui dit suivant la coûtume, en lui donnant le manteau blanc avec la croix noire, qui est l'Habit de l'Ordre; *Nous vous promettons de vous donner tant que vous vivrez de l'eau, du pain, & un habit.*

Le lendemain le Grand Maître proposa au Chapitre d'élire ce Prince pour son Coadjuteur; les Commandeurs Provinciaux demanderent du tems pour déliberer sur cette proposition; & après s'être assemblez plusieurs fois, ils répondirent qu'ils consentoient de l'élire, pourvû qu'il signât la Capitulation qu'ils lui presenteroient. En effet ce Prince l'aïant signée, il fut élû Coadjuteur, & devint Grand Maître par la mort de Gaspar d'Ambringens.

Loüis-Antoine de Neubourg étant mort en 1694. l'Ordre élut pour Grand Maître, le 12. Juillet de la même année, le Prince François Loüis de Neubourg son frere, Postulé de Worms, Evêque de Breslau, &c. Ce Prince a été aussi élû Coadjuteur de Mayence le 5. de Novem-

bre 1710, C'eſt lui qui eſt à preſent Grand Maître de l'Ordre, qualité qu'il ſoûtient dignement, tant par ſa naiſſance que par ſes belles qualitez.

L'Ordre Teutonique conſiſte à preſent en douze Provinces; ſçavoir celle d'Alſace & de Bourgogne, celle d'Autriche, celle de Coblents, & celle d'Etſch, leſquelles quatre ſe nomment encore Provinces de la Juriſdiction de Pruſſe; comme les huit ſuivantes ſont de celle d'Allemagne, ſçavoir la Province de Franconie, celle de Heſſe, celle de Bieſſen, celle de Weſtphalie, celle de Lorraine, celle de Thuringe, celle de Saxe, & celle d'Utrecht. Mais les Hollandois ſont maîtres de tout ce que l'Ordre poſſedoit dans cette derniere; & quelques inſtances que le Grand Maître & même l'Empereur aïent pû faire auprès des Etats Generaux de le reſtituer, ils n'ont pû encore l'obtenir. Chaque Province a ſes Commanderies particulieres, dont le plus ancien des Commandeurs eſt dit Commandeur Provincial; mais ils ſont tous enſemble ſoû-

mis au Grand Maître d'Allemagne, comme à leur Chef, & obligez de lui rendre par devoir de l'Ordre toute obéïssance & tout respect. Ce sont ces douze Commandeurs Provinciaux qui forment le Chapitre, & qui ont droit, quand ils sont convoquez, d'élire un Grand Maître, ou un Coadjuteur. Le Grand Maître a sa residence ordinaire à Mariendal en Franconie sur la Riviere de Tauber, depuis que l'Ordre a été chassé de la Prusse. Ce n'est pas que les Commandeurs n'aïent tâché d'y rentrer par le credit & l'assistance des Princes des plus puissantes Maisons d'Allemagne, qu'ils avoient choisi pour leurs Grands Maîtres.

Mais ce moïen n'a pû servir jusqu'à present qu'à conserver une partie de leurs Commanderies en Allemagne. Et si leur Grand Maître ne cultivoit pas aussi bien qu'eux, par une bonne conduite, l'amitié des Princes & Seigneurs territoriaux, & celle des Rois & des Princes voisins, ils auroient de la peine à se maintenir dans la possession de leurs Commanderies; & le Grand Maître ne

retireroit pas de ſon Benefice dequoi ſubſiſter, quoique l'on tienne qu'il lui rapporte près de vingt mille écus de revenu ordinaire, & quelquefois davantage.

Pour être reçu Chevalier, il faut faire preuve de ſeize quartiers de Nobleſſe, tant du côté paternel, que du maternel: & quoique dans la reception d'un Chevalier on ait beaucoup d'égard à la Religion Catholique, les Proteſtans & les Calviniſtes n'en ſont pas exclus, & peuvent poſſeder des Commanderies qui ſont ſituées dans la Saxe, dans la Thuringe & dans la Heſſe. Cependant il y a très-peu de Chevaliers qui ſoient d'autre Communion que de la Romaine, & quand il y en a quelques-uns, l'Ordre a beaucoup de peine à leur confier des Commanderies, & autres Benefices, dans la crainte que ces Chevaliers ne faſſent paſſer aux Princes Proteſtans les biens de l'Ordre, en ſecülariſant les Benefices, comme il eſt déja arrivé en pluſieurs occaſions, ce qui a ôté à l'Ordre de très-gros biens.

L'Ordre Teutonique porte d'ar-

gent à une Croix patée de ſable, chargée d'une Croix potencée d'or. (*a*)

CHAPITRE VI.

Des Evêques Princes de l'Empire.

AVANT les Guerres de Religion qui ont ſi fort affligé l'Allemagne, & qui ont été terminées par les Traitez de Weſtphalie; il y avoit plus de trente-cinq Evêchez dont les Prélats avoient entrée, ſéance & ſuffrage aux Dietes de l'Empire. Preſentement il y en a bien moins, à cauſe qu'il y a pluſieurs de ces Evê-

(*a*) Cet Ordre a negligé de porter dans leurs Armoiries les quatre fleurs de lis d'or, dont le Roi Saint Loüis les avoit honorez. Il ne faut pas douter que cela ne ſoit arrivé ſous quelques Grands Maîtres, qui n'étant pas affectionnez à la France, ont été bien aiſes de ſupprimer ces marques d'honneur, pour tâcher d'ôter à la poſterité la connoiſſance des bienfaits dont les Rois de France avoient gratifié ces Chevaliers.

chez qui ont été occupez & fecularisez par les Princes Proteftans d'Allemagne, d'autres ont été cedez & abandonnez à la France par les Traitez de Paix, quelques autres enfin ont été aneantis par les Cantons Suiffes Proteftans. Voici les Evêques qui fe font confervez avec toutes les prérogatives de Princes Ecclefiaftiques de l'Empire; de chacun defquels nous allons parler felon le rang & la féance qu'ils ont dans les Affemblées Imperiales.

EVESQUE DE BAMBERG.

Nous avons vû dans le premier Livre de cette Hiftoire chapitre X. dans la Vie de Loüis IV. dernier des Empereurs de la race de Charlemagne, l'adreffe dont ce Prince fe fervit, par l'entremife de Hatton Archevêque de Mayence, pour attraper Albert, ou Adelberg, Comte de Bamberg, qui entretenoit une guerre civile en Franconie; & de quelle maniere il le fit mourir.

Or comme la mort de ce Comte entraîna la confifcation de tous fes biens,

biens, & nommément du Comté de Bamberg, qui fut depuis donné par l'Empereur Othon III. à ſon neveu Henry Duc de Baviere; celui-ci aïant enſuite été élevé ſur le Trône Imperial, donna en 1007. ce bien à l'Egliſe pour en fonder un Evêché. Et voïant que l'Evêque de Wirtzbourg s'oppoſoit à ce deſſein, parce que ce Comté étoit ſous ſa Juriſdiction ſpirituelle, l'Empereur fit faire de telles inſtances auprès du Pape pour l'érection de cet Evêché, que ſa Sainteté l'accorda, moïennant une redevance annuelle de cent marcs d'argent, avec un cheval blanc bardé, à laquelle elle aſſujettit l'Evêché envers le S. Siege à perpetuité. Le premier Evêque de Bamberg fut un nommé Everhart, qui mourut l'année 1024. Huideger ou Suideger, Saxon, lui ſucceda; & étant depuis parvenu à la Papauté, ſous le nom de Clement II. il détacha en l'année 1046. cette Egliſe de l'Archevêché de Mayence, dont elle étoit ſuffragante, & l'affranchit de cette ſujetion; la rendant, quant à la Juriſdiction ſpirituelle, immediate

du S. Siege, & donnant à l'Evêque le pouvoir de connoître & de juger en l'étenduë de ſon Evêché, de toutes cauſes & procez, comme un Archevêque. Elle reçut encore un autre avantage ſous l'Empereur Henry III. en 1053. car elle fut déchargée de la redevance annuelle dont nous venons de parler, moïennant la ceſſion que l'Empereur fit au Pape Leon IX. de la Ville de Benevent en Italie.

Cet Evêché privilegié, ne reconnoiſſant de Superieur au ſpirituel que le Pape, eſt ſitué en Franconie entre la Boheme & l'Evêché de Wirtsbourg. L'Egliſe Cathedrale, qui a été bâtie par l'Empereur Henry II. (*a*) & par Cunegonde ſon épouſe, leſquels y ſont enterrez, eſt fort belle, & accompagnée de quatre Tours couvertes de plomb. Son Chapitre eſt compoſé de vingt Cha-

(*a*) Henricus II. cùm fundaret Epiſcopatum Bambergenſem, conſecravit vexillum S. Georgii, quod inde ſequentibus Regibus crebro præcipuum in nonnullis præliis (non in Imperio) ſignum fuit, *Cocceïus*.

noines Capitulaires, qui peuvent élire & être élûs Evêques, & dont les Canonicats ſont d'un honnête revenu. L'Evêque, auſſi bien que le Chapitre, fait ſa réſidence dans la Ville de Bamberg, où il y a un beau Palais ſur la Riviere de Regnitz, près de celle du Meyn, accompagné d'un agreable Jardin, planté en partie d'orangers, dont pendant l'hiver on couvre l'étenduë d'une maniere, qu'avec des poëſles on y rend l'air fort temperé, & l'on s'y promene comme en Eté. Ce Prélat n'eſt pas moins conſiderable par ſon revenu de ſoixante mille écus, ou environ, que par pluſieurs bonnes Places qui le garantirent de toute inſulte pendant les dernieres guerres d'Allemagne; entr'autres Forcheim & Cronach, celle-là ſur la Riviere de Regnits, & celle-ci au confluent des Rivieres de Cronach & de Halach en celle de Rabach.

Sa Principauté eſt encore gardée par de forts Châteaux du côté qu'elle touche à la Bohéme; comme ſont Bodenſtein ſur la Riviere de Putlag,

Kupfferberg, & Hochſtat. Elle ſe fait encore conſiderer par les Châteaux & les Bailliages de Herzogen-Aurach, de Lichtenfels, de Scherlitz, de Staffelſtein, de Steinach, de Nieſtein, de Weiſman, & autres. Le païs eſt abondant en toutes ſortes de grains, de fruits, de vin, de ſaffran, de melons, & de bois de regliſſe. L'Evêque a auſſi cet avantage que quatre Electeurs Seculiers ſont ſes Vaſſaux pour quelque portion de leur païs; ſçavoir le Roi de Bohéme, pour la Ville de Prague; l'Electeur de Baviere, pour Aversbach; celui de Saxe, pour Witteberg & Trebits; & celui de Brandebourg, pour Cuſtrin. Certaines Familles Nobles ſont Vicaires de ces Princes Electeurs, ainſi que nous avons dit dans le cinquiéme Livre de cette Hiſtoire, chapitre 2. & prêtent pour eux l'hommage à ce Prélat; dans les cérémonies de ſon Sacre, & autres, ces Familles exercent, comme Vicaires de ces Electeurs, les Charges qu'ils ont de Grand Echanſon, de Grand Maître,

de Grand Maréchal, & de Grand Chambellan, (*a*) hereditaires de l'Evêché. L'Evêque de Bamberg a de plus le droit de recevoir le serment que les Princes Electeurs doivent à l'Empereur pour leurs Charges de Grand Echanson, de Grand Maître, de Grand Marêchal, & de Grand Chambellan de l'Empire, & autres.

Melchior Otto-Voit de Saltzbourg Evêque de Bamberg, qui mourut l'an 1653. a fondé dans sa Ville Episcopale une Académie ou Université, qui est devenuë celebre par l'affluence des Bohémes qui y viennent étudier, pour apprendre par même moïen la Langue Allemande. Cet Evêque, aussi-bien que Pierre

(*a*) Il est Directeur du Cercle de Franconie, lorsque ce Cercle s'assemble pour les affaires purement Ecclesiastiques; mais quand c'est pour des affaires purement seculieres, cette fonction appartient au Marquis de Brandebourg Culmbach. Dans tous les autres Cercles, le Directeur Ecclesiastique & le Directeur Seculier, président aux Assemblées sans distinction des affaires.

Philippe de Dernbach qui lui ſucceda, embraſſoient, à l'imitation de leurs Prédeceſſeurs, les maximes d'Etat que ſuivent les autres Princes Catholiques d'Egliſe, qui tâchent de maintenir la paix chez eux ſans aucune partialité, & ſans déſobliger aucuns de leurs Voiſins, afin de joüir tranquillement de leurs Benefices.

Pierre Philippe de Dernbach, étant décedé le 27. Avril 1683. les Capitulaires élurent peu de tems après Marquard Sebaſtien Schenck de Stauffenberg, qui mourut le 9. d'Octobre 1693. on élut en ſa place le 16. de Novembre Lothaire-François de Schonborn, depuis Archevêque de Mayence. N... de Schonborn a été élû depuis ſon Coadjuteur à l'Evêché de Bamberg en Mai 1710. Ce Prélat, quoi qu'Archevêque de Mayence, ſe plaît beaucoup à Bamberg, où il fait ſa réſidence ordinaire.

L'Evêché de Bamberg porte d'or au lion de ſable, à la bande d'argent brochant ſur le tout.

EVESCHE' DE WIRTZBOURG

Cet Evêché a tiré ſon nom de ſa principale Ville de Wirtzbourg, qui s'appelle en Latin *Herbipolis*, c'eſt-à-dire, Ville d'herbages, ainſi nommée à cauſe des jardinages, & des grandes prairies qui l'environnent. La Foi fut ſemée en ce Païs vers l'année 684. par trois ſaints Perſonnages nommez Killian, Colomon, & Tietman ou Theodman, Ecoſſois de naiſſance, qui y avoient été envoïez par le pape Benoît II. Ils convertirent entr'autres, Gobert Duc de Franconie, qui reſidoit dans le Château de Wirtzbourg, & l'obligerent de ne vivre plus inceſtueuſement avec la femme de ſon frere, qu'il avoit épouſée étant Païen; de quoi elle conçut une haine ſi violente contr'eux, qu'elle les fit aſſaſſiner avec le Duc ſon mari. Heram ou Hetam, fils du Duc, qui avoit embraſſé la Religion Chrétienne, auſſi-bien que ſon pere fit quelque tems après bâtir dans le Château, une Chapelle à l'honneur de la ſain-

te Vierge, & l'année 791. Boniface Archevêque de Mayence, y établit un Siege Episcopal, dont S. Burchard fut le premier Evêque, qui fit bâtir dans la Ville l'Eglise Cathedrale de S. Sauveur. Le Duché de Franconie étant venu à vaquer par la mort du même Hetam, qui n'avoit point laissé de lignée, fut donné à ce premier Evêque par Charlemagne; d'autres disent par Pepin, à qui il étoit échû par droit de desherence, & fut uni à l'Evêché à perpetuité, avec tout ce que les précedens Ducs (*a*) avoient possedé dans

(*a*) Les Marquis de Brandebourg refuserent le titre de Duc de Franconie à l'Evêque de Wirtsbourg.

Cùm Henricus II. Herbipilensi secularem in Episcopatu potestatem dare vellet, eam non muneri Episcopali tribuit, sed sub titulo Ducis Franconiæ distinxit, quod exemplum tum unicum fuit juxta Rythmum. *Herbipolensis sola judicat ense atque stola.* Voluit efficere, *ait Adam, Brem. l. 4. c. 5.* loquens de Alberto Archiepiscopo Bremensi, Episcopo Wirtsburgico similem se esse, qui in Episcopatu suo neminem dicitur habere consortem, quia ipse tenet omnes comitatus suæ Parochiæ & Ducatum quoque Provinciæ guber-

la Franconie. Surquoi il eſt bon de ſçavoir que ce Duché ne comprenoit pas tout le païs de Franconie, & que d'autres Seigneurs y poſſedoient certaines terres, ainſi qu'il y en a encore aujourd'hui qui en ont de conſiderables, comme ſont entr'autres, les Marquis de Brandebourg, de Bareit, & d'Onſpach, leſquels en qualité de Bourgraves de Nuremberg, prétendent & prennent même le titre de Ducs de Franconie. Mais cela n'a pas empêché que les Evêques ne ſe ſoient toûjours maintenus dans la poſſeſſion du Titre, des droits, & des prérogatives de cette Dignité ſeculiere. Et il s'eſt même conſervé un ancien uſage, qui eſt que lorſque l'Evêque celebre la Meſſe ſolemnellement avec tous les ornemens Pontificaux, ſon

nat. Ita & Ep. Brem: ſtatuebat omnes comitatus ſui Epiſcopatûs juriſdictionem habentes in Eccleſiæ poteſtatem redigere, ſed excidit ante aula quam id obtinuit. Obtinuere id vero poſtea Colonienſis ſub titulo Ducis Weſtphaliæ & Angriæ, & Argentinenſis ſub titulo Landgravii Alſatiæ. *Cocceïus. c.* 18. *de Statu Imp.*

Grand Maréchal y aſſiſte avec l'épée ſur l'épaule, pour marque qu'outre la Seigneurie Spirituelle & Temporelle qu'il a ſur ſon Evêché, il eſt auſſi, en qualité de Duc de Franconie, Prince ſeculier.

Il fait ordinairement ſa demeure dans le Château de Wirtzbourg, le plus fort de toute la Province. Ce Château eſt ſeparé de la Ville par la Riviere du Meyn, ſur laquelle il y a un Pont de pierre de taille, par le moïen duquel il a communication avec la Ville, qui eſt aſſez grande & bien peuplée. Il y a auſſi pluſieurs autres Villes & Châteaux dans l'étenduë de l'Evêché, qui ſont conſiderables, & entr'autres Konigshoffen, qui paſſe pour Fortereſſe : ce qui met cet Evêché en état, outre un revenu de près de cent mille richedales, de ſe faire conſiderer de ſes Voiſins.

Son Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Capitulaires, qui ont droit d'élire l'Evêque, & peuvent être élûs. Ce nombre à meſure qu'il vient à diminuer par la mort de quelqu'un d'eux, eſt rempli par un des au-

tres Chanoines de la grande Egliſe, pourvû qu'il ſoit d'un âge competent, c'eſt-à-dire, qu'il ait atteint l'âge de vingt quatre ans. Au reſte pour être Chanoine de cette Egliſe, il s'obſerve une particularité qui eſt ſinguliere. C'eſt que le pourvû d'un Canonicat ne doit pas ſeulement faire preuve de ſa Nobleſſe, comme il ſe pratique dans tous les grands Chapitres d'Allemagne; mais il faut encore pour être reçu, paſſer au milieu de tous les Chanoines rangez de chaque côté en haïe, & en être foüetté (*a*) ſur le dos. C'eſt une inſtitution & coûtume de ce Chapitre, qui n'eſt pas moins ancienne que l'Evêché.

Il y a dans Wirtzbourg une Univerſité celebre, qui doit ſon rétabliſſement à l'Evêque Jules Echter de Meſpelbrun; lequel y fonda & fit auſſi bâtir un grand Hôpital; & après avoir tenu le Siége Epiſcopal quarante ans, il mourut l'année 1617. Il eut pour Succeſſeur Jean

(*a*) Uſage établi dans ce Chapitre pour empêcher les Princes d'y demander entrée.

Godefroy d'Aschhausen, qui mourut le 22. de Decembre 1622. A celui-ci succeda Philippe Adolphe d'Ehrenberg, qui mourut en 1631. François Hasfeld occupa sa place, jusqu'au 30. de Juin 1642. A Hasfeld succeda Jean-Philippe de Schonborn, qui tint le Siege jusqu'en 1673. Jean Hartmande de Rosenbach ne l'occupa que jusqu'au 19. d'Avril 1675. Pierre-Philippe de Dernbach, jusqu'en 1683. Conrad Guillaume de Wartnau jusqu'en 1684. Jean Godefroy de Guttemberg jusqu'au 14. de Decembre 1698. & le 9. de Février 1699. le Chapitre élut Jean-Philippe Greisstenslau de Wotrats, qui remplit aujourd'hui cette Dignité. Comme ce Prince est voisin des Villes Imperiales, & de Princes Seculiers de la même Province de Franconie, qui professent la Confession d'Ausbourg; il est obligé de demeurer attaché à la Maison d'Autriche, & à l'Electeur de Baviere, pour être en cas de besoin par eux secouru, & maintenu en ses Droits Ecclesiastiques & Temporels.

L'Evêché de Wirtzbourg porte écartelé au premier & quatriéme quartier, d'azur à un guidon écartelé d'argent & de gueules, attaché à une lance d'or posée en bande, qui est Witzbourg, & au deuxiéme & troisiéme, coupé emmenché de trois pointes de gueules sur argent, qui est Franconie.

Les Evêques de Wirtzbourg & de Worms ont eu de très-grandes contestations pour la préseance dans les Dietes Imperiales, & il avoit été ordonné qu'ils alterneroient de jour à autre, en sorte que celui qui auroit précedé un jour, ne précéderoit pas le lendemain ; mais cette décision n'étant pas du goût de l'un ni de l'autre, ils affectent de ne se pas trouver ensemble aux Dietes ; en sorte que si l'un est entré dans la Salle d'Assemblée, l'autre affecte de n'y pas entrer, & attend qu'il soit sorti pour prendre place. De cette maniere il arrive très-rarement qu'ils se trouvent ensemble : que si cela arrive, ils ont grand soin de protester que cette occasion ne pourra préjudicier à leurs prétentions.

EVESCHE' DE WORMS.

Il passe pour constant que l'Eglise (*a*) de Worms est fort ancienne; mais l'on ne convient pas du tems qu'elle a reçu les premieres instructions de la Religion Chétienne, ni de celui de l'établissement de son Siége Episcopal. Car il est certain qu'elle a été honorée assez long-tems de la Dignité Archiepiscopale, dont elle fut privée par le Pape Zacharie, qui la transfera à Mayence, ne laissant à Worms que l'Episcopale soûmise à celle de Mayence, en punition de la perfidie de Gervillion son dernier Archevêque, qui tua méchamment contre la foi donnée, un homme qu'il avoit invité de venir

(*a*) Il y a à Worms une Eglise où sur un Autel se voit un Tableau qui represente un Moulin à Vent, & la Vierge qui jette son Fils dans la Tremie, d'où il sort réduit en petits morceaux de pain, que ramassent des Prêtres pour les distribuer au Peuple. Mais on peut douter de la verité de ce fait à cause de celui qui le rapporte. C'est *Burnet*.

du Camp des Saxons ſes ennemis, à une familiere conférence avec lui.

Le Comte Kratz, Grand Prévôt de Treves, élû l'an 1654. étoit le ſoixante & onziéme Evêque, auquel ſucceda Jean-Philippes de Schonborn Archevêque de Mayence, par la poſtulation du Chapitre de Worms, qui après la mort de Schonborn, fit encore accepter cette Dignité Epiſcopale à Lothaire Frideric de Meternich, puis à Damien Hartard de la Leïen, & enſuite à Charles Henry de Meternich, tous trois Archevêques conſecutifs de Mayence. Mais ce dernier étant décedé le 26. Septembre 1679. peu de tems après ſon élection, le Chapitre de Worms conſiſtant en ſeize Capitulaires, nomma en ſa place pour Evêque, François Emeric Gaſpard Waſpod de Baltenheim. Ce Prélat mourut le 9. Juillet 1683. & Jean-Charles de Transkenſtein ſon Succeſſeur tint le Siege juſqu'au 29. de Septembre 1691. on élut à ſa place Loüis-Antoine de Neubourg, auquel ſucceda François-Loüis ſon frere, Evê-

que de Breslau, & Grand Maître de l'Ordre Teutonique, il fut postulé le 12. de Juillet 1694. C'est ce Prince qui joüit presentemenr de ce Benefice, il a été aussi élû Coadjuteur de l'Archevêché de Mayence le 5. Novembre 1710. Ce Chapitre a eu un grand démêlé avec la Cour de Rome sur la fin du siécle précedent, pour avoir refusé de recevoir dans son Corps Jacques Boüille Prêtre Irlandois Roturier, qui s'étoit fait pourvoir à Rome d'une Prébende. Le Chapitre fut excommunié pour ce refus, & la Sentence fut affichée aux portes de la Cathedrale, nonobstant les remontrances de l'Empereur, & de tous les Princes Catholiques d'Allemagne.

Cet Evêché a si peu de revenu, (*a*) qu'à peine peut-il fournir au Prince dequoi soûtenir sa Dignité, & maintenir ses Droits & sa Juris-

(*a*) Cette Ville avoit beaucoup souffert dans la Guerre précédente: mais elle a été si bien réparee depuis, qu'elle en est devenuë beaucoup plus belle.

diction; & c'eſt cette conſidération qui avoit obligé le Chapitre de l'offrir aux Electeurs de Mayence, dans l'eſperance d'en pouvoir être ſecouru en cas qu'il fût perſecuté, comme il l'a été, par ſes Voiſins Proteſtans, & entr'autres par l'Electeur Palatin, ſous prétexte d'un droit qu'il prétend ſur les perſonnes ſans aveu qui s'établiſſent dans les Etats Eccleſiaſtiques voiſins du Palatinat; de même que d'un droit de conduite qu'il dit avoir ſur les perſonnes & les Marchandiſes qui paſſent d'un Etat à l'autre.

L'Evêché de Worms porte de ſable parſemé de petites croix d'or de S. André, à une clef d'argent poſée en bande.

EVESCHE' D'EICHSTET.

Cet Evêché ſitué dans le Nordgau, aux confins du haut Palatinat, de la Franconie, & de la Baviere, fut établi en l'année 748. par Saint Boniface Archevêque de Mayence, & fondé par le Comte Suigger de Hirchsberg. Saint Wilisbald en fut

le premier Evêque. Gebard Comte de Hirchsberg, dernier de sa Famille, environ l'année 1300. legua encore à cet Evêché le Comté & la Ville de Berchingen. Plusieurs autres Seigneurs ont aussi enrichi cette Eglise de quantité d'ornemens de très-grand prix. Mais rien n'est comparable au Soleil pour le S. Sacrement dont Jean Conrad de Gemmingen, Evêque du lieu, fit present à son Eglise l'an 1611. C'est un ouvrage d'une beauté extraordinaire, du poids de quarante marcs d'or, enrichi de trois cens cinquante diamans, de quatorze cens perles, de deux cens cinquante rubis, & de plusieurs autres pierres précieuses, le tout estimé soixante mille florins. Cet Evêché a deux Places considerables par leurs Fortifications, sçavoir celle d'Eichstet sur la Riviere d'Altmul, & à demie lieuë de là la Forteresse de Wilisbaldberg, située sur un roc environné de jardins les plus agréables du monde, où l'Evêque fait sa résidence; il faut remarquer que ces Places n'ont jamais été prises pendant les préce-

dens mouvemens d'Allemagne; & que par ce moïen, & à la faveur de quelques autres Places, comme Herenridt & Dollenſtein, le Païs fut conſervé.

Comme l'Evêché eſt enclavé dans les Etats de la Maiſon d'Autriche & de Baviere, (*a*) l'Evêque (*b*) tient pour maxime de ſe ranger du côté du plus fort, tant pour pouvoir maintenir ſon Diocèſe dans la Doctrine de l'Egliſe Catholique, que pour demeurer dans la poſſeſſion & libre joüiſſance des Droits Eccleſiaſtiques & de ſes revenus, qui ſont de plus de quarante mille écus par an.

(*a*) L'Evêque d'Eichſtet eſt Suffragant de l'Archevêque de Mayence : ſon Diocèſe comprend partie de la Franconie, le Haut Palatinat, le Duché de Neubourg, & partie de la Suabe. Son Chapitre eſt compoſé de ſeize Chanoines Capitulaires & d'onze Domicillaires. Les Benefices ſont aſſez conſiderables, leurs biens aïant été aſſez bien conſervez.

(*b*) Quoique cet Evêché ſoit un des plus conſiderables de l'Allemagne, ainſi que Wirtsbourg, & tous deux membres du Cercle de Franconie, toutesfois ils ne ſont ni l'un ni l'autre Directeurs de ce Cercle.

Marquard Schenk de Castel, qui avoit gouverné ce Diocèse pendant quarante-sept ans avec beaucoup de justice & de moderation, mourut le 18. de Janvier 1685. Celui qui lui succeda fut Jean Euchaire Schenk de Castel, lequel mourut le 6. de Mars 1697. le Chapitre élut à sa place Jean Martin d'Eyb, lequel mourut au mois de Decembre 1704. Et le 16. Janvier 1705. Henry Ferdinand de la Leïen, Grand Prévôt du Chapitre de Mayence, fut choisi pour lui succeder, & possede à present ce Benefice.

Eichstet porte de gueules à une crosse Episcopale d'argent posée en pal.

EVESCHE' DE SPIRE.

La Ville de Spire, qui donne son nom à tout l'Evêché, étoit connuë anciennement sous le nom de Nemete, ou de la Ville des Nemetiens. L'on voit par les Actes du Synode de Cologne, tenu en l'année 340. qu'un nommé Jessius y assista en qualité d'Evêque des Nemetiens. Ce qui prouve l'antiquité de cette Egli-

ſe, dont les Chanoines, auſſi-bien que ceux de Worms & de Mayence, & autres de ces tems-là, vivoient en commun, (*a*) menant une vie Monaſtique, & tout-à-fait reguliere. Mais du tems de Balderic qui avoit été du Conſeil ſecret des trois Othons, & qui fut fait Evêque de Spire vers l'année 969. les uns & les autres commencerent à quitter la vie Monaſtique, pour embraſſer la Seculiere : Et à cet effet ſéparerent leurs habitations, partagerent entre eux les revenus annuels, & en firent des propres particuliers.

L'Empereur Conrad II. donna & unit à cet Evêché la Ville de Bruchſel, & tout le Bruringow. Son fils Henry III. acheva le bâtiment de la grande Egliſe, que ſon pere avoit commencé, où tous deux furent en-

(*a*) Dans tous les Païs de la Chrétienté, les Chanoines vivoient autrefois en commun. Les Cloîtres où ſont leurs demeures, les Chapitres où ils ſont obligez de s'aſſembler, & le pain qu'on diſtribuë encore dans la plûpart, ſont des preuves de cette Communauté de biens, qui a été diſcontinuée quand la ferveur de la Religion eſt venuë à ſe relâcher.

terrez ; comme l'y ont auſſi depuis été les Empereurs Henry IV. Henry V. Philippe, Rodolphe I. Adolphe de Naſſau, & Albert I. Le même Henry III. fit don à l'Evêque de la Ville & du Château de Rodenfeld avec leurs appartenances. Mais l'année 1083. ou 1084. Rugier ou Rudiger trente-deuxiéme Evêque augmenta de beaucoup la Ville des Nemetiens, & y enferma le Village de Spire, qui en étoit proche : d'où il arriva que la Ville perdit ſon ancien nom, prit celui de Spire, qu'elle a depuis conſervé. La Prevôté de Weiſſembourg, qui eſt une Principauté immédiate de l'Empire, dont une partie de la Ville de Cron Veiſſembourg dépend, fut incorporée & unie à l'Evêché de Spire par le Pape Paul III. & par Charles V. La Ville de Lauterbourg, avec le Château de Saint Remy, eſt auſſi de la dépendance de cette Prevôté, où étoit autrefois un Monaſtere que le Roi Dagobert avoit fondé par maniere de penitence, pour le rachat de ſes péchez, ainſi qu'il eſt porté par ſes Lettres de fondation données l'an

de grace 623. Philisbourg, Rhinhausen, Weibstat, le Château de Meidelbourg, Bruchsel, & autres lieux, sont des Fiefs & Bailliages appartenans aussi à l'Evêché. La protection que le Roi de France devoit à l'Evêque & à son Evêché, suivant la Pacification de Westphalie, en conséquence du droit à lui accordé, de tenir garnison dans le Château de Philisbourg pour sa garde, auroit été d'une grande considération & d'un grand avantage pour ce Prélat, parce que la puissance de la France auroit garanti les biens de cet Evêché des entreprises des Princes Protestans. Outre que la Garnison Françoise est tout autrement utile & profitable à un Païs que la Garnison Allemande que l'Empereur y a mise depuis qu'il s'est rendu Maître de cette Place.

L'étenduë de cet Evêché n'est pas grande, mais elle consiste en des pleines fertiles situées avantageusement pour le profit des habitans, à cause de la commodité du Rhin. Le Chapitre de Spire est composé de vingt & un Chanoines, dont

neuf ſont Capitulaires & douze Domicillaires. L'Evêque n'a aucune Juriſdiction temporelle dans la Ville de Spire. Elle eſt libre & Imperiale, & paſſe pour une des plus anciennes Villes des Gaules. L'Empereur Henry IV. prit ſoin de l'agrandir, & la mit au nombre des Villes libres l'an 1090. Henry V. lui accorda en 1166. le privilege de choiſir ſes Bourguemeſtres & ſes Senateurs, & l'exempta des impoſitions qui y avoient été établies par les Evêques. Frideric I. lui fit reſtituer ſon territoire, qui étoit envahi par les Evêques. Venceſlas lui donna l'an 1384. la prérogative de pouvoir donner droit de Bourgeoiſie à ceux qui voudroient s'y habituer, & Charles-Quint y fixa la Chambre Imperiale l'an 1530. laquelle dans la Guerre précedente a été transferée de Spire à Weſtzlaer. Le Magiſtrat & la plus grande partie des Habitans ſont Proteſtans. Les Catholiques ont l'Egliſe Cathedrale, que l'Empereur Henry IV. acheva de bâtir, & où il eſt enterré.

Jean Hugo d'Orsbeck, Electeur

de

de Treves, avoit ſuccedé en cet Evêché à Lothaire de Meternich l'an 1675. Ce digne Prétat étant mort le 6. Janvier 1711. a eu pour ſucceſſeur N.

Cette Ville a beaucoup ſouffert des déſordres de la Guerre en 1688. & 1689. enſorte que le revenu de l'Evêché eſt diminué ſi conſiderablement qu'il eſt preſque réduit à rien.

Cet Evêché porte d'azure une croix d'argent.

EVESCHE' DE STRASBOURG.

On tient que dans le premier ſiecle la Ville d'Argentine, depuis nommée Strasbourg, reçut l'Evangile ſous l'Empire de Neron par les Inſtructions de S. Materne, Diſciple de ſaint Pierre; & que vers l'année 510. Clovis Roi de France y fit bâtir le premier Temple. Cette Egliſe fut ſoûmiſe aux Evêques de Metz, juſqu'au tems du Roi Dagobert, qui y fonda un Evêché, dont le regime fut commis à S. Amand d'Aquitaine, auquel ſucceda S. Ar-

bogast l'an 646. On dit que celui-ci guérit miraculeusement par ses prieres un des fils de Dagobert, nommé Sigisbert, qui avoit été blessé à la chasse par un Sanglier, près d'Eberheim-Munster; & que ce fut pour ce sujet, que Dagobert fit don à l'Evêché, de la Ville & du Château de Ruffac, & de ses dépendances. Cet Evêché s'accrut beaucoup sous les Evêques suivans, & a passé pour un des plus riches Evêchez d'Allemagne, étant composé de plusieurs Bailliages, Villes & Châteaux, situez en la haute & basse Alsace, en deçà & au delà du Rhin. Les principaux Bailliages d'en deçà, sont ceux de Benfeld, Dachstein, d'Ambach, Erstein, Ettenhein, Markelsheim, Molsheim, Saverne & Wangien. Ceux de delà le Rhin, sont situez dans l'Ortenaw, sçavoir Oberkirch, & Oppenaw, ou communément Noppenaw. L'Evêque faisoit sa résidence ordinaire à Saverne, dans le tems que les Bourgeois de Strasbourg, aïant changé de Religion, s'étoient emparez de l'Eglise Cathedrale & du Cloître. Ce qui avoit aussi

obligé le Chapitre de se retirer à Molsheim, où il y avoit une Université Catholique. Mais depuis que le Roi de France est devenu Maître de Strasbourg, il y a fait revenir l'Evêque & le Chapitre, & l'a remis en possession de la Cathedrale, en rétablissant dans la Ville l'exercice libre de la Religion Catholique.

Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines, dont douze sont Capitulaires, qui peuvent élire & être élûs Evêques.

Le Roi très-Chrétien, comme Landgrave de la haute & basse Alsace, voulant maintenir sa Souveraineté sur les Bailliages de l'Evêché & sur la Ville de Strasbourg, aussi-bien que sur toutes les autres dépendances du Landgraviat, porta de gré à gré l'année 1681. la Ville de Strasbourg à s'y soûmettre & à lui prêter foi & hommage (*a*), comme aussi à

(*a*) Cette Ville étoit autrefois une des Villes libres & Imperiales gouvernée par ses Magistrats qu'elle choisissoit elle-même. La Maison d'Autriche, qui avoit quelques prétentions sur elle, chercha plusieurs fois les

reſtituer à l'Evêque & au Chapitre leur grande Egliſe, & à recevoir Garniſon Françoiſe.

---

moïens de s'en emparer. Ce fut l'une des raiſons qui l'obligea à changer de Religion vers le milieu du ſiécle paſſé, après s'être liguée avec les Cantons de Zurich & de Berne. Mais depuis la ſoûmiſſion de cette Ville à l'obéïſſance du Roi de France, qu'elle reconnut pour ſon Souverain Seigneur & Protecteur le 30. Septembre 1681; ce qui a été confirmé par proviſion par la Treve de 1684. & définitivement par le Traité de Riſwich, elle a été effacée de la Matricule de l'Empire, pour demeurer à l'avenir unie & incorporée à la Couronne de France. Elle n'a ſouffert aucun changement dans ſon Gouvernement, ſinon que le Roi s'eſt reſervé le pouvoir de nommer le *Sélulteis* ou Prévôt Roïal. Le premier que le Roi choiſit pour remplir cette Place, fut l'illuſtre M. Obrecht, ſi connu parmi les Sçavans, & emploïé par Sa Majeſté en diverſes negociations. Une mort trop prompte l'enleva au mois d'Août 1701. à l'âge de 54. ans. Le Magiſtrat de Strasbourg doit être mi-parti entre les Catholiques & les Lutheriens. Il juge ſouverainement juſqu'à deux mille livres. Les appellations reſſortiſſent au Conſeil Souverain de Colmar. Le Roi y a fait bâtir une Citadelle très-belle, où il y a une forte Garniſon. L'Evêque n'a plus de ſéance dans les Dietes Imperiales où il n'eſt plus admis.

L'Evêque qui remplit aujourd'hui cet Evêché, eſt Armand Gaſton de Rohan, Prince de Soubiſe, déſigné Cardinal, auparavant Chanoine de cette Egliſe, élû Coadjuteur de Guillaume Cardinal de Furſtemberg, & ſacré le 26. de Juin 1701. eſt devenu poſſeſſeur de cet Evêché par la mort du Cardinal de Furſtemberg, arrivée le 10. d'Avril 1704. Le Prince Guillaume de Furſtemberg, avoit ſuccedé par l'élection du Chapitre, à François Egon de Furſtemberg, ſon frere; & celui-ci l'avoit eu après Leopold Guillaume Archiduc d'Autriche, qui en avoit été le quatre-vingt-quatriéme Evêque.

M. le Prince de Soubiſe a procuré la tranſlation de l'Univerſité de Molsheim dans ſa Ville Epiſcopale. Cette Univerſité a été fondée à quatre lieuës de Strasbourg par les Archiducs d'Autriche, pour l'Alſace qui leur a appartenu juſqu'au Traité de Weſtphalie.

Depuis la paix de Riſwich, on a ſupprimé les quatre Canonicats de cette Egliſe, qui étoient poſſedez

par des Lutheriens, & on leur a abandonné quelques biens de cette Eglise qui étoient au-delà du Rhin.

L'Evêché de Strasbourg porte de gueules à une bande d'argent, qui est Strasbourg, écartelé de gueules à une bande d'argent, bordée de fleurons d'or, qui est pour le Landgraviat de la basse Alsace.

EVESCHEZ DE CONSTANCE ET D'AUSBOURG.

Ces deux Evêchez étant situez dans la Suabe, le premier sur le Lac de Constance, environné de Provinces & Places appartenantes à la Maison d'Autriche ; & l'autre sur la Riviere de Lech, aussi contigu aux Terres de la même Maison, & à celles de Baviere, on peut bien juger, que les Prélats qui les possedent, ne peuvent avoir d'autre interêt que celui de se bien mettre avec leurs Voisins ; puisque sans cela ils ne pourroient pas joüir paisiblement de leurs revenus & de leurs droits.

L'Evêque de Constance fait sa résidence à Mersbourg sur le Lac; &

ſon Chapitre fait la ſienne dans le Cloître de la Cathedrale de Saint Etienne, en la Ville de Conſtance. L'Evêque d'Ausbourg demeure ordinairement à Dillingen, ſur le Danube, & ſon Chapitre à Ausbourg.

Celui de Conſtance joüit de l'Abbaïe de Reichenaw, en conſequence de la réſignation & de l'union que Marc Knoringen, Abbé de Reichenaw, en fit à l'Evêché l'an 1540. pour y être incorporée à toûjours. Il joüit auſſi des revenus d'Oeningen ſur ce Lac, comme auſſi des Villes d'Arbon, Biſchofszeel, & de Marchdorf. Cependant tous les revenus de cet Evêché ne montent pas à vingt mille écus par an, quoique ſa Juriſdiction s'étende ſur quatre cens Cloîtres, & ſur dix huit cens Paroiſſes.

Le païs qui en dépend eſt fort fertile & aſſez peuplé, à cauſe du voiſinage du Lac & du Rhin, qui facilitent aux Habitans les moïens de vendre leurs denrées; l'Abbaïe de Reichenaw eſt dans une petite Iſle du Lac: elle fut fondée dans le neuviéme ſiecle par Pyrmin Evêque de

Meaux, qui renonça à ſon Evêché pour embraſſer la vie ſolitaire. Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines, dont douze ſont Capitulaires. L'Evêque n'a aucune Juriſdiction temporelle dans la Ville de Conſtance. Cette Ville eſt ſituée ſur le Lac qui porte ſon même nom; & très-celebre par le fameux Concile qui y fut tenu l'an 1414. où il fut beaucoup traité de la Reformation de l'Etat Eccleſiaſtique. C'eſt dans cette Ville que Jean Hus & Jerôme de Prague furent brûlez. Elle a tiré ſon nom d'un retranchement fameux que Conſtance, pere de l'Empereur Conſtantin le Grand y fit élever pour arrêter les courſes des Allemans. Elle étoit autrefois libre & Imperiale, & comme elle ſervoit d'entrepôt à toutes les Marchandiſes qui paſſoient d'Italie en Allemagne, ou qui alloient d'Allemagne en Italie, elle s'étoit fort enrichie par le commerce. Sa puiſſance donna de l'ombrage à la Maiſon d'Autriche; & l'Empereur Ferdinand I. profitant du refus qu'elle avoit fait de recevoir l'*Interim*, la mit au ban de l'Empire

pire l'an 1548. & s'en empara. Depuis ce tems, elle est diminuée considerablement, & n'est plus l'entrepôt des Marchandises, & cela par les Doüanes & les impositions excessives que les Empereurs ont mis sur les Marchandises qui passoient par cette Ville.

Du tems du Roi Clovis cet Evêché fut établi dans l'Argow, à Windisch, qui n'est aujourdh'ui qu'un Village. Saint Paterne en fut le premier Evêque. Mais quelques années après, sous l'Evêque Saint Maxime, le Siege en fut transferé à Constance, par les soins du Roi Clotaire. L'on compte quatre-vingt-quatre Evêques qui ont gouverné cet Evêché, y compris François-Jean de Prasberg, qui fut élû le 7. Février 1645. Il déceda le 7. de Mars 1689. & le 14. d'Avril suivant fut choisi Marc Rodolphe de Roo qui remplit cette Dignité.

L'Evêque d'Ausbourg, outre les revenus ordinaires de la fondation de son Evêché, joüit aussi de ceux du Comté de Kibourg, de Dellingen, & de Witislingen, que le fils

du Comte Hartman de Kibourg & de Dillingen, nommé Herman, qui fut le dernier de la famille, & le trente-huitiéme Evêque, avoit laissé & donné à l'Evêché. Tous les revenus de cette Eglise ne vont pas à plus de vingt mille écus par an.

Le Chapitre est composé de vingt Chanoines Capitulaires, & de vingt Domicellaires, dont toutes les Prébendes sont d'un revenu considerable. L'Evêque n'a aucun pouvoir temporel dans la Ville. Son pouvoir spirituel est même fort reserré par le Chapitre, qui a des droits très-considerables, & des exemptions qu'il soûtient avec vigueur; ensorte qu'il n'est permis à l'Evêque de demeurer dans la Ville, qu'autant que le Chapitre le veut bien. La Ville est mipartie entre les Catholiques & les Protestans. Chaque parti a soin de ses Eglises & de ses Temples, & ne peut en augmenter le nombre directement ni indirectement. C'est une des plus grandes & des plus riches Villes d'Allemagne, elle est celebre pour la Confession de foi que les Confessionistes y presenterent à

l'Empereur Charles-Quint l'an 1530. & pour plusieurs Dietes qui s'y sont tenuës. L'Empereur Joseph y a été couronné le 24. Janvier 1690.

Le premier Evêque d'Ausbourg, qui se nommoit Sexin, eut plusieurs Saints Personnages pour successeurs; & entr'autres le neuviéme S. Vieterp, le dixiéme S. Tosso, l'onziéme S. Simpert, le dix-septiéme S. Adelbert, le dix-neuviéme Saint Ulric, qui mourut l'an 973. âgé de quatre-ving-trois ans, après avoir été cinquante ans Evêque. Le soixante & uniéme étoit Sigismond-François, Archiduc d'Autriche, auquel a succedé Christophe de Freiberg, qui a bien voulu que de son vivant son Chapitre ait postulé le Prince Alexandre Sigismond de Baviere Neubourg pour le faire Coadjuteur. Ce Prince accepta l'année 1687. la Coadjutorerie de la Dignité Episcopale, & a succedé le premier d'Avril 1690. C'est lui qui joüit à present de ce Benefice.

L'Evêché d'Ausbourg porte parti de gueules & d'argent.

EVESCHE' DE HILDESHEIM.

Cet Eveché, (a) qui eſt ſitué dans la baſſe Saxe, a été fondé par Loüis le-Débonnaire. Le premier Evêque nommé Gunther mourut l'année 835. le trente-ſixiéme, qui étoit le Duc Henry de Brunſwic, fut le premier qui prit le Titre d'Evêque par la grace de Dieu & du Saint Siege Apoſtolique à Hildesheim, que les autres n'avoient pas porté; le quarante-ſixiéme qui étoit Jean IV. de Saxe Lawenbourg eut une cruelle guerre à ſoûtenir contre le Duc de Brunſwic, qui lui enleva plus de la moitié de ſon Evêché: en ſorte qu'il ne lui reſta que la Ville de Hildesheim & trois Châteaux: ſçavoir, Peyne, Stevervalt, & Mariembourg avec leurs Bailliages & dépendan-

(a) La Chronique de cet Evêché rapporte que ce Prince ſe trouvant à Hildesheim, un jour qu'il avoit fort negé la nuit précédente, il fut inſpiré de bâtir une Egliſe dans un endroit de la Ville. où il n'étoit pas tombé de nége,

ces. Ce qui depuis fut nommé le petit Evêché; & ce que le Duc de Brunſwic avoit pris, fut appellé le grand Evêché. En l'année 1629. il intervint une Sentence de la Chambre Imperiale de Spire, portant, que le plus grand Evêché ſeroit reſtitué à l'Evêque: de laquelle Sentence le Duc Frideric Ulric de Brunſwic demanda & obtint la reviſion. Ce procez donna lieu à une Tranſaction qui fut paſſée en l'année 1643. entre l'Evêque & les Ducs de Brunſwic, & confirmée par les Traitez de Weſtphalie, par laquelle preſque toutes les Terres de l'Evêché occupées par la Maiſon de Brunſwic, lui ſont demeurées en propre; & l'Evêque n'y a profité, que de neuf Monaſteres, appartenans aux Catholiques qui ont été remis ſous ſa Juriſdiction, outre ce dont il ſe trouvoit en poſſeſſion. En ſorte que cet Evêché qui étoit autrefois un des plus conſiderables d'Allemagne eſt preſentement d'une très-petite étenduë, & preſque réduit à rien.

La Ville de Hildesheim eſt diviſée en deux; l'une eſt appellée la

vieille; & l'autre la nouvelle Ville. Les Catholiques y ont conservé l'Eglise Cathedrale, & quelques autres qu'ils avoient en l'an 1624. Les Lutheriens ont aussi quelques Temples qu'ils y occupoient en la méme année 1624. Les Magistrats, quoique Lutheriens, reconnoissent l'Evêque pour leur Seigneur & Prince, & lui font serment de fidelité, à condition qu'ils seront maintenus en leurs franchises & privileges. Les Jesuites y ont un grand College, avec une belle Eglise sur une petite montagne.

Le 54ᵉ. Evêque d'Hildesheim étoit le Prince Maximilien-Henry de Baviere, qui étoit aussi Archevêque de Cologne, auquel a succedé Josse Edmond de Brabeck, mort le 13. Août 1702. Le Prince Joseph Clement de Baviere lui a succedé, & est presentement Titulaire de ce Benefice, aussi-bien que de l'Archevêché de Cologne. Il avoit été élû Coadjuteur dès le 28. Janvier 1694.

A la mort du dernier Evêque d'Hildesheim, l'Empereur empêcha

le Prince Clement de Baviere de s'en mettre en possession, à cause de l'attachement de ce Prince aux interêts de Philippe V. Roi d'Espagne ; & en 1711. les Princes de la Maison de Brunswic se sont saisis de toutes les Places de cet Evêché. (a)

Cette Eglise porte parti d'argent & de gueulles.

EVESCHE' DE PADERBORN.

Quelques Historiens rapportent, que l'Empereur Charlemagne marchant avec son armée dans la Westphalie, & étant obligé de camper au lieu où est à present la Ville de Paderborn, & où il ne se trouvoit

(a) Le Chapitre est composé de vingt-quatre Capitulaires, & de six Dignitez mitrées, qui sont, le Prévôt, le Doïen, & les quatre *Chori Episcopi*. Après qu'un Capitulaire a fait sa premiere résidence, qui est de trois mois, il peut s'absenter pour six ans ; sçavoir deux *Peregrinandi causâ*, deux *Devotionis causâ*, & deux *Studiorum gratiâ*. Il n'y a que cette Eglise en Allemagne où cela se pratique. Il n'y a point de Chanoines Domicellaires dans ce Chapitre.

point d'eau, il arriva, qu'il ſortit une ſource d'un endroit où l'on avoit enfoncé un des piquets de ſa tente; & que cette ſource devint ſi abondante, que dans ſon cours elle forma une petite riviere, qui fut nommée Pade: d'où l'on dit, que Paderborn a tiré ſon nom. En conſideration de ce ſecours, ſi peu attendu, l'Empereur fit bâtir au même lieu une grande Egliſe, qui eſt aujourd'hui la Cathedrale, dont il fit bâtir le grand Autel ſur la ſource même, & fonda enſuite l'Evêché, dont le premier Prélat fut Hadumar ou Herimar. L'on tient, que les Saxons quelque tems après, faiſant des courſes de ce côté-là, ruinerent cette Egliſe: mais que l'Evêque aidé de nouveaux bienfaits de l'Empereur, la fit reparer, & que le Pape Leon III. qui s'étoit refugié en Allemagne, la conſacra le 6. Decembre 799.

L'étenduë de cet Evêché n'eſt pas grande, mais le païs en eſt très-fertile, & abonde en bleds & en pâturages. La Ville eſt aſſez grande & aſſez peuplée. Elle étoit autrefois li-

bre & Imperiale, mais les désordres qui y arriverent au sujet de la Religion vers le milieu du siecle passé, lui firent perdre sa liberté, & depuis ce tems elle est soûmise à ses Evêques.

Ferdinand de Furstemberg, étoit le quarante-cinquiéme Evêque. Celui qui lui a succedé & qui possede à present ce Benefice, est Herman Wener Wolfde Meternich qui est en possession depuis le 15. Septembre 1683. C'est un Gentilhomme du païs de Paderborn, qui par son merite a aussi rempli le Siege de Munster, dont il avoit été Coadjuteur.

L'Evêque fait sa résidence dans le Château de Neuhaus, qui est plus fort que la Ville de Paderborn, laquelle d'ailleurs est peu marchande, si ce n'est en bierres, qui sont fort saines, principalement quand elles sont transportées au loin. Il a encore les Villes de Borcholt, de Brakel, & de Warbourg. Cette derniere est la plus recommandable de tout son Evêché, dont les revenus sont d'environ vingt mille écus.

Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires. Pour y être reçu, il faut avoir vingt & un an accomplis, & avoir étudié, & fait réſidence actuelle dans une Univerſité de France ou d'Italie, pendant un an & ſix ſemaines, ſans en avoir découché. La Collation des Canonicats appartient au Pape & au Chapitre, chacun en ſes mois. Il n'y a que deux Dignitez: celle de Grand Prévôt, & celle de Grand Doïen. Leur Egliſe eſt une des plus belles d'Allemagne, tant pour ſa ſtructure du dehors, que pour celle du dedans.

L'Evêque & le Chapitre s'uniſſent ordinairement avec l'Electeur de Cologne, & avec l'Evêque de Munſter, pour s'entre-défendre les uns les autres, lorſqu'ils ſont attaquez par les Princes Proteſtans de Brandebourg, de Brunſwic, & de Heſſe, ou par les Etats des Provinces-Unies des Païs Bas leurs voiſins, qui ſont ce qu'ils peuvent pour s'emparer des biens Eccleſiaſtiques.

L'Evêché porte de gueules à la croix d'or.

EVESCHE' DE FRESINGUE.

Cet Evêché est dans la Baviere, & la Ville de Fresingue est située sur la riviere de Mosach, qui près de là tombe dans l'Isar. L'Abbaïe de Wachenstephan des Benedictins est tout proche, sur une montagne, où on dit qu'autrefois a été le Château & la résidence du Roi Pepin.

Le premier Evêque qu'on établit sur ce Siege fut Saint Corlinian, environ l'an 738. L'Evêque d'apresent est Jean-François Ecker élû le 29. de Janvier 1695. sur la démission du Prince Joseph-Clement de Baviere, lequel en 1685. avoit succédé à Albert Sigismond de Baviere, qui étoit aussi Evêque de Ratisbonne. L'Evêque fait sa résidence près de la Ville de Fresingue, sur une montagne fort haute, dans un Château, bien moins fort qu'il n'est agréable, par la grande quantité d'eaux qui s'y rencontrent.

Il n'a aucune Place forte, sinon le Château de Rottenfels, près de

la Ville d'Oberfels, en la haute Stirie, & le Château de Bischophlac au Duché de Carniolle. Un Comte d'Eschenlo & de Werdenfels a donné autrefois à cet Evêché la Ville & le Château de Partenkirchen, avec le Comté de Werdenfels. L'Evêque est uni d'interêt à la Maison de Baviere, à cause de la Religion Catholique, & parce que son Etat est enclavé dans le Duché de Baviere. Valthon qui fut le dixiéme Evêque avoit obtenu du Pape une Bulle, par laquelle le Chapitre ne pouvoit élire pour Evêque qu'un Chanoine de la même Eglise, mais cette Constitution ne s'observe pas regulierement. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires, qui conferent les places vacantes, & qui dans leur nomination ont beaucoup d'égard à la Noblesse & à l'érudition; ensorte que ce Chapitre est rempli de personnes de consideration.

Cet Evêché porte d'argent à une tête de Maure couronnée à l'antique d'or, & accollée de gueules.

EVESCHE' DE RATISBONNE.

Cet Evêché eſt ſitué entre l'Autriche & la Baviere, le long du Danube. L'Egliſe Cathedrale & le Palais Epiſcopal ſont dans la Ville Imperiale de Ratisbonne. Les Evêques qui l'ont occupé dans le ſiécle précedent, ſont, Robert II. Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Jean III. Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Pancrace de Sintzendorf; George de Papenheim; Vitus de Fraunburg; David Colderer; Philippes Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Sigiſmond Frideric, Baron de Fugger, qui mourut l'an 1600. Depuis il a été rempli par Wolfang de Hauſen, qui mourut l'an 1613. par le Comte Albert de Thorring, qui finit ſes jours l'an 1649. par le Comte François Guillaume de Wartemberg, qui étoit auſſi Evêque d'Oſnabruck, & Cardinal, & qui deceda l'an 1661. par le Comte Jean Georges de Herbeſtein, qui lui ſucceda, & ne le poſſeda qu'un an; par le Comte Adam Laurens de Torringen nommé Evêque le 2. d'Août

1663. mort le 17. d'Août 1666. par Guibaut Comte de Thun Archevêque de Saltzbourg, élû le 8. d'Octobre suivant, qui n'occupa pas le Siege deux ans entiers; par Albert Sigismond Duc de Baviere, mort en 1685. & à present par le Prince Joseph Clement de Baviere, Electeur de Cologne.

Ratisbonne, dont cet Evêché porte le nom, est une Ville libre & Imperiale, qui a été déclarée telle par l'Empereur Frideric I. l'an 1182. qui laissa seulement une partie des peages à Othon Comte de Witelspach. Ses Successeurs ont toûjours regardé avec dépit cette Ville libre au milieu de leurs Etats, néanmoins elle s'est toûjours maintenuë dans son indépendance, & les Ducs de Baviere possesseurs du Comté de Witespach se sont contentez de renouveller leurs prétentions de tems en tems pour les faire valoir dans une conjoncture favorable. Cette Ville est assez grande & assez bien bâtie, c'est ce qui la fait choisir pour le lieu de la Diete, pour la commodité des Etats de l'Empire. Le Ma-

giſtrat eſt Proteſtant, & il n'y a que ceux qui ſont profeſſion de cette Religion qui puiſſent y joüir des Droits de Bourgeoiſie. Les Catholiques ne laiſſent pas d'y être en grand nombre, & font l'exercice de leur Religion dans l'Egliſe Cathedrale, & dans pluſieurs autres qui leur appartiennent. Elle eſt la premiere des Villes Imperiales du banc de Suabe, & en cette qualité elle tient le Directoire du College des Villes.

Cet Evêché a plus de réputation que de revenu. Il eſt d'une très-petite étenduë; la plus grande partie de ſes biens ſont en Autriche, & l'Empereur Ferdinand II. comme Archiduc s'en eſt emparé, nonobſtant les proteſtations des Evêques qui ſe renouvellent de tems à autre. Il n'a point de Places fortes, que le beau Château de Werth, réſidence ordinaire des Evêques. Ce Palais eſt très-beau & très-agréable; il eſt accompagné d'un grand Bourg. Le Prince eſt obligé, pour ſa conſervation, de vivre en bonne intelligence avec les Puiſſances qui lui

ſont voiſines ; ſçavoir, avec l'Empereur & l'Electeur de Baviere.

L'Evêque dépend immédiatement du Saint Siége, auſſi-bien que le Chapitre qui eſt composé de douze Chanoines Capitulaires, & d'onze Domicellaires.

L'Evêché porte de gueules à une bande d'argent.

EVESCHE' DE PASSAU.

L'Evêché de Paſſau eſt auſſi le long du Danube. Trois rivieres ſe joignent à l'endroit où la Ville de Paſſau eſt ſituée, & font une triple Ville : ſçavoir, Paſſau, Innſtat & Ilſtat. Ces deux dernieres tirant leur nom des rivieres d'Inn & d'Ill, qui ſe jettent dans le Danube en cet endroit.

En l'année 1662. & en moins de deux heures, toute la Ville de Paſſau, la Maiſon de Ville, l'Egliſe Cathedrale, toutes les autres Egliſes, excepté le Cloître & l'Egliſe des Cordeliers, furent réduites en cendre. La moitié de celle d'Innſtat fut auſſi brûlée : & le feu aïant conſumé

ſumé le Pont, gagna la troiſiéme Ville d'Ilſtat, & embrâſa la belle Egliſe de Marienhulff ou de Nôtre-Dame de Lorette, quoiqu'elle fût ſituée ſur une haute Montagne. On ſauva à Scartingue l'Image miraculeuſe de la Vierge, avec tout ce qui étoit dans la Sacriſtie. Et ce qui eſt admirable, & comme un coup viſible de la Providence de Dieu, c'eſt que le feu ne prit pas à l'Arſenal, ni à la Tour, où il y avoit quantité de poudre à Canon. C'eſt cela ſeul qui empêcha la deſtruction du reſte de la Ville, & de tous ſes Habitans. La Ville d'Ilſtat eſt accompagnée d'une Fortereſſe bien munie de toutes choſes, & arroſée en bas par la riviere d'Ill, où on pêche des perles. Cette pêche de perles eſt reſervée à l'Empereur & à l'Electeur de Baviere, qui ont chacun un Conſeiller ou Officier, pour en avoir la direction. Quant à celle de Paſſau, elle eſt d'autant plus remarquable, que dans les années 1552. & 1555. la pacification de la Religion y fut concluë, par l'entremiſe du Roi des Romains Ferdinand I. entre Char-

les Quint & l'Electeur Maurice de Saxe, & autres Etats de l'Empire. L'Evêque se tenoit anciennement à Lorch en la haute Hongrie : Mais après la ruine de Lorch, le Siége Episcopal fut transferé à Passau. L'Evêque tire de son Païs environ quarante mille écus de revenu. Il n'a de Place forte qu'Obernberg, qui a un bon Château, & un Péage sur la riviere d'Inn. C'est dans ce lieu que l'Evêque fait sa résidence ordinaire, il possede aussi Ebersberg Château & Bourg sur la riviere de Traun, en la haute Autriche. La situation de cet Evêché, qui se trouve entre les Etats d'Autriche & ceux de Baviere, régle les interêts de l'Evêque & de son Chapitre. Le Comte de Venceslas de Thun fut élû Evêque l'an 1664. en la place de Charles-Joseph Archiduc, & mourut le 6. de Janvier 1673. A celui-ci succeda Sebastien Comte de Perting, mort le 16. de Mars 1689. en la place duquel fut élû le 25. Mai de la même année Jean-Philippe de Lamberg, à present Evêque, & fait Cardinal le 21. de Juin 1706. Ce

Prince a toûjours été très-consideré de Sa Majesté Imperiale. Devant que de parvenir à cet Evêché, il étoit Envoïé d'Autriche à la Diete de Ratisbonne.

Le Chapitre de Passau est composé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires, parmi lesquels il y a trois Dignitez, qui sont celles de Doïen, de Prévôt & de Custode.

EVESCHE' DE TRENTE.

Cet Evêché est dans le Tirol, sous la protection & la superiorité de la Maison d'Autriche, laquelle satisfait aux Charges de l'Empire pour l'Evêque, qui conserve toutefois sa séance & sa voix dans les Dietes Imperiales, & païe sa taxe seulement pour la Chambre Imperiale de Spire. Ses interêts suivent ceux de la Maison d'Autriche.

Le Païs est mêlé de Montagnes & de Vallées très-fertiles, comme celles de Trente, de Ron, de Randene, de Bon, de Ledever, & de Laga. Cet Evêché a été fondé par la liberalité de plusieurs Empereurs &

Princes, & particulierement du grand Theodose, de Charlemagne & de Conrad III. Les Ducs d'Autriche en sont les Protecteurs depuis l'an 1365. La Ville capitale est dans une Vallée fort étroite, défenduë d'un assez bon Château : elle a reconnu divers Maîtres, & durant les querelles des Papes & des Empereurs, elle devint libre & Imperiale ; mais sous Vencessas elle perdit sa liberté & fut soûmise à son Evêque. Elle est recommandable par le dernier Concile qui s'y est tenu, & qui en porte le nom. Il n'y a que le Château de Fermian dans le Païs d'Eschland, près de Traun, qui soit considerable ; & encore l'est-il plus pour la dévotion & par le pelerinage des Catholiques, qui y vont pour honorer l'Image de Nôtre-Dame des Miracles, que par son Territoire, qui ne produit rien par excellence, que quelques fruits & du vin.

Ce Benefice ne laisse pas de rapporter par an plus de quarante mille écus de revenu.

Cet Evêché a été long-tems possedé par les Barons de Madricte,

dont le dernier mourut en 1659. Il passa à Sigismond-François Archiduc d'Autriche, lequel par sa démission faite en 1665. donna lieu à l'élection d'Ernest Adalberg, Comte d'Harrac Cardinal & Archevêque de Prague, qui mourut le 16. d'Octobre 1667. A celui-ci succeda Sigismond Alphonse, Comte de Thun, qui occupa le Siege jusqu'en 1677. François d'Albersis son Successeur l'occupa jusqu'en 1680. Joseph Victor d'Albersis son neveu l'occupa jusqu'en 1696. & eut pour Successeur Jean-Michel Comte de Spacer & Valler, qui est présentement revêtu de cette Prélature.

Il porte d'argent à un aigle de sable.

EVESCHE' DE BRIXEN.

Brixen est une Ville dans le Tirol, où est la Cathedrale avec la résidence de l'Evêque. L'Evêché est sous la protection de la Maison d'Autriche, comme celui de Trente. L'Archiduc paie pour lui les Charges de l'Empire. Mais l'Evêque ne laisse pas

de païer sa portion pour l'entretien de la Chambre Imperiale de Spire; & d'avoir sa séance & sa voix dans les Diettes de l'Empire. Il reçoit tous les ans près de quarante mille écus de rente de son Evêché.

On donne à cet Evêché de grands Officiers, comme à celui de Bamberg: sçavoir, le Duc de Baviere, pour Marêchal; le Duc de Carinthie, pour Chambellan; le Duc de Meran, pour Echanson; & le Duc de Suabe, pour Maître d'Hôtel. Ils ont sous eux des Familles nobles du Païs, qui sont leurs Vicaires, & qui font leurs fonctions. Autrefois c'étoient les Seigneurs Schonek, pour celle de Marêchal; ceux de Rodneg, pour celle de Chambellan; ceux de Seben, pour celle d'Echanson; ceux de Castelrut, pour celle de Maître d'Hôtel. Mais présentement les Barons de Welsperg ont succedé à ceux de Schonek; les Colonniers Barons de Vels, à ceux de Rodneg; les Comtes de Thun, aux Seigneurs de Seben; & les Barons à present Comtes de Wolckenstein, aux Sieurs de Castelrut. Cette Eglise a beaucoup

de Vaſſaux qui en relevent. Elle a des Priviléges autentiques, que pluſieurs Empereurs qui l'ont priſe en leur protection ſpeciale, comme Principauté de l'Empire, lui ont donnez.

On tient, que S. Caſſian en étoit le premier Evêque, aïant l'année 360. du tems de Julien l'Apoſtat & du Pape Damaſe, commencé à prêcher l'Evangile à Sebed ou Sabioné, où étoit le Château Roïal; mais il en fut chaſſé par les Idolâtres & tué par quelques-uns de ſes Diſciples, à l'inſtance de leurs parens infideles. Après lui S. Lucain, S. Ingennin, & S. Conſtance, aïant adminiſtré cette Egliſe, l'Epiſcopat fut transferé de Sabioné à Brixen par S. Richpert. D'autres diſent par S. Albuin, & quelques autres par Herbard, qui environna de murailles le lieu de Brixen. Il y a eu de leurs Succeſſeurs qui ont été Cardinaux: comme Nicolas de Cua, Melchior de Meckan, Bernard de Gloſſ, Chriſtophe Madrits, & André d'Autriche; Poppo, ou ſelon d'autres, Etienne Evêque de ce lieu, fut élevé à la dignité

Patriarchale d'Aquilée, puis à la Papauté sous le nom de Damase II. Celui qui remplit aujourd'hui ce Siége, est Jean-François de Kuen, élû le quinziéme de Novembre 1687. au lieu de Paulin Mair, qui avoit succedé à Sigismond Alphonse de Thun.

Entre les Chanoines de cette Eglise, il y en a de Nobles de quatre races, tant paternelles, que maternelles, & d'autres qui sont seulement Theologiens, aïant fait preuve d'avoir étudié cinq ans dans une Université, ou en plusieurs, & obtenu le Doctorat, ou au moins pris leurs Licences en Theologie & en Droit.

L'Evêché est considerable par les Places fortes que l'Evêque occupe, sçavoir, Brauneck, Château dans le Tirol sur la Riviere de Riantz, & le Château de Feldex ou Fels dans la Carniole. Ses interêts sont indispensablement dépendans comme ceux de l'Evêque de Trente, des interêts de la Maison d'Autriche, leurs Etats étant sous sa protection, & situez & enclavez dans les Païs patrimoniaux de cette Maison.

Le

Le Païs eſt bon, mais plein de montagnes, la Ville de Brixen a eu le même ſort que celle de Trente, elle a été libre & Imperiale durant les querelles des Papes & des Empereurs, mais elle a été depuis ſoûmiſe à l'autorité de ſes Evêques, qui ſont Seigneurs du Spirituel & du Temporel.

Dans les Diettes Imperiales, l'Evêque de Brixen, alterne avec celui de Bâle, enſorte que ſi un a precedé un jour, l'autre précede le lendemain tant pour opiner que pour la ſéance.

Brixen porte de gueules à un Agneau Paſchal d'argent, regardant en arriere, & aïant une banderolle d'argent chargée d'une croix de gueules.

EVESCHE' DE BASLE.

Cet Evêché eſt un des plus anciens d'Allemagne. Pluſieurs Auteurs aſſûrent, que S. Pantale a été le premier Evêque des Rauragues, ou des Rauraguiens, dits depuis Bâlois. Il fut martyriſé à Cologne par

les Huns, environ l'an 451. avec Sainte Ursule & ce grand nombre d'autres Vierges dont le Martyrologe fait mention. Leurs Reliques y sont encore en grande veneration.

On tient que la Ville de Bâle a été bâtie des ruines de celle de Rauragues, qui fut nommée par les Romains Auguste la grande. Cet Evêché est celebre par le grand nombre de Saints & de sçavans hommes qui y ont fini leurs jours. On l'appelloit autrefois *Helvetia Sancta*, la Suisse sainte. Les Chanoines avoient dans la Ville trente-huit maisons, dont on ne leur en a laissé que deux : ils n'y peuvent faire aucun exercice de la Religion Catholique.

L'Evêque d'apresent est Guillaume-Jacques Binck de Baldenstein. Il avoit été élû le 6. de Mai 1690. Coadjuteur de Jean Conrad de Roggenbach, dont il prit la Place le 13. de Juillet 1693. son prédecesseur avoit été élû à Dulsberg l'an 1656. par dix Chanoines dont le Chapitre étoit alors composé. Les Evêques de Bâle se tiennent ordinairement à Porentruy. Le Chapitre s'étoit ci-

devant retiré à Freibourg en Brisgow, lorsque les habitans de Bâle professans la Religion Prétenduë Reformée, les eurent chassez de la Ville, & de leur belle Eglise Cathedrale, ainsi qu'ils avoient aussi chassé les autres Religieux de leurs Eglises & Monasteres. Mais ce Chapitre est venu depuis établir sa résidence à Arlesheim, qui est un Bourg dépendant de cet Evêché. Quoique l'Evêque fasse sa résidence dans Porentruy, il n'en est pourtant que Seigneur temporel en premiere instance, les habitans aïant leurs causes commises par appel en la Chambre Imperiale de Spire, & reconnoissant pour le spirituel l'Archevêque de Besançon, dans le Diocese duquel ils sont.

Pour ce qui est du Château de Porentrui, où l'Evêque de Bâle fait sa demeure, l'Archevêque de Besançon lui a remis son droit Diocesain par un accord particulier fait entr'eux.

L'Evêque & son Chapitre ont leur principal revenu dans les Bourgs & Villages du Suntgow, en deça du

Rhin. Ils n'ont que quelques dixmes au-delà dans le Brisgow. Les revenus de l'Evêque ne passent pas la somme de quinze mille écus par an.

Ils sont confederez avec les Cantons Suisses Catholiques, & suivent par consequent les mêmes interêts qu'eux, pour se conserver dans la neutralité.

EVESCHE' DE LIEGE.

Les Evêques avoient anciennement leur Siege à Tongern ou Tongres, puis à Mastricht, jusqu'à l'année 700 qu'il en fut transferé par Saint Hubert, Evêque de cet Evêché à Liege, où ce Saint commença le premier à résider.

Il y a eu beaucoup d'Evêques de cette Eglise canonisez: sçavoir Materne, Ajuste, Marcel, Florent, Martin, Monulphe, Valentin, Servais, Agricole, Domitian, Grandolphe, Amand, Theodart, Lambert, Hubert, Floribert, Ruthere, Albert, & autres. Cet Evèché est très-considerable, tant par son Cha-

pitre, que par ſon grand & riche païs. Sa principale Ville eſt Liege, où eſt l'Egliſe Cathedrale; outre laquelle il y a ſept Egliſes Collegiages, trente-deux Paroiſſes, une Univerſité celebre, & beaucoup de Monaſteres. Elle eſt d'ailleurs fort peuplée; & c'eſt peut-être la cauſe pourquoi les habitans y étoient autrefois ſujets aux ſoulevemens contre leur Prince & contre leurs Magiſtrats. La Meuſe & quatre ruiſſeaux paſſent dans la Ville, & font divers quartiers, qui ſe communiquent par des ponts.

Une partie de la Ville de Maſtricht dépend auſſi de l'Evêque de Liege; mais les Eſpagnols s'en étant ſaiſis, ſous prétexte de quelque Juriſdiction, les Hollandois l'ont priſe ſur eux; & ceux-ci pour s'aſſurer davantage la proprieté de cette Ville, en ſtipulerent la ceſſion pure & ſimple par le Traité particulier de paix qu'ils conclurent avec le Roi d'Eſpagne en Weſtphalie l'an 1648. Depuis ce tems-là elle avoit été priſe par le Roi Très-Chrétien, mais Sa Majeſté l'a remiſe aux Hollandois.

L'Evêque de Liege ne laiſſe pas de joüir des droits de Souveraineté ſur les Sujets de la partie de Maſtricht, qui lui appartient, de la même maniere que Philisbourg appartient à l'Evêque de Spire.

La Ville de Hoy ou de Huy, au travers de laquelle la Meuſe paſſe, ſert de réſidence ordinaire au Prince de Liege. Elle eſt entre Namur & Liege. Elle avoit un beau pont de pierres avec un Château conſiderable; mais le pont a été démoli depuis peu.

La Ville de Dinan, qui eſt auſſi à l'Evêché, n'eſt pas moins conſiderable que Huy: elle eſt ſituée entre Charlemont & Namur, avec un bon Château ſur une haute montagne. Le Roi Très-Chrétien fait garder ce Château par ſes Troupes, auſſi-bien que celui de Boüillon, qui a été long-tems au pouvoir des Evêques. Cet Evêché aïant été fort ruiné par les dernieres guerres, ne fournit pas aujourd'hui plus de trente à quarante mille écus de rente à ſon Prince. Il rapportoit autrefois plus de cent mille écus par an. Il a été poſſedé

dès le commencement du ſiecle précedent juſqu'en 1688. par les Princes de la Maiſon de Baviere Electeurs de Cologne, Erneſt, Ferdinand, & Maximilien Henry, auquel ſucceda Jean Loüis Baron d'Elderen; le Prince Joſeph Clement de Baviere lui a encore ſuccedé, & eſt le 93e. Evêque.

Il porte de gueules à une colomne ſurmontée d'une croix, & poſée ſur un perron quadrangulaire, élevé de quelques marches: le tout ſur des degrez d'or, qui eſt Liege, écartelé de gueules à la face d'argent, qui eſt Boüillon.

EVESCHE' D'OSNABRUCK.

La fondation de cet Evêché a été faite par l'Empereur Charlemagne, & les lettres de cette fondation ont été conſervées dans les Archives d'Oſnabruck. Le premier Evêque qui y fut établi ſe nommoit Wihon, en faveur duquel l'Empereur fit beaucoup de bien à cet Evêché. Il eſt ſitué en un des plus fertiles endroits de la Weſtphalie, & les Ha-

bitans y ſont laborieux : ce qui fait la richeſſe de l'Evêque qui eſt Prince, & ſouverain du grand Chapitre, & de tous leurs Sujets. Le negoce qu'ils font de quantité de beſtiaux, & principalement de pourceaux, qu'ils nourriſſent dans le païs, eſt le meilleur de toute la Weſtphalie.

L'Evêque fait ſa réſidence ordinaire dans Patersbourg dans un Palais très beau, que le Cardinal de Wartemberg précedent Evêque fit bâtir durant ſon adminiſtration. Les Evêques réſidoient auparavant à Iberg ou Ibourg, qui eſt un Château à quatre lieuës de la Ville d'Oſnabruck.

Le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale conſiſte en un Prevôt, un Doïen, & vingt-quatre Chanoines. Les Lutheriens y ont trois Prébendes avec voix active au Chapitre, pouvant aider de leurs voix les autres Chanoines Catholiques, pour remplir l'Evêché & les autres Dignitez, ſans pouvoir ètre élus. Mais les Catholiques y ont voix active & paſſive, éliſant & pouvant être élus.

Les Jesuites y joüissent du revenu de quatre Canonicats : sçavoir, deux pour leur Maison, & deux pour leur College ; moïennant quoi, ils sont obligez de donner un Prédicateur à la Cathedrale, pour les jours ausquels on a coûtume d'y précher ; mais ils n'ont point de voix en Chapitre, ni place au Chœur, ni à aucunes cérémonies.

La Ville d'Osnabruck est médiocrement forte, située sur la Riviere de Hase, entourée de murailles & de fossez ; commandée par une montagne, où il y a une Abbaïe de Religieuses nobles.

Cette Ville s'est renduë celebre par la négociation & conclusion du Traité de paix qui s'y conclut entre l'Empire & la Suede l'an 1648. Il y fut reglé, que le Cardinal de Wartemberg demeureroit Evêque d'Osnabruck sa vie durant ; & qu'après son décès un Prince de Brunswic lui succederoit, comme il arriva l'an 1662. que le Duc Ernest Auguste de Brunswic & de Lunebourg en prit possession ; qu'à celui-ci succederoit un Chanoine Catholique,

qui ſeroit legitimement élû Evêque par le Chapitre d'Oſnabruck: & qu'ainſi il y auroit une ſucceſſion alternative entre un Prince de la Maiſon de Brunſwic, quoique Proteſtant, & un Chanoine Catholique, comme il eſt plus amplement porté par le Traité de Weſtphalie.

Ainſi après la mort du Duc Erneſt Auguſte, le Chapitre élut le Prince Charles Joſeph fils du Duc Charles Leopold de Lorraine, le 14. d'Avril 1698. il étoit déja Evêque d'Olmus en Moravie. Il a été encore élû depuis Archevêque de Treves en 1711. ainſi que l'on a déja dit en parlant de l'Archevêché & Electorat de Treves.

Les Catholiques ont de tout tems conſervé dans la vieille Ville l'Egliſe Cathedrale, & l'Egliſe avec le Monaſtere des Dominicains; & dans la neuve, une Egliſe Collegiale de Saint Jean. Les Proteſtans font leur exercice dans la grande Egliſe Paroiſſiale de Nôtre-Dame, qui eſt en la vieille Ville, & ont droit, comme ils l'avoient l'an 1624 d'élire des Magiſtrats d'entr'eux en

l'une & en l'autre Ville.

Au reste, l'interêt de l'Evêque, quand il y en a un Catholique, (a) est de se bien entendre, tant avec l'Archevêque de Cologne son Metropolitain, qu'avec les Ducs de Brunswic; afin que quand l'Evêché est alternativement occupé par un Prince de leur Maison, le tout soit menagé dans le païs au profit commun des deux partis; & que les Catholiques, en cas de guerre, puissent avoir leur recours aussi bien que les Protestans, à la protection de la Maison de Brunswic. Cet Evêché porte à son Prince dix-huit à vingt mille écus de rente.

Il porte d'argent à une rouë de gueules.

EVESCHE' DE MUNSTER.

Après que Charlemagne eut

(a) Quand l'Evêque est Protestant, il n'a aucune Jurisdiction spirituelle dans son Eglise, laquelle est alors sous la Direction de l'Archevêque de Cologne; mais quand il est Catholique, il est reconnu par le Chapitre pour Seigneur spirituel & temporel.

dompté les Saxons en Westphalie, qui étoit une partie de la vraïe & ancienne Saxe, le soin qu'il avoit de les confirmer de plus en plus dans la vraïe Religion qu'il les avoit forcez d'embrasser, l'obligea d'y faire bâtir plusieurs Eglises, & d'y fonder des Evêchez, qu'il remplit de saints Personnages, capables d'empêcher ces peuples de retomber dans leurs anciennes erreurs, qu'ils avoient peine d'oublier. Il y avoit déja établi deux Sieges Episcopaux, lorsqu'il en fonda un troisiéme en un lieu qui s'appelloit Mimingrode, dont Luder Frison de Nation fut le premier Evêque. Sous son successeur nommé Herman, il fut bâti au même lieu un Monastere qu'on appelloit en Allemand un *Munster*, (a) qui s'augmenta tellement en peu de tems, & devint si renommé, qu'il donna le nom de Munster à la Ville & à l'Evêché; au lieu de celui de

---

(a) C'est de ce mot qu'est venu le vieux mot Gaulois *Monstier*, qui signifioit d'abord un Monastere, & qui avoit été depuis appliqué par l'usage à toute sorte d'Eglises.

Mimingrode, qui s'abolit insensiblement.

Cet Evêché est un des plus considerables de tout l'Empire, par son revenu, par la fertilité du païs, par le grand nombre de gens robustes, & propres pour la guerre, dont il est peuplé, & par la quantité de Places fortes qui le couvrent : comme sont Munster, Coefelt, Warendorf, Meppen, Vecht, Rhene, & autres. Christophle Bernard de Galen Evêque, réduisit durant son administration la Ville de Munster sous son entiere obéïssance. Comme depuis long-tems elle prétendoit être indépendante des Evêques, il en forma le siege, & le conduisit avec tant de vigueur, que sans troubler ni ses Voisins, ni l'Empire, il s'en rendit le Maître l'an 1661. Ferdinand de Furstemberg, Evêque de Paderborn lui succeda, & ce ne fut pas seulement en son Siege Episcopal, qui est de trois cens mille écus de rente, mais aussi en sa politique, dont la maxime principale a toûjours été, de se tenir uni avec les Etats & les interêts de l'Empire. Ferdinand de

Furstemberg étant décedé au mois de Juillet 1683. le Chapitre fit postuler le premier Septembre ensuivant Maximilien Henry de Baviere, Archevêque de Cologne, pour administrer l'Evêché.

Ce Prélat étant décedé le 3. de Juin 1688. le Chapitre élut Frideric Chrétien de Plettenberg, qui mourut en Avril 1706. au lieu duquel fut élu le d'Octobre 1706. le Prince Charles de Lorraine Evêque d'Osnabruck, par une partie du Chapitre, & Herman Verner Wolffmetternich Evêque de Paderborn par l'autre. La contestation a été portée à Rome, où le Prince de Lorraine a perdu sa cause, & le Baron de Meternich a été confirmé dans son élection. Ce Prélat n'a possedé cet Evêché qu'environ quatre ans & demi, & est mort le 6. Janvier 1711. Le Chapitre a élû à sa place. N.

L'Evêché porte d'azur à la face d'or, & pour le Burgraviat de Stromberg, d'argent à trois petits oiseaux de sable, coupé de gueules.

EVESCHE' DE COIRE.

Cet Evêché ſitué au païs des Griſons eſt fort ancien. On ne convient pas même du nom de celui qui en fut le premier Evêque. Il eſt dans l'alliance des Suiſſes ; mais l'Evêque ne laiſſe pas de conſerver ſa voix *(a)* & ſa ſéance dans le College des Princes de l'Empire. C'eſt un des Suffragans de l'Archevêché de Mayence. Son interêt eſt dans l'interêt general des Cantons ; & tout enſemble, de ſe faire conſiderer parmi eux comme Prince de l'Empire. Son revenu eſt aſſez médiocre, ne montant qu'à douze ou treize mille livres. Il ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de puiſſans Vaſſaux, qui relevent de ſon Egliſe. L'Evêque de cette Ville eſt Ulric de Feders-Spill,

---

(*a*) Autrefois toute la ligue appellé *de la Maiſon de Dieu*, lui appartenoit. L'avarice de quelques Evêques qui aimoient mieux être riches que Souverains, aliena pluſieurs Communautez qui racheterent la liberté dont elles joüiſſent aujourd'hui.

élû le 28. d'Avril 1692. au lieu d'Ulric du Mont, qui avoit ſuccedé à Jean Flug d'Aſpremont, mort en 1661.

Cette Ville eſt la Capitale & la Ville la plus remarquable du païs des Griſons: elle eſt au pied de deux montagnes ſur la petite Riviere de Pleſur, à demie lieuë du Rhin: elle peut contenir environ cinq mille ames: elle a été libre & Imperiale juſqu'en 1498. qu'elle a perdu ſa liberté, & qu'elle eſt entrée dans les Ligues Griſes. Elle eſt très-bien policée, & ſe gouverne comme la plûpart des Villes des Suiſſes. Le Domaine de l'Evêque étoit autrefois beaucoup plus conſiderable, puiſque la plus grande partie des Communautez voiſines en dépendoit; mais les unes ſe ſont rachetées pour de l'argent, les autres ont ſecoüé le joug en changeant de Religion.

L'Evêché porte d'argent à un bouc ſaillant de ſable.

EVESCHE' DE LUBECH.

L'Evêché de Lubeck, ſitué dans la

la Vagrie, est le seul qui soit demeuré entierement dans les mains des Lutheriens. L'Eglise Cathedrale est dans la Ville de LUBECK; mais l'Evêque qui est un Prince Protestant de la Maison de Holstein Slefwick, fait sa résidence à Eutin, qui est un lieu fort agréable sur un Lac, à quatre lieuës de LUBECK.

Cet Evêché fut d'abord établi à Oldembourg, d'où il fut transferé à Lubeck sous l'Evêque Gerard, l'an 1162. il commença alors à s'agrandir, & eut rang parmi les Princes Ecclesiastiques de l'Empire. Derhler Reventlaw qu'on compte le quarantiéme Evêque y introduisit la Confession d'Ausbourg, l'an 1535. Jean Adolphe, fils d'Adolphe Duc de Holstein-Gotorp, Archevêque de Bremen, obtint cet Evêché l'an 1587. & le remit dix ans après à son frere, qui mourut le 3. Septembre 1634. & qui avoit choisi pour Coadjuteur Adolphe, fils puîné de Jean Adolphe Duc de Holstein-Gotorp. Mais comme ce Prince fut tué le 9. Septembre 1631. à la bataille de Lipsik, Jean troisiéme fils de Jean

Adolphe, fut élû Evêque de Lubeck. Celui-ci mourut le 18. Février 1655. & eut pour Succeſſeur Jean-George, fils aîné de Frideric Duc de Hoſtein-Gotorp, lequel étant mort en Italie le 9. Novembre 1655. Chiſtian ſon frere lui ſucceda. Il devint Regent par la mort de ſon pere, ce qui l'obligea de faire élire ſon frere Auguſte Frideric pour Coadjuteur. Après quoi il lui remit l'Evêché en 1666. Ce Prince a poſſedé cet Evêché juſqu'à ſa mort arrivée le 2. Octobre 1705. il a eu pour Succeſſeur N.

C'eſt ainſi que les Princes de la Maiſon de Hoſtein-Gotorp ſe ſont approprié cet Evêché, qui leur a été aſſûré par le Traité de Weſtphalie, y ſuccedant de frere en frere, & d'oncle en couſin, & l'élection que font les Chanoines, n'eſt à proprement parler qu'une formalité & une ombre d'élection qui s'eſt conſervée.

Le Domaine de cet Evêché n'a qu'une fort petite étenduë. Cet Evêque, quoique Proteſtant, joüit des Droits Diocesains & de la Juriſdic-

tion Ecclesiastique en entier, à la charge néanmoins de nommer un Grand Vicaire Catholique pour ceux de cette Communion. Le Chapitre est composé de douze Chanoines, d'un Prévôt, d'un Doïen, d'un Ecolâtre, d'un Custode & de deux Chantres, aux Dignitez desquels il y a des Prébendes attachées, en sorte que cela forme dix-huit Capitulaires qui ont voix élective.

Cet Evêque n'a aucune autorité dans la Ville de Lubeck quant au Temporel : elle est libre & Imperiale, bien fortifiée & assez peuplée. L'Empereur Frederic II. la déclara telle. Elle devint alors extrémement puissante par le negoce de ses Habitans, en sorte qu'elle fit alliance avec les Villes Anséatiques, pour sa sûreté & la conservation de sa liberté : elle n'est plus si considerable qu'elle étoit autrefois. Le voisinage de Hambourg & de Wismar ont presque ruiné son commerce.

L'Evêché de Lubeck porte d'azur à la croix alisée d'or, surmontée d'une Mitre d'or.

L'Evêque n'a point d'autre inte-

rêt que celui de sa Maison Ducale d'Holstein, à laquelle il fait tout son possible pour conserver l'Evêché, & empêcher que les Catholiques n'en recouvrent la possession.

Le revenu de cet Evêché est bien de dix mille écus par an.

Dans les Dietes Imperiales, l'Evêque de Lubeck, aussi-bien que celui d'Osnabruck, quand il est dans l'alternative d'un Prince Protestant, est assis sur un banc qu'on met de travers du côté de celui des Ecclesiastiques, parce que les Princes Ecclesiastiques Lutheriens ne sont point admis dans le banc des Princes Ecclesiastiques Catholiques, ni dans celui des Princes Seculiers.

CHAPITRE VII.

Des Abbez & autres Prélats Princes de l'Empire.

APRE's les Evêques, dont nous venons de parler, les Abbez, & autres Prélats Princes de l'Empi-

re, ont leurs ſéances dans les Aſſemblées générales. Nous allons en faire le détail, & les rapporter les uns après les autres,

ABBAYE DE FULDE.

Le premier eſt l'Abbé de Fulde, dont l'Abbaïe eſt la plus riche & la plus conſiderable de tout l'Empire. Elle eſt ſituée dans la Franconie, entre l'Archevêché de Mayence, l'Evêché de Wirtzbourg, & le Landgraviat de Heſſe, & eſt de l'Ordre de Saint Benoît. Les Religieux doivent être Gentilshommes, & ont droit d'élire un d'entr'eux pour leur Abbé, comme ils firent le Marquis de Guſtave-Adolphe de Bade Dourlac, après qu'il eut fait ſon Noviciat, & vécu juſqu'au decès de ſon prédeceſſeur comme le dernier des Religieux. Ce Prince fut enſuite fait Cardinal, & eſt mort l'an 1677. Son Succeſſeur eſt Dom Placide de Droſt, Moine de cette Abbaïe, élû le 4. de Janvier 1678.

L'Abbé de Fulde eſt Primat des autres Abbez de l'Empire, avec la

Dignité d'Archi-Chancelier perpetuel de l'Imperatrice. Les revenus ordinaires de l'Abbaïe montent par an à plus de trente mille écus.

Cette Abbaïe fut fondée l'an 744. par Saint Boniface, Archevêque de Mayence sous le Regne du Roi Pepin : elle dépend pour le Spirituel immediatement du saint Siege, auquel l'Abbé paie une redevance de quatre cens florins immédiatement après son élection dans les Assemblées generales où l'Empereur se trouve en personne. Il est assis au bas de son Trône sur les degrez ; mais il n'opine que dans son rang, quand il est appellé par le Grand Marêchal. Son Domaine est d'une assez grande étenduë ; & a plusieurs Bailliages qui en dépendent.

Fulde est une fort jolie Ville sur une Riviere de même nom, qui se jette dans le Weser, au-dessus de Munden : elle étoit autrefois libre & Imperiale ; mais à present elle releve de l'Abbé qui en est Seigneur Temporel.

ABBAÏES DE KEMPTEN ET D'ELWANGEN.

Les Abbez de Kempten & d'Elwangen ſe précedent l'un & l'autre alternativement aux Aſſemblées & cérémonies de l'Empire. Elle eſt ainſi appellée de la Ville de Kempten en Suabe, hors laquelle elle eſt ſituée: Hildegarde fille de Hildebrand, Duc de Suabe, en eſt la fondatrice. Quelques Hiſtoriens aſſûrent que Charlemagne l'érigea en Principauté de l'Empire. Ce qui eſt peu certain: il n'y a que douze Moines qui aïent droit d'élire leur Abbé. Les autres ſont comme les Chanoines Domicellaires, & n'ont point voix ni droit à l'élection. L'Abbé n'a aucune Juriſdiction dans la Ville, qui s'eſt rachetée de ſa ſouveraineté, l'an 1525. pour une ſomme d'argent, & enſuite elle embraſſa la Confeſſion d'Ausbourg. Ses Habitans s'enrichiſſent beaucoup par le Commerce des Toiles, qu'ils font travailler, & dont ils font un debit conſiderable.

L'Abbaïe vaut à l'Abbé environ trente mille livres de rente, & à la Communauté des Moines, une fois autant.

L'Abbé d'aprefent eft Dom Rupert de Bedman Succeffeur de Dom Bernard Guftave de Bade mort le vingt-fixiéme Decembre 1677.

L'Abbaïe d'Elwangen, a obtenu permiffion de quitter l'Ordre de S. Benoît; dont elle étoit, & s'eft fait ériger en Prevôté Imperiale, les Moines aïant été faits Chanoines en même tems. Elle eft ainfi appellée à caufe de la Ville d'Elwangen, où elle fut fondée par Hariophe, & Erlophe deux freres qui furent tous deux l'un aprés l'autre Evêques de Langres. L'Empereur Henri II. la mit au rang des Principautés Ecclefiaftiques de l'Empire, & le Pape Pie II. la changea en Prevôté l'an 1460. en faveur de Jean de Hirnsheim, qui en étoit Abbé. Le Chapitre eft compofé de douze Chanoines, qui font preuve de Nobleffe, & élifent leur Abbé. Le Domaine de cette Prevôté eft affez confiderable, & vaut bien 40000. livres de

de revenu. Elwangen est une petite Ville sur la Riviere d'Iagts, avec un Château où les Prevôts sont leur résidence.

Le Prevôt de ce Chapitre est François Loüis de Baviere Grand Maître de l'Ordre Teutonique postulé le huitiéme de Jüin 1694. qui a succedé à Loüis Antoine son frere qui mourut le huitiéme du mois de Mai précedent. Ce Prince avoit succedé dans cette Prévôté à Jean-Christophe Adelman Adelmans Felden.

Ces deux Abbaïes sont dans un fort bon païs étant toutes deux situées dans la Suabe. Leurs Abbez suivent les maximes qu'observent les Princes & les Etats Catholiques leurs voisins, qui ont droit de se soûtenir contre les entreprises des Princes Protestans.

L'Abbaïe de Kempten est de l'Ordre de S. Benoît.

ABBAYES DE MURBACH ET DE LUDERS, OU DE LURE.

Ces deux Abbaïes situées en Al-

face, étoient Principautez immédiates de l'Empire, comme le sont les précedentes; & les Religieux s'étoient toûjours conservez le droit d'élire seuls leurs Abbez quand elles vaquoient. Mais depuis que le Roi de France a pris possession de la Souveraineté de ces Monasteres, aussi-bien que des autres dépendances de la haute & basse Alsace, il a changé l'ancienne maniere de l'élection de ces Abbez; & a ordonné, qu'en cas de vacance, les Religieux de chaque Abbaïe lui nommeroient trois Sujets des plus capables de la remplir, dont il choisiroit celui qu'il lui plairoit, & qu'il jugeroit le plus digne, pour être Abbé. En effet, lorsque le Prince Egon de Furstemberg Evêque de Strasbourg, voulut se démettre de ces Abbaïes, dont il étoit possesseur en faveur de son Neveu le Comte Felix de Furstemberg, les Religieux de l'une & de l'autre, au lieu de proceder à son élection en la maniere ordinaire, furent obligez de nommer & presenter à Sa Majesté trois personnes, du nombre desquelles étoit le Comte

Felix, que Sa Majesté choisit & préfera aux deux autres : & ainsi il fut Abbé de ces deux Abbaïes, le revenu desquelles, prises ensemble, ne monte qu'à dix-huit ou à vingt mille livres. Philippes Eberard Comte de Lewenstein, qui possede à present ce Benefice, a succedé à Felix Egon de Furstemberg par la même voïe.

Par le Traité de Westphalie, les Abbez de Murback & de Luders, avoient été maintenus dans la possession d'envoïer aux Dietes, & d'y être admis, mais depuis que par la Treve de 1684. & par le Traité de Riswick l'Alsace a été abandonnée à la France en pleine proprieté, ces Abbez ont été raïez de la Matricule de l'Empire, sont regardez comme Sujets de la France, & ne sont plus admis aux Dietes.

GRAND PRIEUR DE MALTHE, EN ALLEMAGNE.

Il y a en Allemagne un Grand Prieur de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, ou de Malthe. Il est Prin-

ce libre de l'Empire, qui a sa séance & sa voix comme les autres Etats Immédiats dans le College des Princes. (*a*) Le Prince Frideric de Hesse Darmstat, étoit pourvû de cette Dignité. Il étoit Cardinal, & tenoit sa résidence comme Grand Prieur à Heitersheim en Brisgaw. Il devoit à l'Empereur sa promotion au Cardinalat, & avoit été quelque tems Protecteur de ses affaires en Cour de Rome. Il étoit aussi Evêque de Breslaw, & Gouverneur de Silesie pour l'Empereur, où il mourut l'an 1682.

Il eut pour Successeur François de Schonnenberg, qui n'occupa pas long-tems cette Dignité, non plus que N. Drost de Fischvinghen,

---

(*a*) Ce Prince Frideric, de Lutherien s'étant fait Catholique, le Pape Urbain VIII. le fit Grand Croix de Malthe. Peu de tems après devenu General de Galeres de l'Ordre, il fit son coup d'essai au Port de la Golette, où il entra avec cinq Galeres, & d'où il sortit sous une grêle de Canons tirez sur lui, emmenant cinq Navires Turcs, dont l'un étoit monté de 40. Piéces de Canons, & d'autant de Pierriers.

qui fut élû après lui. Herman de Wachtendonc originaire de Westphalie a été choisi pour remplir leur place. Il fait sa résidence à Heitersheim.

PREVÔTE' DE BERCHTESGADEN.

Cette Prévôté est de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, située en Baviere. Elle ne reconnoît que le Pape, pour la Jurisdiction Ecclesiastique; & l'Empire, pour la Justice seculiere. Elle est possedée par le Prince Joseph Clement de Baviere Archevêque de Cologne. Ce Benefice est d'environ dix mille écus de rente.

PREVÔTE' DE WEISSEMBOURG.

Cette Prévôté a été unie à l'Evêché de Spire, en qualité d'Etat libre. Elle donne voix & séance à cet Evêque, comme Prévôt, outre celle qu'il a comme Evêque dans les Dietes de l'Empire; & vaut sept à huit mille écus de rente par an.

ABBAYE DE PRUME.

C'eſt une Principauté Eccleſiaſtique comme les autres, ſituée dans les Ardennes, & au païs de Liege. Revin & Fumay ſur la Meuſe en dépendent ; elle fut unie pour toûjours à l'Archevêché de Treves en la Diete de Ratisbonne, l'an 1654. Elle eſt de l'Ordre de S. Benoît ; & c'eſt-là que Lothaire Empereur fils de Loüis le Débonnaire, embraſſa la vie Religieuſe, après avoir renoncé à l'Empire. Les Religieux ſont Nobles comme dans les autres Abbaïes & Prévôtez, qui ſont Principautez de l'Empire.

ABBAYE DE STABLO, OU STABEL.

Nous avons déja dit, que le Prince Guillaume Egon de Furſtemberg Evêque de Strasbourg, étoit Abbé de cette Abbaïe, qu'il eut après la mort du Prince François Egon de Furſtemberg, ſon frere ; & qu'ainſi il avoit deux voix dans le College des Princes : l'une comme Evêque,

& l'autre comme Abbé. Après la mort du Prince Guillaume Egon arrivée le 10. d'Avril 1704. N. de Lorraine, frere du Duc Leopold, obtint cette Abbaïe, & la possede actuellement. Cette Abbaïe est située dans l'Evêché de Liege; & son revenu est à peu près de douze mille écus.

ABBAYE DE CORVEY.

Cette Principauté de Corvey est située sur le Weser, en Westphalie. Elle étoit possedée par Christophe Bernard de Halan Evêque de Munster, qui en étoit Abbé, par la postulation que les Religieux avoient faite de sa personne, afin qu'il protegeât leur Abbaïe. Elle est à present remplie par Dom Florent de Velden, élû le 18. de Juin 1696. à la place de Dom Christophe de Bellinckhausen: elle vaut 12000. écus de rente, ou environ. Elle est de l'Ordre de S. Benoît, & a été fondée par Loüis le Débonnaire, (a) Empereur.

(a) D'autres disent par S. Adelar Abbé

La Ville d'Hoxter, ſur le Weſer, dépend de cette Abbaïe ; mais le Duc de Brunſwic y poſſedant une Prévôté, en prétend le droit de protection : ce qui cauſoit une conteſtation continuelle entre lui & l'Abbé, qui a été reglée par une Tranſaction paſſée à Rilefeld le 15. Avril 1671. par laquelle l'Abbé a été maintenu en poſſeſſion.

Il eſt bon d'obſerver en cet endroit, à l'égard de la valeur que nous avons miſe le plus exactement qu'il a été poſſible, des revenus des Archevêchez, Evêchez, Abbaïes, & autres Prélatures Principautez, que ce n'eſt que le revenu des Terres & biens Eccleſiaſtiques qui compoſent le Benefice. Mais comme cela ne ſeroit pas, à beaucoup près, ſuffiſant aux poſſeſſeurs, pour ſoûtenir les dépenſes qu'il leur faut faire en qualité de Princes, pour l'entretenement de leurs Places fortes, & des Garniſons & Troupes qu'ils ſont

---

de Corbie en Picardie, d'où elle a pris le nom de Corvey. Cet Abbé étoit couſin de Charlemagne.

obligez d'avoir ſur pied, & pour d'autres neceſſitez, particulierement pour l'entretien de leurs Conſeils, & de leurs Miniſtres au dehors, ils y fourniſſent par d'autres voïes. Car comme ils ont la Superiorité temporelle de la plûpart de leurs Terres, il ont auſſi le droit de faire telles impoſitions qu'ils jugent à propos ſur leurs Sujets, pour ſatisfaire à toutes ces dépenſes : & c'eſt ce qui fait leurs Benefices ſi conſiderables, & qui les rend égaux, quant à la puiſſance temporelle, aux autres Princes de l'Empire.

Il faut encore remarquer que la plûpart des Grands Seigneurs d'Allemagne, qui ſont dans l'Etat Eccleſiaſtique n'ont pas pour un ſeul Benefice. Ils ont quelquefois trois ou quatre Evêchez & quelques Abbaïes, & par ce moïen ils ont autant de voix dans les Colleges qu'ils ont de Prélatures. Ainſi le Prince Joſeph Clement de Baviere, à preſent Electeur de Cologne, outre la voix qu'il a dans le College des Electeurs comme Archevêque & Electeur de Cologne, a de droit quatre voix dans

la Chambre des Princes; ſçavoir, comme Evêque de Liege, comme Evêque d'Hildesheim, comme Evêque de Ratisbonne, comme Prévôt de Bertheſgaden. Quand ces Prélats ſont ainſi pourvûs de pluſieurs Evêchez, ils joüiſſent du Temporel de leurs Benefices, tant pour le revenu que pour la Juriſdiction. A l'égard du Spirituel, ils le font exercer par des Evêques *in partibus*, qu'ils placent dans chaque Evêché, & qui y font toutes leurs fonctions : ils nomment en Allemagne ces Evêques leurs Suffragans, en France le mot de Suffragant ſignifie autre choſe.

DES ABBEZ ET PRELATS IMMEDIATS.

Comme à la fin du troiſiéme Chapitre du cinquiéme Livre de cette Hiſtoire, nous avons déja parlé des Abbez, Prélats & Abbeſſes du Rhin & de Suabe, libres & immédiats, & expliqué comment ils ont entrée, ſéance & ſuffrage dans le College des Princes : il ſuffit de

dire ici, que s'ils ne comparoissent aux Dietes Imperiales que par des Députez que chaque corps du Rhin & de Suabe y envoïe, ils ont la faculté de tenir des Assemblées particulieres entr'eux, & de s'y trouver en personne, soit pour faire leurs députations aux Dietes, soit pour les autres affaires qui les peuvent regarder en general & en particulier. Au reste, ils suivent les interêts des principaux Etats Ecclesiastiques leurs Voisins, pour être protegez par eux en la joüissance de leurs biens & de leurs droits, contre les entreprises des Princes Protestans.

Les Abbez & Prélats de Suabe sont,

L'Abbé de Salmansweil, Ordre de S. Benoît,

L'Abbé de Weingarten, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Ochsenhausen, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Eschinghen, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Ursperg, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Roggembourg, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Munch-Rod, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Weiſſenaw, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Schuffenriedt, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Marck Stall, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Petershuſen, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Veltenhauſen, Ordre de S. Auguſtin.

L'Abbé de Gengenbach, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Saint Blaiſe, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé d'Irſée, Ordre de N....

L'Abbé de Munden, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de S. Georges à Frein, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Zwiſalten, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé d'Ottenbeuren, Ordre de Cîteaux.

Le Commandeur d'Alchanſen, Ordre de Malthe, ou de S. Jean de Jeruſalem.

L'Abbé de S. Ulric & de S. Affre à Ausbourg, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Saint Georges à Utzni, Ordre de N. . .,

Les Abbez & Prélats du Rhin sont,

L'Abbé de Kaisersheim, Ordre de Cîteaux.

Le Prevôt d'Odenheim, Ordre de N. . .

Le Commandeur du Bailliage de Coblents, Ordre Teutonique.

L'Abbé de Verden & Helmstat, en Westphalie.

L'Abbé de Munster au Val S. Gregoire, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé du Moutier S. Corneille, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Bruschsal sur Bruthein, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé de S. Emeran à Ratisbonne, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Oltembourg, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Zwetfalt, Ordre de S. Benoît.

Les Abbesses sont,

D'Essen en Westphalie.

De Burchaw, en Silesie.
De Quesimbourg, en Saxe.
De Lindaw, en Suabe.
D'Herwost, en Westphalie.
De Gerenrodt, en haute Saxe.
De Nieder Munster, à Ratisbonne.
De Burschteid.
D'Obben Munster, à Ratisbonne.
De Gandersheim.
D'Heggembach.
De Guttemzell.
De Rottem Munster.
De Baindtheim.
D'Hegbach.
De Baend.

CHAPITRE VIII.

Roi de Bohême & Maison d'Autriche.

POUR venir maintenant aux Princes séculiers de l'Empire, nous en entamerons le discours par ceux qui possedent les premieres Dignitez : & ainsi nous commence-

rons par le Roi de Bohéme ; & en même tems, par la Maiſon d'Autriche, puiſqu'elle poſſede à preſent ce Roïaume.

Le Roi de Bohéme eſt, (*a*) comme nous avons dit ailleurs, le premier Electeur ſéculier, qui opine après l'Electeur de Cologne ; mais il n'a ſéance & ſuffrage parmi les Electeurs, que lorſqu'il s'agit de donner ſa voix pour l'Election d'un Empereur ; (*b*) car pour ce qui eſt

---

(*a*) Lorſque le Roi de Bohéme n'étoit que Duc, il étoit le dernier des Electeurs ; mais il en devint le premier quand il fut créé Roi. *Limneus de Reg. Boh. ut Electore, t.* 1. *l.* 3. *c.* 8.

(*b*) Le Roi de Bohéme eſt Electeur de l'Empire, & a la qualité de Grand Echanſon, il y a des Auteurs qui ont dit qu'il n'avoit voix dans les Elections qu'en cas de partage, mais c'eſt une pure fable, quoique cela ſe trouve dans le Droit Canon. Dans les deux derniers ſiécles, il ne faiſoit fonction d'Electeur que lors de l'Election d'un Roi des Romains ou d'un Empereur, & ne ſe trouvoit ni aux Dietes generales, ni aux particulieres. Mais le 7. de Septembre 1708. le Député de l'Empereur Joſeph comme Roi de Bohéme, fut reçû à la Diete dans le College Electoral : ce

des Assemblées Collegiales des Electeurs, où ils déliberent des autres affaires de l'Empire, il y a près de deux cens ans, que les Rois de Bohéme ne se trouvent plus à ces sor-

---

qui est une nouveauté introduite par l'Empereur, qui a voulu par ce moïen se rendre maître des suffrages, & se donner une voix de plus dans le College des Electeurs.

Comme le Député de l'Empereur prétendit que les Rois de Bohéme avoient eu autrefois entrée dans les Dietes, cette prise de possession fut nommée *readmission*, au lieu qu'on nomma simplement *admission* la reception du Député du Duc d'Hanover, prétendu neuviéme Electeur. Il fut reçu le même jour dans le College Electoral. Le Comte de Kinski Député de l'Empereur, pour le Roïaume de Bohéme, entra tout d'un coup dans la Salle, & ne fut reçu par personne; on se contenta de lui ouvrir la porte, & lorsqu'il eut pris sa place, il reçut les complimens des autres Deputez. Mais lorsque le Baron de Limbac Envoïé du Duc d'Hanover arriva, le Député de Mayence sortit de la Salle où s'assemblent les Electeurs ou leurs Deputez, le reçut & l'introduisit dans l'Assemblée où on lui fit aussi des complimens. Ce fut-là la difference qu'il y eut entre ce qu'ils nommerent *admission*, & ce qu'ils appellerent *readmission*.

tes de Dietes, non plus qu'aux Imperiales, comme ils faisoient auparavant, s'étant peu à peu détachez de l'Empire, dont la Bohéme étoit un membre qui en relevoit, & qui étoit sujet à ses charges. Cette distinction s'est faite lorsque les Hussites, voulant venger la mort de leurs Chefs Jean Hus & Hierôme de Prague, obtinrent par leurs armes sur l'Empereur Sigismond, & sur les autres Princes d'Allemagne, non seulement la liberté de conscience, mais aussi une liberté absoluë, & une exemption entiere de la sujetion de l'Empire. Et c'est cette prétention, aussi-bien que la diversité de Religion, qui ont été cause, que l'on ne s'est plus mis en peine d'appeller aux Dietes de l'Empire ceux qui refusoient d'obeïr à ses Loix, & de déferer à ses résolutions. C'est aussi sur ce même fondement, que ces Peuples soûtiennent, que l'Empereur, comme Empereur, n'a plus droit de conferer le Roïaume de Bohéme, en cas de vacance, comme il peut faire les autres Fiefs dévolus à l'Empire; & que ce sont les

Etats du Roïaume, qui ont pouvoir de s'élire un Roi. Mais cela se doit entendre de la forme élective dont ce Roïaume joüissoit avant la Guerre de Bohéme de 1618. Car Ferdinand I. d'Autriche, aïant épousé Anne, sœur de Loüis dernier Roi de Bohéme, qui étoit mort sans enfans, & s'étant fait élire Roi de Bohéme l'an 1527. cette Couronne, en conservant toutefois une maniere d'élection (*a*) est demeurée depuis ce tems-là sans interruption dans la Maison d'Autriche (*b*) & a été regardée presque comme Païs héréditaire.

(*a*) Ces peuples pourroient fort bien faire revivre leurs prétentions dans la conjoncture presente, & quelque chose qu'alleguent les partisans de la Maison d'Autriche, il s'est conservé dans ce Roïaume à chaque mutation une forme d'Election qui justifie le droit des Etats de ce Roïaume.

(*b*) Il y a entre la Bohéme & l'Autriche une confederation; ou comme disent les autres Allemands, un pact de confraternité en vertu de laquelle l'une des deux Maisons venant à manquer, l'autre lui devoit succeder de plein droit. *Hist. d'Æneas Sylvius p.* 124. 143. *Chopp. de Doman. L.* 3. *t.* 1. *n.* 8. *p.* 313. 314.

La mort de l'Empereur Joseph arrivée le dix-septiéme Avril 1711. donne lieu à une question assez curieuse au sujet du Roïaume de Bohéme. Ce Prince n'a laissé que deux filles, & un frere cadet qui est l'Archiduc Charles. La question est de sçavoir si le Roïaume de Bohéme est électif ou hereditaire, & en cas qu'il soit hereditaire, s'il appartient au frere du défunt ou à ses filles.

Ceux qui disent que le Roïaume est hereditaire, disent qu'il n'y a qu'à jetter les yeux sur l'Histoire de la Succession des Rois, & qu'on verra que tant qu'il y a eu des fils, des freres & des proches parens des Rois, ils ont toûjours herité du Roïaume, & qu'au défaut de mâles, la Couronne a passé quatre fois d'une Maison à l'autre par des mariages.

Ils ajoûtent que dans le quatriéme Article du Traité d'Osnabrug, on lit ces mots: *en Bohéme & dans les autres Païs hereditaires de la Maison d'Autriche.*

Ceux qui soûtiennent que le Roïaume est électif, disent premierement, que pour le passage tiré du

Traité d'Osnabrug, il n'y a qu'à le lire pour voir que les mots *hereditaires de la Maison d'Autriche*, se rapportent naturellement à autres Païs, & nullement à Bohéme, que dans cet Article il s'agit de regler les Procès entre les Particuliers, & nullement de rien statuer sur la succession de la Bohéme, & que de plus les Bohémes n'étant pas Parties contractantes en ce Traité, & n'y aïant eu aucuns Députez, ne peuvent rien perdre de leurs droits, quand on auroit statué quelque chose de nouveau.

Secondement, qu'il est vrai que les Bohémes ont ordinairement choisi leurs Rois dans les Familles Roïales, tant qu'il s'y est trouvé des Sujets propres à regner; mais que s'ils l'ont fait ordinairement, ils ne l'ont fait ni necessairement, ni toûjours, & on allegue plusieurs exemples contraires.

En 1306. après la mort de Wenceslas III. dernier Roi de la premiere Maison Roïale, les Bohémes élûrent Rodolfe d'Autriche & Henry de Carintie: Rodolfe mourut au bout

d'un an, & Henry fut chassé en 1310. par les Bohémes, qui reconnurent pour Roi Jean de Luxembourg, mari d'Elizabeth fille de Wenceslas II. Prince de la premiere Maison Roïale.

Après la mort de Ladislas Posthume Prince de la Maison d'Autriche, les Bohémes élûrent pour Roi en 1458. un Seigneur du Païs nommé George Podiebrache. Son Regne ne fut pas tranquile, & ne dura que trois ans : il mourut en 1461. & les Bohémes reconnurent pour Roi Ladislas II. de la Maison des Jagellons, fils d'Elisabeth sœur de Ladislas Posthume.

A la fin de 1619. les Bohémes mal satisfaits de l'Empereur Ferdinand II. qu'ils avoient reconnu pour Roi, élûrent à sa place Frederic V. Electeur Palatin, grand Pere de Madame. Ils le couronnerent le 4. Novembre : l'année suivante il perdit la Bataille de Prague, & fut obligé à quitter le Roïaume. Depuis ce tems-là lés Bohémes n'ont fait aucun usage de leur droit d'élection.

La troisiéme raison de ceux qui

prétendent que le Roïaume est électif, paroît la plus décisive : elle est prise de la Bulle d'Or. Cette Ordonnance fut faite en 1356. par Charles IV. Empereur & Roi de Bohéme. Dans le septiéme Chapitre de cette Ordonnance, cet Empereur aïant reglé la succession des Electorats, comme on l'observe encore aujourd'hui dans l'Empire, ajoûte ces mots : *Sans préjudice des Droits & Coûtumes de notre Roïaume de Bohéme, en ce qui regarde l'élection d'un nouveau Roi, en cas de vacance, en vertu desquels Droits & Coûtumes les Bohémes peuvent élire un Roi de Bohéme, suivant la Coûtume observée de tout tems, & la teneur des Privileges obtenus des Empereurs ou des Rois nos Prédecesseurs, ausquels Privileges nous n'entendons préjudicier par la presente Sanction Imperiale : au contraire ordonnons expressément que notredit Roïaume y soit maintenu, & que ses Privileges lui soient conservez selon leur forme & teneur.*

Il faut remarquer que ce Prince parle des Privileges des Empereurs, parce qu'en plusieurs occasions les

Rois de Bohéme avoient été obligez à faire hommage aux Empereurs & que c'étoit l'aûtorité Imperiale de Frideric II. qui avoit donné le titre de Roi à Ottocare, qui auparavant n'étoit que Duc.

Le témoignage de Charles IV. en faveur du droit d'élection, ne peut pas être revoqué en doute, il avoit interêt à déclarer le Roïaume hereditaire, si cela avoit eu quelque fondement de justice, puisqu'il avoit deux fils. Il pouvoit sçavoir si c'étoit par heredité, ou par élection que son pere Jean étoit devenu Roi de Bohéme.

A l'égard de la dispute qu'il pourroit y avoir entre l'Archiduc & ses nieces, la cause des nieces paroît la plus favorable, si l'on admet le droit d'heredité. Ferdinand II. ne put être reconnu pour Roi de Bohéme après son cousin Mathias, que le Roi d'Espagne Philippe III. n'eut renoncé au droit qu'il prétendoit avoir du chef de sa mere Anne, sœur de Mathias.

La Bohéme est enclavée dans les Terres de l'Empire, aïant du côté du

Nort, la Lusace & la Misnie ; du côté du Levant, la Moravie & la Silesie ; du côté du Midy, l'Autriche & le haut Palatinat, & du côté du Couchant, la Franconie & la Woitlande.

Ce Roïaume est d'autant plus considerable, que dans les Guerres précedentes un grand Prince soûtenoit, que l'on y pouvoit faire subsister aisément une Armée de quarante mille combattans, sans surcharger les Habitans, en n'obligeant chaque Village qu'à la subsistance d'un soldat. Le nom de Bohéme vient d'un certain Peuple que l'on nommoit Boiïens, qui chasserent les Nemetes de ce Païs-là, & s'y établirent. Ce qui fit, que leurs Voisins appellerent depuis cette Province *Boiiheim*, qui en Allemand veut dire, demeure des Boiïens Ces Boïens en furent chassez par les Marcomans, c'est-à-dire, Wandales, du tems de l'Empereur Auguste, & furent contraints de chercher leur retraite en Baviere, dont les Peuples sont encore appellez aujourd'hui en Latin *Boii*. Aux Marcomans succederent les Sclaves ou Sclavons, venus de Scytie, qui

occuperent

occuperent la Bohéme & la Pologne : & c'est à cause de ces Sclaves, que les Habitans (*a*) de la Bohéme & de la Moravie se servent encore à present du langage Sclavon.

L'Empereur Othon IV. fit l'année 1208. admettre le Roi de Bohéme, comme Prince privilegié, au nombre des Electeurs de l'Empire : & ce Roi fut confirmé en cette Dignité Electorale par la Bulle d'Or de Charles IV. l'an 1356. Les Rois de Bohéme recevoient autrefois le Roïaume en Fief de l'Empire sur la Frontiere, & on leur rendoit les Ensei-

(*a*) Ces Habitans dans les Places médiates & sujettes à des Seigneurs particuliers, sont esclaves ; mais d'une maniere differente de celle d'autrefois, où les Seigneurs pouvoient disposer de la vie de leurs esclaves. Ceux de Bohéme ne sont qu'*adscriptitii seu certo fundo colendo adscripti* : ils sont tout-à-fait attachez ou obligez à une certaine Seigneurie ; de sorte qu'ils n'en peuvent sortir sans la permission du Seignenr du lieu. Il leur reste pourtant deux moïens pour s'exempter du pouvoir de tels Seigneurs : c'est en se faisant Prêtres ou Soldats. Les Maîtres pourroient pourtant empêcher indirectement la Prêtrise, s'ils défendoient à la jeunesse d'aller aux Ecoles.

gnes des Principautez qui le composent, ſans qu'elles fuſſent déchirées & données au Public, comme le ſont les Enſeignes des autres Principautez & Fiefs de l'Empire.

Cet Etat fut diviſé l'an 1346. par le même Charles IV. en douze Provinces, dans chacune deſquelles il ordonna, que l'on établiroit tous les ans deux Capitaines pour la gouverner, un Baron & un Noble. Charles fit ériger l'Egliſe de Prague en Archevêché, avec cet avantage, que l'Archevêque auroit la prérogative de couronner le Roi de Bohéme. L'on compte en ce Roïaume environ trente *(a)* Villes, qui ſont immédiatement ſujettes au Roi, comme ſont, Prague, Pilſen, Budwis, Kolin, Rakonick, Egra, Tabor, Glatau, Bern, Mis, ou Stzibro, Kutenberg, Sattz, Leitmiriz, Laun, Bruck, Gretz, Auſt, Maut, Hoff, Jaromir & autres. Il y a encore pluſieurs autres Villes qui ap-

(*a*) Il n'y a qu'une Fortereſſe dans tout le Roïaume, nommée Carleſtein, où l'on garde la Couronne & tous les Titres Roïaux,

partiennent aux grands Seigneurs du Roïaume.

Le Duché de Silesie, & les Marquisats de Moravie & de Lusace relevent du Roïaume de Bohéme. On nomme dans la Silesie seize Principautez : sçavoir, Breslau, dont la Ville de même nom est la Capitale, où il y a un Evêché ; Schueinitz, Javer, Glogau, Troppau, Jagerndorff, Tesch, Neisse, Sagau ; pour celle de Grossen, elle a été incorporée dans le Marquisat de Brandebourg, comme celle d'Oppelen & de Ratibor ont été engagées au Roi de Pologne. Mais celle de Brieg & de Lignitz sont retournées à la Couronne de Bohéme depuis l'année 1675. que mourut le dernier de la Famille Roïale de Pologne des Piast, qui les a possedées long-tems. Enfin les Principautez de Munsterberg & d'Oels qui sont possedées par les Ducs de Wirtemberg, en consequence du mariage que Silvius Nimrod Duc de Wirtemberg a contracté avec Marie-Elisabeth fille unique de Charles Frideric, mort l'an 1647. dernier Prince de la Famille de

George de Podiebrad, Roi de Bohéme.

Il y a de plus quatre Seigneuries qui relevent de la Silesie : sçavoir, Plez, qui appartient au Comte de Promnitz ; celle de Wartemberg, aux Barons de Dohna, celle de Michlick, aux Barons de Malza, & celle de Trachenberg, au Comte de Schafgotsch.

La Moravie, que les Allemans appellent *Maihren*, tire son nom de la Riviere de Marc ou Maravaha, qui traverse le Païs du Nort au Midi, & se jette avec celle de Teye dans le Danube, aïant du côté du Nort la Silesie, du côté du Levant la Hongrie, du côté du Midi l'Autriche, & du côté du Couchant la Bohéme. Les Peuples ont aussi conservé chez eux la langue Sclavone. Le Païs est fort fertile. Les principales Villes sont Olmuntz, qui est Evêché, Iglau, Znaim, Brein, & autres. Cette Province est demeurée à la Maison d'Autriche avec le Roïaume de Bohéme, auquel elle est incorporée.

La Lusace que les Allemans nom-

ment *Lausnitz*, étoit aussi habitée par les Sclavons; mais ils en furent chassez par les Saxons qui l'occupent encore, & gardent leur langue Allemande. Cette Province a vers le Nord, la Marche de Brandebourg; vers le Levant, la Silesie; vers le Midi, la Bohéme; & vers le Couchant, la Saxe & la Misnie. Elle est divisée en la haute & en la basse Lusace; & les Saxons appellent cette Province *Die sechs Statte*, qui veut dire, les six Villes, dont la Lusace est composée; sçavoir, Gorlitz, qui est la Capitale, Bautsen, Sittau, Camitz, Luben & Guben. L'Empereur Henry I. l'érigea en Marquisat, & Henry IV. l'annexa à la Bohéme. Ce Marquisat a depuis été possedé par plusieurs Princes, & entr'autres par les Marquis de Misnie, & les Ducs de Saxe. Les Habitans se servent encore aujourd'hui du Droit & des Coûtumes du Païs de Saxe. C'est un des sept Fiefs pour lesquels l'Electeur de Saxe fait hommage à l'Empereur. Charles IV. réünit cette Province au Roïaume de Bohéme du consentement des Etats as-

ſemblez à Nurenberg l'année 1355. & Ferdinand II. l'a depuis engagée à l'Electeur de Saxe, qui en joüit encore aujourd'hui.

Outre la Bohéme, la Sileſie, & la Moravie, la Maiſon d'Autriche poſſede encore en Allemagne ce qu'elle nomme proprement ſes Païs hereditaires ; ſçavoir, l'Archiduché d'Autriche, les Duchez de Stirie, de Carinthie, & de Carniole, les Comtez de Habsbourg, de Tirol, de Kybourg, & de Goritie ; le Briſgaw, & autres Principautez.

L'Autriche eſt une des principales & des plus conſiderables Provinces de l'Empire, vers l'Orient, & c'eſt cette ſituation, qui lui a donné le nom qu'elle porte. Car en Alleman *Ooſt-reich* veut dire Roïaume Oriental ; c'eſt ce Païs que Frideric Barberouſſe nommoit le Bouclier de l'Allemagne.

Maximilien I. pour la diſtinguer des autres Duchez, lui donna le titre d'Archiduché, avec de grands Privileges & de belles prérogatives. Entr'autres, il eſt porté qu'un Archiduc, après avoir demandé trois

fois l'investiture de son Etat, sans la pouvoir obtenir, est censé l'avoir obtenuë, la trouvant de plein droit dans ses immunitez. Que s'il la reçoit de l'Empereur ou des Ambassadeurs Imperiaux : ce doit être avec l'épée, comme les autres Princes, & gratuitement dans les limites de ses propres Etats. En la recevant, il est à cheval, habillé d'un Manteau Roïal, aïant à la main un bâton de commandement, & sur la tête une Couronne Ducale, fermée d'un bonnet à deux pointes affrontées, & surmontées d'une Croix semblable à celle de la Couronne Imperiale. Il est Chef né du privé Conseil de l'Empereur, & ne peut être proscrit. Il fait punir tous les attentats faits à sa personne, comme crimes de leze-Majesté, de la même maniere que font les Rois des Romains & les Electeurs (*a*). On ne l'oseroit appeller en duel. Il a le choix d'assister aux

(*a*) *Limneus* dit que l'Empereur Maximilien II. tenta de donner place aux Archiducs d'Autriche parmi les Electeurs; mais qu'il n'y put réüssir. *T.* 1. *l.* 5. *c.* 1. *n.* 41.

Assemblées, ou de s'en absenter; & a la faculté de s'exempter des contributions & des charges publiques. Les Archiducs exercent la Justice en leurs Etats sans appel, en vertu du Privilege que Charles V. leur a accordé. Ses Sujets même ne peuvent pas être appellez hors de la Province pour des procez, pour rendre témoignage, ou pour recevoir l'investiture des Fiefs; mais au contraire les Princes immédiats de l'Empire qui ont des Vassaux en Autriche, sont obligez d'y tenir un Lieutenant ou Intendant des Fiefs, pour en donner l'investiture: ce sont des prérogatives bien considerables, dont la possession se continuë encore jusqu'à present, & que personne ne lui conteste, quoique l'Evêque de Bamberg prétende donner chez lui l'investiture au Prévôt de Spithal, qui est un Monastere en Autriche, au-dessus de la Riviere d'Ins. Ce qui fait entre ces Evêques (*a*) & les Ar-

(*a*) L'Evêque de Bamperg allegue que cette investiture étant fort solemnelle, se faisant ordinairement par l'imposition de son Bonnet

chiducs la matiere d'un procès qui dure depuis long-tems.

Chacun ſçait que l'auguſte Maiſon à laquelle cet Etat appartient, & qui en porte le nom, poſſede ſucceſſivement en conſequence d'une libre élection depuis plus de deux ſiecles la Couronne Imperiale. Or ce qu'on entendoit ordinairement par la Maiſon d'Autriche, c'étoit non ſeulement la branche de cette Maiſon qui regnoit en Allemagne, dont l'Empereur Joſeph dernier mort étoit le Chef; mais auſſi la branche qui regnoit en Eſpagne avant Philippe V. Le Chef de la branche Allemande, comme Empereur, & comme Archiduc, étoit plus obligé qu'aucun autre Prince Allemand à la conſervation des in-

Epiſcopale ſur la tête du Prévôt, ce ſeroit un inconvenient de la faire faire à une perſonne ſeculiere. Il ſe fonde auſſi ſur une prétenduë poſſeſſion acquiſe par pluſieurs Actes d'inveſtitures, qui ſe ſont faits à Bamberg; mais l'Archiduc d'Autriche prétend que ces choſes ſe ſont faites à ſon inſçu, & que ſes Sujets n'ont pû déroger aux prérogatives legitimes de ſon Archiduché.

terêts de l'Empire. Mais si nous ajoûtons qu'il étoit avec cela Roi de Bohéme & de Hongrie, Duc de Silesie, & Marquis de Moravie, qui sont tous Etats voisins de Terres sujettes au Turc, cela augmente encore l'obligation qu'il avoit de maintenir tout l'Empire dans une bonne intelligence. Il devoit sur tout ne point aliener les esprits, afin qu'outre le devoir naturel qui engage chaque Membre de l'Empire à concourir à la défense de la République Germanique contre l'ennemi commun de la Chrétienté, il se porte sans aucune apprehension ni défiance à aider & soûtenir les Etats & la grandeur particuliere de toute la Maison d'Autriche.

Comme il est de la prudence des Princes de cette Maison, de mettre tout en œuvre, pour conserver le Roïaume de Hongrie, puisque c'est le boulevart qui couvre leurs Païs hereditaires & l'Empire même; leur devoir les obligeroit, pour y réüssir, à rendre toute justice aux Hongrois, suivant les Statuts & Coûtumes du Roïaume; & à faire observer une

discipline exacte aux gens de guerre qu'ils y envoïent, & qu'ils mettent en garnison dans les Places; afin que les Regnicoles en étant protegez, & non pas opprimez, comme ils sont, puissent avoir moïen de contribuer à la subsistance de la soldatesque, & ne se trouvent plus contraints de recourir à une protection étrangere, comme ils ont fait plusieurs fois. C'est pour avoir manqué à rendre cette justice aux Hongrois que tous les troubles de ce Roïaume se sont élevez, & que plusieurs Seigneurs Hongrois mécontens ont pris les armes & se sont soulevez contre la Maison d'Autriche.

L'Empereur Leopold en faisant couronner le Prince Joseph son fils Roi de Hongrie le 9. de Decembre 1687. fit déclarer ce Roïaume hereditaire; mais il y a eu une infinité de protestations contre cette entreprise, qui a été la source d'une guerre qui dure encore, & qui désole ce Roïaume, dont les Etats prétendent se conserver la possession où ils sont de s'élire un Roi, ainsi qu'ils ont fait pendant près de sept siecles.

La Pologne n'étant pas moins exposée aux insultes du Turc, que la Hongrie & la Bohéme, il seroit de l'interêt commun de ces trois Etats, de concourir ensemble à leur défense mutuelle contre leur ennemi: & même de le prévenir, par une attaque vigoureuse, au lieu de l'attendre; par ce moïen ils éluderoient la maxime de la Porte, qui est d'accabler l'un, pendant qu'elle amuse l'autre par l'observation de quelque Treve imaginaire, laquelle elle rompt ensuite pour l'engloutir à son tour. C'est ainsi que le Turc s'est joüé de tout tems des Hongrois, des Polonois, des Moscovites, & des Venitiens. Cette consideration devroit réveiller les Allemans & les Hongrois, & les porter à se prévaloir de leurs avantages, & de leur union; mais loin de cela, ils s'embarassent dans de vaines contestations, où souvent ils n'ont d'autre vûë, que de faire valoir leurs prétentions, contre toute formalité de Justice, les uns au préjudice des autres; c'est-à-dire, les plus puissans à l'accablement des plus foibles.

Pour revenir à ce qui regarde particulierement la Maiſon d'Autriche, & contenter la curioſité que l'on peut avoir, d'apprendre comment elle s'eſt élevée par ſes alliances ; je dirai, qu'elle commença à monter à ſa grandeur dès l'an 1280. car RODOLPHE (*a*) Comte de Habsbourg, I. Empereur de cette Maiſon, aïant eu pluſieurs enfans d'Anne Comteſſe de Hohenberg, maria ſept de ſes filles à ſept des plus grands Princes d'Allemagne : & pour ſes fils, il n'y eut que RODOLPHE II. l'aîné de tous, & ALBERT, de mariez, les autres étant morts jeunes. RODOLPHE II. fut fait Duc de Suabe, & épouſa Agnés fille d'Ottocare Roi de Bohéme, dont il n'eut qu'un fils, nommé JEAN, qui ſe fit Moine. ALBERT épouſa ELISABETH,

---

(*a*) Aujourd'hui les Partiſans de la Maiſon d'Autriche, ne prétendent plus qu'elle vienne de Charlemagne, comme le dit Chifflet dans ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ. c.* 4. Mais que l'Origine de cette Maiſon eſt plus illuſtre que celle des Ancêtres de Charlemagne. Le P. Vignier nous a donné la veritable Origine de la Maiſon d'Autriche.

fille de Mainhart, Comte de Tirol, & Duc de Carinthie; & ce fut lui, en faveur de qui l'Empereur son pere érigea le Marquisat d'Autriche en Duché, (*a*) & qui en fut investi après la défaite d'Ottocare Roi de Bohéme, qui avoit usurpé ce Marquisat, au préjudice de l'Empereur, à qui la disposition en étoit échûë par la mort de tous les enfans mâles des anciens Princes d'Autriche.

Le même ALBERT parvint aussi par élection à la Couronne Imperiale, l'an 1298. aïant défait & blessé à mort, comme il a été dit ci-devant, l'Empereur Adolphe de la Maison de Nassau, en une bataille donnée près de Worms. Et comme Albert avoit tué son prédecesseur, il

(*a*) L'Empereur Frideric II. avoit érigé l'Autriche en Roïaume en faveur du Mariage de l'un de ses Fils, avec la Fille du Marquis d'Autriche; mais alors l'Autriche n'étoit pas encore possedée par la Maison d'Habsbourg. *Mutius in compilat. Pistorii.* L'Autriche perdit ensuite ce titre. *Hippol. à lapide de ratione Status p. 299.*

fut aussi miserablement tué lui-même par le Prince JEAN de Suabe, son neveu, huit ans après son élevation à l'Empire.

Depuis le regne d'ALBERT, les Princes de sa Maison furent interrompus dans la possession de la Dignité Imperiale, pendant un siecle, & plus; mais ils ne laisserent pas de se soûtenir dans une haute réputation, par leurs belles actions, & par leurs puissans Etats, comme on verra dans la suite.

ALBERT avoit eu de sa femme Elisabeth vingt-un enfans, dont dix moururent, pour ainsi dire, dans le berceau. Ceux qui resterent furent, 1. FRIDERIC LE BEL l'aîné, qui après avoir été élû Roi des Romains, fut vaincu, & fait prisonnier par l'Empereur Loüis de Baviere l'an 1327. & mourut l'an 1330. laissant trois filles qu'il avoit euës d'ISABELLE, fille de Jacques II. Roi d'Arragon; 2. RODOLPHE le Débonnaire Roi de Bohéme, qui mourut l'an 1308. sans enfans; 3. LEOPOLD, appellé communément la gloire des Chevaliers, qui ne laissa que des

filles; 4. OTHON, mort l'an 1340. aussi sans enfans mâles; 5. HENRY le Pacifique, qui n'en eut aucun; 6. ALBEKT II. dit le Sage & le Boiteux, qui continua la posterité; & cinq filles, qui furent toutes mariées.

ALBERT II. avoit d'abord embrassé la profession Ecclesiastique; mais voïant tous ses freres morts sans enfans mâles, la quitta, pour se marier avec JEANNE, fille d'Ulric Comte de Ferrete, avec laquelle il eut, 1. LEOPOLD le Bon, qui a continué la posterité; 2. RODOLPHE l'Ingenieux, mort sans enfans; 3. FRIDERIC le Liberal, qui fut tué à la chasse par le Baron de Pottendorff; 4. ALBERT III. qui eut avec BEATRIX, fille de Frideric Bourgrave de Nuremberg sa seconde femme, ALBERT IV. Cet Albert IV. dit le Patient, eut de JEANNE, fille d'Albert Duc de Baviere & Comte de Hollande, ALBERT V. Albert V. épousa ELISABETH, fille & heritiere unique de l'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie & de Bohéme, auquel il succeda dans les Roïaumes de

de Bohéme & de Hongrie, l'année 1438. en laquelle il fut aussi élevé sur le Trône Imperial, sous le nom d'ALBERT II. Il eut de sa femme entr'autres enfans, LADISLAS, né posthume l'an 1440. qui fut élû Roi de Hongrie & de Bohéme dans le berceau, & mourut sans enfans, l'an 1458.

Reprenons presentement Leopold dit le Bon, fils d'Albert II. Duc d'Autriche. Il fut surnommé le Bon, à cause de son honnêteté, & mourut l'an 1386. aïant eu de sa femme VIRIDE, fille de Barnobon Duc de Milan, entr'autres enfans, FRIDERIC, & ERNEST. Frideric qui fut Duc d'Autriche & Comte de Tirol, & qui assista au Concile de Constance, mourut l'an 1439. aïant eu d'Elisabeth, fille de l'Empereur Robert, SIGISMOND Comte de Tirol, qui n'a point laissé de posterité.

ERNEST dit de fer, mourut l'an 1420. aïant eu avec ZIMBURGE, fille de Ziemovit Duc de Massovie, sa seconde femme, entr'autres enfans FRIDERIC.

Ce FRIDERIC dit le Pacifique Duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie, de Carniolle, né l'an 1415. fut l'année 1440. élevé à la Souveraineté Imperiale, ſous le nom de Frideric III. aprés la mort de l'Empereur Albert II. ſon couſin Germain. Il mourut l'an 1493. aïant eu de ſon mariage avec ELEONORE Infante de Portugal, MAXIMILIEN, & autres fils & filles.

MAXIMILIEN aïant été élû Roi des Romains pendant la vie de l'Empereur ſon pere, il lui ſucceda à l'Empire, & mourut l'an 1519. laiſſant entr'autres enfans de ſon mariage avec MARIE heritiere de Bourgogne & des Païs-bas, Philippe d'Autriche, qui en épouſant JEANNE fille & heritiere de Ferdinand Roi Catholique, joignit à ſes grands Etats le Roïaume d'Eſpagne. Ce ſont ces deux mariages, qui ont proprement élevé la Maiſon d'Autriche au point de grandeur où elle eſt.

PHILIPPE, né le vingt-trois Juin 1479. mourut le 25. Septembre 1506. aïant eu de ſon mariage avec

l'Infante JEANNE, qui ne mourut qu'en l'année 1555. CHARLES V. FERDINAND. I. & quatre filles. Charles V. né le 24. Février 1500. succeda à Philippe son pere en ses Roïaumes d'Espagne, & en tous ses autres païs; & en l'année 1519. il obtint la Couronne Imperiale après la mort de Maximilien I. son grand Pere. Il épousa ELISABETH, fille d'Emanuel Roi de Portugal, de laquelle il eut PHILIPPE II. Ce fut en faveur de ce fils, que Charles Quint fit l'abdication de ses Roïaumes & Etats d'Espagne, d'Italie, des Indes, & des Païs-bas: ce fut aussi de la même maniere que ce Prince se démit de l'Empire & de ses Païs Hereditaires d'Autriche, en faveur de FERDINAND I. son frere, qui étoit élû Roi des Romains.

FERDINAND I. né le 10. Mars 1503. aïant épousé ANNE, fille unique heritiere de Ladislas Roi d'Hongrie & de Bohéme, il en eut entr'autres enfans, trois fils, MAXIMILIEN, FERDINAND, & CHARLES, qui eurent lignée. Il laissa ses principaux Etats à Maximilien II. du nom, son

fils aîné ; à Ferdinand, le Comté de Tirol ; & à Charles, pour son partage, la Stirie, la Carinthie, & la Carniole. Après quoi il mourut, l'an 1564. Maximilien II. eut beaucoup d'enfans avec MARIE, Infante d'Espagne, fille de Charles Quint, sa cousine germaine ; & entr'autres, RODOLPHE II. qui fut Empereur, & MATHIAS I. aussi Empereur, lesquels moururent sans enfans mâles. Ferdinand de Tirol ne laissa en mourant que deux enfans mâles : ANDRE', Evêque de Constance & de Brixen, & CHARLES Marquis de Burgau, qui n'eut point d'enfans de SIBILLE, fille de Guillaume Duc de Cleves.

CHARLES, Duc de Stirie, continua la branche. Il eut de son mariage avec MARIE, Duchesse de Baviere, entr'autres enfans, FERDINAND II. qui fut élû Empereur après la mort de Mathias I. & Leopold, qui eut pour son partage le Comté de Tirol, le Duché de Suabe, le Marquisat de Burgaw, le Brisgow, & l'Alsace.

FERDINAND II. né le 9. Juillet

1578. fut élû & couronné Empereur à Francfort sur le Meyn, l'an 1619. & mourut l'an 1637. Il avoit eu de son mariage avec MARIE-ANNE, fille du Duc Guillaume de Baviere, six enfans: sçavoir, CHRISTINE & JEAN-CHARLES, qui moururent jeunes. FERDINAND-ERNEST, qu'il fit élire & couronner Roi des Romains, l'an 1636. sous le nom de Ferdinand III. MARIE-ANNE, mariée à Maximilien, Electeur de Baviere; CECILE-RENE'E, mariée à Vladislas, Roi de Pologne; & LEOPOLD-GUILLAUME, Evêque de Passau, de Strasbourg, de Halberstat, d'Olmus & de Breslau, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, Abbé de Mourbach & Gouverneur General des Païs-bas.

FERDINAND III. né l'an 1608. le 12. Juillet, après avoir fait la Paix de Westphalie en 1648. & reglé avec prudence toutes choses dans l'Empire, en sortit par une mort naturelle l'an 1657. le 2. Avril. Il eut trois femmes: la premiere fut MARIE-ANNE, née le 12. Aoust 1606. fille de Philippe III. Roi

d'Eſpagne, de laquelle il eut FERDINAND-FRANÇOIS, qui a été élû Roi des Romains, mais qui mourut avant ſon pere; MARIE-ANNE, née l'an 1634. le 22. Decembre (*a*) mariée à Philippe IV. Roi d'Eſpagne en 1649. & LEOPOLD-IGNACE, élû Empereur après la mort de ſon pere le 18. Juillet 1638. Les autres enfans moururent jeunes. La deuxiéme femme de Ferdinand III. étoit MARIE-LEOPOLDINE, fille de Leopold Archiduc d'Autriche, laquelle mourut l'an 1649. en couches d'un fils qui mourut jeune. Ses troiſiémes nôces, furent avec ELEONORE-GONSAGUE, ſœur de Charles II. (*b*)

(*a*) Elle avoit été promiſe au Prince Balthaſar fils aîné de Philippe IV. & d'Eliſabeth de France; mais ce Prince étant mort avant la concluſion du mariage, elle épouſa le Pere au lieu du Fils. Elle mourut le 16. Mai *1696*. Son corps fut porté à l'Eſcurial.

(*b*) Et Charles Duc de Mantouë épouſa l'Archiducheſſe Iſabelle Claire Eugene fille de l'Archiduc d'Inſpruck Leopold Frere de l'Empereur Ferdinand II. Ce double mariage ſe fit en 1651. au grand déplaiſir de la Couronne de France, qui avoit ſi puiſſamment

Duc de Mantouë, de laquelle il eut ELEONORE-MARIE, née le 21. Mai 1653. qui a été mariée en premieres nôces au Roi de Pologne Michel Koribut Wiesnowiski; & en secondes, à Charles-Leopold Duc de Lorraine; & MARIE ANNE-JOSEPH, née le 20. Decembre, l'an 1654. & mariée avec le Duc Jean de Neubourg, fils du Duc Philippe-Guillaume, Palatin de Neubourg, Juliers & Bergue, &c. en 1678.

LEOPOLD I. né le 9. Juin l'an 1640. fut élû Empereur à Francfort le 18. Juillet 1658. aussi-tôt qu'il eut atteint l'âge competent de dix-huit ans. Il avoit reçû le 26. Janvier 1655. l'hommage de ses Etats d'Autriche, & avoit été couronné Roi de Hongrie à Presbourg le 29. Juin de la même année, & élû à Prague Roi de Bohéme, le 14. Septembre 1656. Il épousa le 12. Decembre 1666. MARGUERITE-THERESE, seconde fille de Philippe

---

pourvû la Maison de Mantouë contre celle d'Autriche.

IV. Roi d'Espagne. Elle mourut le 13. Mars 1673. ne laissant qu'une fille, nommée MARIE-ANTOINETTE, née le 18. Janvier 1669. mariée le 15. Juillet 1685. à Maximilien-Marie Electeur de Baviere. Ce Prince prit en secondes nôces CLAUDE-FELICITE' d'Autriche d'Inspruck, laquelle étant morte le 8. Avril 1676. sans enfans, il se remaria sur la fin de l'année 1676. à la Princesse Palatine de Neubourg, ELEONORE-MAGDELAINE-THERESE, dont il a eu trois Princes; sçavoir, JOSEPH, qui lui a succedé, né le 28. Juillet 1678. LEOPOLD-JOSEPH, né le 3. Juin 1682. mort âgé de deux ans & CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, Archiduc d'Autriche, né en 1685. c'est le seul Prince mâle qui reste de toute la Maison d'Autriche. LEOPOLD, eut aussi de sa troisiéme femme plusieurs Princesses; sçavoir, MARIE-ELISABETH, née le 13. Decembre 1680. MARIE-ANNE, néé le 7. de Septembre 1683. mariée à Jean V. Roi de Portugal, le 7. Juillet 1708. MARIE-JOSEPHE, née le 6. Mars 1687. morte le 14. d'A-

vril

vril 1703. & MARIE-MADELAINE, née le 26. Mars 1689.

JOSEPH a été reconnu Roi de Hongrie en 1687. du vivant de l'Empereur Leopold ſon pere; il fut auſſi élû Roi des Romains en 1690. quoiqu'il n'eût pas douze ans accomplis. Après la mort de Leopold arrivée le 5. de Mai 1705. il fut reconnu Empereur. Il a bien pris le titre de Roi de Bohéme, & a été reconnu tel par les Etats de ce Roïaume; mais il n'a jamais fait la cérémonie de ſe faire ni élire, ni couronner. Il a épouſé en 1698. WILLELMINE-AMELIE, fille de Jean-Frideric Duc de Brunſwic Hannovre, & eſt mort le 17. Avril 1711. ne laiſſant que des filles; ſçavoir, MARIE-JOSEPHE, née le 8. Decembre 1699. & MARIE-AMELIE, née le 22. Octobre 1701.

La Reine des Romains accoucha le 28 Octobre 1700. du Prince Leopold-Joſeph, qui mourut le 4. Août 1701.

Charles II. d'Autriche Roi d'Eſpagne, mourut le 1. Novembre 1700.

L'Archiducheſſe Marie-Joſephe-Colette, fille de l'Empereur Leo-

pold, mourut le 14. Avril 1703. âgée de ſeize ans.

L'Empereur Leopold, mourut à Vienne le 5. Mai 1705. en ſa 65e. année.

L'Archiducheſſe Marie-Anne-Joſephe, fille de l'Empereur Leopold, épouſa le 9. Juillet 1708. Jean V. Roi de Portugal.

L'Empereur Joſeph d'Autriche, mourut de la petite verolle à Vienne le 17. Avril 1711. âgé de 32 ans.

Marie-Catherine-Iſabelle d'Autriche, fille naturelle & legitimée de Dom Juan d'Autriche, mourut à Bruxelles le 26. Novembre 1714. âgée de 53. ans.

Marie-Anne d'Autriche, Carmelite, fille naturelle du Cardinal Infant, mourut à Madrid, le 3. Septembre 1715. en ſa 75e. année.

CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, Archiduc d'Autriche, eſt le ſeul Prince mâle qui reſte de cette auguſte Famille, il eſt né, comme on vient de dire, le premier d'Octobre 1685. a épouſé le 21. d'Avril 1708. ELISABETH-CHRISTINE DE WOLFENBUTEL, Fille de Loüis Rudolph de Brunſwic-Blanckenbourg, née le

28. Août 1691. couronnée Reine de Hongrie, le 10. Octobre 1714. & Reine de Bohéme, le 8. Septembre 1723.

Les Enfans que l'Empereur a eu de cette Princesse; sont; Leopold, né le 13. Avril 1716. mort le 4. Novembre de la même année. Marie-Therese, née le 13. Mai 1717. Marie-Anne, née le 14. Septembre. & Marie Amelie-Caroline, née le 5. Avril 1725.

Deux des Niéces de l'Empereur Régnant, ont été mariées; sçavoir, Marie-Josephine, née le 8. Mai 1699. à Frideric Auguste, Prince Electoral de Saxe, à Vienne le 20. Août, & à Dresden, le 3. Septembre 1719.

Marie-Amelie, née le 20. Octobre 1701. à Charles Albert, Electeur de Baviere, à Vienne le 5. Octobre, & à Munich le 17. Octobre 1722.

Sa Sœur Marie-Elisabeth, née le 13. Decembre 1660. a été nommée Gouvernante des Païs-Bas Autrichiens, le 13. Decembre 1724. où elle a fait son entrée en cette qualité dans Bruxelles le 9. Octobre 1725.

Il faut presentement remonter à l'Archiduc Leopold de Tirol ou d'Insprück, frere de Ferdinand II. parce que c'est de lui qu'est venuë la branche d'Insprück. Il laissa de son mariage avec Claude, fille de Ferdinand Grand Duc de Toscane, l'Archiduc FERDINAND-CHARLES, & l'Archiduc SIGISMOND-FRANÇOIS, & deux Princesses.

L'Archiduc Ferdinand-Charles, né l'an 1628. est mort l'an 1662. & a laissé de son mariage avec Anne, fille de Côme II. Grand Duc de Toscane, Claude-Felicité, née le 28. Mai l'an 1653. morte Imperatrice au mois d'Avril 1676. & un Prince qui mourut incontinent après sa naissance.

L'Archiduc Sigismond-François d'Insprück, né l'an 1630. mourut l'an 1665. sans avoir été marié : Et par cette mort s'est éteinte la branche cadette d'Autriche Insprück, & les Etats qui en faisoient l'appanage, ont passé à la branche aînée.

Dans tous les Etats Héréditaires de la Maison Allemande d'Autriche, on professe uniquement la Religion Catholique, Apostolique & Romai-

ne ; & on ne permet qu'en fort peu de lieux aux Proteſtans le libre exercice de leur Religion. La Juſtice y eſt adminiſtrée par des Officiers qui ſont choiſis & nommez par le Prince ; & les Tribunaux en ſont établis dans les principaux lieux de chaque Roïaume, & de chaque Province. Ces lieux ſervent auſſi pour l'Aſſemblée des Etats du Païs : & c'eſt où ſe rendent les foi & hommage : ſçavoir, en Hongrie, à Presbourg ; en Bohéme, à Prague ; en Sileſie, à Breſlau ; en Moravie, à Olmuntz ; en Stirie, à Gratz ; en Carinthie, à Clagenfurt ; en Carniolle, à Laubac ; en Frioul, à Gortz ; en Iſtrie, à Trieſt ; en Tirol, à Burgau, en Suabe, à Inſpruck ; & en Autriche, à Vienne. (*a*) C'eſt en cette der-

(*a*) Cela ſe doit entendre de la baſſe Autriche ; les Etats de la haute s'aſſemblent ordinairement à Lintz, où ils rendent leur foi & hommage. L'Autriche, qui étoit jointe à la Baviere, en fut détachée par la Diete de Ratisbonne de l'an 1180. Elle eut dans la ſuite pluſieurs Protecteurs, juſqu'à ce qu'Ottocare Roi de Bohéme fut contraint de l'abandonner en 1277. L'Empereur Rôdolphe en fit

niere Ville de Vienne que l'Empereur fait sa résidence ordinaire, & où les Sentences renduës dans les autres lieux, & dont l'on interjette appel, se jugent en dernier ressort par le Conseil de Sa Majesté Imperiale.

Il ne faut pas douter, que cette Maison possedant tant de Païs, n'ait de grands revenus; mais ce qui est à

Gouverneur son fils Albert en 1281. comme de la Stirie & de la Carinthie. Henry & Loüis Ducs de Baviere firent là-dessus une contestation qui fut portée en 1282. à la Diete d'Ausbourg, & demanderent qu'on leur rendît ces Provinces, qu'ils disoient que leurs Ancêtres avoient gagnées par les armes sur les Romains, les Huns & les Venitiens, qui s'en étoient emparez; mais il parut à cette Diete une Ambassade des Etats d'Autriche qui pria l'Empereur & les Princes de l'Empire, de consentir qu'Albert, qui n'en étoit que Gouverneur, en reçut l'Investiture & la Souveraineté hereditaire. Leurs prieres appuïées du crédit de l'Empereur fut plus efficace que les justes raisons des Ducs Bavarois. La Diete ajugea ces Provinces à Albert, dont la posterité les a toûjours possedées depuis. *Voïez Lundorp, tome 1. liv. 4. chap. 17. & 18.*

remarquer, eſt qu'ils ſe païent la plus grande partie en bleds, vins, avoines & autres denrées, que l'on diſtribuë en eſpeces pour le païement des appointemens des Officiers de Juſtice & de Guerre. (a) Elle tire auſſi de tems en tems des ſubſides extraordinaires des Etats de chaque Roïaume & de chaque Province, ſous prétexte de Guerre, de quelque Ambaſſade celebre, de quelque Mariage, ou Baptême d'un Prince & Princeſſe de la Maiſon ; & ces contributions montent ſouvent à autant & plus que les revenus ordinaires.

Il faut obſerver que l'uſage de la Maiſon d'Autriche, conformément

(a) Cela s'entend de quelques Officiers de la Chambre des Finances qui ſont dans les Provinces, & qui reçoivent une partie de leurs appointemens en nature; mais pour les revenus de l'Empereur, ils ſe reçoivent en argent, comme ailleurs, & montent par an à plus de vingt millions d'écus; mêmes on peut dire que les contraintes pour le païement ſe font avec aſſez de dureté, comme par execution militaire, par gens de Guerre, & autres moïens aſſez rigoureux & à charge aux Peuples.

aux libertez de la Nation Germanique, eſt de garder & de conſerver le Gouvernement de chaque Païs, en y laiſſant les charges & les dépenſes ordinaires ſur le même pied qu'elle les y a trouvées établies lors qu'elle s'en eſt emparée. En effet, il ſe remarque qu'elle a toûjours affecté en cela, de faire éclater ſa grandeur & ſa magnificence, & peut-être ſa politique; eſperant d'attirer par cette conduite d'autres peuples ſous ſa domination.

L'Empereur entretient ordinairement douze Regimens d'Infanterie de deux mille hommes chacun & douze autres Regimens de mille chevaux chacun, avec un Regiment de Dragons. (*a*) Mais il eſt obligé de diſperſer ces Troupes dans plus de quatre-vingt Places ou Citadelles, pour la défenſe de ſes Etats. Les principales Places ſont les ſuivantes.

(*a*) Cela ne s'obſerve plus; l'on augmente les Troupes ſuivant que le Conſeil de Guerre le juge à propos.

En Tranſilvanie.

Clauſenbourg, Sageſwart, Samos, Vital, Morartivar, Kumar, Betlen, Huſti. (*a*)

Aux ſept Comtez de Hongrie.

Tockay, Zatmar, Carolo, Kalo.

En Croatie.

Petit-Gomorre, Varadin, Thurn, Carleſtat, Petau, Birſtein, Copreinitz.

En Hongrie.

Presbourg, Raab, Veſprin, Totis, Vaiſen, Gomorre, Neuſoll, Tapazar, Keneli, Papa, Schinta, Kerment, Tranſchin & autres. (*b*)

Dans les Montagnes de Hongrie.

Neutra, Novigard, avec les Mines d'or, Fileck, Saint André, Levens, Biſſan, Leutch, & autres. (*c*)

(*a*) Quelquefois on met des Troupes dans Biſtritz, Zekelreid & Crouſtadt. La Capitale de cette Principauté eſt Hermanſtadt.

(*b*) Et preſentement dans Bude, Neuhauſel, Leopoldſtadt, Erſau, Albe Roïale, Cainſa, Cinq Egliſes, Segeth, Eſſeck, Grand Varadin, Segedin, Zeno, Peter Varadin, Iſloc, &c.

(*c*) Il faut ajoûter le Château de Montgatz, qui eſt à preſent au pouvoir de l'Em-

En Stirie.

Gratz, Cilly, Judenbourg, Rackersbourg.

En Carinthie.

Clagenfurt, Osterwits, Sachsenbourg, Sonneg.

En Carniole.

Clausenflitz, Friderickstein, Laubac, Seng, ou Segna.

En Frioul.

Gorts.

En Istrie.

Triest.

En Autriche.

Vienne, Bernstein, Ens, Gemund, Ips, Kornneubourg, Rabensbourg, Scheidwien, Scarpstein, Stats, Lints, & autres.

En Tirol.

Insbruck, Kofel, Kopstein, Pentelstein, Rouerou avec son Châ-

---

pereur, dont le Duc Charles de Lorraine disoit qu'il pourroit se défendre contre tout le monde, s'il y avoit autant de provision de bouche & de Guerre qu'il en faut pour l'entretien de cinq cens hommes, qui est tout ce qu'il faut d'hommes pour la défense de cette Place.

teau-fort de Bisen, Tirol, Trente, & autres.

En Brisgau sur le Lac de Constance & en Suabe.

Bregents, Burgau, Constance, Lindau, Lauffenbourg, Rhinfelt, Seckingen, & Waldshut: Ces quatre derniers lieux sont appellez Villes Forestieres, à cause qu'elles sont situées auprès de la Forêt noire.

En Bohéme.

Prague, Egra, Bilsen, Tabor, & autres.

En Moravie.

Brinn, Cronau, Goding, Meseritz, Olmuts, Ostra, Radisc, Weschau.

En Silesie.

Breslau, Brixen, Clauts, Glogau, Lignits, Oppelen, Ratibor, & autres.

ARMES DE LA MAISON D'AUTRICHE ALLEMANDE.

Puisque nous avons ajoûté à la fin des Chapitres des Princes Ecclesiastiques le blason des Armoiries de leurs Etats, il n'est pas moins ne-

ceſſaire d'en uſer de même pour les Princes ſeculiers; attendu que la coûtume eſt de compoſer les Sceaux de leurs Chancelleries des Armoiries de tous leurs Etats, ſoit en compoſant leur Ecu de divers quartiers, ſoit en mettant ces divers quartiers ou écuſſons en forme de cercle à l'entour du Sceau ou de l'Ecu de leurs armes principales: ainſi il eſt bon de donner une connoiſſance particuliere & en détail de celles de chaque Etat.

Or comme tous les Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, avoient été réünis en la perſonne de l'Empereur Joſeph dernier mort, & qu'il en étoit le ſeul poſſeſſeur, il portoit; ſçavoir,

Pour le Roïaume de Hongrie pour lequel il mettoit deux écuſſons au commencement du cercle dont ſon Sceau étoit compoſé, l'un à droit, l'autre à gauche; le premier facé de gueules & d'argent de huit pieces; le ſecond de gueules à une Croix de Legat d'argent, alaiſée & plantée ſur une triple coline de ſinople.

Pour le Roïaume de Bohéme, de gueules au lion d'argent, la queuë noüée & passée en sautoir de même, couronné, lampassé & armé d'or. (*a*)

Pour le Roïaume de Dalmatie, d'azur à trois têtes de leopards, couronnées d'or.

Pour le Roïaume de Croatie, échiqueté d'argent & de gueules.

Pour le Roïaume d'Esclavonie, d'or à un bras, habillé de gueules, tenant en main un cimeterre d'argent haut & nud.

Pour l'Archiduché d'Autriche, de gueules à la face d'argent.

Pour le Duché de Bourgogne ancien, bandé d'or & d'azur, de six pieces, à la bordure de gueules.

Pour le Duché de Stirie, de syno-

(*a*) Ces armes sont celles des anciens Ducs de Limbourg dans les Païs-Bas : elles sont devenuës les Armoiries de ce Roïaume, parce que les Rois de Bohéme de cette Maison porterent les mêmes armes, qui sont depuis demeurées les armes de ce Roïaume. On prétend que ce Roïaume portoit anciennement d'argent à l'aigle de sable.

ple à un gryphon d'argent ſans aîles (d'autres diſent un panthere) jettant des flâmes de la gueule, des narines & des oreilles.

Pour le Duché de Carinthie, de gueules à la face d'argent, parti d'or à trois lions de ſable l'un ſur l'autre.

Pour le Duché de Carniole, d'argent à l'aigle d'azur, couronné, becqué, & membré de gueules, chargé ſur l'eſtomac d'un croiſſant échiqueté d'argent & de gueules.

Pour le Duché de Wirtemberg, d'or à trois demi bois, ou perches de cerf arrachées de ſable peries en face l'une ſur l'autre, ſommées chacune de quatre andoüillers.

Pour le Duché de Sileſie, dépendant du Roïaume de Bohéme, d'or, à l'aigle couronné de ſable, chargé ſur l'eſtomach d'un croiſſant d'argent, ſurmonté d'une petite Croix de même.

Pour le Marquiſat de Moravie, dépendant auſſi du Roïaume de Bohéme, d'azur, à l'aigle échiqueté d'argent & de gueules.

Pour la Principauté de Suabe,

d'or à trois lions leopardez de ſable lampaſſez & armez de gueules.

Pour le Comté d'Habſpourg, d'or au lion de gueules couronné, lampaſſé & armé d'azur.

Pour le Comté de Tirol, d'argent à l'aigle de gueules, couronné, becqué, & membré d'or, chargé d'un croiſſant fleuronné de même ſur l'eſtomach.

Pour le Comté de Kybourg, de gueules, à la bande d'or accompagnée de deux lions de même.

Pour le Comté de Goricie, tranché au premier d'azur au lion d'or, & au ſecond d'argent à deux barres de gueules.

Pour le Marquiſat de l'Empire, d'or à un aigle éploïé de ſable, becqué & membré de gueules.

Pour le Marquiſat de Burgaw, bandé (quelques-uns veulent, que ce ſoit barré) d'argent & de gueules de ſix pieces, à un pal d'or brochant ſur le tout.

Pour la Seigneurie de Windiſmarck, d'or au Chapeau de Cardinal de Sable, bordé de gueules; avec ſes cordons & houpes pendantes de même.

Pour la Seigneurie de Portenaw, de gueules à la face d'argent, un portail d'or aïant les deux batans de la porte ouverts de même, ſur une coline de ſynople, brochant ſur le tout.

Pour le Comté de Cilei, écartelé au premier & quatriéme quartier d'azur à trois étoiles d'or; & au deuxiéme & troiſiéme d'argent à deux faces de gueules.

Pour la haute Autriche, palé d'argent & de gueules de ſix pieces, parti d'or à l'aigle de ſable.

Pour l'ancienne Autriche, d'azur à cinq aiglettes d'or poſées en orle.

Il faut ajoûter à cela les Armes Imperiales qui ſont d'or à l'aigle éploïé de ſable, cerclé, becqué, & membré de gueules, couronné d'un diadême Imperial, chargé en cœur d'un écuſſon, où ſont les Armes particulieres de la Maiſon de l'Empereur. Surquoi il ne ſera pas inutile de faire remarquer que depuis Charles-Quint cet écuſſon a été differemment rempli par lui & par ſes Succeſſeurs Empereurs, tantôt d'une

maniere

maniere, tantôt de l'autre. Charles-Quint portoit écartelé, contre écartelé des Armes d'Eſpagne, d'Autriche, de Bourgogne & autres. Ceux qui lui ont ſuccedé en l'Empire ont porté parti ſeulement d'Autriche & de Caſtille, ou bien d'Autriche & de Bourgogne Ancien; l'aigle Imperial, ainſi chargé en cœur de cet écuſſon, étant de plus toûjours environné d'un cercle formé de tous les autres écuſſons des Armes de leurs autres Etats & Provinces. L'Empereur dernier mort portoit cet écuſſon du cœur de l'aigle Imperial, entouré du collier de l'ordre de la Toiſon d'Or pendant du cou de l'aigle, & écartelé au premier de Hongrie, au deuxiéme de Bohéme, au troiſiéme parti d'Autriche & de Bourgogne, au quatriéme contre-écartelé de Caſtille & de Leon. Ce qui néanmoins ne ſe trouve pas fort regulierement obſervé dans diverſes medailles & monnoïes qui ſe voïent de lui, où ſont ſes Armes, non plus que dans quelques ſceaux dont il s'eſt ſervi particulierement pour pluſieurs Etats qu'il poſſedoit.

Nota, que la maniere d'entourer le ſceau ou l'écu des Armes principales, de quantité d'autres petits écuſſons, chargez de celles de divers Etats, eſt pratiquée par aucuns des plus grands Princes d'Allemagne qui poſſedent pluſieurs Etats titrez, pour éviter apparemment de charger leur principal écu de tant de quartiers.

Branche d'Autriche Eſpagnole.

Comme nous avons dit que la Maiſon d'Autriche Eſpagnole aïant le droit d'aîneſſe ſur l'Allemande, en faiſoit une conſiderable partie; il ſemble que l'ordre de la matiere demande que nous nous étendions auſſi un peu ſur la branche d'Eſpagne, vû d'ailleurs que ſes Princes ont été ſous le nom & en qualité de Ducs de Bourgogne membres de l'Empire, & ont eu quelquefois dans ſes aſſemblées Generales une des premieres Séances. Mais il eſt bon de remarquer que comme il eſt arrivé de grands changemens en ce Duché, tant au regard de pluſieurs Pro-

vinces qui en dépendoient dans les Païs-Bas, lesquelles se sont soustraites à la domination de l'Espagne, que par rapport à la Franche Comté de Bourgogne dont le Roi de France est le Maître; la Monarchie d'Espagne n'avoit presque plus d'interêt commun avec l'Empire, & n'a plus païé son contingent.

Toutefois pour faire voir en deux mots la suite de cette branche Espagnole, & ne laisser, s'il est possible, rien à desirer de notre exactitude, je commencerai par CHARLES V. Empereur & Roi d'Espagne. Ce Prince se voulant retirer des affaires, abandonna trois ans avant sa mort, ainsi qu'il a été dit, l'Empire & les Païs d'Autriche à Ferdinand I. son frere, & fit abdication de ses autres Etats & Roïaumes entre les mains de PHILIPPES II. son fils, qu'il avoit eu d'Isabelle Infante de Portugal

PHILIPPES II. mourut l'an 1598. & laissa de son mariage avec ANNE d'Autriche, PHILIPPES, qui fut.

PHILIPPES III. lequel décéda l'an 1621. aïant eu de son mariage avec MARGUERITE d'Autriche un

autre PHILIPPES, qui fut

PHILIPPES IV. lequel étant mort le 17. Septembre 1665. a laissé de son premier mariage avec ELISABETH, fille de Henry IV. Roi de France, MARIE-THERESE, née le 20. Septembre 1638. mariée à LOUIS XIV. Roi de France, morte le 3. Juillet 1683. & de son second mariage avec MARIE-ANNE d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III. il a laissé deux enfans, l'un est MARGUERITE-THERESE, qui a été mariée à l'Empereur Leopold, morte l'an 1673. l'autre est CHARLES, né le 6. Novembre 1661. qui lui a succedé, & qui fut

CHARLES II. Roi d'Espagne dernier mort. Il étoit le seul Prince mâle qui restât de la lignée masculine Espagnole d'Autriche. Il avoit épousé en premieres nôces Marie-Loüise d'Orleans, fille aînée de Monsieur Philippes de France, Duc d'Orleans. Cette Princesse mourut sans avoir eu aucuns enfans. En secondes nôces il avoit épousé Marie-Anne Princesse Palatine, laquelle n'eut pareillement point d'enfans.

Ainſi la mort de ce Prince (*a*) arrivée le premier de Novembre 1700. a éteint pour les mâles la Branche aînée de la Maiſon d'Autriche, qui avoit été en poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne depuis Charles-Quint.

ARMES DE LA BRANCHE D'AUTRICHE ESPAGNOLE.

Charles II. Roi d'Eſpagne, portoit en ſes armes (*b*), coupé, la par-

(*a*) Philippes de France ſecond fils de Loüis Dauphin de France, a été appellé à la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne par le Teſtament de Charles II. par lequel conformément aux Loix fondamentales du Roïaume, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de changer, & aux Teſtamens de ſon biſaïeul Philippes II. & de Charles-Quint ſon triſaïeul ; ce Prince nomme pour ſucceſſeur dans tous ſes Etats un des Deſcendans de la Reine de France Marie-Thereſe d'Autriche ſa ſœur aînée. Conformément à ce Teſtament, les Etats qui compoſent cette vaſte Monarchie l'ont envoïé prier de l'accepter, ils l'ont reconnu pour leur Roi legitime ſous le nom de Philippes V.

(*b*) Les armes d'Eſpagne ne ſont plus les

tie ſuperieure ou le chef parti au premier écartelé de Caſtille & de Leon ; ſçavoir, pour Caſtille, de gueules au Château d'or, ſommé de trois Tours crenelées d'or fermé d'azur, maçonné de ſable ; & pour Leon, d'argent au lion de pourpre couronné, lampaſſé & armé d'or ; au ſecond, d'Arragon, qui eſt d'or à quatre pals de gueules, contre parti d'Arragon Sicile, qui eſt d'Arragon, flanqué d'argent, chacun chargé d'un aigle de ſable becqué & membré de gueules, le parti enté en pointe de grenade, qui eſt d'argent à la grenade de Sinople feüillée de même, ouverte & grenée de gueules ; & chargé au point d'honneur de Portugal, dont l'écu eſt d'argent à cinq écuſſons d'azur, poſez en croix, chacun chargé de cinq beſans d'argent, mis en ſautoir, marquez au milieu d'un point de ſable,

mêmes, Philippes V. à préſent regnant a compoſé ſon Ecuſſon des Armoiries des Roïaumes qui compoſent la Monarchie d'Eſpagne, & porte ſur le tout de France à la bordure de gueules.

l'écu bordé de gueules à ſept Châteaux d'or, trois en chef, deux en flanc & deux vers la poitrine. La partie inferieure où la pointe de l'écu du Roi d'Eſpagne eſt écartelée au premier d'Autriche, au deuxiéme de Bourgogne moderne, au troiſiéme de Bourgogne ancien, au quatriéme de Brabant, qui eſt de ſable au lion d'or: & ſur tout de Flandres, parti du Marquiſat du ſaint Empire; le premier d'or au lion de ſable lampaſſé & armé de gueules; & le deuxiéme d'or à l'aigle éploïé de ſable, becqué & membré de gueules.



CHAPITRE IX.

Maison de Baviere.

APRE'S avoir traité de la Maison d'Autriche, nous passerons aux autres Maisons des Princes Seculiers de l'Empire, selon le rang qu'elles ont entr'elles, & nous commencerons par celle de Baviere.

Son Duché étoit autrefois un Roïaume qui s'étendoit jusqu'aux Frontieres de Hongrie & à la Mer Adriatique, & jusqu'aux Montagnes de Franconie : il comprenoit les Païs de Tirol, de Carinthie, de Carniole, de Stirie, d'Autriche & autres Etats, lesquels depuis ce tems-là sont échus & dévolus à differens Princes. En sorte que cet Etat qu'on nomme aujourd'hui la Baviere, n'est à present composé que des Domaines qui sont compris en ce qu'on appelle la haute & basse Baviere.

Et quoique ces deux Provinces aïent été dans la suite des tems, tantôt

tôt augmentées, tantôt diminuées par des Guerres inteſtines, elles conſiſtent pourtant en douze Comtez, qui autreſois ſuffiſoient ſelon les Statuts de Franconie, pour former un Duché. Ce Païs eſt entrecoupé de cinq Rivieres navigables, de quantité de ruiſſeaux, de ſeize Lacs & de beaucoup d'Etangs. L'on y compte trente-cinq bonnes Villes, dont Munich eſt la Capitale; quatre-vingt-quatorze Bourgs, ſept cens vingt Châteaux, quatre mille ſept cens Villages, huit grandes Abbaïes, ſoixante & quinze Cloîtres ou Monaſteres, ſans ceux des Mendians, pluſieurs Forêts & Montagnes. La Bohéme & l'Autriche lui ſervent de Frontiere du côté d'Orient; la Suabe, du côté d'Occident; la Franconie vers le Septentrion; & le Tirol vers le Midi.

Au reſte le Duc de Baviere n'eſt pas Maître abſolu de tout cet Etat; car pluſieurs Villes libres, dont Ratisbonne eſt du nombre, & divers Seigneurs, tant Eccleſiaſtiques que Seculiers y ont leurs Terres enclavées, & en joüiſſent.

Munich eſt une Ville aſſez belle & aſſez peuplée, c'eſt la réſidence ordinaire des Ducs de Baviere; Henry Lion la fit bâtir des ruines du Monaſtere de Schefflaer, d'où elle fut appellée *Munich*. D'autres rapportent ſa fondation au Duc Othon qui la fit nommer *Munchen*, d'une tête de Moine qu'on trouva dans ſes fondemens. Elle eſt voiſine d'une très-belle ſource d'eau ſalée, qui ſe convertit à très-peu de frais en ſel très-beau & très-blanc. L'Empereur Loüis de Baviere lui donna de très-beaux Privileges, & Jean Duc de Baviere en fit la Capitale de ſes Etats. Guſtave Adolphe, Roi de Suede, la prit l'an 1632. & les Habitans ſe racheterent du pillage pour une ſomme d'argent.

Les Villes les mieux fortifiées & munies, ſont entr'autres Ingolſtat, Donawert, Landsberg, Freiberg, Straubingen, Wilshauſen, Waſſerberg, Eting, Rain, le Château de Burckhauſen, Braunau, Seherting, & autres.

La Baviere eſt partagée en quatre grands Bailliages, qu'on appelle Re-

gences; sçavoir, Munich, Landshut, Straubing & Burckhausen, où la justice est renduë aux Peuples qui dépendent de chaque Bailliage, dont les appellations ressortissent au Conseil Souverain du Duc. Quant au haut Palatinat, qui par les derniers Traitez de Westphalie a été réüni à la Baviere, comme il étoit autrefois, c'est un Duché qui comprend plusieurs Comtez, Villes, Bourgs & Villages. Je ne ferai ici mention que des principales Places, comme d'Amberg, qui est la plus importante de la Province, où la justice de tout le haut Palatinat se rend. Cette Ville est située sur la Riviere de Vils qui se jette dans celle de Nab. Elle n'est pas moins forte que son Château, qui avec son Arcenal se sont toûjours conservez pendant les dernieres Guerres. Au-dessous d'Amberg, sur la même Riviere de Vils, sont situez Waldeg, Château très-fort, & la Ville de Rotembourg, avec son Château bien fortifié. A l'autre côté de cette Province l'on trouve Chamb, belle Ville & chef-lieu du Comté du même nom, appartenant

aussi au Duc de Baviere.

Outre le Duché de Baviere & le haut Palatinat, le Duc possede le Landgraviat de Leichtenberg, dont il herita l'an 1556. par la mort de Maximilien Adam, dernier Landgrave de ce nom, conformément à la confraternité hereditaire faite entre la Maison de Baviere & celle de Leichtenberg pour leur succession mutuelle. Il occupe aussi le Comté de Haag depuis l'année 1567. que ce Comté lui échut par la mort de Ladislas, dernier Comte de ce nom. Une même confraternité hereditaire de succession mutuelle, est établie entre la Maison de Baviere & la Palatine du Rhin.

Les Habitans des Villes de tout ce Païs-là sont robustes & laborieux, vivans à leur aise aussi-bien que les Païsans; & tous s'exercent ordinairement par émulation les uns à l'envi des autres, à tirer au blanc & au perroquet avec des Arquebuses raïées pour des prix qu'on leur propose, afin qu'ils se puissent rendre d'autant plus propres à manier les armes aux occasions de Guerre.

Dans les Guerres d'Allemagne le Duc Maximilien profita avec tant de prudence de l'avantage qu'il tiroit de ses Etats, & de la conjoncture favorable que les tems lui fournissoient, que nonobstant l'opposition de tous les Princes Protestans, il eut la satisfaction de joindre à la Baviere le haut Palatinat avec la Dignité Electorale.

Nous avons vû aussi avec quelle moderation il ménagea sa fortune, tant avec la France & la Suede, qu'avec la Maison d'Autriche, pour être maintenu, sans se vouloir compromettre ni avec les uns, ni avec les autres. Les Ducs ses Successeurs marchant sur les traces de cet illustre Politique, n'ont pas manqué d'être cheris & recherchez d'alliance comme lui, par tous les Potentats de la Chrétienté.

Le Duc d'aujourd'hui est Maximilien-Emanuel-Marie, né le 11. de Juillet 1662. Il parvint à l'Electorat par la mort subite de son pere, arrivée le 26. de Mai 1679. Il avoit toûjours été fort attaché à l'Empereur Leopold, dont il avoit épousé

la fille aînée, & il l'avoit utilement ſervi dans la Guerre contre le Turc, auſſi-bien que dans la précedente. Mais dans celle-ci, où Leopold a prétendu chaſſer du Trône d'Eſpagne Philippe V. neveu de ce Prince, il n'a pas crû devoir appuïer de ſes armes cette injuſte prétention de la Maiſon d'Autriche, qui vouloit placer ſur le Trône de la Monarchie d'Eſpagne l'Archiduc Charles, nonobſtant les Droits inconteſtables de Philippes V.

Le Prince Joſeph-Clement de Baviere Electeur de Cologne & lui, avoient pris toutes les précautions neceſſaires pour demeurer dans une exacte neutralité dans cette querelle qui ne regardoit aucunement l'Empire, mais au contraire dans laquelle il ne s'agiſſoit que de l'interêt de la Maiſon d'Autriche. Cependant l'Empereur Joſeph, de ſon autorité abſoluë, ſans aucune des formalitez ordonnées par les Conſtitutions de l'Empire, les a fait mettre au ban Imperial les 23. & 29. d'Avril 1706. & les a traitez eux & toute leur Famille avec la derniere rigueur.

On a rapporté dans le troisiéme Livre de cette Histoire dans la Vie de l'Empereur Leopold, & dans celle de l'Empereur Joseph, toutes les nouveautez & les entreprises que ces deux derniers Empereurs ont machinées contre le Gouvernement de l'Empire, & combien ils ont fait de choses contraires à la Bulle d'or, aux Traitez de Westphalie, & aux Capitulations Imperiales dont ils ont juré l'execution lorsqu'ils ont été élûs Empereurs; il est inutile de les repeter dans cet endroit, je laisse à examiner ces infractions aux Politiques, me contentant de poursuivre mon dessein, & d'ajoûter ici un extrait genealogique de cette auguste Maison.

Genealogie de la Maison de Baviere.

Tous les Historiens conviennent (*a*) que cette Maison est une des

(*a*) Madame la Dauphine, Sœur de l'Electeur, aïant dit plusieurs fois, soit à dessein ou par inadvertance, que la Maison Palatine de Baviere étoit la plus ancienne de

plus anciennes d'Allemagne : ainſi il eſt ſuperflu de m'étendre ſur les differentes opinions qu'ils en ont ; les uns la faiſant deſcendre de Didon, les autres de Taſſillon, d'autres de Charlemagne, & enfin des Comtes de Scheyren, dont le Château qui eſt à preſent un Cloître auprès de Pfaffenhouen, leur a donné le nom. On y trouve les ſepultures de plus de ſix-vingt Seigneurs de Scheyren.

Il eſt conſtant que l'Empereur

---

l'Europe, ſans jamais excepter celle de France, Loüis XIV. lui dit un jour en particulier, qu'elle étoit mal informée de l'Origine de ſa Maiſon qui venoit d'un Juriſconſulte de l'Empire.

L'Electeur de Baviere d'aujourd'hui, ne laiſſe pas de mettre ſa Maiſon bien au-deſſus de celle d'Autriche. *On trouveroit dans l'Hiſtoire*, dit-il dans ſon Manifeſte, *que ma Maiſon étoit déja une des plus illuſtres d'Allemagne, quand celle de Habsbourg n'étoit pas encore bien célébre.*

Ces premiers tems ſont trop voiſins où vivoit Octocare, & il n'eſt pas avantageux à Sa Majeſté Imperiale, qu'on examine à quel titre elle & moi nous poſſedons les Provinces qui compoſent nos Etats.

OTHON I. établit pour Comtes Palatins de Baviere, & pour Landgraves de Scheyren ARNOLPHE & HERMAN fils d'ARNOLPHE frere du Duc Berchtold de Carinthie Marquis du Païs sur l'Ens ; auquel devoit succeder son fils HENRY ; & de celui-ci on fait venir les Comtes de Sultzbach & de Castel Ducs d'Amberg & d'Amerthal en Nortgau. L'Empereur Oton I. après la mort de ce Berchtold au lieu de donner la Baviere à HENRY fils de Berchtold la donna au Duc HENRY son frere, qui avoit épousé JUDITH sœur d'Arnolphe & d'Hermand. Ce Duc HENRY de Baviere eut de son mariage HENRY HEZILLON, auquel succeda l'an 995. son fils nommé HENRY, né à Abach à deux lieuës de Ratisbonne, qui fut après élû Empereur sous le nom de HENRY II. dit le Saint. On le nommoit aussi Duc & Comte de Franconie. Cet Empereur n'aïant point eu d'enfans avec Sainte Cunegonde sa femme, fille de Sigfrid Comte Palatin du Rhin, la Baviere passa derechef à la famille de Franconie, & puis à

celle de Suabe ſous Henry III. & Henry IV. qui la poſſederent juſqu'en l'année 1071. que ce dernier Empereur donna ce païs au Comte WOLFF ou GUELPHE de Ravenſbourg en Suabe. A ce Guelphe qui mourut dans l'Iſle de Cypre l'année 1101. ſucceda ſon fils WOLFF ou GUELPHE II. & à celui-ci l'année 1119. ſon frere le Duc HENRY IX. & à lui l'année 1125. ſon fils HENRY X. dit le Superbe, qui avoit épouſé la fille unique de l'Empereur LOTHAIRE, & qui après la mort de ſon beau-pere devint auſſi Duc de Saxe. Mais parce qu'il ne voulut point livrer à l'Empereur Conrad III. Duc de Suabe les Ornemens Imperiaux de ſon beau-pere, ni le reconnoître pour Empereur, il fut mis au ban de l'Empire, & mépriſé d'un chacun. Il mourut l'an 1139. & fut enterré auprès de l'Empereur ſon beau-pere à Konings Lauterm au païs de Brunſwic. Après quoi l'Empereur Conrad fit ſon frere uterin LEOPOLD Marquis d'Autriche, & Duc de Baviere; lequel étant décedé l'année 1151. il eut pour ſuc-

cesseur son frere HENRY XI. que l'Empereur Frideric I. fit Duc d'Autriche, joignant ensemble les deux païs dessus & dessous l'Ens, & les déclarant libres & indépendans de la Jurisdiction de Baviere, sous laquelle ils étoient auparavant, comme Fiefs dépendans. Le même Empereur Frideric I. d'autre côté rendit la Baviere avec la Saxe à HENRY le Lion, fils de HENRY X. dit le Superbe; & à GUELPHE frere de son pere. Mais Henry le Lion Duc de Baviere & de Saxe s'étant emporté envers l'Empereur Frideric au-delà des termes de son devoir, fut mis au ban de l'Empire, & chassé de ses Etats qui furent confisquez. Le Duché de Baviere fut donné par l'Empereur l'année 1180. au Landgrave de Wittelsbach, Comte Palatin de la Maison de Baviere; ensorte que la Baviere repassa ainsi à ses anciens Princes & Seigneurs hereditaires. C'est du tems de cet OTHON que le Château de Scheyren fut converti en une Abbaïe, où son corps fut enterré. Il mourut l'année 1183. & eut pour successeur dans le Duché

de Baviere son fils Louis I. lequel fit ruïner Wittelsbach, à cause que son Cousin Othon de Wittelsbach qui y résidoit, avoit tué à Bamberg l'Empereur Philippes. Ce même Loüis I. fut pareillement attaqué par un scelerat à Ratheim sur le pont sous lequel passe le Danube, & tué en presence de tous ceux de sa suite. Il avoit été investi du Palatinat du Rhin par l'Empereur Frideric II. en faveur du mariage que son fils OTHON l'Illustre fit avec AGNE's fille de Henry de Saxe qui étoit fils de Henry le Lion Proscrit de Baviere & de Saxe.

OTHON l'Illustre mourut en 1245. & selon d'autres en 1253. laissant deux fils LOUIS II. Comte Palatin du Rhin Electeur, & HENRY XIII. Duc de Baviere. LOUIS II. dit le Severe, mourut l'année 1294. ou 1295. à Heidelberg. Il avoit fait mourir MARIE Duchesse de Brabant sa premiere femme, sur un soupçon d'adultere, quoi qu'innocente, & avoit eu de sa deuxiéme femme, qui étoit fille de l'Empereur Rodolphe I. deux fils, RODOLPHE & LOUIS,

desquels sont descendus, sçavoir de Rodolphe, qui étoit l'aîné, les Comtes Palatins du Rhin, dont il sera parlé ci-après dans son lieu ; & de Loüis qui fut ensuite élû Empereur, sous le nom de Loüis V. sont venus les Ducs de Baviere. Car quoique HENRY XIII. frere de leur pere mort à Lanshut l'année 1291. eût eu trois fils, OTHON Roi de Hongrie, LOUIS & ETIENNE, & que le Roi Othon eût eu un fils ou deux, tous pourtant étant morts sans heritiers mâles vers les années 1333. 35. 39. & 40. toute la Baviere retourna à l'Empereur LOUIS V. qui les survêcut, nonobstant la prétention du Comte Palatin du Rhin Rodolphe son frere aîné. On fit ainsi de la haute & basse Baviere un seul Duché. Cependant Rodolphe qui s'étoit déclaré contre l'Empereur Loüis V. son frere, étant venu à mourir en Angleterre où il s'étoit retiré, l'Empereur ne laissa pas après sa mort de donner à ADOLPHE, fils de Rodolphe, le haut Palatinat, & Amberg, avec leurs appartenances,

que les Comtes Palatins (a) ont depuis toûjours possedé avec l'Elec-

(a) *La Dignité Electorale*, dit le même Manifeste, *est très-ancienne dans ma Maison, suivant le Concordat qui fut fait à Pavie, entre l'Empereur Loüis de Baviere, dont je descends, & Adolphe Fils de Rodolphe de Baviere, frere de l'Empereur Loüis & Autheur de la Branche Rodolphine. Cette Dignité qui appartenoit à la Maison de Baviere, devoit être possedée alternativement par les Chefs des deux branches qui la possedoient alors. Quelques-tems après ce Concordat, l'Empereur Charles IV. ennemi déclaré des Princes de ma branche, publia la Bulle d'Or, dans laquelle,* (Chapitre VII.) *il régla que les Fils aînez des Electeurs succederoient toûjours à leurs Peres. C'étoit un Prince de la Branche Rodolphine qui joüissoit de l'Electorat de ma Maison, quand cette Bulle fut publiée. Son fils prenant droit sur la Bulle d'Or, se maintint en possession de l'Electorat, qui suivant le Concordat de Pavie, devoit passer à l'aîné de ma branche. Son usurpation fut imitée de ses descendans, malgré les Protestations & les Oppositions de mes Ancêtres, si souvent rëiterées & renouvellées en pleine Diete, par le Duc Guillaume de Baviere, mon Bisaïeul. La Félonie de Frideric Electeur Palatin ne fut qu'une occasion de rendre justice à ma branche, qui étoit déja comprise dans l'Investiture de cette Dignité. Ainsi l'Empereur Ferdinand II. ne fit*

torat, nonobſtant la convention que l'Empereur Loüis avoit faite alors avec eux touchant la dignité Electorale; on étoit convenu qu'ils l'exerceroient alternativement l'un après l'autre, à commencer par le Comte Palatin du Rhin, ce qui n'a pas eu d'execution.

L'Empereur LOUIS V. qui étoit né l'an 1277. mourut l'an 1347. laiſſant de ſon premier mariage avec BEATRIX, fille du Duc Henry de Glogau, 1. LOUIS Electeur de Brandebourg, qui mourut l'an 1361. & n'eut qu'un fils unique appellé MENARD Duc de Carinthie, mort ſans enfans; 2. ETIENNE DE LANDSHUT; & de ſon ſecond lit avec Marguerite, fille de Guillaume Comte de Hollande & de Zelande; 3. GUILLAUME, mort ſans enfans l'an 1378. 4. LOUIS, né à Rome l'an 1328. lequel parvint à l'Electorat de Brandebourg par la réſignation de Loüis ſon frere aîné, & déceda ſans en-

---

par une grace à Maximilien mon Aïeul, quand il le fit recevoir Electeur à la place de Froſerpt.

ſans l'an 1366. 5. OTHON encore Electeur de Brandebourg, qui fut contraint de vendre la Marche de Brandebourg à ſon beau-pere Charles IV. Empereur, & mourut ſans enfans l'an 1379. 6. ALBERT Comte de Hollande & de Straubingen, lequel mourut l'an 1404. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite, fille de Loüis Duc de Bregents, GUILLAUME Comte de Hollande & de Zelande. Celui-ci mourut l'an 1417. laiſſant de ſon premier mariage avec Marguerite, fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, une fille heritiere de Hollande & de Zelande nommée JACOBE'E, qui après avoir ſurvêcu quatre maris; ſçavoir Jean, fils de Charles VI. Roi de France; Jean dernier Duc de Brabant, & même du vivant de celui-ci, le Duc Homfrede de Gloceſtre, & en dernier lieu François Rozelin Comte d'Oſterwan, laiſſa par donation la Hollande & la Zelande à Philippes le Bon Duc de Bourgogne, & mourut l'an 1430.

Revenons à ETIENNE de Landshut, ſecond fils de l'Empereur Loüis V.

V. de qui sont descendus les Ducs de Baviere d'à-present. Il mourut l'an 1375. & laissa de son premier mariage avec Marguerite, fille de Jean Bourgrave de Nuremberg; 1. ETIENNE d'Ingolstat, & 2. FRIDERIC de Landshut; & de son second mariage avec Elisabeth, fille du Roi Loüis de Hongrie & de Sicile, 3. JEAN de Munich.

ETIENNE d'Ingolstat mourut l'an 1414. aïant eu de sa femme Thadée, fille du Duc Barnabon de Milan, ELISABETH OU ISABEAU, qui fut femme de Charles VI. Roi de France, & LOUIS le Barbu d'Ingolstat, qui épousa Catherine d'Alençon, fille du Comte Pierre de Montagne, de laquelle il eut LOUIS le Bossu, qui mourut sans enfans avant son pere l'an 1445. & ainsi Loüis le Barbu mourut sans posterité l'an 1447.

FRIDERIC de Landshut étant decedé l'an 1393. laissa de sa seconde femme Magdelaine fille du Comte Barnabon de Milan HENRY de Landshut, qui mourut l'an 1450. aïant eu de son épouse ANNE fille

de l'Archiduc Albert IV. d'Autriche LOUIS le Riche de Landshut, qui étant proſcrit par l'Empereur mourut l'an 1479. & laiſſa de ſon épouſe Amelie fille de l'Electeur Frideric II. de Saxe; GEORGES le Riche qui fonda l'Académie d'Ingolſtat, l'an 1471. & mourut l'an 1502. ſans enfans mâles, qui étoient morts avant lui auſſi ſans enfans.

Ainſi il faut remonter à JEAN de Munich troiſiéme fils d'Etienne de Landshut qui mourut l'an 1397. laiſſant de ſon mariage avec Catherine fille du Comte Meinard de Gorts Palatin de Carinthie GUILLAUME & ERNEST. Guillaume, qui fut nommé le Deffenſeur du Concile de Bâle, déceda l'an 1436. ne laiſſant de Marguerite ſa femme fille d'Adolphe Duc de Cleves, que deux fils qui moururent bien-tôt après lui en bas âge.

ERNEST de Munich eut de ſon mariage avec ELISABETH fille du Duc Barnabon de Milan, ALBERT III. dit le Pieux, lequel aïant été élû Roi de Bohéme, refuſa d'accepter cette Couronne, & mourut l'an

1460. aïant eu de ſon épouſe Anne fille du Duc Eric de Brunſwic, JEAN, SIGISMOND, ALBERT, & autres enfans. Jean & Sigiſmond de Munich gouvernerent leurs Etats, enſemble juſques en l'année 1473. que Jean mourut ſans lignée, non plus que Sigiſmond, qui étant mort auſſi l'an 1501. laiſſa toute la Baviere à ſon frere ALBERT dit le Sage. Ce dernier eut de ſa femme Cunigonde fille de Frideric III. Empereur, entr'autres enfans, GUILLAUME IV. qui épouſa l'an 1522. Marie Jacobée fille du Marquis Philisbert de Bade, & eut d'elle ALBERT V. né l'an 1528. lequel mourut l'an 1579. après avoir laiſſé de ſon épouſe Anne fille de Ferdinand Empereur, pluſieurs enfans, & entr'autres GUILLAUME né l'an 1548. qui a continué la branche aînée, FERDINAND né le 30. Janvier 1550. Chef de celle de Wartemberg; & Erneſt qui eſt mort Electeur de Cologne Evêque de Freſinguen, d'Hildeshein & de Liege l'an 1612.

GUILLAUME V. de Baviere (c'eſt de ce Guillaume Duc de Baviere

que l'on nomme Wilhelmine la branche de Baviere) mourut l'an 1626. & laissa de sa femme Renée, fille de François I. Duc de Lorraine entr'autres enfans, 1. MAXIMILIEN. 2. PHILIPPE Cardinal Evêque de Ratisbonne. 3. FERDINAND, qui est mort l'an 1650. Archevêque de Cologne & 4. ALBERT.

MAXIMILIEN I. né l'an 1573. profita de la mauvaise conduite de Frideric V. Electeur Palatin, & fut investi de la Dignité Electorale, dont ce Prince étoit revêtu par l'Empereur Ferdinand II. à Ratisbonne le 5. Mars 1623. Cette Dignité lui fut conservée par les Traitez de Westphalie, à la charge qu'il renonceroit pour lui & ses successeurs à la dette de treize millions, & à ses prétentions sur l'Autriche (*a*). Il mourut l'an 1651. laissant de son second mariage avec Marie-Anne fille de l'Empereur Ferdinand II. deux fils,

(*a*) Il avoit épousé en premieres nôces, Elisabeth, fille de Charles III. Duc de Lorraine & de Claude de France, morte en 1634.

Ferdinand-Marie ſon aîné, & Maximilien Philippes ſon cadet, mort en Mars 1705. âgé de 67. ans, ſans enfans.

FERDINAND-MARIE, nâquit le 21. Octobre 1636. Il ſucceda à ſon pere dans tous ſes Etats. C'étoit un Prince fort prudent & fort judicieux, bien inſtruit de ſes interêts, extrêmement aimé de ſes Sujets, & qui avoit ſçû ſe gouverner avec beaucoup de fermeté contre les entrepriſes de la Cour de Vienne. Il dépendit de lui d'être élû Empereur après la mort de Ferdinand III. mais ſon humeur pacifique, l'adreſſe de l'Electeur de Mayence, & les ſollicitations de ſa mere firent avorter ce deſſein. Il mourut le 27. Mai 1679. ſubitement âgé de 43. ans, aïant eu de ſon mariage avec la Princeſſe Henriette-Adelaïde, fille du Duc Amedée de Savoye, morte en 1678. Marie-Anne-Victoire, née l'an 1660. mariée l'an 1680. avec Loüis-Dauphin de France; Maximilien-Emanuel-Marie, à preſent Electeur, né le 17. Novembre l'an 1662. Joſeph-Clement, né

le 3. Decembre l'an 1671. à present Archevêque Electeur de Cologne, Evêque de Liege, de Hildesheim & de Ratisbonne, Prévôt de Bertholgad, & Yoland Beatrix, née le 23. Janvier l'an 1673. mariée le 13. Janvier 1689. à Ferdinand III. de Medicis, fils aîné du Grand Duc de Toscane.

MAXIMILIEN-EMANUEL-MARIE (*a*) avoit épousé en premieres nô-

(*a*) Maximilien-Emanuel-Marie, est l'Electeur d'aujourd'hui. Il a été Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne. C'est un des plus braves, des plus prudents, & des plus genereux Princes du siécle. Il s'est extrêmement distingué en Hongrie, dans toutes les occasions. Il y a assisté puissamment l'Empereur, & a fait la dépense d'un million d'écus chaque année pour y entretenir ses Troupes. L'an 1688. il passa la Save avec l'armée de l'Empereur, qu'il commandoit en chef, nonobstant l'opposition des Turcs, & emporta la Ville de Belgrade, l'épée à la main. Il y fut même blessé par une fléche à la tête, parce qu'il se mêla parmi ceux qui montoient à l'assaut. La Maison d'Autriche n'a pas eu pour ce Prince la reconnoissance que ses services & ses belles actions meritoient : au contraire, elle ne les a païé que d'ingrati-

ces Marie - Antoinette d'Autriche, fille aînée de l'Empereur Leopold. Il avoit eu trois Princes, dont deux ont peu vêcu. Le troisiéme nommé Joseph-Ferdinand-Leopold, né le

---

tude. Philippes V. Roi d'Espagne aïant été appellé à la succession de cette Monarchie par le Testament de Charles II. qui a nommé pour son Successeur un des Descendans de la Reine de France Marie-Therese d'Autriche sa sœur aîné; la Maison d'Autriche a fait tous ses efforts ponr éluder cette disposition, & placer sur le Trône d'Espagne l'Archiduc Charles. Pour cela elle a entraîné dans cette querelle particuliere toute l'Europe, où elle a allumé la guerre. Elle vouloit y engager aussi l'Electeur de Baviere, mais ce Prince soûtenant les droits incontestables de Philippes V. son neveu, n'a pas voulu appuïer de ses armes les injustes prétentions de la Maison d'Autriche, & a voulu demeurer neutre, aussi-bien que l'Electeur de Cologne son frere, dans une guerre qui ne regardoit en aucune maniere l'Empire, mais seulement les interêts particuliers de la Maison d'Autriche. L'Empereur Joseph de son autorité, & contre toutes les formalitez prescrites par les Loix & les Constitutions de l'Empire, a fait proscrire ces Princes, les a mis au ban de l'Empire, s'est emparé de leurs Etats, & les a traitez eux & leur famille avec une rigueur sans exemple.

27. d'Octobre 1692. est mort à Bruxelles le 6. Février 1699. C'étoit un Prince qui promettoit beaucoup, & qui a été regretté de toute l'Europe. L'Electeur de Baviere a épousé en seconde nôces, le 2. Janvier 1695. Therese-Cunegonde Sobieski, fille de Jean Roi de Pologne. Il en a eu plusieurs Princes & Princesses; sçavoir, Marie-Charlotte, née le 4. Août 1696. Albert Cajetan, qui est le Prince Electoral, né le 6. Août 1697. Philippes-Maurice, né le 5. Août 1698. Maximilien-Emanuel, né le 21. Decembre 1705. mort en Mars 1709.

L'Electeur Maximilien-Emanuel, né le 11. Juillet 1662. fut Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne en 1692. mis au Ban de l'Empire en 1706. le 30. Avril, rétabli dans son Electorat par la Paix de Bade en 1714. Il est mort le 26. Février 1726. âgé de 64. ans, après avoir regné 47. ans.

Ses freres & sœurs ont été 1. Loüis-Amedée né le 6. Avril & mort le 11. Decembre 1665.

2. Cajetan-Marie-François, né le

2. May, & mort le 7. Décembre 1670.

3. Joseph Clement, né le 5. Decembre 1671. Il fut Evêque de Friessingen & de Ratisbonne en 1685. Electeur de Cologne en 1688. Evêque de Hildesheim en 1694. Evêque de Liege en 1694. & de nouveau de Ratisbonne en 1695. Il fut mis au Ban de l'Empire en 1706. le 30. Avril, rétabli dans son Electorat par la Paix de Bade en 1714. mort le 12. Novembre 1723. âgé de 51. ans.

4. Marie-Anne née en 1660. le 7. Novembre, mariée, le 7. Mars 1680. à Loüis Dauphin de France, morte le 20. Avril 1690. âgée de 30. ans.

5. Loüise-Marguerite, née le 18. Septembre 1663. morte le 9. Novembre 1665.

6. Violante Beatrix, née le 13. Janvier 1673. mariée à Ferdinand III. Prince Hereditaire de Toscane le 30. Decembre 1688. morte le 31. Octobre 1713.

Les Enfans de cet Electeur ont été, 1. Leopold-Ferdinand, né le

22. May, & mort le 29. du même mois 1689.

2. Joseph-Ferdinand, né le 28. Octobre 1692. mort à Bruxelles le 6. Février 1699. Il fut regardé comme Prince Hereditaire de la Couronne d'Espagne.

3. Marie-Anne Caroline, née à Bruxelles le 4. Aoust 1696. Religieuse à Munich en 1719.

4. Charles Albert, Electeur d'aujourd'hui, né à Bruxelles le 6. Août 1697.

5. Philippes-Maurice, né à Bruxelles le 5. Août 1698. Evêque de Paterborn & de Munster en 1719. mort à Rome le 12. Mars 1719. avant que d'en prendre possession âgé de 21. ans.

6. Ferdinand-Marie, né à Bruxelles le 5. Août 1699. mariée à Eleonore-Leopoldine, fille de Philippes-Guillaume, Comte Palatin de Neubourg le 5. Février 1719.

7. Clement-Auguste, né à Bruxelles le 16. Août 1700. Coadjuteur de Ratisbonne en 1715. Evêque de Munster & de Paterborn en 1719. Electeur de Cologne le 12.

Novembre 1723. Evêque de Hildesheim le 8. Février 1724. Guillaume né le 12. Juillet 1701. & mort le 15. Février 1703.

8. Jean-Aloisius, né à Munich le 21. Juin 1702, mort le 15. Juin 1705.

9. Jean-Theodore, né à Munich le 3. Septembre 1703. fut Evêque de Ratisbonne le 29. Juillet 1719. Coadjuteur de Friessingen le 19. Novembre 1723.

10. Maximilien-Emanuel, né à Munich le 21. Decembre 1704. mort le 8. Mars 1709.

Les Enfans de Charles Albert, Electeur regnant avec Marie-Amelie fille de l'Empereur Joseph, sont,

1. Marie-Antoinette Walpurge, née le 17. Juillet 1724.

2. Therese-Benedictine, Marie, Barbe, Antoine Walpurge, Nicole Felicité, née le 6. Decembre 1725.

3. Maximilien-Joseph-Leopold-Ferdinand-Marie, né le 28. Mars 1727.

4. Loüis-Marie-Joseph Bennon, né le 25. Août 1728.

5. Les Enfans de Ferdinand-Marie avec la Princesse Palatine de Neubourg : sont,

6. Maximilien Marie-Joseph, né le 19. Avril 1720.

7. Clement-François, né le 19. Avril 1722.

8. Une Princesse, née le 22. Juillet 1723.

Quant à MAXIMILIEN-PHILIPPES, frere de Ferdinand, né en 1638. il est mort en Mars 1705. âgé de 67. ans, & n'a laissé aucuns enfans.

Marie-Sophie-Elisabeth de Baviere, seconde femme de Pierre Roi de Portugal, mourut à Lisbonne le 4. Août 1699.

Le Prince Adolphe de Baviere Deuxponts, mourut en Livonie en 1701.

L'Electeur de Baviere, a eu jusqu'à huit Princes.

1. Marie-Françoise de Furstemberg, veuve de Wolfang-Guillaume de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Duc de Neubourg & de Leopold-Guillaume Prince de Bade, mourut en Mars 1702.

2. Philippes de Baviere, Comte

Palatin de Sultzbach, mourut ſans alliance en Avril 1703. âgé de 74. ans.

3. Maximilien-Philippes Duc de Baviere, Oncle de l'Electeur d'aujourd'hui, mourut le 20. Mars 1705. ſans poſterité, âgé de 49. ans.

4. Magdelaine-Claude, fille de Chriſtian de Baviere, Comte Palatin de Birkenfeld & femme de Philippes Comte de Hanau, mourut en May 1705.

5. Erneſtine Princeſſe de Dannemarck, veuve de Charles de Baviere Electeur Palatin, mourut le 23. Avril 1706. âgée de 55. ans, ſans poſterité.

6. Maurice-Trebonie de la Tour d'Auvergne, Epouſe du Duc Maximilien-Philippes de Baviere, mourut le 20. Juin 1706. âgée de 50. ans.

7. Le Prince de Baviere Sultzbach, mourut le 26. Avril 1708.

8. Loüiſe-Hollandine de Baviere Abbeſſe de Maubuiſſon, mourut le 11. Février 1709. âgée de 86. ans.

Eliſabeth-Amelie de Heſſe-Darm-

ſtat, veuve de Philippes-Guillaume de Baviere Duc de Neubourg, Electeur Palatin, mourut le 4. Août 1709. en ſa 75ᵉ.

Thereſe-Catherine de Lubomirski deuxiéme femme du Prince Charles-Philippes de Baviere, mourut le 7. Janvier 1712.

Hedwige-Eleonore de Holſtein-Gottorp, veuve de Charles-Guſtave, Roi de Suede, mourut le 5. Decembre 1715. âgée de 79. ans.

Retournons à ALBERT, quatriéme fils de Guillaume V. Ce Prince mourut l'an 1666. laiſſant de ſon mariage avec Mechtilde, fille du Landgrave George-Loüis de Leictemberg, Maximilien-Henry, mort Electeur de Cologne, le 3. Juin 1688. & Albert Sigiſmond, Evêque de Freſinghen & de Ratisbonne, mort le 4. Novembre 1685.

ARMES DE LA MAISON DE BAVIERE.

L'Electeur de Baviere porte dans ſes Armes écartelé au premier & quatriéme lozangé d'argent & d'azur de

21. piéces mises en bande, pour Baviere; & au deux & troisiéme de sable au lion d'or couronné, lampassé & armé de gueules, pour le Palatinat; & sur le tout de gueules au monde ou à la pomme Imperiale d'or *(a)* pour la dignité d'Electeur & d'Archi-maître d'Hôtel de l'Empire.

Il porte aussi pour le Langraviat de Leicthenberg, & le Comté de Hals, écartelé au premier & quatriéme d'argent à la face d'azur, qui est Leichtenberg; & au deux & troisiéme d'azur à la face d'argent qui est Hals : mais il ne les joint pas ordinairement à ses Armes principales & ordinaires.

Les autres Princes de la Maison de

(*a*) L'Empereur Joseph; en mettant l'Electeur Maximilien-Emanuel au Ban de l'Empire, lui a ôté sa Charge de Grand Maître d'Hôtel de l'Empire qu'il a donnée à l'Electeur Palatin, aussi-bien que sa place à la Diete; mais comme ces changemens ont été faits de l'autorité absoluë de l'Empereur contre les Constitutions & les Loix de l'Empire, ils sont nuls & ne doivent point avoir leur execution.

Baviere portent leur armes comme l'Electeur, à l'exception de la Pomme Imperiale d'or, au lieu de laquelle ils mettent quelques brisures, ou adjoûtent à leurs Armes quelques quartiers de celles des terres de leur partage ou appanage.

CHAPITRE X.

De la Maison de Saxe.

ON aura pû ci-devant remarquer que dans le précedent siécle il arriva à la Maison de Saxe, la même chose qu'est arrivée dans celui-ci à la Maison Palatine, je veux dire que la dignité Electorale fut transferée de la Branche aînée à la cadette. Ce qui donna sujet à cela, fut qu'après la mort de Jean Electeur de Saxe, qui avoit pris Martin Luther avec sa nouvelle Doctrine en sa protection, & présenté la Confession de Foi des Protestans, autrement dite la Confession d'Augsbourg, à l'Empereur Charles-Quint;

Jean Frideric ſon fils aîné & ſon Succeſſeur en l'Electorat, porta ſon zele ſi loin pour la Religion proteſtante, qu'il ſe fit l'an 1536. Chef de la Conféderation de Smalcalde, & prit les armes contre l'Empereur Charles-Quint; mais il fut vaincu & fait priſonnier dans la bataille que l'Empereur gagna ſur lui l'an 1547. enſuite de quoi il fut mis au ban de l'Empire, & privé de la dignité Electorale, qui fut transferée l'an 1548. à Maurice (*a*) ſon couſin; lequel étant mort ſans enfans mâles, ſon frere Auguſte lui ſucceda, & depuis l'Electorat eſt demeuré dans ſa Branche.

L'Electeur de Saxe poſſede le Duché & toute la haute Saxe, la Miſnie (*b*), le Marquiſat de la haute &

(*a*) Le Duc d'Alve, fit tout ce qu'il pût auprès de Charles-Quint, pour le détourner de donner l'Inveſtiture de l'Electorat de Saxe à Maurice, lui pédiſant qu'il s'en trouv roit mal. En effet Charles-Quint s'en repentit lorſqu'il n'étoit plus tems; car Maurice fut depuis ſon plus grand ennemi, & ſe mit à la tête des Proteſtans d'Allemagne, pour lui faire la Guerre.

(*a*) L'an 931, l'Empereur Henry I, inſti-

basse Lusace, & les Mines. La Justice se rend en dernier ressort dans tous ses Etats, sans appel à la Chambre Aulique de l'Empereur, ni à la Chambre Imperiale de Spire, en vertu du Droit Coûtumier de Saxe pour ce qui est des Terres & biens qui ont été donnez en partage aux Cadets de sa Branche, il y a le Droit d'Armes, de Protection, & Superiorité. Ce partage fut fait vers l'année 1656. par l'Electeur de Saxe, Jean-George I. en faveur de quatre de ses enfans, sçavoir Jean-George II. qui lui a succedé dans l'Electorat; Auguste Christian & Maurice. Il donna à Auguste pour son appanage, l'administrature de Magdebourg, & la meilleure partie des biens & des Terres qui relevent de la Maison de Saxe en Thuringe, avec trois autres Bailliages. Le Duc Chris-

---

tua le premier Marquis de Misnie, pour arrêter les courses des Bohémes; ceux de Lusace & de Moravie, pour s'opposer à celles des Silesiens, qui obéissoient alors à la Pologne; & celui de Heswic, pour repousser les Danois.

tian a eu l'administrature de l'Evêché de Mersebourg, la basse Lusace avec cinq Bailliages ; & l'appanage du Duc Maurice consistoit en tous les biens que son pere possedoit dans la Voitlande & dans le Comté d'Henneberg avec l'Evêché de Naumbourg, ou de Zeitz dont il étoit Administrateur. Et comme tous ces freres ont été mariez & ont eu beaucoup d'enfans, ce partage subsiste toûjours.

L'air de la Saxe est un des plus rudes & des plus froids d'Allemagne, aussi est-il des plus purs & des plus sains. Il y manque du vin ; mais en récompense on y recueïlle du bled en abondance. On trouve dans les Montagnes de la Misnie plusieurs Mines d'argent, de cuivre & de plomb. Les Saxons sont grands, forts & robustes, de très-bon naturel, & passent pour avoir la conversation plus douce & plus agréable que les autres Allemands. Ils mangent beaucoup, principalement de chair salée, & boivent avec excès. Ils prétendent que ce n'est pas un vice que de s'enivrer avec de la biere

parce que, disent-ils, saint Paul, n'a condamné que l'excès dans le vin.

Les Gentilshommes font beaucoup de gloire de leur Noblesse, & ne se mésalient presque jamais, quelque avantage qu'ils trouvassent; que si quelqu'un d'eux au mépris de la Noblesse de son sang vient à épouser une fille roturiere, dont les biens peuvent accommoder sa Maison, ils en font mille moqueries, & ont un mot assez particulier dont ils les dénottent, ils les surnomment par mépris *sac de poivre*. La chose va même plus loin; car un Noble qui déroge, court risque d'être assommé par les autres Gentilshommes.

A l'égard de la Religion, il n'y avoit que la Lutherienne & la Calviniste qui eussent libre exercice dans les Etats de l'Electeur de Saxe, mais depuis que l'Electeur Auguste, pour être élû Roi de Pologne, a embrassé la Religion Romaine, l'exercice en est permis: néanmoins ce n'est pas la Religion dominante, la Lutherienne est la plus forte, & tous les biens Ecclésiastiques sont entre les mains des Seigneurs Lutheriens,

qui les ont envahis, qui les adminiſtrent, & qui joüiſſent des revenus comme de leur patrimoine.

La Langue du commun Peuple eſt mêlée d'Allemand & de Sclavon; mais les perſonnes de diſtinction y parlent un Allemand plus doux & plus épuré qu'à pas un endroit de l'Allemagne. Les perſonnes de qualité y parlent preſque toutes François ou Italien.

L'Electeur de Saxe fait ſa reſidence ordinaire à Dreſde ſur l'Elbe dans la Miſnie, qui eſt une Ville magnifique & bien fortifiée. Son Palais & ſon Arſenal font l'admiration de tous les Voïageurs, l'un par la beauté & la magnificence de ſes bâtimens, & la richeſſe de ſes meubles: & l'autre par la quantité prodigieuſe de ſes Canons & de ſes autres armes.

Comme tous les Païs de l'Electeur ſont ſituez au milieu de l'Allemagne, & aboutiſſent à la Bohéme, au Marquiſat de Brandebourg, à la Thuringe, & à la Franconie; ce Prince regle ſes intérêts ſur ceux de l'Empereur, & des Electeurs de Mayence, de Baviere & de Brande-

bourg ses voisins. Et quand il n'y auroit point d'autre sujet pour le tenir attaché à la Maison d'Autriche, que la cession hereditaire de la Lusace dépendante du Roïaume de Bohéme, que l'Empereur & cette Maison lui ont faite; il semble que la reconnoissance qu'il en doit avoir, est un motif assez fort pour l'obliger à se conserver leur amitié. Ce n'est pas qu'il ne puisse se maintenir de son chef autant qu'aucun autre Membre de l'Empire, étant un des plus considerables, tant par le grand Clergé Lutherien & la quantité de Noblesses qui dépendent de lui, que par l'étenduë de ses Etats, où il y a grand nombre de bonnes Villes & de Places fortes dans un Païs très-peuplé & abondant en toutes choses necessaires à la vie.

Ses meilleures Places sont Pitska en Bohéme; Bautzen ou Budissina, principale Ville de la Lusace; Dresde, dont nous venons de parler; Conigstein, bonne Forteresse sur l'Elbe, avec un Arsenal sur les Frontieres de la Bohéme, Pirn, belle Ville sur l'Elbe en Misnie, défenduë

par un Château appellé Sonneſtein; Torgau, Ville & Château forts ſur l'Elbe en Miſnie; Meiſſen, Ville auparavant Epiſcopale, & à preſent Electorale, ſur la Riviere de Meiſſen.

Leipſich, Ville grande, belle & marchande, auſſi en Miſnie, celebre par ſa politeſſe en la Langue Allemande, & par trois Foires franches qui s'y tiennent tous les ans; elle eſt défenduë par Pleiſſembourg, Château fort. Elle prétend être libre & Imperiale, & avoir acheté ſa liberté; mais ce droit lui eſt conteſté par l'Electeur de Saxe qui la tient ſous ſa domination.

Freiberg, Ville grande & forte, auſſi en Miſnie, où eſt la ſepulture des Princes de la Maiſon Electorale de Saxe.

Les quatre Villes & Bailliages ſequeſtrez de l'Archevêché de Magdebourg, l'an 1635. au profit de l'Electeur de Saxe par la Paix de Prague, & enſuite par celle de Weſtphalie, ſe nomment Dama, Gutterbeck, Querfourt, & Borck, plus conſiderables par leur revenu, que par leur aſſiette & leur beauté.

Wittemberg eſt la Ville capitale du Duché de Saxe, avec un Château bien fortifié ſur l'Elbe. Les Habitans y ont une grande vénération pour le Temple, où ſont enterrez Luther & Melancton, & ſe vantent d'avoir été les premiers qui reçurent leur doctrine dans l'Univerſité de cette Ville, qui eſt la plus fameuſe de toutes les Univerſitez Proteſtantes d'Allemagne.

Je ſerois trop long de faire ici mention de toutes les autres Places & Fortereſſes de cet Electeur, & de celles qui appartiennent aux Ducs parragez de Saxe. Je me contenterai de dire qu'il y a un beau Château dans la Ville d'Altembourg ſur la Riviere de Plein, & un autre dans la Ville de Cobourg en Franconie. Ces deux Châteaux appartiennent à un même Prince Jean Erneſt de Weimar, depuis l'année 1672. que Frideric-Guillaume dernier Duc de la Branche d'Altembourg mourut. Le Duc de Saxe Weimar fait ſa réſidence à Weimar en Thuringe dans un Château fort ſur la Riviere d'Ilm.

Le Duc de Saxe Gotha fait la ſienne

ſienne à Gotha en Thuringe en ſon Château de Freidenſtein ſur la Riviere de Lina.

Et le Duc de Saxe Eiſnach demeure auſſi en Thuringe en ſon Château de Warteberg à Eiſnach.

Généalogie de la Maiſon de Saxe.

Pour ce qui eſt de la ſouche de cette illuſtre Maiſon, quelques-uns ont prétendu la faire ſortir de Wittikind, Prince Saxon. Mais de meilleurs & de plus anciens Auteurs n'en demeurent pas d'accord. Ils ſoûtiennent cependant tous & avec raiſon, que les Princes de Saxe ſortent d'une famille très-ancienne.

Le premier Electeur de Saxe ſe nommoit BERNARD Duc d'Angrie, qui mourut l'an 988. laiſſant pour Succeſſeur Bernard II. ſon fils.

BERNARD II. mourut l'an 1003. aïant pour Succeſſeur Ortolphe ſon fils.

ORTOLPHE mourut l'an 1073. & laiſſa pour Succeſſeur Magnus.

MAGNUS mourant l'an 1106. laiſſa pour Succeſſeur Lothaire.

LOTHAIRE Comte de Querfourt, élû Empereur, mourut l'an 1137. il avoit donné auparavant ſon Electorat à Henry le Superbe.

HENRY le Superbe Guelphe aïant épouſé la fille unique de Lothaire lui ſucceda, & mourut l'an 1136. aïant pour Succeſſeur ſon fils Henry le Lion.

HENRY le Lion, fils de Henry le Superbe, Heros incomparable, mourut l'an 1195. laiſſant pour Succeſſeur Bernard III.

BERNARD III. fils puîné d'Albert l'Ours ou Baringarn, Comte d'Aſcanie, Ballenſtat & Barenbourg, fut fait Electeur de Saxe l'an 1180. par l'Empereur Frideric Barberouſſe, lequel avoit dépoüillé Henry le Lion de l'Electorat. Ce Bernard mourut l'an 1212. laiſſant de ſon mariage avec Juthe, fille du Roi Canut de Dannemarck, Albert.

ALBERT mourut l'an 1260. & laiſſa de ſon mariage avec Heleine, fille de l'Empereur Othon IV. Albert II.

ALBERT II. mourut l'an 1311. laiſſant de ſon mariage avec Agnés,

fille de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg, entr'autres enfans Rodolphe.

RODOLPHE mourut l'an 1356. laiſſant de ſon premier mariage avec Judith, fille du Marquis Othon le Long de Brandebourg, Rodolphe, & de ſon ſecond avec Cunigonde de Pologne, Venceſlas.

RODOLPHE II. mourut ſans enfans mâles l'an 1376.

VENCESLAS mourut l'an 1383. & laiſſa de ſon mariage avec Cecile, fille du Marquis François de Carare, Rodolphe & Albert.

RODOLPHE III. Electeur de Saxe, mourut ſans enfans l'an 1418.

ALBERT ſon frere mourut auſſi ſans enfans l'an 1422.

Tous ces précedens Ducs de Saxe étoient de l'ancienne famille de Saxe, de laquelle viennent les Ducs de Saxe Lawembourg, & les Princes d'Anhalt.

FRIDERIC le Belliqueux, Landgrave de Thuringe & Marquis de Miſnie, qui venoit de l'ancienne famille de Wittikind le Grand, fut fait, à cauſe de ſon grand mérite, Duc

& Electeur (*a*) de Saxe, l'an 1423. par l'Empereur Sigiſmond, qui priva de cette Dignité les Ducs de Saxe Lawembourg, parce qu'ils ne lui en avoient pas aſſez à tems demandé l'inveſtiture. Frideric mourut l'an 1428. & laiſſa de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Henry de Brunſwic, Frideric.

FRIDERIC, dit le Pacifique, mourut l'an 1464. aïant de ſon mariage avec Marguerite, fille d'Erneſt de Fer Duc d'Autriche, ſœur de l'Empereur Frideric III. Erneſt & Albert le Courageux, Gouverneur de Friſe, de qui deſcendent les Ducs de Saxe, qui ſont preſentement en poſſeſſion de l'Electorat.

ERNEST Electeur mourut l'an 1486. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth, fille du Duc Albert de Baviere, entr'autres enfans Frideric & Jean.

FRIDERIC nommé le Sage, qui refuſa & defera à Charles V. la digni-

(*a*) L'Empereur le préfera à Eric, Couſin & légitime heritier d'Albert.

té Imperiale, à cause de sa vieillesse: ce Prince protegea le Docteur Luther avec grande chaleur & mourut l'an 1525. sans enfans.

JEAN nommé le Constant, né l'an 1467. protegea encore avec beaucoup de chaleur Luther & sa nouvelle doctrine: il mourut l'an 1532. & eut de son mariage avec Sophie, fille du Duc Magnus de Mecklebourg, Jean Frideric.

JEAN FRIDERIC dit le Magnanime, Electeur, né l'an 1503. fut, comme nous avons dit au commencement de ce Chapitre, fait prisonnier, & privé de la dignité Electorale par Charles-Quint l'an 1547. & ainsi cette Branche aînée perdit l'Electorat. Nous en continuerons pourtant la ligne, pour après reprendre celle du Cadet Albert le Courageux. dont les descendans sont toûjours depuis demeurez revêtus de la dignité Electorale. Ce Jean Frideric mourut l'an 1554. laissant de son mariage avec Sibile, fille du Duc Jean de Julliers, Jean Frideric II. & Jean Guillaume.

JEAN FRIDERIC II. mourut

prisonnier en Stirie l'an 1595. & parce que ses fils, & ses petits fils sont morts sans enfans mâles, je n'en ferai autre mention.

JEAN GUILLAUME, né l'an 1530. qui demeura fort long-tems en France, & fut fort consideré du Roi très-Chrétien Henry IV. sous le Regne duquel il fit la Guerre. Ce Prince, à la sollicitation de la France, obtint l'an 1572. les biens dont ses Successeurs joüissent encore à present, & mourut l'an 1573. laissant de son mariage avec Dorothée-Susanne, fille de l'Electeur Palatin, Frideric Guillaume, faisant la Branche d'Altembourg, & de Cobourg, & Jean faisant celle de Weimar, & de Gotha.

Saxe Altembourg.

FRIDERIC GUILLAUME I. d'Altembourg, né l'an 1562. mourut l'an 1603. & laissa de son premier mariage avec Sophie, fille du Duc Christophe de Wirtemberg, Dorothée Sophie, Abbesse de Quedlinbourg, & Anne-Marie qui ne fut

point mariée, & de ſon ſecond mariage avec Anne-Marie, fille de Philippe-Loüis Comte Palatin de Neubourg, entr'autres enfans, Jean-Philippes l'aîné, qui ne laiſſa qu'une fille mariée au Duc Erneſt de Gotha, & Frideric Guillaume.

FRIDERIC GUILLAUME II. né l'an 1603. mourut l'an 1669. & eut de ſon ſecond mariage avec Madelaine Sibile, fille de l'Electeur Jean-Ceorge de Saxe, veuve du Prince Chriſtian, fils aîné du Roi Chriſtian IV. de Dannemarck, Frideric-Guillaume III. né l'an 1657. & Jeanne-Madelaine, née l'an 1659. épouſe de Jean-Adolphe Duc de Saxe Hal. Ce Frideric-Guillaume mourut l'an 1672. & avec lui cette Branche fût éteinte quant aux mâles. De ſorte que la Branche de Weimar lui a ſuccedé en ſes Fiefs maſculins.

Saxe Weimar.

JEAN de Weimar, ſecond fils de Jean-Guillaume, né l'an 1570. mourut l'an 1605. laiſſant de ſon mariage avec Dorothée Marie, fille

du Prince Joachin Ernest d'Anhalt, 1. Jean Ernest, 2. Frideric. Ces deux Princes moururent à la Guerre sans avoir été mariez, 3. Jean, 4. Guillaume de Weimar, 5. Albert, 6. Jean Frideric, 7. Ernest de Gotha, 8. Frideric Guillaume, 9. Bernard qui étoit ce fameux General, formé par le grand Gustave, & qui depuis sa mort s'étoit attaché à la France; il mourut à Neubourg sur le Rhin l'an 1639.

Comme de tous ces freres il n'y eut que Guillaume de Weimar, & Ernest de Gotha qui eurent lignée, ces deux freres partagerent entr'eux le Duché d'Eisenach.

GUILLAUME de Weimar, né l'an 1598. mourut l'an 1662. laissant de son mariage avec Eleonore-Dorothée, fille du Prince Jean-George d'Anhalt, Jean Ernest, Adolphe-Guillaume, Jean-George, Bernard, & Dorothée-Marie, qui épousa l'an 1656. le Duc Maurice de Saxe.

JEAN ERNEST, né le 11. Septembre 1627. a eu de son mariage avec Christine-Elisabeth, fille de

Jean

Jean Christian Duc de Schleswic-Holstein de Sondebourg ; 1. Anne-Dorothée, née le 12. Novembre l'an 1657. 2. Guillemette-Christine, née le 26. Novembre 1658. 3. Eleonore-Sophie, née le 21. Mars 1660. 4. Guillaume Ernest, né le 19. Octobre 1662. 5. Jean Ernest, né le 21. Juin 1664. Jean Ernest le pere mourut le 25. de Mai 1683.

GUILLAUME ERNEST a épousé Charlotte-Marie de Saxe sa cousine, qu'il renvoïa chez son pere en 1690. par un motif de jalousie, & dont il n'y a point d'enfans.

JEAN ERNEST II. a épousé le 11. Octobre 1685. Sophie-Auguste d'Anhalt, dont il a eu cinq enfans, dont il ne reste qu'Ernest Auguste, né le 19. d'Avril 1688. & Jeanne-Charlotte, née le 23. Novembre 1693. Sa premiere femme étant morte le 14. de Septembre 1694. ce Prince a épousé en secondes nôces en 1695. Charlotte-Sophie de Hesse-Hombourg, dont il y a Jean Ernest, né le 25. Decembre 1696. & Marie-Loüise, née le 18. Decembre 1697.

ADOLPHE-GUILLAUME, second fils de Guillaume de Weimar, né l'an 1632. & marié avec Marie-Elisabeth, fille d'Auguste Duc de Brunswic, est mort sans laisser d'enfans mâles.

JEAN-GEORGES d'Eisenach, troisiéme fils de Guillaume de Weimar, né le 11. Juillet 1634. eut de son mariage avec Jeanne, fille d'Ernest Comte de Sayn & de Witgenstein, veuve de Jean Landgrave de Hesse-Brenbach, 1. Eleonore-Ermut-Loüise (*a*), née l'an 1662. 2. Frideric-Auguste, né l'an 1663. mort sans alliance. 3. Jean-Georges, né l'an 1665. mort le 10. de Novembre 1698. sans laisser d'enfans. 4. Jean-Guillaume, né l'an 1666. 5. Friderica-Elisabeth, née l'an 1669.

JEAN-GUILLAUME, quatriéme enfant de Jean-Georges d'Eisenach,

(*a*) Elle a été mariée en premieres nôces à Jean-Frideric de Brandebourg, Marquis d'Anspach : En secondes, à Jean-Georges IV. Electeur de Saxe : morte veuve le 29. Septembre *1696*. âgée de 34. ans.

épousa en premieres nôces le 3. Novembre 1690. Amelie, fille de Guillaume-Frideric, Prince de Nassau Dietz, qui mourut le 26. Février 1695. il épousa en secondes nôces le28. Février 1697. Christine-Julienne, fille de Charles Gustave, Marquis de Bade Dourlack, morte le 10. Juillet 1707. Il y a du premier mariage deux enfans ; sçavoir, Guillaume-Henry de Saxe d'Eisenach, né 10. Novembre 1691. & Albertine Jeannette, née le
Du second mariage il y a deux fils & quatre filles.

BERNARD de Saxe-Jena, quatriéme fils de Guillaume de Weimar, né l'an 1638. le 21. Février, qui est le propre jour que son oncle le Duc Bernard de Saxe Weimar battit les Bavarois près de Rhinfelt, a élevé de son mariage avec Marie, fille du Duc Henry de la Trimoüille & de Thoüars, Charlotte-Marie, née le 30. Juillet 1669. & est mort l'an 1678. sans enfans mâles.

Saxe Gotha.

ERNEST de Gotha, septiéme fils

de Jean de Weimar, né l'an 1601. mourut l'an 1675. aïant élevé de ſon mariage avec Eliſabeth-Sophie, fille du Duc Jean-Philippes de Saxe Altembourg; 1. Eliſabeth-Dorothée, née le 8. Janvier 1640. & mariée l'an 1666. avec Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat; 2. Frideric; 3. Albert; 4. Bernard; 5. Henry; 6. Chriſtian; 7. Dorothée-Marie, née l'an 1654. 8. Erneſt; 9 Jean Erneſt.

FRIDERIC, aîné d'Erneſt de Gotha, né le 15. Juillet 1646. a eu de ſon mariage avec Madelaine-Sibille, fille d'Auguſte Duc de Saxe-Hall, Anne-Sophie, née le 22. Novembre 1670. Dorothée-Marie, née en 1674. Friderica, née en 1675. Frideric & Jean-Guillaume. Madelaine-Sibille ſa premiere femme étant morte le 7. Janvier 1681. ce Prince a épouſé en ſecondes nôces Chriſtine, fille de Frideric Marquis de Bade, morte à Altembourg le 21. Février 1706. de laquelle il n'y a point eu d'enfans; ainſi il n'eſt reſté que deux Princes du premier lit, qui ſont Frideric, né le 23. Juillet

1676. qui a épouſé le 7. Juin 1696. Madelaine-Auguſte d'Anhalt Zerbſt, & Jean-Guillaume, né le 4. Octobre 1677.

ALBERT, ſecond fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1648. marié avec Marie Eliſabeth, fille d'Auguſte Duc de Brunſwic, veuve d'Adolphe Guillaume Duc de Saxe Eiſnach, n'a point d'enfans.

BERNARD, troiſiéme fils d'Erneſt de Gotha, né le 20. Septembre 1649. n'a de ſon mariage avec Marie Hedvig, fille de Georges Landgrave de Heſſe-Darmſtat, qu'Erneſt Loüis, né le 7. Octobre 1672. Bernard ſon ſecond fils, né l'an 1673. étant mort à Bruxelles l'an 1694. & Georges Erneſt ſon troiſiéme, né le 26. Mars 1680. étant auſſi mort le premier Janvier 1699. Ce Prince a auſſi de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth Eleonore fille d'Antoine Ulric Duc de Brunſwic, Antoine Ulric né le 22. Octobre 1687. & quatre filles.

HENRY, quatriéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1650. marié à Eliſabeth, fille de Loüis Landgra-

ve de Heſſe-Darmſtat, n'a point d'enfans.

CHRISTIAN, cinquiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1653. a été marié en premieres nôces à Chriſtine, fille de Chriſtian Duc de Saxe de Mersbourg; & en ſecondes à Sophie Marie, fille de Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat. Il lui reſte du premier lit Chriſtine, qui eſt mariée à Philippes Erneſt Duc de Holſtein-Glukbourg,

ERNEST, ſixiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1655. a épouſé Henriette, fille de Georges Frideric Comte de Waldec, dont il reſte Erneſt Frideric, né le 21. d'Août 1681. & Sophie Charlotte, née le 23. de Mars 1685.

JEAN ERNEST, ſeptiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1658. mort le 10. Juin 1707. avoit épouſé en premieres nôces Sophie Hedvig, fille de Chriſtian Duc de Saxe-Mersbourg, qui mourut en couche le 1. d'Août 1686. Il épouſa en ſecondes nôces le premier Decembre 1690. Charlotte Jeanne, fille de Joſias, Comte de Waldec; il

reste du premier lit, Chrétien Ernest, né le 18. d'Août 1683. & Charlotte Guillelmine, née le 4. de Juin 1685. & du second lit il reste Guillaume Frideric, né le 16. d'Août 1691. Charles Ernest, né le 12. de Septembre 1692. Sophie Willelmine, née en 1693. Loüise Amelie, née le 24. d'Août 1695. François Josias, né le 25. de Septembre 1697. & Henriette Albertine, née le 20. de Decembre 1698.

Branche cadette de Saxe, qui est à present l'Electorale.

Nous remonterons maintenant à Albert le Courageux, Gouverneur de Frise, fils de Frideric le Pacifique.

ALBERT le Courageux, né l'an 1443. mourut l'an 1500. laissant de son mariage avec Zedene, fille de Georges Podiebraski Roi de Boheme, deux enfans mâles; sçavoir, Georges nommé le Riche, qui mourut l'an 1539. & dont les enfans sont aussi morts sans avoir laissé aucun mâle, & Henry dit le Pieux.

HENRY le Pieux, né l'an 1473.

étant de retour de Compoſtelle en Galice, & de la Terre-Sainte, introduiſit le Lutheraniſme en ſon païs, & mourut l'an 1541. aïant eu de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Magnus de Mechlebourg entr'autres enfans, Maurice & Auguſte.

MAURICE né l'an 1521. fut fait Electeur de Saxe l'an 1547. en la place de l'Electeur Jean Frideric fait priſonnier par l'Empereur Charles-Quint. (a) Ce Maurice mourut dans un combat contre le Marquis Albert de Brandebourg l'an 1553. ſans laiſſer d'enfans mâles.

AUGUSTE dit le Juſte, né l'an 1526. ſucceda à ſon frere Maurice en l'Electorat, mourut l'an 1586. & laiſſa de ſon mariage avec Anne, fille du Roi Chriſtian III. de Dannemarc entr'autres enfans, Chriſtian.

(a) Ad Pagum Brochdorphium in Ducatu Brunſwicenſi. Son Epitaphe, qui eſt à Fridberg, porte qu'il fut tué dans ce combat par un de ſes Pages qu'il affectionnoit fort, mais dont il avoit fait décapiter le Pere.

CHRISTIAN I. né l'an 1560. mourut l'an 1591. & eut de ſon mariage avec Sophie, fille de l'Electeur Jean Georges de Brandebourg, entr'autres enfans, Chriſtian & Jean Georges.

CHRISTIAN II. né l'an 1583. mourut Electeur l'an 1611. ſans enfans. Il avoit épouſé Hedvig, fille de Frideric II. Roi de Dannemarc.

JEAN GEORGES I. (*a*) frere de Chriſtian, né l'an 1585. mourut l'an 1656. laiſſant pluſieurs enfans de ſon ſecond mariage avec Madelaine Sibille, fille du Marquis Albert Frideric de Brandebourg Duc de Pruſſe, entr'autres Jean Georges, Electeur; Auguſte de Hall; Chriſtian, & Maurice de Saxe Nambourg.

JEAN GEORGES II. Electeur de Saxe, né l'an 1613. & mort le 2. Septembre à Freiberg l'an 1680. a

---

(*a*) Il fut enterré le 4. Février 1657. avec tant de Pompe, que l'on compta à cette cérémonie trois mille cinq cens perſonnes habillées de deüil.

eu de ſon mariage avec Madelaine Sibille, fille du Marquis Chriſtian de Brandebourg, Ermuth-Sophie, née l'an 1644. femme du Marquis Chriſtian Erneſt de Brandebourg, & Jean Georges né l'an 1647.

JEAN GEORGES III. du nom, Electeur de Saxe, mort à Tubinge le 12. de Septembre 1691. a eu de ſon mariage avec Anne Sophie, fille de Frideric III. Roi de Dannemarc, Jean George, né le 17. Octobre 1668. mort ſans avoir été marié, & Frideric Auguſte, à preſent Electeur, né le 12. Mai 1670.

JEAN GEORGES IV. (*a*) du nom, Electeur de Saxe, ſucceda à ſon pere en 1691. & mourut de la pe-

(*a*) Ce Prince avoit une maîtreſſe de la famille de Neitzich, qu'on appelloit communément la Comteſſe de Rochlitz en Luſace, qui mourut de la petite verole à Dreſde le 27. Avril 1694. l'Electeur voulant abſolument l'aller baiſer morte dans le cercuëil, en devint auſſi malade de la même maladie, & mourut dix jours après.

tite verole le 27. Avril 1664. sans enfans. Il avoit épousé en 1692, Eleonore Loüise, veuve du Marquis Jean Frideric de Brandebourg-Anspach, & fille de Jean Georges Duc de Saxe.

FRIDERIC AUGUSTE (*a*) a succe-

(*b*) Ce Prince a toûjours été fort attaché aux interêts de la Maison d'Autriche. Etant jeune, il a resté long-tems à Vienne à la Cour de l'Empereur, où il a été ami particulier de l'Empereur Joseph dernier mort, dans le tems qu'il n'étoit encore que Roi des Romains. C'est un Prince fort brave, & d'une force extraordinaire. On tient qu'il rompt aisément un fer à cheval avec ses mains. Il fut élû Roi de Pologne le 27. Juin 1697. par les sollicitations de la Maison d'Autriche, & couronné à Cracovie le 13. de Septembre suivant. Il fut nommé Auguste II. en parlant comme Roi de Pologne. Mais Charles XII. Roi de Suede, qu'il avoit attaqué injustement & au préjudice des Traitez faits entre les Couronnes de Suede & de Pologne, aïant passé dans ce Roïaume, se joignit à ses ennemis, l'en chassa, le poursuivit jusqu'en Saxe, & l'obligea à faire un Traité à Altranstat en 1706. par lequel il renonça à la Pologne, à condition de garder toûjours le titre de Roi. Le Roi de Suede avoit convoqué la Diete de Pologne, & avoit fait élire le 12. Juillet 1704. le Roi Stanislas; mais en 1709. le Roi Auguste

dé à ſon frere en 1694. Il a épouſé le 10. Janvier 1693. Chrétienne Eberardine, fille de Chrétien Erneſt Marquis de Brandebourg Bareith, de laquelle il a le Prince Electoral Frideric Auguſte, né le 7. d'Octobre 1696.

Le Prince Electoral eſt né le 7. Octobre 1696. Il alla en Italie en 1712. & ſe fit Catholique Romain, ce qu'il ne déclara qu'en 1717.

De ſon mariage avec Joſephine fille aînée de l'Empereur Joſeph, il a eu les enfans ſuivans.

1. Frideric-Auguſte-Charles, né le 18. Novembre 1720. mort le 22. Janvier 1721..

2. Joſeph-Charles-Auguſte, né le 24. Octobre 1721. mort le 14. Mars 1728.

3. Frideric-Chrétien-Leopold, né le 5. Septembre 1722.

4. Marie-Amelie-Chriſtine, née

---

voïant le Roi de Suede occupé à la Guerre contre le Czar de Moſcovie eſt rentré en Pologue, nonobſtant ſa renonciation, pour en chaſſer le Roi Staniſlas, & a allumé une Guerre qui a déſolé ſi long-tems ce Roïaume.

le 9. Novembre 1724.

5. Une Princesse, née le 12. Septembre 1727.

6. Anne-Marie-Angelique-Xaviere, née le 29. Août 1728.

Saxe Hall.

Revenons maintenant à AUGUSTE de Hall, second fils de Jean Georges I. Il nâquit l'an 1614. & est mort au mois de Juin 1680. Administrateur de Magdembourg : il a laissé de son premier mariage avec Anne Marie, fille du Duc Adolphe de Mecklebourg.

1. MADELAINE SIBILLE, née l'an 1648. épouse du Duc de Saxe-Gotha.

2. JEAN ADOLPHE, né l'an 1649. qui épousa Jeanne-Madelaine, fille du Duc Frideric Guillaume de Saxe-Altembourg, dont il a eu Madelaine Sibille, née le 2. Septembre 1672. Jean Georges, né le 3. Juillet 1677. Jeanne Wilhelmine, née le 20. Janvier 1680. Christian, né le 23. Janvier 1682. Anne Marie, née le 17. Juin 1683. Sophie, née

le 11 Août 1684. & Jean Adolphe, né le 4. Septembre 1685. Sa premiere femme étant morte le 22. Juin 1686. il a épousé en secondes nôces le 3. Février 1692. Christine Wuielmine de Bunaw, dont il n'a point eu d'enfans. Il mourut le 24. Mai 1697.

JEAN GEORGES de Saxe-Hall a épousé le 16. Janvier 1698. Friderica-Elisabeth de Saxe-Eisenach, dont il a deux garçons.

3. AUGUSTE, né l'an 1650. qui avoit épousé Charlotte, fille de Frideric Landgrave de Hesse Eschwegem, mourut l'an 1675. sans enfans.

4. CHRISTIAN, né l'an 1652. tué au siege de Mayence, le 24. d'Août 1689. n'a point été marié.

5. ANNE MARIE, née en 1653. morte fille en 1671.

6. SOPHIE, née l'an 1654. a été mariée à Charles Guillaume Prince d'Anhalt.

7. CHRISTINE, née l'an 1656. a été mariée à Auguste Frideric Duc d'Holstein Evêque de Lubek.

8. HENRY, né l'an 1657. a épou-

ſé Eliſabeth Albertine fille de Jean George Prince d'Anhalt morte le huit Octobre 1706. dont il reſte trois enfans; ſçavoir, Frideric Henry né le vingt-deuxiéme Juillet 1692. Georges Albert né le neuviéme Avril 1694. & Henriette Marie née le premier Mars 1697.

Le Duc Henry de Barby Prevôt de Magdebourg, a eu d'Eliſabeth Albertine fille de Jean-Georges Prince d'Anhalt d'Eſſau, les enfans ſuivans.

1. Frideric né le 22. Juillet 1692. tué en Hollande le 12. Novembre 1711.

2. Georges-Albert, né le 8. Avril 1695. marié à Auguſtine-Loüiſe, fille de Chrétien-Ulric Duc de Wirtemberg d'Oels le 18. Février 1721.

3. Henriette-Marie, née le 1. Mars 1697. morte le 10. Août 1719.

4. Et deux Princeſſes mortes au Berceau.

Le Duc Albert a eu de Chriſtine-Thereſe, fille de Ferdinand-Charles Comte de Loweſtein Wertheim.

Anne-Chriſtine, née le 27. Juil-

let 1690. elle eſt Catholique Romaine.

Et le Duc Frederic a eu d'Emilie Agnès fille de Henry Comte de Reuſſe de la ligne cadette de Flaitz.

Marie-Auguſtine, née le 4. Février 1692. morte en 1692.

Auguſte de Hall a eu de ſon ſecond mariage avec Jeanne de Waldebourg fille du Comte Georges Guillaume de Linange.

9. ALBERT, né l'an 1659. qui a épouſé Chriſtine Thereſe fille de Ferdinand. Loüis Comte de Leweſtein en 1687. eſt mort ſubitement à Leipſic le dix-neuf Mai 1692. & n'a laiſſé qu'une fille nommée Chriſtine née le vingt-ſept Juillet 1690.

10. FRIDERIC, né l'an 1673.

11. MAURICE, né l'an 1676. mort à Segedin en Hongrie le 12. Septembre 1695.

Sophie, née en 1654. mariée en 1676. à Charles-Guillaume Prince d'Anhalt Zerbſt, morte le 31. Mars 1724.

Catherine, née le 12. Septembre 1655. morte le 21. Avril 1663.

Eliſabeth, née le 25. Août 1660.

morte le 11. Mai 1663.

Dorothée, née le 17. Decembre 1662. morte le 12. Mai 1663.

Le Duc Jean-Adolphe a eu la Posterité suivante; sçavoir,

1. Madelaine-Sybille, née le 3. Septembre 1675. mariée le 28. Juillet 1708. à Jean-Guillaume Duc de Saxe Eisenach, & morte le 4. Janvier 1729.

2. Jean-Georges, né le 13. Juillet 1677. marié le 7. Janvier 1698. avec Friderique-Elisabeth, fille de Jean-Georges Duc de Saxe Eisenach, & mort le 16. Mars 1712.

3. Jeanne Willelmine, née le 20. Janvier 1680.

4. Chrétien, né le 23. Février 1682. marié le 12. Mai 1712. avec Loüise-Christine, fille de Christophe-Loüis Comte de Stollberg, veuve du Comte Mansfeld.

5. Anne-Marie, née le 17. Juin 1683. mariée le 16. Juin 1705. avec Erdman Comte de Promnitz.

6. Sophie née le 11. Août 1684. mariée le 16. Octobre 1699. à Georges-Guillaume Marggrave de Bareith.

7. Jean-Adolphe, né le 4. Septembre 1685. marié le 8. May 1721. avec Jeannette-Antoinette, fille de Jean-Guillaume Duc de Saxe Eisenach.

Les enfans de Jean-Georges, sont.

1. Friderique, née le 4. Août 1701. morte le 28. Février 1708.

2. Jean-Georges, né le 20. Octobre 1702. mort le 3. Mars 1703.

3. Jeannette-Wilhelmine, née le 31. May 1704. morte le 9. Juillet de la même année.

4. Jeannette-Amelie, née le 8. Septembre 1705. morte le 7. Février 1706.

5. Jeanne-Madelaine, née le 17. Mars 1708.

6. Friderique-Amelie, née le 1. Mars 1712. morte le 31. Janvier 1714.

Saxe de Mersbourg.

CHRISTIAN, troisiéme fils de Jean Georges I. Administrateur de Mersbourg, né l'an 1615. a épousé Christine fille du Duc Philippes de Holstein, dont il a eu,

1. Madelaine - Sophie née l'an 1651. morte fille le vingt-neuviéme Mars 1675.

2. Philippes né le vingt-six Octobre 1652. a été marié deux fois, & néanmoins mort sans enfans à la bataille de Fleurus, où il commandoit un Regiment des Troupes de Lunebourg.

3. Christian, né le dix-neuviéme Novembre 1653. épousa le quatorziéme Octobre 1679. Ermuth-Dorothée de Saxe-Naumbourg, sa cousine. Il est mort le vingtiéme d'Octobre 1694. & a laissé Maurice-Guillaume, né le cinquiéme Février 1688. Frideric Erdenan né le vingtiéme Septembre 1691. Christian né le mort le dix-huitiéme Octobre 1691.

4. Auguste né le cinquiéme Août 1655. épousa le premier Decembre 1686. Edwige, fille de Gustave Adolphe, Duc de Meklebourg, dont il ne lui reste que Charlotte Auguste née le 10. Mars 1691.

5. Christine, née le 2. Juin 1659. mariée à Christian Duc de Saxe Gotha, morte en couche le 13. Mars 1676.

6. Sophie Edwige, née le 4. Août 1660. mariée à N. morte le 2. d'Août 1686.

Jean-Georges, né le 4. Decembre 1651. mort le 3. Juin 1654.

Henry Duc de Saxe de Spremberg, né en 1661. le 2. Septembre, qui a épousé Elisabeth fille de Gustave-Adolphe, Duc de Mecklebourg, le 29. Mars 1692. dont il a eu.

1. Friderique, née le 29. Octobre 1662. morte le 21. Avril 1664.

2. Sybille-Marie, née le 29. Octobre 1667. morte le 9. Octobre 1698. elle avoit épousé Chrétien-Ulric Duc de Wirtemberg Berustad en 1683.

Saxe Naumbourg ou Zeitz.

Maurice de Saxe Naumbourg, quatriéme fils de Jean-Georges I. né l'an 1619. a épousé en premieres nôces N. dont il n'est point resté d'enfans. De son second mariage avec Dorothée-Marie, fille du Duc Guillaume de Saxe Weimar, il a eu,

1. Edmunde-Dorothée, née à Naumbourg le 13. Novembre 1661. mariée à Chriſtian Duc de Mersbourg, ſon couſin.

2. Maurice-Guillaume, né à Zeitz le premier Mars 1664. a épouſé le 25. Janvier 1689. Marie-Emiſie, fille de Frideric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, dont il lui reſte Dorothée-Guillelmine, née le 20. Mars 1691. il avoit eu un Prince nommé Frideric-Auguſte, qui eſt mort le 24. Janvier 1710. âgé de dix ans.

3. Chriſtian-Auguſte, né à Zeitz le 9. Octobre 1666. il s'engagea dans l'Ordre Teutonique, quoique Proteſtant, où il devint grand Bailli de Thuringe; enſuite aïant abandonné le Lutheraniſme pour embraſſer la Religion Romaine, il s'eſt fait recevoir dans les Chapitres de Cologne, de Liége, de Munſter, & de Breſlaw. L'Empereur Leopold lui a procuré en 1696. l'Evêché de Javarin en Hongrie. Il a été depuis fait Cardinal par le Pape Clement XI. le 17. de Mai 1706.

Jean-Philippes, né le 12. Novembre 1651. & mort le 23. Mars 1652.

Maurice, né le 26. Septembre 1651. mort le 10. May 1653.

Eleonore-Madelaine, née le 30. Octobre 1658. morte le 26. Février 1661.

Jean-Georges, né le 27. Avril 1665. mort le 5. Septembre 1666.

Frideric-Henry, né le 21. Juillet 1668. mort le 18. Decembre 1713. Il avoit épousé en premiere nôces Sophie-Angelique, fille de Chrétien Ulric Duc de Wirtemberg-Bernstad en 1699. En secondes nôces, Anne-Friderique-Philippine, fille de Philippes-Loüis Duc de Holstein-Wisenbourg en 1702. dont il a eu,

Maurice-Adolphe, né le 1. Decembre 1702. il s'est fait Catholique en 1716.

Marie-Sophie, née le 3. Novembre 1670. morte le 31. Mars 1671.

Magdelaine-Sybille, née le 7. Avril & morte le 20. Août 1672.

Jean-Georges Duc de Saxe-Weissenfels, épousa le 26. Janvier 1698. la Princesse Friderique-Elisabeth de Saxe-Eisenach.

Jean-Georges Duc de Saxe-Eisenach, mourut le 20. Novembre 1698. sans posterité. Le Duc Jean-Guillaume son frere herita de ses Etats.

Le Duc de Saxe Cobourg, mourut en Août 1699. Meiningen son plus proche heritier se mit en possession de ses Etats.

La Princesse de Saxe-Weissenfels, épousa le 25. Octobre 1699. Georges-Guillaume de Brandebourg-Bareith.

Jeanne Comtesse de Sayn, veuve de Jean-Georges Duc de Saxe-Eisenach, & auparavant de Jean Landgrave de Hesse-Darmstat, mourut le 28. Septembre 1701.

Le 17. Août 1702. le Fils du Marquis de Brandebourg-Saxe-Bareilh, fut blessé au Siege de Landau & en mourut.

Le Prince de Saxe-Meningen, fut tué à la Bataille de Spire le 15. Novembre 1703.

La Princesse Jeanne-Guillemette de Saxe Weissenfels, mourut le 9. Juillet 1704.

La Duchesse Doüairiere de Saxe-

Gotha, mourut à Altembourg le 21. Decembre 1705.

La Ducheſſe de Saxe-Eiſenach, accoucha le 9. Janvier 1706. du Prince Charles-Guillaume, qui mourut le 24. Février de la même année.

La Princeſſe Jeanne-Amelie de Saxe-Weiſſenfels, née le 8. Septembre 1705. mourut le 7. Février 1706.

La Princeſſe Friderique, fille de Jean-Georges Duc de Saxe-Weiſſenfels, née le 24. Avril 1701. mourut le 28. Février 1706.

La Ducheſle de Saxe-Gotha, accoucha du Prince Chriſtian-Guillaume-d'Anhalt Deſſau, le 28. May 1706.

Eliſabeth-Albertine, femme de Henry Duc de Saxe Barby, mourut le 5. Octobre 1706.

Le Duc Jean-Erneſt de Saxe, frere du Duc Guillaume-Erneſt de Saxe-Weimar, mourut le 10. Juin 1707.

La Princeſſe Chrétienne-Hilienne Ducheſſe de Saxe, épouſe de Jean Guillaume Duc de Saxe-Eiſenach, mourut

mourut le 10. Juillet 1707.

Le Duc Jean-Guillaume de Saxe-Gotha, fut tué au Siege de Toulon le 15. Août 1707.

Le Prince Regent de Saxe-Eisenach, épousa en Mars 1708. la Princesse Madelaine-Sybille-Weissenfels.

Le 17. Mars 1708. la Duchesse de Saxe-Weissenfels, accoucha de la Princesse Jeanne-Madelaine.

La Duchesse de Saxe-Zeith, épouse du Duc Frideric-Henry, accoucha le 20. Mai 1708. de la Princesse Dorothée-Charlotte.

La Princesse Friderique de Saxe-Gotha, épouse du Prince d'Anhalt-Zerbst, mourut en Juin 1709.

Frideric Auguste de Saxe Zeith, fils unique du Duc Maurice-Guillaume, né le 12. Août 1700. mourut le 17. Février 1710.

Le Duc de Saxe Roemhild, frere du Duc Jean Ernest Sasfield, de la Branche de Gotha, mourut en Mai 1710. sans posterité.

Anne-Dorothée de Saxe, Abbesse de Quedlimbourg, fille de Jean Ernest, Duc de Weimar, mourut en

Septembre 1710.

Le Prince Emanuel de Saxe Gotha mourut à Francfort le 20. Octobre 1710.

Le Duc Henry de Saxe Cobourg mourut en Janvier 1711. sans laisser de posterité.

La Duchesse de Saxe Gotha accoucha le 11. Mai 1711. du Prince Maurice.

Maurice-Guillaume Duc de Saxe Mersbourg, épousa le 3. Novembre 1711. la Princesse Chrétienne-Henriette de Nassau.

Jean-Georges Duc de Saxe Weissenfeld, premier Prince du Sang de la Maison Electorale de Saxe, né le 13. Juillet 1677. mourut le 17. Mars 1712. ne laissant que deux filles, le Prince Christian son frere puîné lui succeda en ses Etats, qui épousa en Mai 1712. la Comtesse Doüairiere de Mansfeld.

Willelmine-Chrétienne Duchesse de Saxe Weymar, née le 26. Novembre 1658. mourut le 30. Juin 1712.

Le Prince hereditaire de Saxe Eisenach, épousa le 14. de Février

1713. la Princesse de Nassau.

Loüise-Amelie de Saxe Salfeld, née le 24. Août 1695. mourut le 21. Août 1713.

Frideric - Henry Duc de Saxe-Zeitz mourut le 18. Decembre 1713.

Ernest-Loüis Duc de Saxe-Meiningen, épousa le 6. Janvier 1714. Elisabeth-Sophie, fille de Frideric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, & veuve de Frideric-Casimir, Duc de Curlande.

Frideric Duc de Saxe Mersbourg, épousa en Mai 1714. la Princesse d'Anhalt.

Armes de la Maison de Saxe.

L'ELECTEUR de Saxe porte parti de deux traits coupez de six; sçavoir,

Pour le Landgraviat de Thuringe, d'azur au Lion couronné, facé d'argent & de gueules de six pieces, la queuë noüée & passée en sautoir de même.

Pour le Duché de Saxe facé ou burelé d'or & de sable au crancelin

de ſinople bronchant ſur le tout ; d'autres diſent à la bande fleuronnée, ou bien à la demie couronne de Ruë poſée en bande ſur le tout.

Pour le Landgraviat de Miſnie, d'or au Lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules.

Pour le Duché de Juliers, d'or au Lion de ſable contourné, lampaſſé de gueules, denté & armé d'argent.

Pour le Duché de Cleves, de gueules à un écuſſon d'argent en cœur, aux Rais d'eſcarboucle pommeté & fleuronné d'or, allumé de ſinople brochant ſur le tout.

Pour le Duché de Bergue, d'argent au Lion de gueules, la queuë fourchée & paſſée en ſautoir lampaſſé d'azur, armé & couronné de même, d'autres diſent d'or.

Pour le Comté Palatin de Saxe, d'azur à l'Aigle couronné d'or.

Pour le Comté Palatin de Thuringe, de ſable à l'Aigle d'or.

Pour la baſſe Luſace, d'argent au bœuf de gueules.

Pour la haute Luſace, d'azur au pan de muraille, crenelé d'or ou d'argent, maçonné de ſable.

Pour le Marquiſat de Lansberg, d'or à deux pals d'azur.

Pour le Comté d'Orlemond ou de Weimar, d'or ſemé de cœurs de gueules, au Lion de ſable couronné, lampaſſé & armé de gueules.

Pour la Seigneurie de Pleiſs, d'azur au Lion coupé d'or & d'argent.

Pour le Burgraviat de Magdebourg, parti au premier de gueules à une moitié dextre d'Aigle d'argent, au ſecond à quatre faces de gueules.

Pour le Comté de Bren, d'argent à trois bouterolles de gueules.

Pour le Comté d'Aldembourg, d'argent à la roſe de gueules boutonnée d'or.

Pour le Comté d'Eiſenberg, d'argent à trois faces d'azur.

Pour le Comté de la Marck, d'or à la face échiquetée d'argent & de gueules de trois traits.

Pour le Comté de Ravenſperg, ou Ravensbourg, d'argent à trois chevrons de gueules.

Pour les Droits regaliens, de gueules plein.

Pour le Duché de Henneberg,

d'or à une poule de ſable crétée & barbée de gueules ſur une coline à trois coupeaux de ſinople.

Et ſur le tout (*a*) au lieu d'honneur pour la dignité d'Electeur, & d'Archimarêchal de l'Empire, coupé de ſable ſur argent, à deux épées de gueules ſur le tout paſſées en ſautoir, les pointes vers le chef.

Les autres Ducs Princes de Saxe Branches collaterales, ont leurs Armoiries diſpoſées ſelon les divers Appanages ou Etats qu'ils poſſedent. Par exemple, le Duc Auguſte de Saxe Hall, qui mourut l'année 1680. portoit les ſiennes de même que l'Electeur, à l'exception du quartier d'Archimarêchal de l'Empire, & de celui du Burgraviat de Magdebourg qu'il ne mettoit point; mais il ajoûtoit comme Adminiſtrateur de Magdebourg, un quartier coupé de gueules ſur argent; & pour

(*a*) Frideric Auguſte qui poſſede à preſent la dignité Electorale porte ſur le tout accollé de Pologne, pour marquer ſes prétentions ſur la Couronne de Pologne, à laquelle il a été élû, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

le Comté de Barby & la Seigneurie de Rosemberg, d'azur à deux barres adossées d'or, cantonnées de quatre roses d'argent.

Le Duc de Saxe Mersbourg, ajoûte pour Mersbourg, d'or à la croix de sable.

Le Duc de Saxe de Zeitz, ou de Naumbourg, ajoûte pour Naumbourg, de gueules à une épée & une clef d'argent passées en sautoir.

Le Duc de Saxe Weimar retranche les deux Lusaces, & le Burgraviat de Magdebourg.

Le Duc de Saxe d'Eisenach en use de même; mais il ajoûte pour le Comté de Sayn, de gueules à un lion leopardé d'or; pour Witgenstein, d'argent à deux pals de sable; pour Hombourg, de gueules à un Château à deux tours & une porte au milieu, le tout d'argent; pour Freisbourg, de sable à une barre d'argent, chargée de trois hures de sanglier de sable.

Le Duc de Saxe Gotha ajoûte pour Romhild, de gueules à une colonne couronnée d'argent; & pour la Seigneurie de Thonn, d'azur à un lion d'argent.

CHAPITRE XI.

Electeur de Brandebourg.

(a) Les differens Etats que cet Electeur possede, éloignez les uns des autres, sont cause qu'il est obligé de changer souvent de conduite, selon les divers évenemens qui arrivent, & les interêts qu'il a à menager avec ses voisins, soit Etrangers, soit Princes de l'Empire.

De tous ces voisins, il n'en a pas dont il ait plus de jalousie que des Suedois, qui, depuis le Traité d'Osnabrug, partagent avec lui la Pomeranie.

Ce Prince est aussi persuadé que l'Empereur, quelque mine qu'il fasse

(a) *Benterus in suis animadvers : Histor.* dit que l'Empereur Charles IV. changea le rang des Electeurs en donnant à l'Electeur Palatin, qui étoit le dernier, la Place de Brandebourg, qui étoit le premier. On peut voir sur ce sujet. *Limneus de Elect. Brand. t.* 1. *l.* 3. *c.* 11.

& quelque mal qu'il veüille aux Suedois, ne verra jamais de bon œil son agrandissement, à cause de la difference de Religion. Et comme cette raison & ses interêts à l'égard de la Suede, sont communs au Dannemarck, à la Maison de Brunswic & de Lunebourg, & aux autres Princes qui lui sont voisins : ce sera continuellement le ciment d'une Ligue indissoluble entre tous ces Etats, & cet Electeur.

L'Electeur de Brandebourg peut faire plus de trois cens lieuës de France, sans coucher ailleurs que sur ses Terres ; qui sont

La Prusse Ducale vers la Pologne sur la Mer Baltique.

La Pomeranie ulterieure.

Le Marquisat de Brandebourg.

Les Principautez de Halberstat, & de Minden.

Les Comtés de Ravensbourg & de la Marck.

Et le Duché de Cleves. (*a*)

(*a*) Après la mort de Marie d'Orleans Duchesse de Nemours, fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, Princesse Souveraine

En tous ces Etats, l'Electeur fait rendre la Justice selon l'usage & la coûtume de chaque païs ; & les appellations en sont portées au Conseil Souverain, résidant près du Prince, pour être jugées en dernier ressort. Car il a le même privilege que l'Electeur de Saxe dans les Terres de son obéïssance ; & ses Sujets ne peuvent pas appeller de ses Arrêts définitifs. Ce qui est fondé tant sur un usage ancien confirmé par la Bulle d'or, que sur une concession speciale qui lui a été accordée par l'Empereur Maximilien II. l'an 1568.

Cet Electeur peut mettre facile-

---

de Neufchâtel & Valinghen en Suisse, arrivée le 16. Juin 1707. l'Electeur de Brandebourg a fait revivre d'anciens Droits, & a prétendu que comme descendant de Jeanne de Hochbert, par qui cette Principauté étoit entrée dans la Maison de Longueville ; ces Etats devoient lui appartenir. Il y a eu sur cela de très-fortes contestations de la part des heritiers & successeurs dans les biens de la Maison de Longueville, nonobstant lesquelles il s'est mis en possession de cette Principauté.

ment ſur pied, & faire ſubſiſter une armée de plus de vingt mille fantaſſins, & de huit mille chevaux, ſans comprendre les Garniſons de ſes Places.

Il profeſſe la Religion prétenduë reformée, quoique la plus grande partie de ſes Sujets ſuivent la Doctrine de Luther; hors ceux du païs de Cleves & de la Marck, dans lequel les Catholiques ont conſervé leurs Egliſes, avec la liberté d'y exercer publiquement leur Religion; encore bien que les Hollandois aïent introduit dans ce Païs des Lutheriens, des Calviniſtes, des Anabaptiſtes, & autres Sectaires.

L'Electeur de Brandebourg ne poſſede ces Etats de Cleves, dont nous parlons, qu'en vertu d'un Traité proviſionel fait avec le Comte Palatin de Neubourg ſur les prétentions reſpectives qu'ils ont de la ſucceſſion de Cleves, de Juliers, & de Bergues. Voici quel eſt le ſujet de leur differend.

Guillaume Duc de Julliers avoit un fils & quatre filles; ſçavoir. 1. Jean Guillaume, 2. Marie-Eleono-

re, 3. Anne, 4. Madelaine, 5. Sybille.

MARIE-ELEONORE l'aînée née le 16. Mai 1550. fut mariée à Albert Frederic Marquis de Brandebourg, Duc de Prusse l'an 1572. & mourut l'an 1608. De ce mariage nâquit une fille nommée Anne, qui fut mariée à Jean-Sigismond Electeur de Brandebourg.

Anne de Cleves seconde fille de Guillaume, née le 1. Mars 1552. fut mariée à Philippes-Loüis Comte Palatin du Rhin à Neubourg l'an 1574. duquel mariage est venu Wolfgang-Guillaume de Neubourg & elle mourut l'an 1632.

MADELAINE de Cleves la troisiéme fille, fut mariée au Prince Palatin Jean de Deuxponts, & eut posterité, dont est venu Charles Roi de Suede à present regnant.

Enfin SYBILLE de Cleves née l'an 1557. fut mariée à Charles d'Autriche Marquis de Burgau; mais elle mourut sans enfans.

Or Jean-Guillaume né l'an 1562. fils unique de Guillaume Duc de Julliers, étant mort sans enfans l'an

1609. la succeſſion fut ouverte aux filles, qui toutes y prétendirent part. Ce qui a fait le ſujet de la conteſtation entre la Maiſon Electorale de Brandebourg, la Maiſon Palatine de Neubourg, & la Maiſon Palatine de Deuxponts.

Le Marquis de Brandebourg dit, qu'il repreſente Marie-Eleonore mariée avec Albert-Frederic Marquis de Brandebourg, morte l'année 1608. avant ſon frere.

Le Duc de Neubourg dit, qu'il vient d'un fils d'Anne, ſeconde fille, qui n'eſt morte qu'en l'année 1632. laquelle par conſequent étoit en vie lors du decez de ſon frere Jean Guillaume; qu'ainſi il eſt ſon plus proche heritier maſculin repreſentant ſa mere, qui étoit devenuë l'aînée, parce qu'elle avoit ſurvêcu ſa ſœur aînée lors du decez de leur frere.

De plus, la Maiſon de Neubourg ſe fonde principalement (*a*) ſur le Privilege, que Charles V. donna

---

(*a*) En faveur de ſon mariage avec Marie fille de Ferdinand frere de Charles-Quint.

l'année 1546. à Guillaume Duc de Julliers & de Cleves, portant qu'en cas qu'il n'eût point d'heritiers mâles, une de ses filles aïant des enfans mâles lui succederoit: Et comme Marie-Eleonore representée par Brandebourg, n'a eu qu'une fille, & qu'Anne representée par Neubourg a eu un fils, le Duc de Neubourg prétend avoir droit à la succession, à l'exclusion de la Maison de Brandebourg, & de celles des Comtes Palatins de Deuxponts, qui viennent de la troisiéme fille de Guillaume Duc de Julliers & de Cleves. Le procès n'est pas encore jugé; mais de peur qu'il ne donnât lieu à quelque Sequestre incommode aux parties, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ont fait un partage provisionel, en attendant que l'affaire se vuide aux termes du Testament de Guillaume, par lequel il est porté que ses Etats ne se partageront point.

L'Electeur de Brandebourg joüit par ce partage provisionel du Duché de Cleves, & des Comtés de la Marck & de Ravensberg; & le

Duc de Neubourg joüit des Duchez de Julliers & de Bergue, & de la Seigneurie de Raveſtein.

La Pruſſe eſt auſſi échûë par voïe de ſucceſſion à la Maiſon de Brandebourg, & voici comment Albert, fils de Frideric de Brandebourg & de Sophie, fille de Caſimir III. Roi de Pologne, fut élû en l'an 1520. Grand Maître de l'Ordre Teutonique, auquel la Pruſſe appartenoit. Sigiſmond, Roi de Pologne, voulant que l'Ordre Teutonique relevât cette Province de ſa Couronne l'an 1519. avoit déclaré la guerre à l'Ordre. Le Grand Maître Albert trouva cette occaſion favorable pour s'approprier la Pruſſe, il abandonna la Communion Romaine, & s'étant fait inſtruire dans la doctrine heretique par Oſiandre, il paſſa à Cracovie où il prêta ſolemnellement entre les mains de Sigiſmond la foi & hommage pour la Pruſſe, promettant de demeurer fidele au Roi & à la Couronne de Pologne, comme un Prince feudataire eſt obligé de l'être. Il fut ſtipulé que la

Pruſſe Orientale demeureroit à Albert pour la tenir en titre de Duché, à foi & hommage du Roi & de la Couronne de Pologne. Le Roi de Pologne lui en donna l'inveſtiture; & il y comprit les freres d'Albert & leurs deſcendans mâles legitimes, à faute deſquels il étoit dit par le Traité qu'elle ſeroit reünie à la Pologne. L'an 1530. Charles-Quint étant à Ausbourg caſſa & annulla tout ce qu'Albert avoit fait & contracté avec la Pologne; alleguant que la Pologne n'avoit pû diſpoſer de la Pruſſe qui étoit un Fief de l'Empire. Que le Grand Maître de l'Ordre Teutonique n'avoit pû non plus ſe ſouſtraire du corps de l'Empire, duquel il étoit un Membre & un des Princes. Albert fut mis au ban de l'Empire par la Chambre de Spire, l'an 1532. mais ce Decret n'aïant pû avoir ſon execution, les Marquis de Brandebourg ſe ſont toûjours conſervez dans la poſſeſſion de cette Province, & l'ont tenuë en Fief de la Couronne de Pologne, jusqu'à ce qu'en l'année 1657.

1657. la Pologne ceda (a) la Souveraineté à l'Electeur Frideric Guillaume Marquis de Brandebourg, pour l'obliger à se déclarer, comme il fit, contre le Roi de Suede Charles Gustave, qui avoit porté la guerre en Pologne. C'est ainsi que la Prusse est devenuë un propre hereditaire (b) aux Electeurs de Brandebourg, aux conditions portées par le Traité fait avec la Pologne.

Brandebourg est la Capitale du Marquisat de Brandebourg, qui a le titre d'Electorat. Cette Ville est sur la Riviere de Havel très-riche & très-bien peuplée. Autrefois la Ville de Brandebourg étoit le principal

---

(a) Par le Traité de Bridgostz, conclu le 6. Novembre 1659.

(b) La Prusse a été depuis érigée en Roïaume par l'Empereur Leopold en 1700. en faveur de l'Electeur de Brandebourg Frideric-Guillaume II. qui en cette qualité a été couronné à Konisberg le 18. Janvier 1701. mais cette érection n'est pas universellement reçûë; il y a beaucoup de Cours dans lesquelles l'Electeur de Brandebourg n'est reconnu que comme Electeur & non en qualité de Roi.

lieu de l'idolâtrie des Vandales, ils ſacrifioient à deux Divinitez ſuperieures qu'ils prétendoient avoir droit de regner ſur les autres. L'une étoit le Dieu des Bonheurs, à qui ils attribuoient toutes ſortes de biens, & l'autre qu'ils nommoient le Dieu Noir, étoit adoré par la crainte qu'il ne leur fit du mal.

C'eſt dans la Ville de Berlin (*a*) que l'Electeur de Brandebourg fait ſa réſidence ordinaire, quand il eſt en Brandebourg. Les Calviniſtes François qui s'y ſont retirez depuis la ſuppreſſion de l'Edit de Nantes, l'ont conſiderablement augmentée. Ils y ont une Juſtice, & des loix particulieres. La Ville de Konigsberg lui ſert de ſéjour en Pruſſe, ainſi que la Ville de Cleves quand il eſt au Duché de même nom.

(*a*) Berlin eſt composé de trois Quartiers ſéparez, qui font comme trois Villes. Le premier s'appelle Berlin; le ſecond Cologne; le troiſiéme Doroteſtal, comme qui diroit Ville de Dorothée; à cauſe qu'il a été bâti où agrandi par l'Electrice Dorothée de Holſtein ſeconde femme de Frideric Guillaume I,

Ses Etats sont très-considerables, tant par les Ports qu'il a sur la Mer Baltique, que par la quantité de Places fortes, & bien munies, dont voici les principales.

(*a*) Konigsberg en la Prusse Ducale est une grande Ville marchande avec un Port à l'embouchure de la Riviere d'Instet tombant dans le Golfe, dit en Allemand, le Frischhaf, d'un côté duquel il y a le Fort de Pilau, & de l'autre celui de Memel.

La Ville & le Port d'Elbing (*b*) aussi en Prusse lui devoient être remis par les Polonnois; mais ils lui contestent à present.

Landsberg, Place forte sur la Riviere de Varta aux frontieres de Pologne.

(*a*) C'est une espece d'Echelle de Mer. Elle a dans son voisinage le Fort de Pilaw, située sur une langue de Terre où la Mer fait un bras le Haaff de Konigsberg. L'Electeur envoie dans ce Fort tous les Prisonniers d'Etat.

(*b*) En vertu du Traité en 1657, entre la Pologne & lui, si mieux n'aimoit le Roi de Pologne lui donner quatre cens mille Ecus; mais ce Roi n'a fait ni l'un, ni l'autre.

Colberg, Forteresse avec son Port sur la Mer Baltique en Pomeranie.

Stargard, autre Ville qui est la principale de la partie de la Pomeranie qu'il occupe, & où il fait administrer la Justice du païs.

Custrin, Ville forte avec un beau Palais & un grand Arsenal sur la Riviere d'Oder.

Crossen, Ville forte en Silesie avec son Duché du même nom.

Spandau, Forteresse au confluent des Rivieres de Havel & de Spré.

Dreisen, Forteresse nouvellement bâtie en la Marche de Brandebourg sur la Frontiere de Pologne.

Cologne, Peitzo, & Oderbourg en la Marche, la premiere assez forte sur la Spré, les deux dernieres peu fortifiées sur l'Oder.

Francfort sur l'Oder, où il y a une Université Protestante: c'est une Ville assez bonne, qui joüit du privilege d'admettre aux Charges & aux Benefices les Lutheriens & les Calvinistes, qui ont les uns comme les autres exercice public de leur Religion, au lieu que les Catholi-

ques y ſont exclus des unes & des autres.

Werben, Ville forte au confluent de la Riviere de Havel & de l'Elbe.

Ravensberg, Château fort qui donne ſon nom au Comté dont Billefelt eſt la Ville principale.

Lipſtat, petite Ville forte ſur la Lippe dans le Comté de la Marck.

Calcar, Ville que l'Electeur a fait fortifier, où il a Garniſon auſſi-bien que dans celle de Goch, toutes les deux au païs de Cleves, ſans compter Veſel, Rees, Emmerick, & autres ſituées ſur le Rhin.

Il a encore outre ces Etats Patrimoniaux pluſieurs grandes Provinces, qui lui ont été adjugées par les Traitez de Weſtphalie, en compenſation & dédommagement de la partie de la Pomeranie qui a été cedée à la Couronne de Suede. Ces Etats ſont,

LE DUCHE' DE MAGDEBOURG.

C'eſt un Etat conſiderable ſitué ſur l'Elbe. Il étoit encore Archevêché en la perſonne du Duc Auguſte

de Saxe; mais ce Duc étant décedé l'an 1680. l'Etat, ſous le titre de Duché, eſt demeuré hereditaire à l'Electeur de Brandebourg; & ainſi il a en cette qualité ſon rang & ſa voix au Banc des Princes Seculiers.

Il avoit déja mis Garniſon dans la Ville de Magdebourg pour s'en aſſurer, & attendre la ſucceſſion de tout ce qui lui a été adjugé de l'Archevêché par la Pacification de Weſtphalie, à l'exception du Burgraviat de Magdebourg, qui eſt demeuré en propre à la Maiſon Electorale de Saxe. Le Burgraviat conſiſte aux quatre Bailliages de Querfurt, Guterbock, Dam, & Borck, dont il a été déja parlé.

Il eſt bon de dire que l'Electeur de Brandebourg par le moïen de ce Duché, ſe fait conſiderer de la Maiſon de Saxe, & de celle de Brunſwic ſes voiſins; & que par le paſſage important qu'il lui donne ſur l'Elbe, il communique facilement à ſes autres païs qui ſont vers le Weſer, & vers le Rhin.

PRINCIPAUTE' DE HALBERSTAT.

Cet Etat étoit de même autrefois un Evêché, de la fondation de Charlemagne. Il eſt à preſent ſecularisé, avec la quatriéme partie des Canonicats, & une partie du Comté de Hohenſtein, qui en eſt un Fief, le tout au profit de l'Electeur de Brandebourg. Les trois autres quarts des Canonicats ſont demeurez aux Catholiques, comme ils étoient au tems de l'Archiduc Leopold-Guillaume d'Autriche, Evêque de ce lieu-là.

Halberſtat, eſt la Ville principale de la Principauté, peu forte ſur la Riviere de Holtheim, recommandable pourtant par ſon Egliſe Cathedrale, qui eſt grande & bien bâtie, dédiée ſous le nom de Saint Etienne.

La Ville de Gruningen ſur la Riviere de Holtheim, étoit autrefois la réſidence de l'Evêque; & à preſent elle eſt celle du Gouverneur de l'Electeur de Brandebourg en ce païs-là.

Aſcherſleben, eſt un Ville ancienne, qui appartient à cette Principauté: Les Princes d'Anhalt qui y demeuroient anciennement, renouvellent de tems en tems la prétention qu'ils y ont.

Hornsbourg, & Oſtervich, ſont petites Villes qui en dépendent, avec leurs Châteaux forts ſur la Riviere d'Ilſa.

Cet Etat donne ſéance & voix à ſon Prince dans les Dietes, & aux Députations, auſſi-bien qu'aux Aſſemblées des Etats du Cercle de la baſſe Saxe, dont il eſt un des principaux Membres.

LA PRINCIPAUTE' DE MINDEN.

L'Evêché de Minden a auſſi été ſecularisé par la paix de Weſtphalie en faveur de l'Electeur de Brandebourg, qui en joüit à preſent comme de ſon propre. C'eſt pourquoi il n'y a plus d'apparence d'y voir refleurir un S. Erckenhart, un S. Theodoric, un S. Hulmuard, ou un S. Dietmar, qui ont tous été canoniſez pour avoir confeſſé publiquement

ment la Foi de Jesus-Christ, & l'avoir confirmée par l'effusion de leur sang, ou par une vie exemplaire, & éclatante de vertus en l'administration de cet Evêché.

La principale Ville de cette Principauté est Minden, passage important sur la Riviere de Wezer, laquelle l'Electeur de Brandebourg a fait de nouveau fortifier. Son Conseil ou la Justice provinciale de cet Etat réside à Patershague, qui est un bon Château accompagné d'une petite Ville, où les Evêques avoient aussi autrefois leur demeure ordinaire.

LA POMERANIE ULTERIEURE.

L'Electeur Frideric V. de Brandebourg, Bourgrave de Nuremberg, obtint l'an 1464. de l'Empereur Frideric III. le Titre de Duc de Pomeranie, dans l'esperance de s'emparer de cette Province après la mort du dernier Possesseur. Ce qui fut cause que les deux Maisons; sçavoir, celle de Brandebourg, qui s'appuïoit sur la concession de l'Em-

pereur, & celle de Pomeranie qui n'y déferoit point, ne voulant pas être dépoüillée de sa legitime succession, se broüillerent ensemble, & en vinrent à une Guerre ouverte. Cette Guerre fut à la fin terminée par l'accord, & par la confraternité que l'Electeur de Brandebourg fit avec les Ducs de Pomeranie, à condition expresse, que si la Famille Ducale de Pomeranie venoit à défaillir, celle de Brandebourg lui succederoit au Duché de Pomeranie.

Ce cas arriva l'an 1637. par la mort de Bogislas XIV. du nom, qui ne laissa point d'enfans mâles, & ainsi la Famille de Brandebourg lui devoit succeder; mais comme cette succession fut ouverte en un tems auquel les Suedois occupoient non seulement les Villes & les Places, mais tout le Païs du Duché de Pomeranie, l'Electeur de Brandebourg ne put point prendre possession de cette Principauté. De sorte que la Guerre aïant continué en Allemagne jusqu'en l'année 1648. en laquelle la pacification generale de Westphalie regla l'affaire de Pome-

ranie, l'Electeur fut obligé de se conformer à ce Reglement, & de se contenter de la partie de Pomeranie que l'on appelle Ulterieure; l'autre partie appellée Citerieure, aïant été délaissée à la Suede avec Stetin, Gartz, Dam, Golnau, l'Isle de Wolin, & quelques Païs voisins qui sont le quart de la Pomeranie Ulterieure; avec faculté perpetuelle de succeder à tout le reste du Duché de Pomeranie, au défaut des Princes mâles de Brandebourg.

Cette Pomeranie Ulterieure avec la Ville de Colberg, & l'Evêché de Camin est donc ce que possede l'Electeur de Brandebourg, qui y a établi le principal Siege de la Justice à Stargard, où l'Electeur tint au mois d'Août 1653. pour la premiere fois les Etats de cette Province.

Comme Butau & Lavembourg, qui sont deux Villes & deux Fiefs situez en Pomeranie, relevoient avec leurs Châteaux de la Couronne de Pologne, ils y étoient retournez par la mort du Duc de Bogislas dont nous avons parlé; mais l'Electeur de Brandebourg a si bien fait, qu'il en a

obtenu l'Investiture du Roi Jean Casimir de Pologne.

Colberg, Ville & Port sur la Mer Baltique, est de la dépendance de l'Evêché de Camin, comme le sont aussi les Villes de Camin, de Corlin, & de Cossin. Cette derniere étoit la résidence ordinaire des Evêques de Camin. Il n'y a rien de considerable à remarquer dans les autres Villes de la Pomeranie Ulterieure, si ce n'est que dans Reigentwald mourut l'an 1459. Eric Roi de Dannemarc, de Suede & de Norvegue, né Duc de Pomeranie (*a*), âgé de 73. ans, qui y avoit séjourné vingt ans, après s'être déchargé de ces trois Roïaumes.

Princes partagez de la Maison de Brandebourg.

Les Princes de cette Maison de Brandebourg, qui ont un partage separé de la Branche Electorale, sont

(*a*) Il y a aussi une Pomeranie Polonoise appellée la Cachoube, où l'on ne trouve que des Montagnes & des Bois.

les Marquis de Culmbach ou de Bareit, & ceux d'Ansbach.

Le Marquis de Culmbach poſſede le haut Bourgraviat de Nuremberg, faiſant ſa réſidence en la Ville de Bareit. Il fait garder les Archives de ſa Maiſon dans la Fortereſſe de Blaſenbourg, près la Ville de Culmbach. Il a auſſi garniſon dans les Châteaux forts de Bayerſtorf & de Streitberg.

Le Marquis d'Ansbach joüit du bas Bourgraviat de Nuremberg, & fait ſa réſidence dans le Château d'Ansbach. Il a garniſon dans les Châteaux de Schwabach & de Wiltzbourg.

Ils profeſſent tous deux la Confeſſion d'Ausbourg, ou le Lutheraniſme, & s'attachent aux interêts de l'Electeur de Brandebourg, comme à leur principal appui, & au chef de leur Famille, dont nous verrons les degrez de conſanguinité & d'alliance dans la Genealogie ſuivante.

Genealogie de Brandebourg.

On prend HUGON pour le pre-

mier Electeur (*a*) de Brandebourg, qui mourut l'an 1001.

THEODORIC, fils du frere de Hugon second Electeur, mourut l'an 1009.

SIGEFRIDE, Marquis de Staden, troisiéme Electeur, mourut l'an 1022.

OTHON, fils de Sigefride, mourut l'an 1082.

OTHON, son fils.

RODOLPHE, frere d'Othon.

RODOLPHE II. son frere.

ALBERT surnommé l'Ours, Com-

(*a*) Albert surnommé l'Ours, fils d'Othon surnommé le Grand Comte d'Ascanie, & de Ballensted & d'Hileca, fille de Magnus Duc de Saxe, fut fait Marquis de Brandebourg, par l'Empereur Conrad III. au défaut de la Maison de Staden qui s'éteignit en ce tems-là, & Bernard son fils Duc de Saxe par Frideric Barberousse Successeur de Conrad, lequel ôta ce Duché à Henry le Lion dans une Diete tenuë à Wirtzbourg l'an 1169. Bernard avoit un frere aîné nommé Othon qui fut fait Marquis de Brandebourg, duquel descendent les Electeurs de ce nom; ainsi que de Bernard en droite ligne masculine, les Ducs de la basse Saxe & les Princes d'Anhalt.

te d'Ascanie ou d'Ascherfteben, mourut l'an 1169. ses Successeurs Electeurs de Brandebourg, sont nommez dans la Genealogie des Ducs de Saxe-Lawembourg, jusqu'à Frideric IV. Burgrave de Nuremberg, duquel descendent les Electeurs & les Marquis de Brandebourg d'à present.

FRIDERIC IV. Burgrave de Nuremberg, Comte de Zollern, reçut l'an 1415. de l'Empereur Sigismond la Marche de Brandebourg avec l'Electorat, moïennant quarante mille florins d'or, pour en joüir lui & ses Successeurs, en cas que Sigismond vint à déceder sans enfans mâles. Cet accord fut confirmé au Concile de Constance l'an 1417. & ce Frideric IV. mourut l'an 1440. laissant de son mariage avec Elisabeth, fille du Duc Frideric de Baviere Landshut, entr'autres enfans Jean, Frideric, & Albert, qui se succederent l'un à l'autre.

JEAN I. Electeur, ceda sa dignité à son frere Frideric l'an 1464. & il ne laissa que quatre filles de son ma-

riage avec Barbe, fille de l'Electeur Rodolphe de Saxe.

FRIDERIC V. Electeur, ſurnommé Dent de fer, obtint de l'Empereur Frideric III. le Titre de Duc de Pomeranie, & de Mecklebourg, & mourut l'an 1470. ſans enfans mâles, laiſſant l'Electorat à ſon frere Albert.

ALBERT Electeur, nommé l'Achilles d'Allemagne, Duc de Pomeranie, des Caſſubes, & des Vandales, né l'an 1414. mourut l'an 1486. aïant de ſon premier mariage avec Marguerite, fille du Marquis Jacob de Bade, Jean II. & de ſon ſecond mariage avec Anne, fille de l'Electeur Frideric II. de Saxe, entr'autres enfans Frideric, qui faiſant la premiere lignée d'Ansbach, mourut l'an 1536. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Roi Caſimir de Pologne. 1. Caſimir d'Ansbach. 2. Georges, auquel le Roi Loüis de Hongrie donna les Duchez de Jagerendoff & d'Oppelen. 3. Albert de Pruſſe. Les fils de Caſimir & de Georges étant morts ſans laiſſer d'en-

sans, il ne reste plus qu'à parler d'Albert de Prusse, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, né l'an 1490. lequel par l'accord qu'il fit avec le Roi de Pologne, reçut de lui la Prusse en Fief l'an 1525. Il érigea l'Université de Konisberg l'an 1544 & mourut l'an 1568. laissant de son mariage avec Dorothée, fille du Roi Frideric I. de Dannemarc, Albert-Frideric, lequel reçut du Roi de Pologne pour lui & pour Georges Frideric & Joachim de Brandebourg ses cousins germains, l'Investiture de la Prusse, & mourut imbecile d'esprit l'an 1618. sans enfans mâles; & c'est en celui-ci que finit la premiere Branche mâle d'Ansbach, de Jagerndoff & de Prusse.

JEAN II. fils d'Albert Electeur & Duc de Pomeranie, des Cassubes & des Vandales, né l'an 1455. le Ciceron de l'Allemagne, mourut l'an 1499. aïant de son mariage avec Marguerite, fille du Duc Guillaume de Saxe, entr'autres Joachim & Albert. Cet Albert fut élû Archevêque de Mayence & de Magdebourg, & Evêque de Halberstat; il fut aussi

fait Cardinal l'an 1518. & mourut l'an 1545.

JOACHIM I. Electeur de Brandebourg, Duc de Pomeranie, de Stetin, des Cassubes & Vandales, né l'an 1484. fonda l'Université de Francfort sur l'Oder l'an 1506. & mourut l'an 1535. laissant de son mariage avec Elisabeth, fille du Roi Jean de Dannemarc, entr'autres enfans Joachim II.

JOACHIM II. Electeur, né l'an 1505. aïant été investi du Duché de Prusse par le Roi Sigismond de Pologne, mourut l'an 1571. & laissa de son mariage avec Madelaine, fille du Duc Georges le Barbu de Saxe, Jean-Georges. C'est à ce Joachim II. que Renée, fille du Roi de France Loüis II. avoit été promise en mariage; mais ce mariage ne fut pas consommé.

JEAN-GEORGES Electeur, né l'an 1525. seul Seigneur de toute la Marche de Brandebourg, mourut l'an 1598. laissant de son premier mariage avec Sophie, fille du Duc Frideric II. de Lignic, morte en couche l'an 1546. Joachim-Fride-

ric. De ſon ſecond mariage avec Sabine Marquiſe de Brandebourg, il n'a point eu d'enfans mâles qui aïent laiſſé poſterité. Mais de ſon troiſiéme mariage avec Eliſabeth, fille du Prince Joachim Erneſt d'Anhalt, il a eu Chriſtian de Culmbach ou de Bareit, & Joachim-Erneſt d'Anſbach. Ces deux Princes ont donné l'origine, l'un à la Maiſon de Culmbach ou de Bareit, & l'autre à la Maiſon d'Ansbach.

JOACHIM-FRIDERIC (a) Electeur, né l'an 1546. mourut l'an 1608. laiſſant de ſon mariage avec Anne-

(a) Ce Joachim-Frideric épouſa Catherine en 1569. étant Adminiſtrateur de l'Archevêché de Magdebourg. *Novo & inſolenti more ex illius Collegii conſenſu eâdem adminiſtratione ſervatâ uxorem duxit Catharinam Patruì filiam, ex quâ numeroſam ſobolem ſuſtulit, opportuno ad illuſtriſſimam gentem, quæ ferè ad ſolitudinem redacta erat propagandam ſubſidio; quòd indignè admodum tulit Pius V. & nihil non movit, ut eo Archiepiſcopatum abrogaret, ſollicitato fruſtra Maximiliano, qui cùm videret id faciliùs Romæ decerni, quàm tutò in Germania executioni demandari, re in longum extractâ intempeſtivas Pontificis praxes prudenter eluſit.* De Thou. l. 45.

Catherine, fille du Marquis Jean de Brandebourg ſon grand-oncle, Jean-Sigiſmond, Jean-Georges, & Chriſtian-Guillaume. Ces deux derniers ſont morts ſans laiſſer d'enfans.

JEAN-SIGISMOND Electeur, né l'an 1572. obtint du Roi de Pologne l'Inveſtiture de la Pruſſe. Il abandonna la Religion Lutherienne, & embraſſa la Calviniſte, ou la Prétenduë Réformée : ce fut lui qui partagea par proviſion avec le Duc Palatin de Neubourg la ſucceſſion de Juliers & Cleves, ainſi qu'il a été dit. Il mourut l'an 1619. laiſſant entr'autres enfans Georges-Guillaume, Anne-Sophie, épouſe de Frideric-Ulric, Duc de Brunſwic, Catherine, mariée à Bethlem Gabor, Prince de Tranſilvanie, & Marie-Eleonore, épouſe de Guſtave-Adolphe Roi de Suede.

GEORGES-GUILLAUME Electeur, né l'an 1595. mourut l'an 1640. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth Catherine, fille de l'Electeur Palatin Frideric IV. 1. Loüiſe-Charlotte, née l'an 1617. épouſe du Duc de Curlande. 2. Frideric-Guillaume.

3. Hedvig-Sophie, née l'an 1621. mariée à Guillaume de Hesse-Cassel.

FRIDERIC-GUILLAUME Electeur, né l'an 1620. a épousé en premieres nôces Loüise-Henriette (a), fille de Frideric Henry Prince d'Orange, dont il a eu, 1. Charles-Amelie, né l'an 1655. mort à Strasbourg l'an 1674. 2. Frideric-Guillaume II. qui lui a succedé. Il est né l'an 1657. & est à present Electeur. 3. Loüis Leopold, né l'an 1666. qui épousa le 7. Janvier 1681. la Princesse Loüise, fille unique du Prince Bogeslaüs Ratzwill, & est mort le 28. Mars de la même année 1681. De son second mariage avec Dorothée d'Holstein, veuve du Duc de Brunswic-Zell, il a eu, 4. Philippes-Guillaume, né le 19. Mai 1669. il est Gouverneur de Magdebourg, & General de l'Artillerie de l'Electeur son frere. Il a épousé Jeanne-Charlotte, fille de Jean-Georges Prince d'Anhalt-Beslaw. 5. Marie-Amelie, née

(a) Avant que d'épouser Loüise-Henriette, il avoit long-tems recherché Christine Reine de Suede.

le 16. Novembre 1670. mariée en premieres nôces à Charles de Meklebourg le 8. d'Août 1687. & en ſecondes nôces à Maurice-Guillaume Duc de Saxe-Zeitz le 26. Juin 1689. 6. Albert-Frideric, né le 14. Janvier 1672. 7. Charles-Philippes, né le 22. Janvier 1673. élû le 26. Juin 1697. Grand Commandeur de l'Ordre de Malthe en Saxe, & dans la Marche de Brandebourg, mort le 13. Juillet 1693. 8. Eliſabeth-Sophie, née le 25. Mars 1674. ſeconde femme de Frideric Caſimir, Duc de Curlande, qui l'épouſa le 29. Août 1691. 9. Dorothée, née le 27. Mai 1675. morte le 1. Septembre 1676. 10. Chriſtian-Loüis, né le 24. de Mai 1677.

FRIDERIC-GUILLAUME II. du nom (*a*), à preſent Electeur de Bran-

---

(*a*) Le Prince qui eſt revêtu à preſent de la Dignité Electorale de Brandebourg, eſt connu dans l'Europe pour un Prince prudent, genereux, puiſſant & plus magnifique qu'aucun Prince d'Allemagne. C'eſt un trés-bon Politique, qui ſçait ſe ſervir des conjonctures favorables, & du beſoin que les autres,

debourg, eſt né l'an 1657. a ſuccedé à ſon pere le 29. Avril 1688. a épouſé en premieres nôces l'an 1679. Eliſabeth-Henriette, fille de Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel, morte le 27. Juin 1683. de laquelle il n'a eu qu'une fille nommée Loüiſe Dorothée-Sophie, née le 19. Septembre 1680. mariée en 1700. à Charles Prince Hereditaire de Heſſe-Caſſel. Frideric a épouſé en ſecondes nôces Sophie-Charlotte, fille d'Erneſt-Auguſte de (*a*)

& principalement l'Empereur & la Maiſon d'Autriche ont de lui, pour avoir ce qu'il ſouhaite. Il en a obtenu le Comté de Hohentzolmeren en proprieté, & a fait ériger en ſa faveur la Pruſſe en Roïaume. Auſſi a-t'il puiſſamment aidé l'Empereur de ſes Troupes, tant en Hongrie, que ſur le Rhin & ailleurs. Il aime les Sciences & les beaux Arts, & a attiré dans ſes Etats les perſonnes qu'il a crû qui pourroient les faire fleurir. Il conſidere les Gens de Lettres, & les honore d'une protection très-particuliere.

(*a*) C'eſt en faveur de ce Prince que l'Empereur en 1692. a érigé un neuviéme Electorat avec la qualité d'Archiporte Banniere de l'Empire.

Brunswic, morte en Janvier 1705. il en a eu

FRIDERIC-GUILLAUME II. Roi de Prusse à present Electeur de Brandebourg, né le 4. Août 1688. aïant succedé à son Pere en 1713. marié le 28. Octobre 1706. à Sophie Dorothée, fille de Georges-Loüis Electeur d'Hannover, né le 16. Mars 1687.

Les enfans qu'il a eu de cette Princesse, sont.

1. Frideric-Loüis, né le 23. Novembre 1707. mort le 13. May 1708.

2. Friderique-Sophie Wilhelmine, née le 3. Juillet 1709.

3. Frideric-Guillaume, né le 16. Août 1710. mort le 31. Juillet 1711.

4. Frideric Prince Roïal d'à present, né le 24. Janvier 1712.

5. Charlotte-Albertine, née le 5. Mai 1713. morte le 10. Juin 1714.

6. Frederique-Loüise, née le 28. Septembre 1714.

7. Philippine-Charlotte, née le 13. Mars 1716.

Loüis-

8. Loüis-Charles-Guillaume, né le 2. Mai 1717. mort le 31. Août 1719.

9. Sophie-Dorothée-Marie, née le 25. Janvier 1719.

10. Loüise-Ulrique, née le 24. Juillet 1720.

11. Auguste-Guillaume, né le 9. Août 1722.

12. Anne-Amelie, né le 9. Novembre 1723.

13. Frederic-Henry-Loüis, né le 18. Janvier 1726.

Culmbach & Bareit.

CHRISTIAN, que nous avons dit être fils du troisiéme lit de Jean-Georges Electeur, nâquit l'an 1581. & mourut l'an 1655. laissant de son mariage avec Marie, fille du Marquis Albert de Brandebourg, entr'autres enfans Ermand-Auguste & Georges Albert.

ERMAND-AUGUSTE, né l'an 1615. mourut l'an 1651. aïant de son mariage avec Sophie, fille du Marquis Joachim de Brandebourg, morte l'an 1651. Christian Ernest, né le

27. Juillet 1644. qui épousa l'an 1662. Ermude-Sophie, fille de Jean-Georges II. Electeur de Saxe, laquelle étant morte sans enfans l'an 1670. il prit pour seconde femme le 30. de Janvier 1671. Sophie-Loüise, fille d'Everhard Duc de Wirtemberg, de laquelle il a eu Christine Everhardine, née le 19. Decembre 1671. mariée le 10. Janvier 1693. à Frideric-Auguste, Duc de Saxe & Roi de Pologne, Eleonore-Madelaine, née le 14. Janvier 1673. & Georges-Guillaume, né le 16. Novembre 1678.

GEORGES-ALBERT de Culmbach, autre fils de Christian de Culmbach, né l'an 1619. a épousé en premieres nôces Marie-Elisabeth, fille de Philippes Duc de Holstein, & en a eu une fille & trois garçons, qui sont, 1. Ermand-Philippes, né l'an 1659. mort l'an 1678. 2. Christian-Henry, né le 19. Juillet 1661. qui a épousé le 14. Avril 1687. Sophie-Christine, fille de Frideric, Comte de Wolfstein, & en a Georges-Frideric, né le 19. Mai 1688. Albert Wolfgang, né le 8. Decembre 1689.

& Dorothée-Charlotte, née le 4. Mars 1691. & 3. Charles-Auguſte, né l'an 1663. De ſon ſecond mariage avec Sophie-Marie, fille de Jean-Georges, Comte de Sols, il n'y a qu'un fils poſthume nommé Georges-Albert, né le 10. Novembre 1666. quatre mois après la mort de ſon pere.

La Branche de Bareith, a continuée dans les Deſcendans du Duc Chrétien-Henry, qui a eu de ſon mariage avec Sophie-Chriſtine, entre autres enfans.

Georges-Frideric-Charles, né en 1688. marié le 17. Avril 1709. à Dorothée, fille de Loüis-Frederic Duc de Holſtein-Beck, née le 24. Novembre 1685. dont il a été ſeparé le 3. Decembre 1716.

Il a eu de cette Princeſſe les enfans ſuivans.

1. Sophie-Chrétienne-Loüiſe, née le 4. Janvier 1710.

2. Frideric, né le 10. Mai 1711.

3. Guillaume-Erneſt, né le 25. Juillet 1712.

4. Sophie-Charlotte-Albertine, née le 27. Juillet 1713.

5. Sophie-Wilhelmine, née le 8. Juillet 1714.

Ansbach.

JOACHIM ERNEST d'Ansbach, frere de ce premier Christian de Culmbach, venant comme lui du troisiéme mariage de l'Electeur Jean Georges, nâquit l'an 1583. & mourut l'an 1625. laissant de son mariage avec Sophie, fille du Comte Jean Georges de Solms, Albert.

ALBERT, né l'an 1620. mourut l'an 1667. & laissa de son premier mariage avec Henriette-Loüise, fille du Duc Loüis-Frideric de Wirtemberg Montbeliart, morte l'an 1650. Albertine Loüise, née l'an 1646. morte l'an 1670. & de son second mariage avec Sophie-Marguerite, fille de Joachim Ernest, Comte d'Oëtingen, morte l'an 1664. 1. Loüise Sophie, née l'an 1652. morte en 1668. 2. Jean Frideric, né le 8. Octobre 1654. 3. Albert Ernest, né le 8. Octobre 1659. mort en 1674. 4. Dorothée-Charlotte, née le 19. Novembre 1661.

5. Eleonore Juliane, née le 13. Octobre 1663. Albert n'a point eu d'enfans de ſon troiſiéme mariage avec Chriſtine Marquiſe de Bade-Dourlach.

JEAN FRIDERIC, ſeul garçon qui ſoit reſté des trois mariages de ſon pere, eſt né l'an 1654. fut marié en premieres nôces le 26. Janvier 1673. avec Jeanne Eliſabeth, fille de Frideric, Marquis de Bade, & en ſecondes nôces avec Eleonore Erdmut, fille de Jean Georges Duc de Saxe Eiſenach. Il mourut le 13. de Mars 1686. & laiſſa Chriſtian Albert, né en 1675. mort le 7. d'Octobre 1692. à Francfort comme il revenoit de l'armée de Flandres. Georges Frideric né le 23. d'Avril 1678. mort le 26. de Mars 1703. Guielmine Charlotte, née le premier de Mars 1683. mariée en Septembre 1703. à Georges Auguſte, fils du Duc d'Hanovre, & Guillaume Frideric, né le 29. Decembre 1683.

La Poſterité de Jean-Frideric a continué la Branche d'Anſpach dans Guillaume-Frideric ſon fils, né

le 29. Decembre 1685. mort le 7. Janvier 1723. il avoit épousé Christine-Charlotte, fille de Frideric-Charles Duc de Wirtemberg le 28. Août 1709. il a eu de ce mariage,

Charles-Guillaume-Frideric, né le 12. Mai 1712. qui a succedé aux Etats de son pere le 7. Janvier 1723.

Eleonore Willelmine, née le 21. Août 1713. morte le 12. Juillet 1714.

Frideric-Charles, né le 23. Septembre 1715. mort le 8. Février 1716.

Le Prince Philippes frere de l'Electeur, épousa le 25. Janvier 1699. la Princesse Jeanne-Charlotte d'Anhalt Dessau, fille de Jean-Georges d'Anhalt.

La Princesse Dorothée-Friderique de Brandebourg Anspach épousa le 30. Août 1699. le Comte Jean Rainhard de Hanau Lichtemberg.

Georges-Guillaume Marquis de Brandebourg Bareith épousa le 25. Octobre 1699. la Princesse de Saxe Weissenfels.

Le Prince Frideric de Hesse-Cas-

ſel, fils aîné de Charles Landgrave de Heſſe-Caſſel, & de Marie-Amelie Ducheſſe de Curlande, épouſa le 31. Mai 1700. Loüiſe-Dorothée-Sophie, Princeſſe Electorale de Brandebourg, fille de Frideric III.

La femme du Prince Philippes-Guillaume frere de l'Electeur de Brandebourg, accoucha d'un Prince le 27. Decembre 1700.

Sophie-Loüiſe de Wirtemberg, ſeconde femme de Chriſtian-Erneſt, Marquis de Brandebourg Bareith, mourut en Octobre 1702.

Le Prince de Brandebourg Anſpach fut bleſſé à mort à la Bataille de Fridlingen le 14. Octobre 1702.

Le fils du Margrave de Brandebourg Bareith mourut le premier Septembre 1702. de ſa bleſſure au Siege de Landau.

Chriſtian-Erneſt Marquis de Brandebourg Bareith épouſa le 25. Mars 1703. en troiſiémes nôces la Princeſſe Eliſabeth-Sophie de Brandebourg, veuve de Frideric-Caſimir, Duc de Curlande, & fille de Guillaume Electeur de Brandebourg.

Le Prince de Brandebourg Anſpach mourut de la bleſſure qu'il reçut à la Bataille du Comte de Stiruem en Baviere le 28. Mars 1703.

Sophie de Brandebourg, fille de Frideric-Guillaume Electeur, qui avoit épouſé le Duc de Curlande, épouſa le 30. Octobre 1703. le Margrave Albert de Brandebourg.

Sophie-Charlotte de Brunſwic Hannower ſeconde femme de Frideric III. Marquis de Brandebourg Electeur, mourut le premier Février 1705.

Loüiſe-Dorothée-Sophie de Brandebourg, épouſe de Frideric, Prince de Heſſe-Caſſel, mourut le 19. Decembre 1705.

La Princeſſe hereditaire de Brandebourg Bareith, accoucha le 14. Novembre 1706. du Prince Chriſtian-Guillaume, qui mourut le lendemain.

Frideric-Guillaume, Prince Electoral de Brandebourg, épouſa le 14. Novembre 1706. Sophie-Dorothée de Brunſwic Hannower, fille de Georges-Loüis Duc de Brunſwic Lunebourg.

Le

Le fils aîné du Margrave Albert-Frideric de Brandebourg, né le 9. Août 1704. mourut le 5. Juin 1707.

La Princesse Electorale de Brandebourg accoucha du Prince Frideric-Loüis, nommé le Prince d'Orange le 23. Novembre 1707. mort le 13. Mai suivant.

La Princesse fille aînée du Margrave Philippes, frere de l'Electeur, mourut en Juin 1708.

La Princesse épouse du Prince hereditaire de Brandebourg Bareith, accoucha en Juin 1709. de deux Princes Jumeaux, qui moururent peu de tems après leur naissance.

La Princesse Electorale de Brandebourg accoucha le 3. Juillet 1709. de la Princesse Friderique-Sophie-Guillelmine.

Frideric III. Electeur, épousa le 19. Novembre 1708. Sophie-Loüise de Meckelbourg.

La Princesse Electorale accoucha le 16. Août 1710. de Frideric-Guillaume Prince d'Orange, qui mourut le 31. Juillet 1711.

Le Prince Philippes-Guilume,

frere de l'Electeur, né le 19. Mai 1669. mourut le 19. Decembre 1711.

La Princesse Electorale accoucha le 14. Janvier 1712. du Prince Frideric.

Christian-Loüis Marquis de Bareith, mourut le 10. Mai 1712. âgé de 68. ans.

Frideric III. Electeur de Brandebourg, Roi de Prusse, mourut le 25. Février 1713. en sa soixante-cinquiéme année.

La nouvelle Reine de Prusse accoucha le 5. Mai 1713. de la Princesse Sophie-Charlotte-Albertine, qui mourut le 10. Juin 1714.

La Marquise de Brandebourg Anspach accoucha le 27. Août 1713. d'Eleonore-Guillelmine-Charlotte.

Elisabeth-Sophie, fille de Frideric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, épousa le 6. Janvier 1714. Ernest-Loüis de Saxe-Meinengen.

L'Electrice de Brandebourg accoucha le 28. Septembre 1714. de la Princesse Friderique-Loüise.

Armes de la Maison de Brandebourg.

L'ELECTEUR de Brandebourg porte coupé de quatre traits faisant cinq rangs de quartiers, dont le premier, le troisiéme, & le quatriéme rang sont partis de six traits : Le second rang, de quatre traits, & le cinquiéme n'est point divisé : Ce qui fait vingt-sept quartiers ; sçavoir,

1. Pour le Duché de Bergue, comme ci-devant à l'Electeur de Saxe, à l'exception que Brandebourg porte le lion contourné.

2. Pour le Duché de Juliers, idem.

3. Pour le Duché de Prusse, d'argent à l'aigle de sable, accolé d'une couronne d'or, & chargé en cœur de la lettre S. de même.

4. Pour le Marquisat de Brandebourg, d'argent à un aigle de gueules, becqué & membré d'or.

5. Pour Magdebourg, coupé de gueules sur argent.

6. Pour le Duché de Cleves, comme ci-devant à Saxe.

7. Pour le Burgraviat de Nuremberg, d'or au lion de ſable, couronné, lampaſſé & armé de gueules, à la bordure componée de gueules & d'argent.

8. Pour la Caſſubie d'or au griphon & ſable contourné.

9. Pour le Duché de Stetin, d'azur au griphon, contourné de gueules ; couronné de même, armé d'or.

10. Pour le Duché de Pomeranie, d'argent au griphon de gueules, becqué d'or, aïant les pattes de même.

11. Pour la Vandalie, d'argent au griphon facé de gueules & de ſynople.

12. Pour le Comté de la Marck, comme ci-devant à Saxe.

13. Pour la Principauté d'Alberſtad, parti d'argent & de gueules.

14. Pour le Duché de Croſſen, d'argent à l'aigle de ſable chargé ſur la poitrine d'un croiſſant d'argent, ſurmonté d'une petite croix de même.

15. Pour Stargard, d'argent au griphon bandé de ſynople & de gueules.

16. Pour le Duché de Jagerndorf, d'argent à l'aigle de ſable, chargé ſur la poitrine d'un cor de chaſſe d'argent.

17. Pour la Principauté de Minden, de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir.

18. Pour le Comté de Ravenſperg, ou Ravensbourg, d'argent à trois chevrons de gueules, comme ci-devant à Saxe.

19. Pour la Principauté de Zollern, écartelé d'argent & de ſable.

20. Pour la Principauté d'Uſedom, coupé au premier de gueules à un griphon iſſant d'argent, & au ſecond échiqueté d'or & d'azur.

21. Pour la Principauté de Barth, de gueules à un griphon d'argent à queuë de dragon de même. Quelques-uns attribuent ces Armes à la Principauté d'Uſedom, & donnent celles d'Uſedom à Barth.

22. Pour la Principauté de Camin, de gueules à une croix ancrée d'argent.

23. Pour la Principauté de Wolg, d'or au griphon de ſable aux aîles d'argent.

24. Pour le Comté de Gutzkow, d'or à deux troncs de branches d'arbres passez en sautoir de gueules, cantonnez de quatre roses de même.

25. Pour le Comté de Rupin, ou Rapin, de gueules à l'aigle d'argent, lampassé & armé d'or.

26. Pour les droits Regaliens, de gueules plein.

27. Pour l'Electorat & la Charge de grand Chambellan de l'Empire, il porte sur le tout & dans le lieu d'honneur, d'azur au Sceptre d'or (*a*) posé en pal.

Les Marquis de Brandebourg, Culmbach & Anspach, portent les Armes de Brandebourg, avec celles de Magdebourg, de Prusse, de Pomeranie, d'Halberstad, de Nuremberg, de Minden, de Zollern, & de Camin, à cause de leurs droits à la future succession.

(*a*) Depuis que la Prusse a été érigée en Roïaume, l'Electeur de Brandebourg a surmonté ses armes d'une couronne fermée pour marque de sa nouvelle Souveraineté.

Fin du Tome cinquiéme.

H. Gommini





